

SCHUMPETER

IMPÉRIALISME ET CLASSES SOCIALES



CHAMPS

FLAMMARION

**IMPÉRIALISME
ET CLASSES SOCIALES**

JOSEPH SCHUMPETER

IMPÉRIALISME
ET CLASSES
SOCIALES

Traduction de Suzanne de Segonzac et Pierre
Bresson
revue par Jean-Claude Passeron
présentation de Jean-Claude Passeron

FLAMMARION

Titres originaux des essais
Zur Soziologie der Imperialismen
Die sozialen Klassen im ethnisch homogenen Milieu
Die Krise des Steuerstaates

© Verlag J.C.B. Mohr (Paul Siebeck)
© 1972 pour la traduction by LES EDITIONS DE MINUIT
7, rue Bernard-Palissy — 75006 Paris
© 1984, FLAMMARION, Paris

Joseph Alois Schumpeter est né en 1883 à Triesch, en Moravie. Tôt orphelin d'un père industriel, il entre en 1901 à la faculté de droit et des sciences économiques de Vienne, après des études secondaires à Gratz puis à Vienne. Docteur en 1906, il avait été ce que l'on est convenu d'appeler un « étudiant brillant » dont les loisirs studieux débordaient de loin les matières inscrites au programme, à la fois « enfant gâté et enfant terrible de la faculté » comme il l'écrit lui-même : ses intérêts d'adolescence et ses lectures le portaient aussi bien vers l'Antiquité gréco-romaine que vers l'économie pure, vers l'histoire que vers les mathématiques et la statistique.

A l'influence de ses maîtres Böhm-Bawerk, Menger et von Wieser s'ajouta par la lecture celle de Cournot, de Quesnay et de Walras. Des voyages d'études en Allemagne, en France et en Angleterre le mirent en contact avec d'autres maîtres en sciences sociales, en particulier avec l'enseignement de l'économiste Marshall et des ethnologues Westermarck et Haddon. Plus généralement, il fit très tôt son profit de l'ensemble des traditions théoriques qui se partageaient alors la pensée économique et sociologique en Europe : dès ses premiers ouvrages, sa réflexion se réfère simultanément, en s'essayant à la synthèse, à l'Ecole autrichienne et à l'Ecole de Lausanne, et, en même temps qu'aux différentes écoles de l'économie pure, à la tradition historique et sociologique illustrée par les travaux de Sombart et de Weber sur le capitalisme ; de même l'œuvre de Marx constitue d'emblée un de ses pôles de référence, tout au moins au travers de l'interprétation du matérialisme historique qui prévalait alors dans l'Ecole austro-marxiste.

Avocat pendant quelques mois près des tribunaux mixtes d'Egypte, il rentre rapidement en Autriche. Privat-docent de l'université de Vienne en 1909 — son Habilitation-Schrift n'est autre que le traité, devenu classique, de statistique économique, Wesen und Hauptinhalt der theoretischen Nationalökonomie — il entame une carrière universitaire de professeur d'économie politique, à Czerno-

witz d'abord, puis à Gratz où il publie en 1912 l'ouvrage consacré à la dynamique économique, *Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung*. Auteur précoce, il avait en 1920 publié la plupart des ouvrages et des essais qui devaient établir son influence dans les sciences sociales *. Professeur invité à l'université de Columbia durant l'année qui précéda la première guerre mondiale, l'après-guerre le vit ministre des finances dans le cabinet d'Otto Bauer ; le cabinet tombé, il se reconvertit comme directeur d'une banque viennoise et reprit, après cette parenthèse, la carrière universitaire, à Bonn d'abord de 1925 à 1934, puis à Harvard où il avait été invité plusieurs fois et où il se fixa définitivement jusqu'à sa mort en 1950.

Dans la dernière période de sa vie, où il se dépensa sans compter dans les tâches d'enseignement et de direction des jeunes chercheurs, il revint sur ses premières analyses pour les systématiser, les nuancer ou les prolonger, comme on le voit dans *Capitalism, Socialism and Democracy* (1942). Son prestige d'économiste et de théoricien lui valut de présider de 1937 à 1941 la Société d'économétrie dont il avait été un des fondateurs ; président en 1948 de l'Association américaine d'économie, il venait, au moment de sa mort, d'être choisi comme président de l'Association internationale d'économie nouvellement fondée. Un intérêt, souvent proche de la sociologie de la connaissance, pour l'histoire des doctrines lui avait fait entreprendre une vaste fresque de l'histoire de la pensée économique qui, à peu près terminée à sa mort, fut éditée par son épouse, Elisabeth Schumpeter, *The History of Economic Analysis* (1954).

* Cf. *infra*, bibliographie.

Ce n'est pas l'intention de retourner contre Schumpeter la méthode dont celui-ci usait si volontiers à l'égard de Marx lorsque, pour mieux le réfuter, il le découpait, entre autres, en un « Marx sociologue » et un « Marx économiste », qui a conduit à rassembler dans ce volume les essais de Schumpeter relevant de l'analyse sociologique. L'autonomisation de cette partie de l'œuvre, dont pâtit sans doute, en ce qu'elle a de systématique, la pensée de Schumpeter, constituait un choix forcé en l'état actuel de la traduction de ses ouvrages (2). Schumpeter serait d'ailleurs plus mal venu que Marx à se plaindre du traitement : la division institutionnelle du travail de traduction entre économistes et sociologues qui est responsable de cet état de fait n'est qu'un cas particulier d'une organisation de l'appareil scientifique qui sépare non seulement la sociologie de l'économie, mais encore la sociologie économique produite par les économistes de celle des sociologues ; l'indifférence contradictoire des économistes et des sociologues à l'égard d'un aspect de l'œuvre de Schumpeter, qui est déjà de la sociologie pour les uns et qui n'est encore que la sociologie d'un économiste pour les autres, trouve sa caution théorique dans une conception analytique de la méthodologie et de l'épistémologie des sciences sociales que Schumpeter a défendue explicitement [160-161], même s'il l'a souvent dépassée dans sa pratique scientifique.

Traduits très tardivement en anglais — comme le remarque leur premier préfacier, qui impute ce retard à la défiance des sociologues américains à l'égard de concepts

(1) Les nombres entre crochets renvoient à la pagination de la présente édition et signalent les passages les plus importants auxquels se réfère l'analyse.

(2) Cf. bibliographie, 283. Les textes qui sont traduits ici correspondent aux essais rassemblés dans l'édition allemande des *Aufsätze zur Soziologie* de Joseph Schumpeter (J.C.B. Mohr, Tübingen, 1953), à l'exception d'un bref article (*Das soziale Antlitz des Deutschen Reiches*, p. 214-225).

tels que ceux d'impérialisme ou de classe sociale (3) — les essais de 1919 sur La sociologie des impérialismes et de 1927 sur Les classes sociales en milieu ethnique homogène sont restés jusqu'ici inaccessibles au lecteur français. L'essai de 1918 sur La crise de l'Etat fiscal qu'on a joint à ce volume n'existait qu'en édition allemande et n'a jamais été utilisé par les commentateurs, bien qu'il contienne, en sa forme la plus circonstanciée, l'analyse des origines pré-capitalistes de l'Etat bourgeois, dont Schumpeter a ultérieurement fait un usage constant tant pour rendre compte de la place de l'impérialisme dans les sociétés capitalistes que pour déterminer les rapports entre la classe d'affaires et le pouvoir politique. Tous ces textes, centrés sur les relations entre l'histoire sociale des classes dominantes et de leurs différentes fractions, le système de production capitaliste et l'Etat centralisé, doivent à la position qu'ils occupent entre la sociologie historique et l'histoire de l'économie leur importance théorique, mais aussi le sort ambigu qui était resté le leur : les économistes, qui constituaient en France la presque totalité du public de Schumpeter, ne se sont guère intéressés qu'à la partie de l'œuvre qui leur appartenait institutionnellement (4), tandis que

(3) P. M. Sweezy, dans sa préface à l'édition *Imperialism and Social Classes*, trad. H. Norden, éd. Kelley Inc., New York, 1951. Cette traduction a été rééditée en 1955, avec une introduction de B. Hoselitz, dans les Meridian Books.

(4) On remarquera par exemple que, dans l'étude fondamentale qu'il a écrite pour servir d'introduction à la traduction française de *Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung* (Collection scientifique d'économie politique, t. VI, Lib. Dalloz, Paris, 1935), F. Perroux ne se réfère presque jamais à l'essai sur les impérialismes, ni à celui qui traite des classes sociales, bien que ceux-ci proposent des apports pertinents pour une histoire sociale de l'« activisme entrepreneurial » et bien qu'il ait lui-même décelé, plus clairement que quiconque, le rôle, au cœur de la théorie schumpéterienne de l'évolution du capitalisme, d'une dynamique de type sociologico-historique irréductible à la dynamique quantitative de type walrasien. On peut faire la même remarque à propos d'un autre de ses essais (« Les trois analyses de l'évolution et la recherche d'une dynamique totale », *Economie appliquée*, t. IV, P. U. F., Paris, 1951), où les références à la sociologie économique de Schumpeter se limitent à *Capitalisme, socialisme et démocratie*, ouvrage « reçu » parmi les économistes. Aux Etats-Unis, la bi-partition de l'œuvre et la condescendance des économistes pour les « vues sociologiques » de Schumpeter sont au moins aussi nettes : en dépit de son titre, *The Schumpeterian System* (R. V. Clemence et F. S. Doody, Addison-Wesley, Press, Cambridge, 1951) ne mentionne pas une seule fois les deux essais de sociologie historique, dont il faut rappeler ici que Schumpeter lui-même les avait

les sociologues marquaient, en règle générale, le plus grand éloignement pour les analyses historiques d'un auteur dont ils savaient par ouï-dire qu'il devait son statut et son influence à sa virtuosité dans la théorie pure de l'équilibre général et de la dynamique abstraite. La parution, en 1961, d'une traduction française de Capitalism, Socialism and Democracy — ouvrage foisonnant où le point de vue de la sociologie économique et politique domine et organise tant les digressions de marxologie que les raisonnements économiques sur le plein emploi ou la stratégie des firmes géantes — ne constitue qu'en apparence une exception et n'a pas introduit les idées de Schumpeter dans le champ des sociologues français : la construction de ce livre, traduit et préfacé par un économiste, autour d'une problématique faite pour supputer minutieusement les chances et les délais de survie du capitalisme ainsi que les chances successorales des divers socialismes a peut-être conquis à Schumpeter les cénacles de la science politique et renforcé son autorité parmi les économistes, accoutumés à voir les plus connus d'entre eux produire en fin de carrière ce genre de testament « pour le prince », mais elle a laissé dubitatifs, indifférents ou hostiles tant les sociologues de l'empirie, ce qui n'a rien d'étonnant, que les théoriciens des structures sociales, qui n'y reconnaissaient pas la gamme des saveurs philosophiques consacrée par le débat parisien, tant les conservateurs, qui trouvaient dans la politicologie de l'après-guerre des moyens plus commodes de dissoudre l'alternative entre capitalisme et socialisme, que les marxistes qui, en règle générale, n'étaient guère portés à accorder quelque intérêt que ce soit à la question de la durée de l'agonie, et a fortiori des remissions possibles, du capitalisme, ce malade déjà condamné par la faculté (5).

Pourquoi lire Schumpeter aujourd'hui ? Il serait trop facile de faire voir les caractéristiques « d'époque » et les tics de classe d'un auteur que sa désinvolture hautaine et une sorte de masochisme agressif, produits de son histoire

répertoriés, au même titre que ses quatre ouvrages de théorie économique, dans une liste destinée à retenir ce qu'il estimait le plus important dans son œuvre (P.M. Sweezy, *op. cit.*).

(5) J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, trad. et intr. G. Fain, Payot, Paris, 1961.

sociale, portaient à accentuer d'autant plus ostentatoirement ses choix scientifiques et idéologiques que ceux-ci étaient moins répandus dans le milieu intellectuel ou que l'histoire les rendait plus surannés. Ses adversaires — et il n'en manquait pas parmi ses collègues — avaient beau jeu d'insinuer que ce théoricien qui n'admit jamais Keynes et qui resta étranger à l'économie mathématique, avait cessé d'être inventif après les années 20, mettant même une sorte de parti pris esthétique, comme le suggère Samuelson avec une admiration ambiguë, à laisser son système théorique « gelé » en l'état qu'il avait atteint d'emblée avant la première guerre mondiale (6). Le milieu scientifique américain où il a vécu à partir de 1934 lui vouait un respect qui allait avant tout au personnage intellectuel et, sans doute, à ce que son érudition, sa conversation, ses manières, ses succès de conférencier, son « brillant » retenaient du « grand professeur » européen, sinon du charmeur de la Vienne impériale. Si ce prestige le portait facilement à la présidence des sociétés savantes, il lui a fait plus d'admirateurs que de disciples : indifférent aux tendances dominantes de la sociologie américaine, il est resté isolé dans le milieu des économistes parmi lesquels il n'a jamais existé d'école schumpeterienne (7). Et il faut bien reconnaître que, par rapport à l'organisation actuelle de la discussion scientifique dans les sciences sociales, et plus encore par référence au débat idéologique dont elle est l'occasion, Schumpeter a de quoi déconcerter tout le monde et exaspérer quelques-uns. Mais, par-delà le jeu des mécanismes qui commandent les influences et les audiences, reste une œuvre qui pose objectivement deux questions actuelles à l'investigation sociologique. D'une part la qualité de marginal consacré qui a été, au sein du milieu scientifique, celle de Schumpeter ne l'a-t-elle pas engagé dans des voies où il a pu, à moindres frais peut-être que les chercheurs tenus par les solidarités rituelles des appartenances d'école, atteindre à des hypothèses fruc-

(6) P. A. Samuelson, « Schumpeter as a Teacher and Economic Theoretist », in *Schumpeter Social Scientist*, S. E. Harris éd., Harvard University Press, Cambridge, 1951, p. 48 sq.

(7) Voir à propos les témoignages et les anecdotes rapportés par Haberler, Harris, Leontief et Mason, in *Schumpeter Social Scientist*, op. cit., p. IX-X et 1-7.

tueuses ou remettre en question des vulgates dont les défenses ne pouvaient être prises qu'à revers ? D'autre part, l'analyse des conditions sociales qui rendent possible un type d'œuvre comme celle de Schumpeter et des ressorts idéologiques qui font mouvoir ce type de personnage intellectuel ne constituerait-elle pas une contribution à la sociologie de l' « originalité » intellectuelle — si facilement renvoyée par les sociologues de la connaissance aux miracles de l'idiosyncrasie ? Autrement dit, il n'est certainement pas dépassé de lire Schumpeter au premier degré, parce que sa sociologie historique, qui met à l'œuvre la méthode comparative, plus souvent prônée que pratiquée, avec un sérieux dans la documentation devenu rare depuis Marx et Weber, prend pour objet des systèmes de relations sociales qui, tels l'impérialisme, l'Etat ou la structure de classes ne se rencontrent guère sur le chemin des arpenteurs de l' « opinion publique ». Mais cette œuvre appelle aussi une lecture au deuxième degré parce qu'il serait sans doute fructueux de prendre pour objet, à propos d'un tel « cas », plus quintessencié que celui d'un Tocqueville ou d'un Pareto, un style d'analyse sociologique qui, avec son affectation de non-conformisme, son positivisme délibérément ingénu et ses techniques de déconcertement idéologique, illustre à la perfection la position incommode de cette catégorie d'intellectuels que la taxinomie en vigueur dans le milieu intellectuel identifie comme des intellectuels « de droite » et dont les démarches et les œuvres doivent certains de leurs caractères les plus saillants aux rapports contradictoires qu'ils entretiennent avec l'ordre établi et avec l'ordre intellectuel.

Sans entreprendre de paraphraser des schémas qui, tels par exemple ceux de la distinction du patriciat foncier et de la féodalité [202-214], de l'intervention des forces sociales pré-bourgeoises dans les sociétés capitalistes ou des rapports entre l'appareil militaire, l'Etat centralisé et le nationalisme [149-151], retiendront d'eux-mêmes l'attention du sociologue ou de l'historien, on voudrait suggérer que l'excentricité même de Schumpeter peut en

arriver, paradoxalement, à servir l'orientation théorique de sa sociologie. Ainsi les formulations qui dessinent, dans La crise de l'Etat fiscal, le projet d'une étude de l'autonomie relative de l'appareil d'Etat doivent sans doute leur efficacité scientifique à l'indifférence de Schumpeter pour un des débats les plus institutionnalisés à son époque et dans son milieu [246-255] : en cherchant le fondement du pouvoir d'Etat dans la domination de classe sans exclure pour autant que le développement de l'appareil d'Etat puisse procurer, dans certaines limites, la base d'une autonomisation relative de la bureaucratie comme force sociale et, par là, de tensions ou de contradictions secondaires au sein du pouvoir politique, il échappe en effet au débat, parfaitement stérile en sa forme rhétorique, qui n'a pas fini d'opposer — d'une chaire à l'autre plus souvent que sur le terrain de la recherche — ceux qui ne veulent voir dans l'Etat que l'instrument, parfaitement fonctionnel et uniformément diligent, de la domination d'une classe sur une autre et ceux qui veulent trouver dans les mécanismes et les institutions proprement politiques de l'exercice du pouvoir le principe autonome de tous les rapports de forces existant dans un système social. N'est-ce pas là tout bénéfice, si l'on veut bien considérer que, dans cet affrontement d'écoles, les protagonistes ont dépensé leurs énergies théoriques pour s'enfoncer à reculons dans une métaphysique, les yeux fixés sur la métaphysique symétrique de l'adversaire complice ? Le débat qu'esquive ainsi Schumpeter, à force peut-être de « simplicité » positiviste, n'est pas autre chose après tout qu'un débat entre deux idéalismes, celui de l'empirisme phénoméniste et celui du conceptualisme spéculatif, aussi incapables l'un que l'autre de programmer techniquement la recherche des connexions réelles. Le politisme, que l'Ecole italienne a porté à son paroxysme avec Mosca et Michels et qui imprègne encore la politicologie contemporaine, se laisse en effet fasciner par le fait aveuglant de la séparation entre « gouvernants » et « gouvernés » ou, en sa forme moderne, par le processus de decision-making : abîmé dans sa révérence pour la machinerie prestigieuse des appareils et des circuits du pouvoir, il ne réussit à trouver sa théorie de l'efficacité autonome du politique qu'en se perdant dans les mythes régulateurs de « la loi d'airain des oligarchies » ou de la

« circulation des élites » (8). Symétriquement, on voit survivre l'hégélianisme dans une certaine tradition marxiste qui, en sa forme la plus scolarisée, épuise sa fécondité dans la dénonciation des illusions de l'autonomie du politique et qui se borne à « renverser », sans en altérer la teneur philosophique, la conception hégélienne du rapport de l'Etat à la société civile, puisqu'elle croit suffisant de donner un contenu de classe à ce dont l'Etat « est la vérité », en un sens resté rigoureusement hégélien de ce schème idéaliste (9).

On ferait injustice à la sociologie de Schumpeter si l'on s'en tenait à ce qu'annonce une intention idéologique qui, en général, ne se laisse que trop clairement apercevoir au point de départ de ses démarches : le système atypique de déterminations qui commande le cheminement de sa pensée peut souvent l'amener aux plus imprévisibles des parcours. Ainsi, le propos d'où est issu l'Essai sur les impérialismes et qui est, indiscutablement, de faire pièce à la théorie de l'impérialisme comme stade suprême du capitalisme, telle qu'elle venait d'être argumentée dans le groupe austro-marxiste (10), ne le conduit pas du tout, comme on pourrait s'y attendre en bonne logique idéologique, à tirer argument du cas des religions conquérantes pour l'ériger en exemple

(8) On remarquera — même si ce n'est qu'une indication rapide — que Schumpeter suggère, dans *La crise de l'Etat fiscal*, que la représentation classique de l'Etat comme « monstre froid » qui, de Machiavel à de Gaulle, a procuré le *primum movens* et l'*ultima ratio* de cette métaphysique, doit sa crédibilité et son rôle idéologique au développement de la forme moderne de l'Etat, dont certains traits ont spécifiquement pour effet de produire l'illusion « politiste » [253].

(9) On pense ici, puisqu'il s'agit de situer un débat académique, à la « tradition marxiste » telle qu'elle s'est développée et installée dans les institutions d'enseignement, dès avant la première guerre mondiale en Allemagne et en Autriche, en s'adaptant à la programmation de l'institution et à une pratique didactique excluant la pratique scientifique et, *a fortiori*, la pratique politique qui conduit en général la méthode marxiste à une appréhension beaucoup plus méticuleuse de l'autonomie relative de l'appareil d'Etat, ainsi qu'on le verrait, entre autres exemples, dans l'analyse donnée par Lénine de la bureaucratie tsariste comme « force sociale ».

(10) C'est aux écrits de Bauer et d'Hilferding que Schumpeter emprunte la substance de ce qu'il appelle la théorie néo-marxiste de l'impérialisme ; il n'a pu connaître alors l'ouvrage de Lénine (*L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*) qui avait été publié en Russie un peu avant la fin de la guerre mais dont les traductions française et allemande ne parurent qu'en 1920.

historique de la force intrinsèque des idées (11) ; bien au contraire, l'« impérialisme religieux » de l'islam procure à Schumpeter l'occasion de formuler sa théorie du succès de la prophétie en des termes d'un radicalisme sociologique qui, sous une autre plume, passerait pour un comble du matérialisme réducteur : accentuant la théorie weberienne des relations entre l'audience du prophète et les « besoins » des différentes couches sociales, puisqu'il fait l'économie du concept de « charisme » et, par là sans doute, de bien des ambiguïtés, il est un de ceux qui a montré le plus clairement que l'explication scientifique ne peut, dès lors qu'elle s'interdit — comme il devrait aller de soi — le recours au miracle, rattacher le succès d'un message culturel et même son origine ou son orientation à autre chose qu'à l'état des intérêts économiques, sociaux et symboliques propres aux forces sociales capables de le produire et susceptibles de l'adopter [80-85]. « Que se serait-il passé si la Jihad avait été prêchée aux pécheurs de Galilée et aux petites gens de Palestine (...) et, inversement, si Mahomet avait prêché l'humilité et la soumission à ses cavaliers bédouins ? » En son simplisme apparent, cette question fameuse de Schumpeter propose un paradigme dont la force théorique intéresse aujourd'hui encore presque tous les champs de la sociologie de la culture : la religion du commencement absolu — qu'on se le donne sous les espèces du « génie », de l'« inspiration » ou sous toute autre forme, plus moderne, de la création ex nihilo — est loin d'avoir disparu et on en retrouverait facilement les sous-produits dans nombre de concepts utilisés par ceux-là mêmes qui se croient les moins fidéistes, pour peu qu'ils

(11) De même, rien ne semblait prédisposer Schumpeter, étant donné l'orientation « institutionaliste » de la documentation sur laquelle repose *La crise de l'Etat fiscal*, à démonter avec une telle vivacité épistémologique les mécanismes de l'illusion du « toujours-ainsi » qui pèse sur tant de comparaisons entre le présent et le passé : à propos de la querelle sur la signification juridique des impôts dans le droit féodal, Schumpeter montre que les historiens de la fiscalité créent de toutes pièces un problème insoluble en projetant sur le Moyen Age la distinction actuelle entre droit privé et droit public (y compris ceux qui affirment que tout y relevait d'un droit privé) et il fait voir pourquoi la disposition ethnocentrique qui porte à poser à une société du passé des questions que sa structure exclut est d'autant plus efficace qu'une structure (ou même simplement une appellation) moderne est effectivement rattachée à ce passé par la continuité historique [164-165 ; 236-240 et notes 5, 6, 8 et 9 de la III^e partie].

entreprennent d'expliquer les novations et les ruptures dans l'histoire de l'art et de la littérature.

Il n'est pas jusqu'à la théorie des classes où, en dépit des tentations trop évidentes qu'un tel sujet proposait à son idéologie élitiste, Schumpeter ne procure un instrument conceptuel qui, en permettant de distinguer explicitement le problème de la mobilité sociale (des individus ou des lignées familiales) et celui des rapports de classe, se trouve mettre directement en question l'illusion que la « démocratisation » d'une société pourrait être identifiée purement et simplement à l'égalisation des chances de départ propres aux individus ou aux familles.

Connaissant les présupposés de l'auteur, on ne s'étonnera pas que la théorie de la différenciation sociale dont il déduit le caractère de classe de toute société historique fasse jouer à l'« aptitude » (« aptitude » militaire du guerrier féodal, « aptitude » innovatrice du bourgeois et surtout proximité plus ou moins grande de ces « aptitudes » à l'« aptitude générale au commandement ») un rôle explicatif qui conduit insidieusement à une interprétation méritocratique de tous les systèmes d'exploitation et de domination historiquement constitués [215-227]. Schumpeter a beau se retrancher derrière la « neutralité » proclamée de sa définition de l'« aptitude » et répéter que ce concept ne peut avoir à ses yeux qu'un sens relatif, que l'inégalité des « aptitudes » qui rend compte de l'inégale répartition du pouvoir dans une société ne doit pas être entendue comme une « différence absolue » qui hiérarchiserait les individus et les classes selon leur valeur « naturelle », « mais seulement comme une différence dans l'aptitude à l'exercice de la fonction ou des fonctions que le milieu social rend socialement nécessaires à un moment donné ainsi que dans l'aptitude à l'exercice du pouvoir correspondant à cette ou à ces fonctions vitales », il peut même ajouter que ses constats d'« aptitude » n'ont rien à voir avec un « certificat de valeur éthique (...), puisque pareilles aptitudes peuvent même revêtir, dans les faits, un caractère antisocial, sans qu'il s'agisse là non plus d'un jugement de valeur », cette conception positiviste de la « neutralité » révèle immédiatement ses limites — et peut-être ses fonctions — quand on aperçoit que la notion d'« aptitude », ainsi stérilisée à grands renforts de pré-

cautions oratoires, n'en reste pas moins capable d'importer dans l'argumentation de Schumpeter ses virtualités idéologiques et ses connotations les plus naturalistes. Bien que rien dans ses prémisses, qui appréhendent les aptitudes de classe au niveau où elles sont observables objectivement, c'est-à-dire en tant que dispositions complexes et composites, ne semble présupposer ou appeler le recours à une conception biologique de l'hérédité de ces « aptitudes » et bien que Schumpeter se soit donné avec les « éléments liés à une position acquise » de quoi expliquer sociologiquement l'hérédité familiale des aptitudes socialement rentables — et par là la stabilité relative de la position des lignées dans une structure de classes — il est caractéristique que la logique de l'idéologie du « don » véhiculé par le langage des « aptitudes » ait si facilement raison de la logique même du raisonnement schumpeterien, pourtant fondé sur le caractère social des aptitudes, des fonctions et de la reproduction de leurs relations (12) : c'est par une véritable solution de continuité dans l'argumentation que l'on voit s'introduire au sein d'une analyse sociologique, et même sociologiste, la biologie la plus hypothétique et la psychologie la plus aventureuse, cependant que la méticulosité dans l'administration de la preuve dont Schumpeter fait habituellement un usage si ostensible laisse la place d'un seul coup aux approximations et à la pirouette (13). Si l'on veut bien se souvenir que la « natu-

(12) Schumpeter frôle à plusieurs reprises l'hypothèse que les mécanismes de l'éducation familiale pourraient suffire à produire, dans une position de classe déterminée, l'essentiel des « aptitudes » capables de reproduire, d'une génération à l'autre, cette position et par conséquent d'expliquer que la position des différentes lignées familiales ne soit pas aussi labile que le supposerait la distribution du hasard, à chaque génération, des « aptitudes » sociales ; mais comme il réduit aussitôt les « éléments liés à une position de classe » aux moyens les plus extérieurs de retenir dans une lignée les avantages de classe et qu'il en exclut du même coup les mécanismes sociaux de l'« hérédité familiale » des « aptitudes », il s'oblige, comme à plaisir, à porter le tout de cette hérédité au compte de l'hérédité biologique.

(13) Sans qu'il daigne s'arrêter un instant au hiatus qui sépare les aptitudes mesurées par la psychologie expérimentale des « aptitudes » sociales dont il a pourtant pris soin de montrer le caractère « relatif » (et où, si l'on songe par exemple à l'« aptitude au commandement », entre pour une grande part le pouvoir de définir, par le fait même de l'exercer, l'aptitude légitime au commandement), on voit en quelques pages Schumpeter postuler, de façon contradictoire, le caractère socialement neutre des mesures sur lesquelles repose la détermination du

ralisation » des rapports sociaux constitue la forme proprement bourgeoise de la justification de l'ordre établi, on ne saurait s'étonner de voir, dès l'instant où surgit la question du fondement naturel de l'aptitude au commandement, revenir au galop — si peu « naturel » soit-il — l'instinct de classe du grand bourgeois dont la certitude idéologique fait alors bon marché du souci de la preuve affiché par le positiviste. Justement parce qu'elle est beaucoup mieux défendue méthodologiquement et qu'elle évite les paralogismes dont s'encombraient par exemple l'école anthroposociologique dans sa théorie des races, la théorie fonctionnelle des classes telle que l'élabore Schumpeter fait voir, avec plus de clarté encore que les discours naïfs sur l'inégalité naturelle entre les hommes, la conversion de sens et de fonction qui affecte nécessairement les concepts psychologiques et biologiques, quelle que soit leur valeur scientifique d'origine, quand ils sont introduits sans examen dans l'analyse sociologique [220-223] : en quelques menus morceaux et sous quelques noms qu'ils la détaillent, c'est bien la notion de nature humaine, avec tous ses effets idéologiques, qu'ils réintroduisent dans l'argumentation, puisque, en rattachant, fût-ce au travers de médiations multiples, les différences sociales à un fondement autre que social, ils réactivent le pouvoir de légitimation de l'ordre établi que recèle toujours l'oubli de l'arbitraire social au profit de la « nature des choses » et, corrélativement, la transmutation de la nécessité historique en destin échappant à l'histoire des hommes.

facteur G (puisque'il y voit une partie du patrimoine génétique) et le caractère socialement pertinent de sa distribution à travers les classes (puisque'il crédite généreusement, passant outre à l'absence de toute donnée statistique, les classes dominantes d'un meilleur facteur G), invoquer au galop les résultats concernant l'hérédité des troubles mentaux ou du génie et conclure sur sa confiance dans les statistiques à venir (qui, en tout état de cause, ne peuvent rien prouver en cette matière, puisqu'elles résument des mesures qui, si précoces soient-elles, ne peuvent faire le départ entre ce que revient au patrimoine génétique et ce qui revient aux acquisitions de la prime éducation), la certitude de l'auteur n'étant peut-être si tolérante à la légèreté des preuves que parce qu'elle s'appuie en définitive, comme il le dit et ce qui dit tout, sur l'« expérience quotidienne » [222, n. 37]. Il faudrait d'ailleurs se garder de supposer que l'attitude dont témoigne ici Schumpeter ait vieilli aussi vite que les matériaux ou les ouvrages qu'il invoque : *Le génie héréditaire* de Galton et *La famille Kallikak* ont des descendants qui s'acquittent aujourd'hui — sans que l'hérédité biologique y soit pour quelque chose — de la même fonction idéologique que leurs aïeux.

Mais, nous l'avons dit, le même Schumpeter qui apportait ainsi une contribution aux sociodictées de son époque formulait aussi dans sa théorie des classes le principe qui est peut-être le mieux fait pour déranger les sociodictées d'aujourd'hui. En adoptant dans son essai une démarche qui repose sur une distinction radicale entre le phénomène de la mobilité sociale des individus au travers des barrières de classe et le phénomène de l'évolution de la structure de classes, ou, plus précisément, en posant que « les classes sociales, considérées en tant que telles — c'est-à-dire abstraction faite des individus qui les composent — resteraient les mêmes et conserveraient leurs positions relatives, si des événements extérieurs ne venaient bouleverser leur environnement » [181-183], Schumpeter contribue à dissiper l'équivoque la plus efficace sur laquelle repose le langage moderne de la « démocratisation » et que fait éclater, par l'absurde, le modèle-limite d'une société où la mobilité sociale serait maximisée et où les rapports de classe resteraient inchangés, c'est-à-dire d'une « démocratie méritocratique » qui, à chaque génération, redistribuerait au hasard entre tous les individus, quelle qu'ait été l'appartenance de classe de leurs parents, les chances sociales d'accéder aux différents niveaux de la structure de classes (14). En effet, s'il est vrai que, dans les sociétés bourgeoises, les classes privilégiées ont longtemps voulu croire et faire croire que l'égalité formelle inscrite dans les institutions suffisait à assurer l'égalité réelle de tous les individus, qu'il s'agisse de droit à l'instruction, à la justice, à l'opinion ou au pouvoir, c'est là une position idéologique qui tend aujourd'hui à devenir intenable, ne serait-ce que parce que la sociologie a dû, bon gré mal gré,

(14) Est-il utile de préciser que la portée de cette utopie sociologique est surtout négative, en ce qu'elle prévient la confusion des problèmes de l'origine et de l'appartenance de classe ? Elle n'autorise nullement à se dispenser de l'analyse des effets indirects de la mobilité sociale sur la stabilité et la reproductibilité de la structure de classes : ce serait autrement supposer qu'un système déterminé de domination peut absorber n'importe quel *quantum* de mobilité intra- et intergénérationnelle, alors que nombre d'indices historiques font présumer qu'au-delà d'un certain seuil — variable selon les structures de classes — l'accroissement de la mobilité sociale cesse d'être fonctionnelle pour les classes dominantes et provoque des tensions et des crises dans le processus de reproduction de la structure de classes (ne serait-ce que par la solution de continuité qu'il introduit dans le cycle de la reproduction idéologique).

dévoiler dans ses statistiques l'ampleur et la portée des inégalités liées à l'hérédité socio-culturelle. Mais, du même coup, le consensus qui s'est établi autour de la constatation et de la dénonciation de l'inégalité des chances individuelles de départ permet de rejeter dans l'ombre le problème des inégalités collectives liées à la persistance de la structure de classes, telle qu'elle s'exprime par exemple dans la division sociale du travail et dans la monopolisation du pouvoir ou la hiérarchisation des tâches professionnelles : la structure des rapports objectifs de domination entre les classes ou les groupes peut ainsi être portée d'autant plus facilement au compte de la division technique du travail et de la hiérarchie des compétences que l'accroissement de la mobilité sociale qui lui sert d'alibi n'affecte pas directement la distribution des inégalités entre les classes (15). Autrement dit, on voit se mettre en place les éléments d'une sociodicée « progressiste » qui, sans se condamner à la tâche ingrate de justifier l'ordre social tel qu'il est, reste capable de le légitimer au travers de son effort de « démocratisation », réduit au processus, interminable, de l'égalisation des chances sociales de départ. Dans le débat sur la mobilité sociale, quelque chose comme une « ruse de la raison » idéologique a donc placé, avec le temps, le « fatalisme » de Schumpeter en matière d'évolution des structures de classes du côté de la « critique sociale » qui l'agaçait tant.

Si l'association intime de l'humeur idéologique et de l'invention sociologique se trouve servir avant tout, chez Schumpeter, des intentions polémiques, dont témoigne le

(15) Schumpeter a sans doute tort, au sens strict, lorsqu'il reproche à l'« analyse marxiste » d'avoir élevé l'affirmation de l'imperméabilité des frontières de classe « au rang de principe » [181], puisque cette affirmation sociographique est en tant que telle étrangère à l'esprit de la théorie de Marx, qui se présente comme une théorie des rapports de classe et non comme un procédé d'identification des classes en tant que somme d'individus ; mais il est exact que de très nombreux marxistes se sont cru tenus, pour démontrer le caractère de classe d'une société, de prétendre qu'il ne s'y rencontrait pas ou pratiquement pas de mobilité sociale, acceptant ainsi, pour des raisons inverses de celles des gardiens de l'ordre établi, une conception strictement individualiste de l'inégalité de classe : cette démarche explique par exemple, le projet marxisant de Wright Mills qui, dans *Power Elite*, s'oblige, pour établir l'existence d'une domination de classe aux Etats-Unis, à la démonstration, inutile et inexacte, de l'unité sociale des classes dominantes comme milieu d'interconnaissance, d'intermariage etc.

choix délibérément partial des naïvetés scientifiques soumises à une critique ironique et incisive, elle n'est pas dépourvue de vertus didactiques, qui ne sont pas seulement celles de « l'erreur exemplaire ». Par la netteté toute professorale avec laquelle se trouve exposée sa thèse fondamentale, l'Essai sur les impérialismes propose le meilleur exemple de la manière schumpeterienne de pousser une démarche à la limite — et même à l'absurde — sans que soit tarie pour autant la fécondité des analyses et pour le plus grand profit de la clarté épistémologique du débat de méthode. En l'occurrence, c'est la méthode de la définition préalable d'une catégorie de faits sociaux, conçue comme la mise en forme logique d'un découpage opéré par le sens commun, dont on peut étudier à l'état presque pur les effets et la manière d'opérer (16). Appliquant explicitement l'épistémologie positiviste de l'identification des « objets », Schumpeter se félicite d'être « en accord avec l'usage courant » qui ne qualifie d'impérialiste la politique d'un Etat que lorsque celle-ci est ostensiblement gouvernée par le principe de « l'expansion pour l'expansion, du combat pour le combat » [43-44] et confère à peu de frais à cette catégorisation la rigidité théorique du concept en la réinterprétant conformément au schème de la distinction analytique des « fins » et des « moyens », empruntée au langage moderne des stratégies éthiques ou politiques — sans se soucier ici de l'illusion rétrospective qu'il a lui-même dénoncée à propos de l'analyse comparative des historiens du Moyen Age : il n'y aura donc impérialisme que lorsque l'historien pourra constater qu'un Etat manifeste « une disposition, dépourvue d'objectifs, à l'expansion par la force, au-delà de toute limite définissable », c'est-à-dire lorsque l'activité guerrière s'exprime sans être le moyen d'aucune autre fin que celle qui est

(16) Par l'épuration caricaturale qu'il lui fait subir, Schumpeter soumet à une sorte d'épreuve de vérité épistémologique la méthode même que prônait l'école durkheimienne (sans qu'il faille chercher à cette rencontre d'autre explication que la logique d'une commune conception de la science, puisque les travaux de l'école française n'ont exercé aucune influence directe sur lui) : les durkheimiens avaient, en effet, l'art d'enrichir et de dépasser, chemin faisant, par une série de rectifications sociologiques, ce que le découpage provisoire de départ retenait de la sociologie spontanée du sens commun ; mais, du même coup, leur pratique dissimulait plus efficacement les implications positivistes de la méthode.

impliquée dans son exercice même [44]. Une fois mise en place cette machine à classer dichotomiquement toutes les épreuves de force entre les peuples, Schumpeter peut lui laisser le soin d'opérer un tri au terme duquel il constate imperturbablement que les expéditions pharaoniques, perses et assyriennes, les conquêtes des Arabes ou des Francs saliens et les guerres des monarchies absolues des XVII^e et XVIII^e siècles constituent les cas les plus pertinents d'impérialisme, dont les grandes guerres modernes ou les entreprises coloniales ne sont que des exemples édulcorés. Scrupuleusement fidèle à la lettre d'une définition excluant de l'impérialisme les politiques hégémoniques dont les moyens d'action ne sont pas exclusivement militaires, il ne lui est en effet guère difficile, en faisant voir, par des analyses d'ailleurs remarquables [142-152], l'intrication des intérêts monopolistes et des intérêts de l'appareil militaire que la société industrielle a hérité des formes précapitalistes de l'Etat, de porter au compte de la « survivance » les tendances impérialistes des sociétés bourgeoises qui, dans la mesure où elles seront de plus en plus dominées par l'économie capitaliste, seront aussi de moins en moins favorables à l'éclosion et à l'entretien des attitudes belliqueuses [152-153].

En dépit de l'influence weberienne, plus sensible dans cet essai qu'en tout autre texte de Schumpeter, cette typologie des impérialismes est finalement plus proche des catégorisations formelles à la manière de Pareto que de la méthode idéal-typique de Weber (17) : il n'est pas sûr que Schumpeter ait jamais cru complètement — bien qu'il en fût sans doute assez fier, comme d'une prouesse dans l'art

(17) La démonstration de Schumpeter repose en réalité sur deux définitions aussi transhistoriques l'une que l'autre : outre le concept d'un impérialisme défini, dans l'absolu de son essence, comme un processus de mise en œuvre de la violence « irréductible à la recherche d'un objectif particulier », Schumpeter utilise une définition, tout aussi logiciste, du capitalisme comme système de libre concurrence et de libre-échange, qui lui permet de faire tomber hors du « cours naturel du capitalisme » et de soustraire à ses « lois immanentes » les tendances monopolistiques ainsi condamnées à disparaître historiquement à mesure que s'affirmera la logique propre du capitalisme [141-142]. On voit que cette démarche trahit la prescription weberienne qui interdisait de confondre la logique fictive des types idéaux construits par stylisation avec les « lois immanentes des phénomènes ».

de remettre en question les idées reçues (18) — à une étude du phénomène impérialiste qui ne fait qu'effleurer l'analyse de la conquête des empires coloniaux par les pays européens, alors qu'elle s'attarde avec une complaisance presque littéraire sur la signification sociale de l'impérialisme assyrien, dont les bases sociales nous sont à peu près inconnues, et qui réussit le tour de force de ne voir dans l'impérialisme britannique qu'une astuce innocente de propagande électorale ou une illusion intéressée des journalistes continentaux, tant et si bien que le plus vaste empire mondial se serait constitué par une série de hasards, drôles ou inattendus, à contre-courant des intérêts et des sentiments anti-impérialistes des forces sociales les plus déterminantes de l'Angleterre et de la politique de ses dirigeants, exception faite de quelques « irresponsables » et surtout du malheureux Chamberlain qui paya d'une défaite électorale le fait d'avoir pris l'impérialisme au sérieux [51-53]. Le ton du chapitre consacré à l'Angleterre n'est d'ailleurs compréhensible que si on le rapporte au parti pris d'anticonformisme politique que représentait en Autriche, au plus fort de l'affrontement entre les Empires centraux et les Alliés, l'anglophilie de Schumpeter. L'affectation de cette complicité qui reste possible entre gentlemen également doués du sens de l'humour, par-

(18) C'est sans doute sur l'impérialisme que la pensée de Schumpeter a le plus évolué en fonction des événements ultérieurs, bien qu'il n'ait jamais repris l'analyse complète du problème : une note d'un de ses ouvrages de l'entre-deux-guerres (*Business Cycles : A Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, Mc Graw-Hill, New York, 1939 vol. 2, p. 696), où il est fait référence à la nécessité d'étendre la théorie de l'impérialisme à la compréhension des fascismes, contient une auto-critique explicite, mais reste assez mystérieuse sur le fond en affirmant que la clef du problème, « plus que dans la théorie néo-marxiste ou dans la théorie qu'avait élaboré l'auteur (en 1919), réside dans le concept de social-impérialisme proposé par Karl Renner ». Il n'est pas sûr, comme le remarque Sweezy, qu'il y ait là plus qu'un souvenir de lecture cursive, car Renner utilise l'expression de social-impérialisme (*Sozialimperialismus*) pour désigner l'« impérialisme socialiste » dont il entend réfuter les attendus naïvement « économistes » (K. Renner, *Marxismus Krieg und Internationale*, 1917) par des arguments fort proches de ceux de Schumpeter [136-139] ; on peut supposer qu'en écrivant en anglais *social imperialism*, Schumpeter visait ce qu'il avait désigné comme un *Volksimperialismus* et songeait à explorer la signification moderne d'un impérialisme du corps social tout entier qu'il réservait en 1917 aux sociétés archaïques peu différenciées [66].

dessus la mêlée et les passions nationalistes et plébéiennes, entraîne Schumpeter à faire la part belle à ces « informations de bonne source » et à ces anecdotes plus proches du badinage diplomatique que de la méthode historique, dont il a lui-même défendu les droits contre les puérilités de la petite histoire : « le titre d'impératrice des Indes n'a jamais été qu'une plaisanterie », la guerre contre les Zoulous ne peut être imputée qu'à « une initiative locale de sir B. Frere, qui fut d'ailleurs blâmé par le cabinet en fonction », l'Egypte fut conquise par Gladstone, mais en quelque sorte malgré lui », etc. [52-53]. On retrouve quelque chose de cette rhétorique à l'emporte-pièce dans les arguments dont Schumpeter se satisfait pour établir l'anti-impérialisme foncier de la politique des Etats-Unis, qui se sont abstenus de procéder à l'annexion complète du Mexique (ou même du Canada) « en dépit des nombreuses occasions et de leur intérêt le plus évident »

En réalité, la fidélité à une méthode d'exposition qui autorise et appelle ces tours de passe-passe n'a jamais complètement raison de la sensibilité aux différences qui est propre à Schumpeter et, en l'occurrence, celui-ci doit même à la vertu négative d'une thèse qui agit sur lui comme une vis a tergo d'être contraint à des exercices d'approfondissement dialectique qui sont à l'origine de ses meilleures analyses. Peu importe finalement au lecteur que Schumpeter doive, pour réussir à faire entrer dans le cadre de sa définition préliminaire la politique militaire de la Rome républicaine (dont il rappelle qu'elle a été avant tout une stratégie de la noblesse sénatoriale dans sa lutte de classe contre une paysannerie expropriée), jouer sur la notion d' « absence d'objectifs concrets », en admettant qu'une expansion militaire subordonnée à un objectif précis de politique intérieure peut être dite « impérialiste » au sens schumpeterien, pourvu que cet objectif soit atteint par l'activité de conquête en tant que telle et non par l'obtention de tel ou tel des résultats particuliers de la conquête... Reste le fait que, soucieux d'appréhender dans sa complexité tout ce qui sépare la situation romaine du cas d'une « nation guerrière » directement portée à la conquête indéfinie par l'organisation de sa vie matérielle et sociale, Schumpeter est conduit à construire de manière systématique les rapports qui relient la structure de classes

de la Rome républicaine à l'alternative de la conquête ou de la réforme agraire et le processus de militarisation de la paysannerie à la constitution des sous-prolétariats urbains et ruraux, ou encore à cerner le jeu de l'idéologie dans les liens qui unissent la « mauvaise foi » de la phraséologie interventionniste aux intérêts du patriciat foncier en matière d'ager publicus ou de main-d'œuvre servile et à suggérer la dialectique par laquelle l'entreprise impérialiste produit les groupes et les appareils intéressés à sa perpétuation [93-97]. Cette théorie de l'impérialisme romain est d'une tout autre texture, comme l'ont remarqué les commentateurs, que la théorie de l'impérialisme assyrien ou perse : on soupçonne évidemment que la riche historiographie sociale qui existe sur les classes à Rome a donné à cette analyse son orientation particulière, tandis que la déduction ne triomphe dans la présentation des autres impérialismes antiques que par défaut de documents. De même, le projet de séparer du capitalisme « pur » des phénomènes qui, comme ceux du nationalisme économique ou de l'exportation monopolistique, ont été étroitement liés à son développement historique engage parfois la démarche de Schumpeter dans un essentialisme aussi arbitraire que celui dont se gaussait Weber à propos des historiens qui croient pouvoir distinguer le « vrai » christianisme de ses tendances historiques les plus récurrentes [141-142] ; mais ce projet se trouve aussi au principe de l'apport propre de Schumpeter à l'analyse de la composition concrète des forces sociales au sein desquelles s'est développé en Occident le mode de production capitaliste : mis à part certaines approximations métaphoriques sur l'« atavisme » guerrier de l'aristocratie ou sur l'incompatibilité caractérielle de l'esprit bourgeois et du commandement politique, les analyses consacrées par Schumpeter aux agrégats hégémoniques de classes différentes et, plus généralement, à la coexistence au sein d'une même société de forces sociales, d'appareils et de rapports de production d'âges différents, conduisent à une théorie des formations sociales comme mixtes historiques, qui dépasse aussi bien la conception évolutionniste de la « survivance » que la conception positiviste de la juxtaposition partes extra partes [146-152]. On remarquera, par exemple, à propos du militarisme et du nationalisme propres aux sociétés

bourgeoises du XIX^e siècle, que, si Schumpeter en trouve la source, par l'intermédiaire de la continuité de l'appareil d'Etat et de l'appareil militaire, dans des configurations pré-capitalistes d'intérêts, sa théorie oblige à prendre en compte « pour les comprendre sous leur forme actuelle » le fait qu'ils « relèvent doublement de l'interprétation économique de l'histoire, puisqu'ils représentent les formes que les habitudes de sentir et de faire, constituées dans des conditions féodales, ont prises dans le monde moderne » et puisque, « greffés sur le capitalisme, ils en retirent une force nouvelle et qu'en les annexant le capitalisme leur donne une vie qui les fait participer, politiquement et économiquement, à son organisation intime » [151]. Même si elle n'est qu'esquissée, cette théorie de la retransduction est indiscutablement plus proche des exigences de la méthode structurale que de l'historisme dans lequel on veut généralement enfermer la sociologie historique de Schumpeter.

C'est en définitive à une pratique de la sociologie historique héritée de Weber que Schumpeter doit d'échapper, souvent in extremis, à l'impasse où semblaient l'engager ses choix de principe : pour qui lirait l'Essai sur les impérialismes en se fiant aux pesanteurs idéologiques, le recours au critère de « l'absence d'objectif concret » par lequel Schumpeter amalgame les types historiquement les plus hétérogènes d'expansion militaire, semble devoir conduire tout droit à une théorie transhistorique de l'« inclination irrationnelle et purement instinctive à la guerre et à la conquête », plus proche, là encore, du système des « résidus » conçu par Pareto que de la démarche qui était celle de Weber lorsqu'il mettait en garde, à propos du mythe psychologique de l'auri sacra fames, contre la tentation de dissoudre la singularité historique du capitalisme dans les généralités à toutes fins du sens commun. A partir des mêmes présupposés, d'autres, comme von Mises, n'hésiteront pas à invoquer comme fondement dernier de leur sociologie les données ultimes et éternelles de la « nature humaine » (qu'il s'agisse de l'« ambition », du « désir de sécurité », de l'« agressivité » ou du « ressentiment »), jouant ainsi de la crédibilité que procure la rencontre entre l'évidence des proverbes pour qui « il n'y a rien de nouveau sous le soleil » et ce minimum de psychanalyse

puérile et honnête exigible de tout lecteur d'abstracts (19). Or, dès qu'il frôle ces formulations naturalistes, en particulier avec sa métaphorique de l' « atavisme », Schumpeter se reprend vigoureusement et, récusant explicitement la théorie de la « pulsion instinctive » (Trieb), dont son sens des nuances suffit à lui faire voir qu'elle a pour effet de supprimer toute analyse, puisqu'elle constitue le premier et le dernier mot de l'explication, il se tourne vers la recherche de l' « explication spécifique », c'est-à-dire vers la recherche des conditions matérielles et des rapports sociaux, propres à un peuple, à une classe ou même à des groupes plus particuliers, susceptibles de rendre compte génétiquement et fonctionnellement de l'apparition d'un mode de vie guerrier dont l'institutionnalisation et l'intériorisation expliquent la persistance et les transformations [109-110]. Il n'y a aucun doute : à l'exception de la défaillance, à la fois accidentelle et nécessaire, que lui inspire la biologie de la supériorité sociale et qui fait basculer hors de la sociologie son analyse des « aptitudes de classe », le relativisme historique est toujours assez fort chez Schumpeter pour barrer la route au naturalisme qui, dans les sciences sociales, suit le positivisme comme son ombre.

Il est difficile, on le voit, de suivre les oscillations théoriques de Schumpeter sans osciller soi-même entre une adhésion et une réticence qui, de surcroît, ne se laissent déterminer univoquement ni par le degré de proximité idéologique du lecteur à l'auteur ni par la distance plus ou moins grande des analyses de l'auteur à l'égard de ses propres présupposés idéologiques. L'exemple de la pensée schumpeterienne est peut-être le mieux fait pour suggérer ce qu'a d'inadéquat la conception, qui était celle de Schumpeter lui-même — fort proche en cela de bien des « marxistes » — et qui tend à se représenter les rapports entre la science et l'idéologie comme des rapports d'extériorité

(19) Cf. par exemple, L. von Mises, *The Anti-Capitalistic Mentality*, D. Van Nostrand Company, Princeton, 1956.

territoriale (20) : qu'elle s'autorise de la distinction philosophique de la vérité et de l'erreur ou plus simplement de la définition positiviste de l'univocité des « faits », cette conception, qui permet d'opérer, au sein d'un système de pensée déterminé, un partage intemporel entre les « éléments de science » et les « éléments idéologiques », conçus comme deux substances du discours susceptibles d'exister chacune par soi, conduit, par une pente naturelle qui révèle les origines et les fonctions professorales du procédé, à découper les auteurs et les œuvres en catégories justiciables du blâme ou de l'éloge. C'est une telle partition de l'œuvre de Schumpeter qu'on a tenté d'éviter, incomplètement peut-être, en suggérant quelques-uns des changements de signe idéologique qui sont susceptibles de l'affecter selon les pratiques ou les contextes auxquels on la réfère. Il faudrait, pour expliquer la structure de la pensée schumpeterienne, entrer plus avant qu'on ne peut le faire ici dans la sociologie de la position intellectuelle qui la conditionne : en tout cas, les rapports contradictoires de ce type d'auteurs tant avec les valeurs dominantes du milieu intellectuel qu'avec les valeurs des classes dominantes appellent une analyse plus élaborée que celle qui est véhiculée, dans le milieu intellectuel français, par la classification « indigène » opposant globalement les phratries complémentaires des intellectuels « de droite » et « de gauche ». Si l'on veut prendre en compte les relations objectives qui rattachent les intellectuels à la structure sociale, au travers par exemple de leur origine de classe, du secteur de l'activité culturelle dont relèvent leurs pratiques, de leurs pratiques politiques effectives et de la position qu'ils occupent dans la hiérarchie des institutions intellectuelles, on est conduit, pour situer le courant idéo-

(20) Bien qu'il se refusât à la commodité de réduire, comme beaucoup de ses contemporains, la distinction de la science et de l'idéologie à celle des jugements de fait et des jugements de valeur, Schumpeter établissait une séparation entre, d'une part, la formulation des questions, supposée tributaire d'un découpage de la réalité socialement conditionné, et, d'autre part, la procédure de vérification, justiciable seulement de normes logiques échappant à toute relativité historique, ce qui lui donnait le moyen de tracer, en tout discours, une frontière laissant d'un côté les « éléments de science » (ou le « noyau scientifique ») et de l'autre les « éléments idéologiques » (en tant que tels « pré- ou extra-scientifiques »). Cf. à ce propos J. Schumpeter, « Science and Ideology, *American Economic Review*, mars 1949, p. 345-359.

logique auquel appartient Schumpeter, à le distinguer nettement de la tradition, avant tout littéraire, qui, depuis le milieu du XIX^e siècle, a été dans la plupart des pays européens associée aux entreprises de la droite politique et qui a fourni l'essentiel de son discours au nationalisme et au militarisme, et davantage encore d'un courant, plus récent, qui a procuré à des extrêmes-droites bientôt fascistes leur irrationalisme et leur anti-intellectualisme.

Le cas de Tocqueville ou même, pour certains aspects de son œuvre, celui d'Auguste Comte signalent, dès le début du XIX^e siècle, l'apparition dans le champ de la réflexion historique d'un type d'auteurs qui doivent à la conjonction paradoxale de la marginalité et de l'éminence de combiner dans leur stratégie de la « distinction » intellectuelle les apports les plus hétérogènes. C'est le fond de l'humeur idéologique, généralement lié à une origine sociale privilégiée et fait d'attachement, plus ou moins nostalgique, à la continuité sociale, qui rapproche des tempéraments politiques aussi différents que celui de libéraux comme Tocqueville et de cyniques comme Pareto. Schumpeter illustre assez bien la disposition la plus constante de ces écrivains, qui s'exprime dans une sensibilité exacerbée au « coût » de tout changement révolutionnaire (ou même seulement accéléré) et surtout dans la modalité de leur rapport intellectuel aux idéologies « progressistes » : irréductible à l'attitude sereinement hostile du bourgeois « conservateur » comme à celle de l'intellectuel fasciste (ou bonapartiste, boulangiste, etc.), dont l'agressivité directe doit souvent quelque chose à des origines ou des attaches plébéiennes, cette modalité tient à tout un ensemble de traits intimement associés — ironie tempérée et scepticisme raisonnant, culte de l'objectivisme et de la nuance (« certes... mais »), goût du « petit fait vrai » et de l'analyse, choix de la méthode positiviste plus ou moins consciemment perçue comme l'opposé, simple et élégant, de la prétention et du mauvais goût des appareils théoriques et, surtout, tendance incoercible à porter sur le terrain de l'adversaire une discussion tout entière subordonnée au plaisir de démonter les contradictions d'un ennemi intime et fascinant (l'idéologie « démocratique » pour Pareto ou le marxisme pour Schumpeter). Autant de traits où l'on peut apercevoir une retraduction de la culture des classes

privilégiées dans la logique de la discussion intellectuelle, même si les thèmes d'origine ont subi une conversion de sens d'autant plus radicale que les auteurs ont intériorisé plus profondément les valeurs de l'objectivité scientifique en fonction de leur formation universitaire ou de leur insertion dans la communauté savante. Ce serait un autre problème — de sociologie de la connaissance — que d'expliquer pourquoi ce courant intellectuel a joué un rôle déterminant dans la sociologie politique ou, plus généralement, dans la réflexion politique, et a occupé une position épistémologique qui lui a, plus d'une fois, permis de monopoliser le parti de la méthode scientifique et de mettre ce monopole au service de ses nostalgies idéologiques, dans la mesure même où ses adversaires lui laissaient le champ libre en se spécialisant dans le maniement de l'utopie ou en se retranchant dans la quiétude du dogmatisme (21).

On saisit ici sur le vif la dissymétrie fondamentale entre les intellectuels « de gauche » et « de droite » que dissimule la symétrie du système d'appellations. Dans la plupart des situations politiques où s'est trouvée placée l'intelligentsia à l'époque contemporaine, c'est la distance ou même la dissidence symbolique par rapport à l'ordre établi qui a constitué la dominante idéologique du milieu : les intellectuels qui se réclamaient, fût-ce de manière purement classificatoire, de la « critique sociale » n'avaient donc qu'à s'affirmer comme intellectuels pour affirmer leur originalité, tandis que ceux qui étaient attachés à la « continuité sociale » se trouvaient placés en porte à faux dès qu'ils entendaient s'affirmer comme intellectuels. Ce que l'appartenance au milieu réalise pour l'intellectuel critique, l'intellectuel d'humeur conservatrice doit, sous peine de banalité, le réaliser pour son propre compte : l'anticonformisme qu'il lui est évidemment facile d'afficher contre le conformisme intellectuel se trouve, du fait même, difficilement discernable du conformisme social dominant. Ceux qui, comme Schumpeter, sont assez intellectuels pour ne pas pouvoir se résigner à penser comme des « bourgeois »

(21) Dans cette logique, on remarquera que, sur le terrain de la science politique, Lénine a dû aller chercher chez Clausewitz les principes d'une théorie scientifique de la guerre, qui ne pouvaient évidemment se rencontrer dans la littérature pacifiste des intellectuels de « gauche ».

sont donc contraints à pratiquer une gymnastique de l'argumentation régie par l'impératif de la double démarcation. Le principe en a été formulé par Pascal qui, dans le domaine de la virtuosité religieuse, avait été affronté à une tâche analogue : c'est le « renversement perpétuel du pour ou contre » qui permet à l'« habile » de se distinguer du « demi-habile » en affirmant, contre la critique naïve du « peuple », que « les opinions du peuple sont saines », mais pas « où il se les figure ». La maîtrise dialectique de Schumpeter s'est exprimée dans les raffinements indéfinis qu'il a su tirer de ce schème, réussissant par exemple à mettre dans la position de « peuple », tantôt sa tentation intime de conservatisme social, tantôt l'œuvre obsédante de Marx, et à donner son accord, alternativement ou même simultanément, à l'un et à l'autre, mais pour des raisons qui n'auraient jamais pu être celles de l'un ou de l'autre. Bien des traits de l'œuvre et du personnage de Schumpeter se comprennent mieux si on les rapporte à ce paradoxe de position, depuis les formes les plus « simples » du snobisme d'attitude jusqu'aux complexités doctrinales les plus abstraites (22). On peut porter au compte des formules classiques de la recherche de la différence, toutes proches encore de l'excentricité du gentleman, ces choix par lesquels Schumpeter aimait à prendre à contre-pied les évidences ou les sentiments reçus dans son entourage, qu'il s'agisse de sa sympathie pour l'Angleterre pendant la première guerre mondiale, de son admiration presque provocatrice pour l'administration française de la Ruhr alors qu'il était professeur à Bonn, ou de son dédain pour les modèles économétriques, qui trahit une désinvolture toute aristocratique : Schumpeter ne laissait passer aucune

(22) L'explication complète exigerait que l'on construise méthodiquement les déterminations, génétiques et structurales, de la personnalité intellectuelle de Schumpeter, en recourant aux concepts de « champ intellectuel » et de « trajectoire » tels que les emploie P. Bourdieu lorsqu'il fait voir comment les membres de la classe dirigeante et, en particulier, les intellectuels présentent dans toutes leurs attitudes un degré de contorsion idéologique proportionnel au degré de déviation de leur trajectoire par rapport à la trajectoire scolaire qui était la plus probable pour eux en fonction de leur origine sociale et à la trajectoire sociale la plus probable en fonction de leur carrière scolaire : tout se passe en effet comme si la propension de l'intellectuel conservateur d'origine bourgeoise à la double démarcation reproduisait la double rupture inscrite dans sa trajectoire sociale.

occasion de prôner la vertu des méthodes quantitatives dans les sciences sociales, tout en laissant aux autres le soin de les employer (23). Un des effets les plus visibles de la composition d'improbabilités qui définit le personnage et l'œuvre de Schumpeter aura été de brouiller les rapports d'affiliation et de déconcerter les alliances les plus attestées dans le champ idéologique. Cet admirateur déclaré des qualités sociales et humaines de l'entrepreneur capitaliste, qui détestait le keynesianisme et, plus encore, le New Deal en raison même de leur succès parmi les intellectuels radicaux aux Etats-Unis, trouvait le moyen de faire figure d'hérétique aux yeux de la majorité des économistes américains, qui tenaient pour article de foi l'efficacité universelle des mécanismes du marché : il se plaisait en effet à démontrer, avant Galbraith, que, compte tenu de certaines conditions institutionnelles et technologiques, le rendement de la concurrence monopolistique ou même de la planification pouvait être supérieur à celui de la concurrence parfaite. S'il a été amené, dans sa période américaine, peut-être parce que les marxistes se faisaient plus rares dans son entourage, à multiplier les signes de sa dévotion intellectuelle pour Marx, les marxistes n'ont jamais semblé tentés de témoigner à son égard quelque chose du désaccord fasciné que lui-même ressentait à l'égard de Marx. Quant à Gurvitch, dont on sait le prix qu'il accordait, dans sa croisade contre le psycho-sociologisme allégué de Weber, à l'alliance avec tous ceux qui reconnaissaient aux classes la caractéristique de « groupes réels », qu'il s'agisse de Marx, des durkheimiens ou de Schmoller, il convenait volontiers que Schumpeter était exempt du péché weberien, mais n'en trouvait pas moins des accents de censeur pour condamner ses analyses sur les classes sociales : « Je considère comme mon devoir de les critiquer avec d'autant plus de sévérité qu'elles montrent une certaine tendance à se répandre (24). »

C'est sans aucun doute dans le rapport à Marx que se trouvent rassemblés et concentrés les traits les plus spéci-

(23) Cf. à ce propos, J. Tinbergen, « Schumpeter and Quantitative Research in Economics », *Schumpeter Social Scientist*, op. cit., p. 59-62.

(24) G. Gurvitch, *Etudes sur les classes sociales, l'idée de classe sociale de Marx à nos jours*, Gonthier, Paris, 1966, p. 155.

fiques du caractère intellectuel de Schumpeter : lui vouant dès ses premiers écrits une admiration à la fois ostentatoire et agressive, il a mené avec lui, tout au long de son œuvre, un dialogue aussi intime que pugnace qui laisse voir, sous une forme plus exemplaire encore que les œuvres de Weber, Mannheim ou Pareto, les mécanismes d'assimilation, de retraduction, de déplacement ou même de dénégation, par lesquels s'est exprimée l'influence de Marx chez les sociologues généralement considérés comme « non marxistes » ou « anti-marxistes ». Il serait possible de dégager les règles de ce jeu intellectuel par lequel Schumpeter, non sans quelque réminiscence des « coquetteries » de Marx à l'égard de Hegel, tenait à affirmer son accord avec les conclusions de Marx, tout en réfutant une à une chacune de ses démonstrations pour leur substituer les siennes propres — encore qu'il ne dédaignât pas à l'occasion de montrer qu'elles auraient pu être celles de Marx, si Marx avait été marxiste au sens le plus marxiste du terme, c'est-à-dire au sens schumpeterien. Parti très tôt en guerre, sur les traces de Böhm-Bawerk, contre la démonstration marxiste du caractère inéluctable de l'auto-destruction du capitalisme, Schumpeter n'a cessé de déployer une sorte de zèle pervers pour démontrer à nouveaux frais, à mesure que l'histoire lui multipliait ses sursis, l'« obsolescence » inévitable du système de gestion capitaliste de l'économie, trouvant dans ses succès mêmes, avec une satisfaction amère, de nouveaux arguments pour le condamner à une mort prochaine et mettant une telle passion à « dépasser » Marx dans cette tâche qu'on pourrait le soupçonner de n'accepter la thèse du dépérissement du capitalisme que pour remporter plus sûrement la seule victoire qui lui tienne à cœur, celle du dépérissement du marxisme. C'est encore dans la réfutation des thèses de Marx que s'affirme le plus nettement la propension de Schumpeter à une épistémologie analytique : le début de Capitalisme, socialisme et démocratie, où la réflexion de Schumpeter affronte successivement « Marx le prophète », « Marx le sociologue », « Marx l'économiste » et « Marx le professeur », illustre l'avantage tactique d'un procédé professoral auquel le combat contre les Curiaces a donné ses lettres de noblesse ; en l'occurrence, Schumpeter redouble cet avantage de celui du choix du terrain, puisque,

en tenant pour acquise la séparation de l'analyse sociologique et de l'analyse économique telle qu'elle est constituée hors de la pensée marxiste, il peut facilement faire apparaître comme une confusion à la charge de son adversaire un principe de construction de l'objet des sciences sociales qu'il lui appartenait de critiquer en tant que tel (25). Plus profondément, la verve logique dont témoigne Schumpeter dans la mise en pièces de Marx montre avec éclat les effets de la conception positiviste de la vérification qui réduit tout système théorique à une somme de propositions, susceptibles de vérité ou d'erreur chacune pour son propre compte, abstraction faite du sens systématique qu'elles tiennent de leur insertion dans une structure théorique. C'est bien cette épistémologie qui est à l'œuvre dans le traitement auquel Schumpeter soumet le Manifeste, lorsqu'il distingue la validité de la sociologie économique et de l'analyse économique contenues dans l'ouvrage, elles-mêmes soigneusement séparées de l'histoire sociale et de l'histoire politique — sans parler des « éléments idéologiques » déjà classés ailleurs — ou lorsqu'il raffine ses accords et ses désaccords en affirmant que l'interprétation matérialiste de l'histoire ne suppose pas nécessairement le matérialisme philosophique (et vice versa), que l'interprétation économique de l'histoire n'est pas nécessairement tributaire de la conception marxiste de la détermination des structures de classes et enfin que celle-ci pourrait être vraie même si la conception strictement économique du contenu des intérêts de classe était fausse — sans compter que la théorie du rôle historique des classes pourrait être acceptée sans qu'on soit obligé d'admettre que l'histoire n'est pas autre chose que l'histoire de la lutte des classes (26). Dans un chassé-croisé aussi serré, il n'est pas étonnant que Schumpeter ait pu, à son insu, emprunter à Marx, pour les retourner contre lui, jusqu'aux raisons qu'il trouvait mauvaises quand il les rencontrait

(25) *Capitalisme, socialisme et démocratie*, op. cit., pp. 66-136.

(26) « The Communist Manifesto in Sociology and Economics », *Journal of Political Economy*, vol. LVII, juin 1949, p. 199-212. De même, l'Essai sur les impérialismes repose sur la thèse que la conception économique de l'histoire peut fort bien s'accommoder du refus de concevoir l'impérialisme comme le stade suprême du capitalisme. [45].

chez son adversaire (où elles n'étaient pas toujours) : par un dernier tour de l'art de prendre les autres à contre-pied — qui a ses retournements imprévus — Schumpeter, qui a souvent reproché au marxisme son évolutionnisme latent, visant à ramener à une loi de succession linéaire le processus complexe d'apparition des formes historiques, s'est trouvé conduit, afin de repousser le plus loin possible dans l'avenir les chances d'un socialisme raisonnable, à réitérer avec constance — depuis La crise de l'Etat fiscal [281-282] jusqu'à Capitalisme, socialisme et démocratie — sa certitude scientifique que le socialisme ne pourrait s'établir qu'à son heure, c'est-à-dire à un niveau déterminé du développement des forces productives et que seul le capitalisme avait mission de porter jusque-là le développement de l'économie — reprenant ainsi à son compte un évolutionnisme qui ne se rencontrait que dans les déformations les plus « économistes » du marxisme.

Toutes ces caractéristiques pourraient sembler enfermer le personnage de Schumpeter dans un champ de la production intellectuelle assez étranger aux exigences du travail scientifique. Harris rapporte un passage de la biographie de Keynes dont il affirme que, si on leur en cachait le titre, tous les amis de Schumpeter parieraient qu'il s'applique à lui : « Il avait, dans la conversation, une tendance à épater le bourgeois (27). Il se plaisait à jouer le rôle de l'avocat du diable pour animer la discussion. Il poussait souvent ses théories jusqu'à une limite extravagante. Dans le même esprit, une autre de ses faiblesses consistait dans la coquetterie de l'omniscience : il était porté à dissenter sur toutes sortes de sujets ; parfois il en avait effectivement une connaissance approfondie, mais parfois aussi son point de vue ne reposait que sur le souvenir de quelques pages d'un livre qu'il avait parcouru cursivement. Son assurance était d'ailleurs la même dans les deux cas (28). » L'anecdote ne saurait cependant tenir lieu de sociologie de la science : la propension à la mondanité intellectuelle qui est propre à ces bourgeois-gentlemen

(27) En français dans le texte.

(28) R. R. Harrod, *The Life of John Maynard Keynes*, New York, 1951, p. 468. Cité par S. E. Harris, « Introductory Remarks » in Schumpeter, *Social Scientist*, op. cit., p. 7

(herrenbürger) tels que les a décrits Kern (29) et qui se trouve être commune à Schumpeter et à l'adversaire d'humour qu'il s'était choisi parmi ses contemporains, constitue une disposition générique qui a des effets fort différents sur l'invention scientifique selon les conditions sociales où elle agit. Les contraintes de l'érudition et, en particulier, celles de la recherche historique qui prévalaient dans le milieu universitaire où a été formé Schumpeter, l'influence de la méthode wébérienne (irréductible à l'image constituée en France par les premières traductions de Weber) à laquelle il a été plus particulièrement soumis dans le travail historique du fait de ses liens avec la revue *Archiv*, ainsi que les exigences du débat théorique auxquelles le milieu scientifique l'a obligé à se mesurer dès ses premières œuvres, ont assurément limité ou contraint à des transpositions, parfois fructueuses, la tentation de dilettantisme qui habitait son personnage. De même la disposition positiviste n'est pas « antiscientifique » par une sorte de propriété d'essence qui transcenderait les contextes sociaux où elle s'actualise et elle peut remplir une fonction critique des plus efficaces lorsque, comme c'est le cas en France dans certains secteurs du champ intellectuel, le positivisme se trouve dédaigneusement écarté non pas au nom d'une conception plus exigeante du travail scientifique mais pour se dispenser de toute exigence. Ayant choisi, peut-être plus délibérément que Weber, de prendre pour objet de science les questions qui touchaient le plus directement à la politique, il n'est pas étonnant que l'œuvre, le personnage et l'influence de Schumpeter constituent un objet privilégié pour l'étude des rapports de la science et de la politique dans le travail et le monde scientifiques. On s'explique aussi le pouvoir symbolique de classification qui s'attache dans le milieu intellectuel à l'acceptation ou au refus d'auteurs tels que Schumpeter et, plus précisément, l'interdiction rituelle qui pèse sur la lecture de ces « mauvais auteurs » parmi certains intellectuels « de gauche » : par un mécanisme idéologique tout

(29) H. von Beckerath rappelle cet aspect intime de la personnalité de Schumpeter, pour l'opposer aux goûts de tête (en français dans le texte) qui le portaient vers le rationalisme scientifique et qu'il tenait de sa formation intellectuelle (« Joseph Schumpeter as a Sociologist », in *Schumpeter, Social Scientist*, op. cit., p. 110).

à fait analogue à celui qui, selon Marx, conduit la morale capitaliste à chercher dans les mérites éthiques de l' « abstinence » la justification du profit, un certain rigorisme intellectuel tient l'abstention pour le moyen le plus sûr d'acquérir le mérite politique.

J.-C. PASSERON.

première partie

contribution à une sociologie
des impérialismes*

(*) Publié pour la première fois dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 46, p. 1-39 et 275-310 (1919).

I. Le problème

Une constatation suffit à poser le problème : la politique agressive des Etats ou des pouvoirs pré-étatiques, telle que nous l'observons dans l'histoire, ne se laisse qu'incomplètement expliquer par « les intérêts réels et concrets » des groupes en cause. Quelques exemples éclaireront cette affirmation. Lorsque deux tribus se disputent des salines ou des terrains de chasse qui leur sont nécessaires ou lorsqu'un Etat autour duquel s'est établi un cordon douanier et dont les communications sont bloquées pour des raisons politiques adopte une politique agressive afin de s'ouvrir un accès à la mer, le cas est clair : malgré les difficultés méthodologiques que soulève le recours à une notion comme celle d'intérêt objectif d'un peuple, pareille référence à un « intérêt concret » explique ici tout ce qu'il y a lieu d'expliquer. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'un intérêt soit économique pour être considéré comme « concret » : lorsqu'un Etat adopte une conduite agressive dans l'intention de réaliser l'unité politique de ses nationaux, comme ce fut le cas du Piémont entre 1848 et 1859, on peut encore invoquer un intérêt réel et concret pour expliquer son choix. Il n'est pas nécessaire, non plus, que l'intérêt invoqué soit un intérêt commun à l'ensemble de la société : lorsqu'une aristocratie de planteurs entraîne son pays à la conquête d'un comptoir nécessaire à la traite des esclaves, l'entreprise s'explique aussi par un intérêt réel et concret. Enfin, il n'est pas besoin que l'intérêt invoqué pour expliquer une action guerrière soit proclamé (ou soit tel qu'il puisse l'être) ; autrement dit, il n'est pas nécessairement avouable. Les cas ne manquent pas où la constatation de l'intérêt concret — même inavoué — d'une classe s'impose clairement à l'observateur extérieur.

Mais il existe des cas d'une nature tout autre, par exemple lorsqu'un groupe social parvient à imposer une déclai-

ration de guerre parce qu'il escompte un avantage financier de la conduite de la guerre ou parce qu'il a besoin de la guerre pour surmonter des difficultés de politique intérieure. En effet, il n'apparaît plus ici d'intérêt concret au sens où l'illustraient les exemples précédents. Assurément, il existe bien un intérêt particulier qui se trouve mis en avant — car la déclaration de guerre doit avoir une « raison ». Mais le prétexte n'est pas la cause. La cause véritable suppose encore un intérêt ; mais il ne s'agit pas d'un intérêt qui s'exprimerait dans le but particulier de la guerre ; il ne s'agit pas des avantages que la réalisation des objectifs de guerre procurerait à la nation, mais bien plutôt d'un intérêt qui tient à la conduite de la guerre *considérée en elle-même*. Ainsi, il apparaît une question spécifique à laquelle il convient de répondre : comment le groupe considéré en est-il venu à adopter une attitude guerrière et pourquoi a-t-il choisi précisément ce prétexte pour déclencher la guerre et non pas un autre ?

Se référer purement et simplement, dans l'explication d'une action guerrière, à un intérêt concret et particulier n'est donc satisfaisant qu'à trois conditions. Il faut d'abord qu'un intérêt particulier — dans le sens défini ci-dessus — puisse être identifié clairement par l'observateur, compte tenu, cela va sans dire, de la structure sociale, de la mentalité et de la situation du peuple en question. Deuxièmement, l'action de l'Etat dont on entend ainsi expliquer la politique doit correspondre à cet intérêt, les sacrifices et les risques prévisibles devant être en rapport avec le gain prévisible. Troisièmement, il faut pouvoir prouver que cet intérêt — avoué ou non — représente vraiment la force sociale à l'œuvre dans cette politique. Dans des situations historiques réelles, il est souvent difficile de déterminer si ces conditions sont remplies. La trame des intérêts sociaux est si complexe qu'il n'est guère possible de trouver une seule décision gouvernementale qui ne puisse être, directement ou indirectement, mise en rapport avec un intérêt particulier et cela sans absurdité criante. Il faut ajouter que, notamment à l'époque moderne, il est assez facile de faire croire aux gouvernés que la politique de l'Etat est dictée par l'intérêt réel du peuple et que celle-ci vise à procurer des avantages concrets à toutes les classes de la société. C'est toujours de cette manière que l'Etat

justifie officiellement sa politique, le plus souvent sans aucune mauvaise foi. Enfin, particulièrement en matière d'économie, un grand nombre d'erreurs tendent à procurer au tout venant et parfois aussi à l'observateur scientifique — surtout à l'historien — l'illusion d'un intérêt qui rendrait compte des choix d'un Etat de manière adéquate. C'est en cherchant à expliquer cette conviction que nous avons été conduits aux rapports véritables qui s'établissent entre les intérêts et la politique des Etats. L'examen des cas isolés est indifférent ; il suffit d'apercevoir — et sur ce point il ne subsiste aucun doute — que les trois conditions sont rarement remplies. Dans la mesure où elles ne le sont pas, nous nous trouvons devant un problème particulier, qui n'est autre que celui de l'impérialisme proprement dit.

Personne ne parle d'impérialisme lorsqu'un Etat, si brutales que soient ses entreprises, poursuit des intérêts isolés et concrets et qu'il est clair qu'il renoncera à tout acte agressif dès qu'il aura obtenu satisfaction. A l'exception des cas — fort nombreux — où le terme d'impérialisme est employé comme un slogan vide de sens, notre définition est en accord avec l'usage courant : on entend toujours désigner sous le nom d'impérialisme (que l'accusation soit fondée ou non dans chaque cas n'est pas en question ici) le déploiement d'une agressivité dont la raison véritable ne réside pas dans les fins momentanément poursuivies ; autrement dit, d'une agressivité qui trouve dans le succès même de ses entreprises un nouvel aliment et qui est à elle-même sa propre fin ; c'est ce qu'expriment encore des formules comme « politique de puissance » ou « politique d'hégémonie mondiale ».

De fait, l'histoire nous donne des exemples de peuples et de classes sociales (la plupart des peuples ayant eu cette conduite à un moment donné de leur histoire) qui ont recherché l'expansion pour l'expansion, le combat pour le combat, la domination pour la domination. Pareille volonté ne s'explique complètement par aucun des prétextes qui les ont entraînés à l'action, par aucun des objectifs qui ont été invoqués ici ou là. Il semble s'agir d'une disposition récurrente, irréductible à la recherche d'un but particulier ou à la satisfaction d'un intérêt concret, disposition qui porte à saisir indifféremment toutes les occasions et tous

les prétextes d'entrer en guerre. Dans cette logique, la conquête tient sa valeur non des avantages, presque toujours douteux et souvent dilapidés par négligence, qu'elle procure, mais d'elle-même et de son dynamisme comme succès continué. En ce cas, l'explication par des intérêts concrets, tels que nous les entendons, ne joue plus. Mais c'est alors la nature et l'origine de cette volonté de vaincre qui appelle une explication.

Bien que la volonté d'expansion comme but en soi ait toujours besoin d'objectifs concrets pour se réaliser et pour se formuler, ce n'est pas là que réside sa signification. On ne saurait voir dans l'expansion prise comme but en soi un « objectif » au sens instrumental du terme, puisqu'une pareille expansion n'a pas d'objectif adéquat en dehors d'elle-même : faute d'une expression meilleure, nous définirons donc cette tendance comme « sans objectifs ». Par suite, de même qu'aucun intérêt concret ne l'explique vraiment, aucune satisfaction ne parvient à la combler, comme cela devrait être le cas si l'action exprimait un besoin identifiable et que le combat n'eût été accepté que comme un moyen et un mal nécessaires. De là la poursuite de l'expansion au-delà de toute limite, jusqu'à l'épuisement total des forces ; de là sa devise : *plus ultra*. Notre définition de l'impérialisme sera donc la suivante : *l'impérialisme est la disposition, dépourvue d'objectifs, que manifeste un Etat à l'expansion par la force, au-delà de toute limite définissable.*

Cependant ce phénomène pourrait, en dernière analyse, nous mettre purement et simplement en présence de facteurs économiques. Deux démarches sont alors possibles : on peut d'abord essayer de rattacher les tendances impérialistes aux caractéristiques générales de la structure économique et des rapports de production, conformément aux principes fondamentaux de la conception économique de l'histoire. Et je ne doute pas le moins du monde que ce puissant instrument d'analyse ne révèle ici son efficacité, au même titre que dans l'étude d'autres phénomènes, pourvu que l'on ne perde pas de vue que les habitudes politiques et intellectuelles d'une époque ne se réduisent jamais à des réactions aux conditions de production de l'époque, puisqu'elles constituent des dispositions de longue durée, portant la marque des conditions de production

d'époques révolues. Mais on peut aussi essayer de dériver les phénomènes impérialistes des intérêts économiques de classe dans une conjoncture donnée. C'est ce que fait la théorie néo-marxiste : *grosso modo*, elle tient l'impérialisme pour le simple reflet des intérêts de la classe dominante, à un degré donné du développement du capitalisme ; c'est là sans aucun doute la contribution de loin la plus importante à la solution de notre problème. A coup sûr, cette théorie contient une grande part de vérité. Nous discuterons ces thèses dans la suite ; cependant, qu'il me soit permis d'insister dès maintenant sur un point : cette thèse ne découle pas logiquement de la conception économique de l'histoire ; on peut l'écarter sans entrer en contradiction avec elle — et même sans sortir des cadres d'une telle conception. C'est dans la manière dont nous traitons les facteurs économiques que réside la contribution de notre étude à la sociologie des idéologies modernes (1). Notre méthode est des plus simples : nous entendons analyser le devenir et l'actualité de l'impérialisme à partir d'exemples historiques que l'on peut tenir pour typiques. Bien que l'on puisse trouver dans les différents cas historiques assez de traits communs pour constituer l'impérialisme en un type sociologique cohérent, les différences entre les diverses formes du phénomène gardent une portée méthodologique ; d'où le pluriel que nous avons tenu à utiliser dans le titre.

II. L'impérialisme comme slogan

Un exemple suffira : après les discussions touchant à la suppression du tarif douanier sur les céréales en 1846, le parti conservateur anglais, qui venait de se regrouper autour de Stanley, Bentinck et Disraëli, se trouvait dans une situation difficile. Depuis les guerres napoléoniennes et au cours des longues années où il avait exercé le pou-

(1) L'auteur se propose de consacrer une autre étude à ce thème. Il a du reste déjà abordé le problème de « l'esprit du temps » sous un autre angle, dans *La crise de l'Etat fiscal* (cf. *infra*). Les problèmes économiques ne font ici l'objet que d'une brève analyse qui sera complétée par une étude sur le néo-mercantilisme, laquelle n'a pas encore été publiée. Un autre travail, intitulé *Die Ideenseele des Sozialismus*, et qui lui aussi est en instance de publication, traite de problèmes voisins.

voir sans interruption, le parti n'avait fait figurer aucun point constructif dans son programme ; celui-ci pouvait se résumer en un mot : *non* (2). Ses représentants les plus lucides comprirent vite qu'ils pouvaient s'en tenir à une telle politique en temps de guerre, mais non dans les conditions normales d'exercice du pouvoir. Canning, le premier à le comprendre, fut à l'origine de cette grande politique conservatrice dont l'idée centrale fut de ne pas s'opposer aux tendances dominantes de l'époque mais de contribuer à leur réalisation, transformant ainsi ce qui aurait dû constituer la défaite des conservateurs en un triomphe pour eux. De ses deux grandes réussites, l'une est la lutte pour la liberté des nations dans le monde entier, lutte qui eut pour effet de gagner à l'Angleterre ce fonds de sympathie internationale qui lui fut si précieux par la suite, l'autre est l'émancipation des catholiques. Certes, lorsque Peel parvint au pouvoir, il n'était plus en mesure de suivre la même politique sous peine de voir ses partisans se rebeller. Aussi s'opposa-t-il à la réforme électorale, ce qui contribua à la victoire et au long règne des Whigs du comte Grey. Mais, au faite de sa puissance (1842-1846), il se conforma à l'esprit de Canning lorsqu'il fit sienne la cause du libre-échange. Cette entreprise capitale — peut-être la plus importante de l'histoire de la politique intérieure du pays — réussit : elle eut pour effet de donner un grand essor aux affaires, d'assurer une paix sociale de longue durée ainsi que de bonnes relations en politique étrangère. Mais le parti en sortit divisé : les partisans qui demeurèrent fidèles à Peel (les Peelistes) constituèrent d'abord un groupe distinct avant de s'enrôler dans les légions du libéralisme ; ceux qui firent sécession formèrent le nouveau parti conservateur, marqué dès l'abord par son caractère agraire. Les conservateurs n'avaient pas de programme d'ensemble qui aurait pu leur attirer une majorité, pas de drapeau qui pût flotter au vent de la faveur populaire, pas de chef en qui ils eussent confiance. Cela devint évident à la mort de Bentinck qui

(2) On peut certes porter à son crédit quelques entreprises sur des points isolés : le cours de la monnaie fut rétabli et certains choix à venir s'annonçaient déjà, par exemple dans la politique des tarifs douaniers de Huskisson. Mais l'attitude générale du parti à l'égard des grandes questions de l'époque restait purement négative.

avait du moins été le partisan convaincu des lois sur les céréales et, plus encore, en 1852, lorsque le hasard du jeu parlementaire porta Stanley, devenu lord Derby, et Disraëli au pouvoir. Pour renforcer leur minorité — eux-mêmes ne croyaient pas à la possibilité d'obtenir la majorité — ils obtinrent la dissolution du Parlement. Mais, au cours de la campagne électorale, ils étaient si peu sûrs de leur affaire que l'opposition put prétendre, à juste titre, que les candidats de lord Derby étaient favorables à la protection douanière dans les districts ruraux et libre-échangistes dans les districts urbains. Du reste, ils ne pouvaient guère faire autrement : le retour au protectionisme était exclu et le parti conservateur n'avait pas grand-chose à offrir à ceux de ses partisans qui constituaient le cœur du parti. Dans ces conditions l'échec était inévitable et il ne se fit pas attendre.

Lorsque Disraëli reprit pour la seconde fois les rênes du pouvoir, et de nouveau avec une minorité (1858-1859), il en tira les conséquences et essaya une autre politique. Il reprit à son compte le slogan de ses adversaires, celui de la réforme électorale, mesure tout à fait conforme aux intérêts conservateurs, puisque l'extension du droit de vote allait donner la parole à des classes sociales plus sensibles aux arguments conservateurs que la bourgeoisie de l'époque, qui ne passa aux conservateurs que dans les années 1870. Disraëli fut battu cette fois encore, mais il n'en réussit que mieux en 1866-1867 et c'est là que l'on reconnaît son génie politique : bien qu'il ne disposât que d'une minorité et qu'il se heurtât à une sourde hostilité au sein de son propre parti, bien qu'il fût combattu comme aucun homme politique ne l'avait été depuis Bute et North, il révolutionna la loi électorale au milieu d'un monde de difficultés, triomphe inégalé de manœuvre politique. Il tomba mais, au moment même de la catastrophe, il pouvait ressentir un avant-goût de la victoire. C'était pourtant l'heure de Gladstone : toutes les forces jouaient en sa faveur. Cependant, dès 1873, il était clair que la trajectoire brillante de sa carrière touchait à sa fin. Les réformes électorales ont toujours eu pour conséquence une recrudescence du sentiment conservateur. Le succès du parti conservateur aux élections de 1874 était prévisible. Mais, la victoire acquise, quel programme le

chef du parti conservateur allait-il offrir ? L'opinion ne réclamait rien de bien déterminé ; on voulait souffler un peu. Critiquer les agissements de Gladstone se révélait fructueux ; pourtant, au-delà quelque chose s'imposait ; mais quoi ?

Le chef du parti conservateur se mit à parler de politique sociale. En fait, il reprenait une des traditions conservatrices, celle d'Ashley, qu'il avait lui-même aidé à constituer à une époque antérieure. On pouvait espérer attirer ainsi quelques radicaux du camp de Gladstone, car les relations entre conservateurs et radicaux étaient fort anciennes et ne cessèrent qu'au moment où ces derniers, ayant remporté la victoire sur les Whigs au sein du parti libéral, furent devenus eux-mêmes les éléments dominants du parti. Mais la situation n'était pas favorable à la *Tory Democracy* ; Gladstone en avait fait assez et, pour un temps, les slogans étaient usés et l'économie florissante : les travailleurs transformaient chaque déplacement officiel de Gladstone en triomphe. Non, il n'y avait rien à faire de ce côté-là, ni du côté de l'Irlande du reste (la cause de l'Ulster et de l'Eglise d'Angleterre). *C'est alors que Disraëli entreprit de faire vibrer une nouvelle corde* : la campagne électorale de 1874 ou, si on veut une date précise, le discours de Disraëli au Palais de Cristal en 1872 marqua la naissance de l'impérialisme en tant que slogan de politique intérieure.

Ce fut la *Fédération impériale*. Disraëli qui avait écrit « ces sacrées colonies... sont pour nous une meule autour du cou * », entendait faire de celles-ci les unités autonomes d'un empire formant unité douanière ; les terres non occupées des colonies devaient être réservées aux Anglais ; il fallait créer une défense commune ; un organe central de représentation situé à Londres devait couronner tout l'édifice et assurer des liens étroits et vivants entre les gouvernements de l'empire et des colonies. L'appel au sentiment national et au combat contre le cosmopolitisme « libéral » trouva à cette occasion sa première formulation. On le retrouve avec la même signification et la même résonance dans la propagande de Chamberlain qui reçut cet

(*) « Those wretched colonies are a millstone round our necks » (Malmesburg, *Memories of an Ex-Minister*, p. 343).

héritage de Disraëli. Pris au pied de la lettre, le programme ne trahit aucune tendance à s'emparer de territoires situés au-delà de « l'Empire » et l'expression de *Preservation of the Empire* caractérise assez justement ses intentions. Si le plan de l'*Imperial Federation* nous paraît relever de l'impérialisme au sens où nous l'entendons, c'est qu'avec sa protection douanière, ses attendus militaires et son idéologie d'une Grande-Bretagne unifiée, il recelait un potentiel de tendances agressives non spécifiées qui auraient tôt fait de se manifester s'il était passé de la sphère des slogans au domaine de la politique réelle.

L'efficacité du mot « impérialisme » pris comme slogan apparaît dans le fait qu'un homme doué d'un puissant instinct politique comme Chamberlain l'adopta à son tour ; et nous noterons qu'il le fit à une époque où l'on était à la recherche d'un cri de ralliement pour les conservateurs. En fait, le slogan ne disparut jamais vraiment de l'arsenal conservateur et il arriva même qu'il fût usurpé par de nombreux libéraux. Dès les années 1890, il avait revêtu une signification profonde aux yeux de la jeunesse d'Oxford et de Cambridge. Il joua un rôle déterminant dans la presse conservatrice et lors des grandes réunions du parti. La publicité commerciale utilisait volontiers ses emblèmes, ce qui explique pourquoi il fut si souvent relevé par les observateurs les plus superficiels de l'étranger et pourquoi s'instaurèrent tant de discussions au sujet de l'« impérialisme britannique » dans la presse du continent, le thème, de surcroît, convenant à merveille à la plupart des partis politiques européens. Pareil succès s'explique aisément : d'abord, le plan procurait de grands avantages à toute une série de groupes d'intérêts (principalement un tarif douanier protecteur pour les industries et l'espoir d'exploiter avec un profit certain des positions qu'elles n'auraient pu occuper sous un régime de libre-échange). Il y avait là la possibilité d'étouffer les protestations des consommateurs sous un flot d'enthousiasme patriotique. Plus tard, cet avantage eut encore plus de poids, surtout lorsque certaines industries anglaises ressentirent les effets de la tactique de *dumping* employée par les exportateurs allemands et américains. Non moins importante était l'aptitude du vocabulaire impérialiste à détourner l'attention populaire des problèmes quotidiens.

Mais le fait essentiel, devant lequel s'estompent tous les arguments nés du calcul d'intérêts particuliers, demeurerait l'appel au sentiment national. Aucun autre appel n'est aussi efficace, du moins lorsque les masses ne sont pas engagées dans la fièvre des luttes sociales. Tous les autres appels s'adressent aux intérêts et relèvent de la raison. Celui-là seul réveille les pouvoirs obscurs du subconscient et touche à des instincts nés d'habitudes venues du passé le plus lointain. Chassé des autres domaines d'activité, l'irrationnel se réfugie dans le nationalisme, constellation complexe faite d'esprit belliqueux, de goût de la haine, d'une solide part d'idéalisme informe et d'un égoïsme des plus naïfs (et par conséquent des plus débridés). C'est en cela précisément que réside le pouvoir de fascination du nationalisme. Il satisfait à la fois le besoin de se consacrer à une cause supra-individuelle qui soit concrète et familière et le besoin de se glorifier et de s'affirmer dans la violence. Chaque fois qu'il se crée un vide dans l'esprit d'un peuple — comme c'est souvent le cas après d'épuisantes agitations sociales ou à la suite d'une guerre —, le ferment nationaliste se ranime. L'idée de l'*Imperial Federation* donna forme et direction à ces tendances en Angleterre. C'était, en vérité, une vision fascinante qui se proposait à l'esprit petit-bourgeois. S'y ajoutait encore une vague croyance dans les avantages que l'on devait retirer de la possession de colonies et de l'exclusivité de leur exploitation. Nous saisissons ici la persistance d'anciennes images mentales. Il y a bien eu une époque où les métropoles étaient en mesure de traiter les colonies à la façon dont les brigands de grands chemins traitent leurs victimes et, alors, la possession de colonies était sans nul doute économiquement profitable. Le commerce n'y était possible que sous une protection militaire et conduisait à l'installation de bases (3). C'est à cause de la survie de semblables arguments que les idées colonialistes persistent encore aujourd'hui en Angleterre alors que, mises à part les conjonctures exceptionnelles, il n'est plus possible dans une économie de libre-échange d'« exploiter » une colonie d'une manière différente de celle dont on exploite un pays

(3) Nous reviendrons plus d'une fois sur ce point au cours de cette étude.

« indépendant ». En dernière analyse, on rencontre donc l'instinct de domination. Objectivement, le petit bourgeois ou l'homme du peuple ne retire que de maigres satisfactions de la politique colonialiste telle que la pratique l'Angleterre de nos jours ; c'est dans l'idée même qu'il trouve une satisfaction, un peu à la façon dont un joueur de cartes assouvit ses instincts agressifs archaïques — par procuration. A l'époque de la guerre des Boërs, il n'y avait pas de mendiant à Londres qui ne parlât de « nos » sujets rebelles. Ces attitudes, si irrationnelles soient-elles, constituent des facteurs importants du jeu politique. Elles excluent parfois les décisions qui sembleraient les plus raisonnables aux yeux des dirigeants ; les exemples ne manquent pas : en 1815, les îles Ioniennes devinrent protectorat britannique et elles n'ont été abandonnées qu'en 1863. Pourtant, bien avant cette dernière date, les secrétaires successifs aux affaires étrangères avaient compris que cette possession était dénuée d'intérêt et indéfendable — non pas dans l'absolu, mais du fait que personne de raisonnable en Angleterre n'aurait consenti le plus petit sacrifice en sa faveur. Cependant, nul n'osait y renoncer, car la décision eût revêtu l'aspect d'un abandon et d'une défaite dont le public aurait tenu rigueur au cabinet en exercice. L'unique attitude à prendre consistait donc à soutenir que Corfou représentait une base navale de la plus haute importance qu'il fallait conserver à tout prix. Au cours de son premier mandat, Gladstone avait fréquemment consenti à faire des concessions vis-à-vis de la Russie, de l'Amérique ou d'autres puissances et, au fond de soi-même, chacun se félicitait qu'il l'eût fait ; cependant persistait un sentiment désagréable où s'alimentaient nombre de discours sur la gloire et la force de la nation. Le génie politique qui se trouvait à la tête de l'opposition aperçut tout cela et s'exprima en conséquence.

Que cet impérialisme ne fût qu'un slogan est clairement illustré par le fait que Disraëli *parla*, mais *n'agit* point. Et ceci est d'autant plus probant que l'occasion d'agir ne lui fit pas défaut : il avait la majorité ; il était le maître de son peuple comme seul un premier ministre anglais peut l'être ; le moment était favorable ; le peuple était saturé du pacifisme de Gladstone et Disraëli devait sa réussite en grande partie au slogan de l'impérialisme. Et

pourtant il n'essaya pas de réaliser ce dont il avait parlé. Il ne fit pas la moindre démarche en ce sens. C'est à peine s'il utilisa encore le slogan dans ses discours, une fois que celui-ci eût joué son rôle. Toute sa politique étrangère resta fidèle à la tradition conservatrice, c'est-à-dire qu'il fut pro-autrichien et pro-turc. L'idée que la survie de la Turquie servait les intérêts anglais était restée vivante ; elle n'avait pas encore été battue en brèche par les discours que Gladstone prononça à Mid Loth et qui devaient non seulement modifier l'opinion publique à ce sujet, mais aussi plus tard, sous Salisbury, permettre à l'idée contraire de s'incorporer au credo conservateur. C'est pour cette raison que le nouveau comte de Beaconsfield soutint la Turquie, et qu'il déchira le traité de San Stefano. Cependant ni cela ni la prise de Chypre ne suffirent à le sauver. Une tempête d'indignation populaire le renversa peu après (4).

Il serait aisé de montrer que Beaconsfield avait absolument raison en évitant de se laisser entraîner vers un impérialisme réel et en fondant sa politique sur le bon sens. Les couches sociales qui constituaient l'électorat britannique n'auraient jamais soutenu une politique impérialiste parce qu'elles n'auraient jamais consenti aux sacrifices qui auraient découlé de son application. On accepta l'impérialisme comme un jouet ou un ornement politique, c'est-à-dire tant qu'il ne fut pas question de l'appliquer sérieusement. On le voit à l'évidence dans le sort que connut la propagande de Chamberlain : celui-ci prit certainement au sérieux son action ; homme extrêmement doué, il mobilisa toutes les ressources de son autorité personnelle et politique, il rassembla des moyens immenses, organisa tous ceux dont les intérêts étaient en jeu, employa une technique de propagande parfaitement au point et se donna tout entier à cette campagne. Et cependant l'Angle-

(4) On pourrait certainement invoquer d'autres actions de Disraëli : mais la guerre des Zoulous ne peut être imputée qu'à sir B. Frere, qui détenait le pouvoir dans la région ; cela lui valut d'ailleurs un blâme du cabinet en fonction. L'annexion du Transvaal (1877), qui ne fut pas révoquée avant le traité de Londres (1884) sous le gouvernement de Gladstone, découla d'une situation extrêmement délicate par rapport aux indigènes. L'aventure en Afghanistan, également neutralisée par Gladstone, représentait la contre-partie d'une avance russe. Et le titre d'« impératrice des Indes » n'était qu'une plaisanterie et suffit à lui seul à démontrer le caractère purement verbal de cet impérialisme.

terre le rejeta et remit les rênes du gouvernement à l'opposition, avec une imposante majorité. L'opinion condamna la guerre des Boërs et le pays fit tout son possible pour la rendre « nulle et non avenue », manifestant qu'il la considérait comme une aberration due à un malheureux hasard et nettement à contre-courant (5). La défaite de l'impérialisme fut si complète que les conservateurs, sous la conduite de Bonar Law et afin d'obtenir leur réhabilitation politique, se virent contraints de rayer de leur programme les droits de douane sur les importations alimentaires, mesure qui constituait le fondement nécessaire à tout traitement préférentiel des colonies.

En rejetant l'impérialisme on rejetait les intérêts privés et les arguments sur lesquels s'appuyait cette politique. Les éléments indispensables à la formation d'une volonté politique — c'est-à-dire avant tout les radicaux et plus tard, d'une manière croissante, les représentants du *Labor Party* — firent preuve d'un enthousiasme très modéré à l'égard de l'idéologie de l'empire mondial. Ils se sentaient plus proches du Disraëli de 1852, qui avait comparé les colonies à des meules que l'on aurait autour du cou, que du Disraëli de 1874 ou du Chamberlain de 1903. Ils ne montrèrent pas le moindre désir de faire des cadeaux à l'agriculture, même sous le prétexte de l'intérêt national, aux dépens du bien-être de la nation dans son ensemble. Ils étaient bien trop acquis aux arguments en faveur du libre-échange, et cela jusque dans les classes les plus populaires de l'électorat, pour accorder foi aux sombres prédictions de la « Presse jaune » qui soutenait que le libre échange sacrifiait à l'intérêt momentané du consommateur les possibilités du plein emploi et les assises mêmes du bien-être matériel. Après tout, l'expansion des exportations britanniques après 1900 infligeait un démenti flagrant à cet argument. Les aventures et la splendeur militaires les

(5) L'Égypte fut conquise par Gladstone, mais en quelque sorte malgré lui. Dès le début il avait été question de laisser l'Égypte à la Turquie et les négociations allèrent si avant que, si ce projet n'aboutit pas, la faute en revient à la Turquie. Malgré tout, aucune annexion n'eut lieu, alors qu'une telle démarche eût été aisément réalisable sur le plan diplomatique et que l'Allemagne y eût consenti. La situation se modifia ultérieurement, d'abord en raison de l'agitation croissante parmi les musulmans, ensuite en raison de la détérioration de la situation mondiale.

trouvèrent toujours réticents. La question de l'« intérêt objectif » engagé dans une politique militariste, c'est-à-dire la question de savoir si — et à quel degré — il y a un intérêt économique à mener une politique impérialiste, sera reprise plus loin (6). Ici nous nous préoccupons uniquement du sort des idées politiques qui ont fait la preuve de leur efficacité, qu'elles aient été justes ou fausses.

Nous ne pouvons encore connaître les effets de la dernière guerre en ce domaine. Pour notre propos, il suffit de montrer comment le sentiment et la politique anti-impérialistes se sont développés en Angleterre. Comme la plupart des autres nations, l'Angleterre a manifesté des tendances impérialistes depuis un passé très éloigné. Le processus qui nous occupe débuta au moment précis où la lutte entre le peuple et la Couronne trouva en Angleterre une autre issue que sur le continent, en se terminant par la victoire du peuple. Sous les Tudors et les Stuarts, la monarchie absolue eut une histoire assez semblable en Angleterre et sur le continent. C'est ainsi que la Couronne britannique parvint elle aussi à rallier une partie de la noblesse, les « Cavaliers », qui devaient par la suite devenir ses alliés dans la lutte contre les *Roundheads* et qui, n'eussent été les batailles de Naseby et de Marston Moor, n'auraient pas manqué de se transformer en une noblesse de cour (7). Il est probable que, dans ce cas, l'Angleterre eût connu aussi un pouvoir militaire absolutiste. Les causes dont nous pouvons observer l'effet ailleurs auraient alors mené le pays à s'engager dans l'engrenage des guerres de conquête. C'est pourquoi la défaite du roi et de son parti représente, dans la question qui nous occupe, un événement décisif et un sorte de rupture dans la continuité historique.

(6) Il ne vaut guère la peine de discuter le slogan de la « jalousie commerciale », qui semble passé de mode. On a démontré de façon assez concluante, d'abord que de semblables sentiments ne pouvaient se fonder sur aucune réalité concrète, ensuite qu'ils n'ont joué un rôle, mineur du reste, que dans un secteur de la presse ; la preuve en est que la politique de libre-échange se poursuivait impertubablement.

(7) Cela ne signifie nullement que l'évolution politique d'un peuple dépende le moins du monde du « hasard des batailles ». Le résultat de ce combat reflétait simplement une situation sociale où la tranquillité relative par rapport à des ennemis extérieurs compliquait pour la Couronne la tâche de se forger des instruments de pouvoir. Les affirmations qui suivent doivent également être comprises dans ce sens.

Le chemin qui conduit de l'échafaud, où périt Charles I^{er}, à Cromwell, puis à la Restauration et aux événements de 1688 est le chemin de la liberté. Au début, il ne s'agissait, il est vrai, que de la liberté d'une seule classe et même, en un sens, de la domination d'une classe privilégiée. Mais cette classe ne pouvait maintenir sa position qu'à la condition de garder la direction des couches de la population qui avaient un poids politique — la population urbaine (même les groupes qui étaient dépourvus de la franchise possédaient des moyens de pression), les petits propriétaires, les fermiers, les clercs et les « intellectuels ». La classe victorieuse eut bientôt à assumer, en quelque sorte, l'attitude d'un candidat aux élections. Il lui est arrivé de se départir de cette attitude, mais elle a eu chaque fois à le payer très cher. La Couronne a pu essayer d'intervenir mais, chaque fois qu'elle l'a entrepris, son action s'est soldée par un échec plus ou moins humiliant. L'électorat avait beau être limité à une portion étroite de la population, la classe dirigeante en dépendait et dépendait plus encore de l'opinion publique, situation analogue à celle qui, sur le continent, s'exprimait dans sa dépendance du monarque. On voit la différence, et particulièrement en ce qui concerne la politique étrangère. Toute la dynamique de la politique monarchique propre aux pouvoirs continentaux laisse ici la place à une situation fondamentalement différente. Cela ne signifie nullement qu'il était impossible pour le monarque et ses courtisans d'avoir une politique propre, mais plutôt que cette politique était devenue un des facteurs parmi beaucoup d'autres dans la politique nationale effectivement poursuivie. Il fallait solliciter les suffrages, subir un contrôle strict et, si l'on voulait faire une politique qui dépassait la volonté expresse d'une part importante de l'opinion, survenait une tempête que les nerfs d'un premier ministre ne pouvaient guère supporter (8). Dès lors, la diplomatie secrète ne

(8) La politique de lord North était-elle donc en accord avec l'opinion publique ? Certainement pas. Aussi le payait-il cher. Même en ce cas d'ailleurs, la Couronne avait besoin d'une majorité au Parlement pour poursuivre sa politique. Elle l'obtint par la corruption. Mais cette méthode échoua chaque fois que la Couronne fut en désaccord trop net avec la volonté des masses. Mêmes les grandes coterie aristocratiques ne pouvaient se maintenir à longue échéance sans la faveur populaire. Déjà au milieu du XVIII^e siècle, ce facteur était assez important pour que

survécut en Angleterre que dans un sens superficiel : un cercle de professionnels se groupait autour de l'homme chargé de la politique étrangère, état-major assurément sensible à toutes sortes d'influences occultes et agissant souvent à l'insu du grand public d'une façon qui n'eût jamais été approuvée si les données réelles avaient été connues ; mais il n'existait pas de diplomatie secrète au sens propre du terme : aucun groupe n'était en mesure de déterminer en secret tout un programme de politique étrangère, comme c'était le cas pour les conseillers des souverains continentaux. Dès que le fruit de leurs agissements était connu du public, les hommes politiques anglais étaient sujets au verdict du Parlement et de l'opinion publique et ceux-ci étaient en mesure de les sanctionner s'ils n'approuvaient pas la politique suivie. Ce fait intégrait la politique étrangère à la politique des partis et en faisait l'affaire de tous les groupes susceptibles de faire sentir leur poids politique.

Il est important de bien comprendre la portée de cette situation. Les partis se succédèrent au pouvoir et chacun d'entre eux avait des buts différents. L'un pouvait déclarer la guerre et mener le pays à la victoire sans que cela n'empêchât l'autre parti de l'emporter sur lui aux élections et d'être celui qui signait un traité de paix abandonnant parfois certains des gains obtenus par le premier. L'un pouvait conclure des alliances auxquelles l'autre renonçait. L'un pouvait se plonger dans un bain de gloire nationale, tandis que l'autre en supputait le coût pour le peuple. C'est ainsi que, depuis 1688, l'Angleterre n'eût aucune ligne politique continue. S'il demeure une apparence de continuité, c'est que certaines nécessités irréductibles ont prévalu en dépit des intentions conscientes des politiciens. De plus il faut faire la part des interprétations tendancieuses. La politique des Etats continentaux n'était pas gouvernée par une logique irréprochable ; mais, dans le cas des conseillers de ces souverains, les principes moteurs

le peuple réussit à faire passer son candidat en dépit de l'opposition de la Couronne et de l'aristocratie, comme le prouve clairement la carrière de Pitt l'aîné — assez important en tout cas pour qu'un ministre ne pût gouverner, même s'il était le favori du roi, comme le prouvent les déboires de Bute.

(intérêts, traditions ou motifs) étaient fermement établis. C'est là ce qui assurait une certaine cohésion à leur politique, alors qu'en Angleterre c'étaient précisément les forces motrices et les intérêts qui changeaient fréquemment. Un seul principe put rallier les suffrages de tous les partis : veiller à ce qu'une armée professionnelle ne pût se constituer et, lorsqu'elle devint indispensable, à maintenir son effectif aussi bas que possible et à l'empêcher de devenir un corps séparé, doté d'un pouvoir indépendant et d'intérêts distincts. Cette tendance agissait et agit encore dans le même sens : elle minimisa le facteur le plus à même de pousser à l'agression et à la conquête.

Nous voyons cette situation se perpétuer jusqu'au début de la nouvelle période historique : un parti pacifiste proprement dit se constitua dès l'abord et ne cessa d'exister depuis, freinant sans cesse toute politique agressive. Ce parti comprenait d'abord les Tories, le parti clérical, les petits propriétaires et les fermiers. Ces gens-là voulaient tous monter à cheval, aller à la chasse ou labourer la terre en paix et considéraient toute guerre comme une invention diabolique des Whigs. La politique européenne et les guerres menées outre-mer ne suscitaient qu'indifférence de leur part, et appelaient des impôts qui à l'époque leur incombaient principalement. Les Whigs, eux, ne s'en montraient que plus belliqueux. Ils représentaient les grands seigneurs d'une part et la *City* d'autre part, parce que les possessions coloniales revêtaient alors une signification bien plus grande qu'aujourd'hui. La guerre représentait encore ce qu'elle n'a plus été à partir de la Révolution française : une affaire rentable. En outre — et ce fait est trop souvent ignoré — il était rentable pour les Whigs de défendre la liberté nouvellement conquise et, du même coup, leur propre position contre les intentions indubitablement agressives de la France. Finalement, ce fut leur rôle que de conserver dans le monde les positions nationales conquises par l'initiative individuelle de leurs concitoyens plus que par l'Etat.

Ces deux derniers facteurs font qu'il est difficile de parler d'un impérialisme anglais au XVIII^e siècle, du moins dans le sens que nous attribuons à ce terme. De toutes manières, il ne saurait s'agir là que d'un impérialisme particulier, très différent du type d'impérialisme qui sévis-

sait alors sur le continent. Comme ce fut le cas pour l'Espagne, l'Angleterre ne fit d'abord que « se défendre » contre la France. Il est vrai que cette défense réussit à un point tel qu'elle se prolongea en conquête. Et l'appétit vient en mangeant. Le premier des trois facteurs que nous avons cités favorisait certainement les attitudes belliqueuses. Les guerres de cette époque étaient, entre autres choses, des guerres commerciales, mais ce serait indiscutablement commettre une erreur historique que d'insister *uniquement* sur leur caractère commercial — et cela tant du point de vue anglais que du point de vue français. Notons également que ce ne fut pas l'Etat anglais qui impulsa la conquête de l'empire colonial. L'Etat n'intervenait généralement que pour accorder sa protection, le plus souvent à contre-cœur, lorsqu'il ne pouvait s'en dispenser, et seulement lorsque la colonie existait déjà. Ajoutons encore que ce ne fut pas le « peuple » qui conquiert l'empire britannique ; on ne saurait même pas prétendre que les conquérants se soient embarqués sous les applaudissements de la population. Ce furent des hommes d'un caractère particulier, des aventuriers incapables de s'intégrer à la vie du pays ou des exilés. Dans ce dernier cas, ils étaient purement et simplement poussés par la nécessité de trouver un lieu de refuge où s'établir. Dans le premier cas, il s'agissait d'individus qui, s'ils avaient vécu sur le continent, se seraient engagés dans les armées royales et auraient donné libre cours à leurs instincts belliqueux dans une lutte contre leurs concitoyens ou contre quelque autre Etat européen. Comme l'Angleterre n'avait pas de souverain en mesure de les engager ou de les payer, ils s'aventurèrent à livrer leurs propres batailles à travers le monde, comme « impérialistes privés » en quelque sorte. Mais le peuple ne les suivit jamais : nul n'était plus impopulaire que le marchand d'esclaves ou le *nabab* qui rentrait de voyage, ses coffres remplis de richesses pillées. Ce genre de parvenu ne réussissait que très difficilement à s'assurer une considération sociale. L'attitude générale à son égard ressemblait à celle qu'on adopte aujourd'hui envers les « profiteurs de guerre », auxquels on préférerait demander des comptes devant un tribunal. Cependant il est indiscutable que toute guerre crée des groupes qui tirent parti de la guerre. La fabrication d'arme-

ments suscite toujours une propension à la guerre et chaque guerre engendre la guerre suivante.

L'attitude de l'Angleterre envers la France révolutionnaire, semblable sur ce point à celle des autres Etats européens, fut indubitablement conditionnée par l'appétit de lucre. Mais on ne peut comprendre véritablement cette attitude que si on la compare à la politique du gouvernement du jeune Pitt avant la Révolution française. Cette politique trouva son expression la plus claire dans le traité de 1786. Pitt fut un ministre typiquement pacifiste : sous son gouvernement l'Angleterre aspira à la paix, à la liberté du commerce, à la disparition du mercantilisme. Aussi l'attitude de l'Angleterre à l'égard de la France révolutionnaire et napoléonienne doit-elle être comprise comme une altération de la tendance qui avait prévalu dans la période précédente et non comme son développement logique (9). Du reste la période suivante démontra clairement que les guerres napoléoniennes n'avaient constitué qu'un intermède. Au début, l'Angleterre ne fit que se conformer aux objectifs de la Sainte Alliance, qui n'avait certainement aucune tendance à l'impérialisme (10). Et les premiers signes avant-coureurs d'une politique indépendante — dans la campagne de Huskisson en faveur du libre-échange — se trouvent en continuité avec les principes pré-révolutionnaires de Pitt. Quant à Canning, sa politique vis-à-vis de la Grèce marqua une nouvelle orientation qui, nous le voyons aujourd'hui, était intimement liée à la lutte en faveur du libre-échange et qui pouvait se résumer en un seul mot : *anti-impérialisme*.

Les deux grands partis, Tories et Whigs, s'en tinrent aux positions que nous avons précédemment définies aussi longtemps qu'ils conservèrent leur nom d'origine, c'est-à-dire jusqu'en 1840 environ. Les derniers ministres des affaires étrangères whigs de type traditionnel (qui furent aussi premiers ministres), Palmerston et Russel, furent de

(9) Fox mena une politique qui était en accord aussi bien avec le passé qu'avec l'avenir, alors que sa position était assez faible au sein du Parlement, mais relativement forte au-dehors. Le fait qu'une telle politique d'opposition fût possible suffit à prouver le bien-fondé de notre thèse.

(10) La Sainte Alliance ressemblait à un cartel. C'était sans nul doute un cartel d'intérêts impérialistes, mais sa nature le disposait à la conservation plus qu'à l'agression.

tendance « activiste ». Cependant, il ne subsistait plus guère que la forme de l'ancienne idéologie, car la direction effective de leur « activisme » leur fut imposée par des circonstances nouvelles. Ils intervinrent partout dans le monde, généralement sur le ton du défi, prêts à brandir des menaces d'action militaire. Ils défendirent des positions souvent dépourvues de valeur avec une vigueur agressive, l'expression classique de cette politique étant représentée par le discours *Civis romanus* que prononça lord Palmerston en 1850. En ce qui concerne les colonies ils insistèrent sur la prééminence du pouvoir central. Mais l'opinion les força avant tout à abandonner la politique dite de l'« impérialisme économique » ; ils étaient ou devinrent tous deux libre-échangistes ; ils luttèrent tous deux contre l'esclavage. Ensuite, la pression populaire les força à agir en faveur de la libération nationale et contre l'oppression, le *misgovernment* et l'impérialisme, dès lors du moins que ceux-ci ne coïncidaient pas complètement avec les intérêts immédiats de l'Angleterre. Ils agirent en conséquence et ces deux hommes, issus d'une tradition politique fort différente, se trouvèrent ainsi appelés à soutenir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur le plan national, politique et religieux, dans le monde entier (11). On a pris l'habitude de qualifier cette conduite « d'hypocrite ». Mais peu nous importent ici les motifs personnels des deux hommes d'Etat. Supposons même qu'ils se soient montrés hypocrites, au sens psychologique du terme (bien qu'il soit difficile de feindre tout au long de sa vie) ; supposons que leur politique ait été inspirée principalement par la conviction qu'elle pourrait susciter la sympathie des peuples et qu'elle affirmerait ainsi la puissance de l'Angleterre (ce fut en fait le résultat de cette politique). Il n'en demeure pas moins — et c'est là ce qui nous intéresse — qu'ils n'auraient pas pu prendre et tenir une autre position parlementaire et que seule cette politique pouvait leur assurer la victoire électorale. Nous pouvons en déduire qu'elle

(11) L'apogée de cette politique s'incarne dans la note rédigée par Russel le 27 octobre 1860 où il accorde son appui au Piémont contre Naples et le pape, sur un ton très inhabituel pour la diplomatie de l'époque. D'un point de vue objectif, la guerre de Crimée constituait une trahison de cette politique, mais pour l'opinion elle apparut sous le jour d'une guerre défensive contre l'impérialisme russe.

devait correspondre aux intentions réelles des « gens importants » et, à travers eux, satisfaire les masses ; or les masses ne sont jamais hypocrites.

Il n'est pas difficile de trouver une explication à cette évolution. Le progrès moral est directement lié, en ce cas précis, aux conditions de production. La signification sociologique de ce processus réside dans les rapports de cette politique avec les tendances libre-échangistes du moment. Les intérêts commerciaux exigeaient en Angleterre un climat pacifiste et le processus de restratification sociale qui marqua la révolution industrielle donna la prépondérance à ces intérêts. Le processus venait seulement de porter tous ses fruits politiques, cependant que s'affirmaient les intérêts de nature industrielle, contrairement à ce qui avait eu lieu aux XVII^e et au XVIII^e siècles où les monopoles commerciaux avaient été prédominants. Les principes du libre-échange triomphèrent au moment où les conservateurs arrivèrent au pouvoir avec sir Robert Peel et finirent même par être acceptés par le nouveau parti de Disraeli. C'est alors que s'effectua la « réorganisation » des forces sociales derrière les partis politiques, réorganisation qui devait finalement conduire la classe industrielle et capitaliste (y compris les banquiers) et la presque totalité de l'aristocratie à passer du côté des conservateurs, tandis que le libéralisme tendait de plus en plus à devenir le parti des non-conformistes et des intellectuels (à l'exception des clercs et des avocats) et, durant une certaine période, à représenter les intérêts des travailleurs. C'est sous le ministère de sir Robert Peel que fut inauguré, en toute logique, la politique appelée à devenir la politique de l'Angleterre par excellence, malgré quelques retours aux habitudes anciennes. Cette politique, le parti libéral devait l'adopter par l'entremise de Gladstone et sous l'influence du rôle grandissant des radicaux, tandis que les tendances opposées se rangeaient sous la bannière des conservateurs ; elle réalisa pour la première fois toutes les implications du libre-échange (12), en s'émancipant de l'an-

(12) Il est caractéristique que ce soit Cobden, lui-même à la tête des défenseurs du libre-échange, qui ait été le premier à présenter cette politique en public, avec succès du reste. Dans son traité sur la Russie (1840), il se dressa contre le représentant littéraire de l'interventionnisme, D. Urghart (*Portfolio depuis 1835 ; La Turquie et ses ressources*,

cienne conception des tâches réservées à la diplomatie. Les principes de cette politique se laissent facilement résumer : ne jamais intervenir, à moins qu'une possession d'un intérêt vital ne soit gravement menacée dans l'immédiat ; ne jamais s'occuper de l'« équilibre des puissances » sur le continent ; ne pas se préparer à la guerre en fabriquant des armements ; réduire, par des mesures de compromis, les frictions qui surviendraient au contact d'autres sphères d'intérêt (principe particulièrement important en raison de l'absence de plan cohérent appliqué à la structure globale de l'empire) ; diminuer les tensions et les conflits en cédant, lorsque cette concession laissait la position anglaise dans une zone donnée en bonne situation défensive. Cette politique se heurta à d'immenses difficultés du fait des intérêts individuels en jeu, mais surtout du fait des habitudes politiques acquises et des réactions émotionnelles ou des situations concrètes héritées du passé. La plus grande difficulté vint de ce que la défense de cette politique au Parlement ne fut jamais chose aisée, parce qu'elle offrait toujours le flanc aux contre-attaques faciles de l'opposition. Cependant, en dépit de toutes ces tendances aberrantes, elle triompha mainte et mainte fois, parce qu'elle répondait aux intérêts de très larges couches de la population (entre autres, après 1880, aux intérêts des travailleurs de l'industrie). De Peel à Lansdowne et Grey, elle ne cessa de s'imposer, même après ses reflux, comme l'océan revient à son niveau naturel entre les tempêtes qui l'agitent.

Nous noterons par conséquent que la vague impérialiste qui menaçait le cours naturel de l'évolution sociale et politique de l'Angleterre au cours des dernières décennies n'exprimait pas les tendances les plus profondes de cette évolution et ne constituait qu'une manifestation superficielle des sentiments politiques ou qu'une réaction des

L'Angleterre et la Russie ; Le Sultan Mahmoud et Mehemet Ali). Il en alla de cette position comme de toutes les autres thèses proposées par l'utilitarisme et l'école de Manchester. Ces deux tendances étaient si impopulaires en Angleterre, si peu en accord avec l'opinion, que tout homme politique ambitieux s'en tenait soigneusement à l'écart. Pourtant, l'un après l'autre, on a usurpé et réalisé tous les points de leur programme, sous le couvert d'une phraséologie différente. Le moment le plus marquant de ce processus fut celui du discours de Gladstone durant le débat sur le Don Pacífico en 1850.

groupes dont les intérêts se trouvaient menacés. Le nationalisme agressif (auquel nous reviendrons), les instincts de domination ou de conquête enracinés dans le passé lointain et encore vivaces aujourd'hui ne sauraient s'éteindre en une seule fois et une fois pour toutes. De temps à autre, ils réussissent à trouver une forme nouvelle d'expression et parfois avec d'autant plus de vigueur qu'ils ne trouvent que de moins en moins de satisfactions au sein de la communauté sociale. Mais lorsque, comme ce fut le cas en Angleterre, font défaut des intérêts suffisamment puissants auxquels ces tendances pourraient s'allier, lorsque font défaut au sein de l'organisation sociale les éléments sociaux qui supportent les tendances belliqueuses, alors le sentiment impérialiste est condamné à l'impuissance politique. La guerre peut le ressusciter et parfois provoquer une intégration plus poussée du corps national, le dotant ainsi d'une plus grande agressivité à l'égard de l'étranger. Mais la guerre ne peut modifier les fondements de la structure sociale et politique. Même en Angleterre, le slogan de l'impérialisme restera longtemps un hochet agité par les politiciens ; mais, du point de vue des décisions politiques réelles, c'est une conception dénuée d'efficacité dans l'Angleterre actuelle, si ce n'est peut-être au sens défensif : parmi les dirigeants politiques d'aujourd'hui, nul n'accorde de crédit aux arguments impérialistes (13).

III. *L'impérialisme à l'œuvre*

Les exemples tirés de l'Antiquité illustreraient facilement la physionomie et les effets de l'impérialisme lorsqu'il ne se réduit pas à un slogan. Nous pouvons choisir les empires égyptien, assyrien et perse — auxquels nous ajouterons chemin faisant quelques exemples plus récents. Si nous rencontrons de l'un à l'autre des différences caractéristiques, un trait fondamental leur est commun à tous, qu'on retrouve également au cœur de l'impérialisme le plus récent : on ne saurait donc, en raison même de son

(13) Sur le caractère pacifiste de la politique étrangère anglaise avant la première guerre mondiale, voir Reventlow, *Deutschlands auswärtige Politik*, 1^{re} édition, *passim*.

caractère générique, imputer cette caractéristique à l'évolution économique des sociétés modernes.

Le cas de l'Égypte, dont nous suivrons l'histoire jusqu'à l'occupation perse, est particulièrement instructif à cet égard. Il présente en effet la tendance impérialiste dans sa phase de formation. L'Égypte de l'Ancien Empire et du Moyen Empire — jusqu'à l'invasion des Hyksos — était un peuple de paysans. Une noblesse héréditaire et foncière possédait la terre qu'elle louait aux paysans et c'était elle aussi qui détenait le pouvoir politique. Cette donnée fondamentale s'exprimait dans une organisation que l'on pourrait qualifier de féodalité régionale, institution héréditaire la plupart du temps, fondée sur la propriété des terres et qui fut, au moins pendant le Moyen Empire, totalement indépendante de la Couronne. Pareille structure sociale avait tous les signes manifestes de la violence et pourtant toute tendance à l'expansion violente et sans limite lui fit visiblement défaut. La situation extérieure excluait l'apparition de cette tendance : la configuration géographique rendait le pays facile à défendre, mais elle était également peu propice à une politique de conquête lointaine. En outre, les données économiques n'exigeaient pas une telle politique et, de fait, on n'en trouve pas la moindre trace. Si nous examinons la période de l'empire de Memphis (Ancien Empire), nous n'entendons parler que d'une seule expédition guerrière (en dehors des batailles de la péninsule du Sinaï dont l'importance resta limitée). Cette unique expédition, ce fut la campagne de Syrie méridionale contre les Herusha sous la VI^e dynastie. En revanche, les tendances furent moins pacifiques sous l'empire de Thèbes (Moyen Empire) ; mais, là encore, les batailles décisives furent livrées avant tout dans le but de défendre les frontières et il n'y eut qu'une seule conquête (sous le règne d'Amenemhat I^{er} et d'Useratesen III).

Les événements ne prirent une autre tournure qu'après l'expulsion des Hyksos (qui coïncide, d'après Manetho, avec la XV^e et la XVI^e dynasties), sous le Nouvel Empire. Les successeurs immédiats du libérateur Aahmes I^{er} avaient déjà conquis la région supérieure de Kush jusqu'à la troisième cataracte et poursuivirent leur avance jusqu'en Asie. Ils se montrèrent de plus en plus agressifs et les campagnes succédèrent aux campagnes sans la moindre appa-

rence de raison. Dhutmès III et Amenhotep III furent des conquérants purs et simples. Finalement la domination égyptienne s'étendit jusqu'au-delà de l'Euphrate. Après une pose survenue sous les XIX^e et XX^e dynasties, cette politique de conquête reprit de plus belle et, après l'invasion assyrienne de 662 suivie de la libération du pays par Psammétique I^{er}, l'Égypte qui avait reconquis son unité sous le règne de Nechao II passa de nouveau à l'attaque, jusqu'à ce que la bataille de Karkamish, en 604, eût mis le point final à ses expéditions asiatiques. Comment expliquer tout cela ?

Les faits nous mettent en mesure d'établir un diagnostic précis. La guerre de libération livrée contre les Hyksos, qui s'était poursuivie pendant un siècle et demi, donna à l'Égypte une structure militariste. Une classe de soldats professionnels était née, techniquement supérieure aux anciennes milices paysannes qu'elle remplaça grâce à l'utilisation des chariots de bataille (innovation empruntée, comme le cheval du reste, aux bédouins Hyksos). Les rois victorieux purent donner une organisation centralisée à l'empire dès Ahmès I^{er}, en s'appuyant sur cette classe militaire et ils réussirent à éliminer en partie la noblesse féodale des provinces ainsi que la puissante aristocratie terrienne, ou du moins à réduire leur importance. Nous n'entendons plus guère parler des féodaux sous le Nouvel Empire. La Couronne se trouva ainsi en mesure de réaliser une véritable révolution sociale : elle s'éleva au rang de puissance gouvernante en s'associant la nouvelle aristocratie militaire (et religieuse) ainsi que les mercenaires étrangers de plus en plus nombreux. Cette nouvelle organisation sociale et politique exprimait les exigences d'un appareil militaire et trouvait sa force dans des instincts et des intérêts guerriers. Elle ne parvenait à maintenir sa suprématie politique qu'en faisant la guerre et se serait effondrée sans un continuel recours aux armes. A l'extérieur, sa politique fut la guerre et la guerre seule. Aussi la guerre devint-elle un état des affaires normal et indispensable à la santé du corps social tel qu'il s'était constitué. Prendre les armes allait de soi et les raisons de le faire n'avaient plus qu'une importance tout à fait secondaire. *Créé par des guerres qui exigeaient son existence, l'appareil guerrier créait maintenant les guerres que son existence exigeait.* Une

volonté de conquête incapable de trouver ses limites, une politique qui se laisse entraîner à conquérir des positions manifestement intenables, tel est bien l'impérialisme type.

Le cas des Perses est différent de celui des Egyptiens du fait que les premiers se sont comportés en nation guerrière depuis les origines. Qu'est-ce à dire ? De toute évidence, il s'agit d'une nation dont la structure sociale est tout entière dominée par la fonction militaire. La Couronne et une nouvelle classe guerrière n'ont pas eu à intervenir pour modifier cette structure et pour l'adapter aux tâches militaires ; c'est donc une nation au sein de laquelle les classes politiquement déterminantes (ce qui ne signifie pas *toutes* les classes) considèrent la conduite de la guerre comme leur profession par excellence, se trouvent constituées de soldats de métier et n'ont pas besoin d'entraînement spécial pour le devenir. On voit qu'il s'agit ici d'autre chose que de la simple capacité ou du goût de recourir aux armes quand le besoin s'en fait sentir. Les seigneurs et même les paysans égyptiens n'étaient, à l'origine, nullement étrangers au maniement des armes ; mais ce n'était pas leur métier par excellence : ils prenaient les armes quand il le fallait, à la façon du civil moderne qu'on mobilise. Leur vie était centrée sur des intérêts domestiques dans lesquels la guerre intervenait comme une perturbation. Au contraire, dans une nation guerrière, la guerre n'est jamais perçue comme un état d'urgence qui provoquerait une rupture de la vie privée : une telle nation considère que sa vie et sa vocation ne se trouvent pleinement réalisées que dans la guerre. Dans une nation guerrière, la communauté sociale est une communauté fondée sur la guerre. La vie privée n'absorbe jamais l'individu. Il y a toujours un excédent d'énergie qui trouve son exutoire naturel dans l'activité guerrière. La volonté de faire la guerre, le désir d'expansion par la violence naît directement du peuple (à condition de ne pas entendre ce terme dans sa définition moderne et démocratique). Par conséquent, l'expression d' « impérialisme populaire », qui constituerait aujourd'hui une contradiction dans les termes est, en l'occurrence, absolument justifiée.

Les Perses nous fournissent un parfait exemple de nation guerrière. Mais leur organisation militaire ne s'est manifestée pleinement qu'après la conquête d'Elam

(seconde moitié du VI^e siècle). Même en ce cas, la Couronne n'est devenue toute-puissante que dans la période succédant aux triomphes militaires. Malgré le maintien du service militaire obligatoire pour tous, on vit alors naître une armée permanente plus étroitement circonscrite, composée d'hommes personnellement rattachés à la Couronne, parmi lesquels se recruta la classe dirigeante de l'empire hégémonique. Mais si le despotisme fut la conséquence des conquêtes, il ne fut pas la condition nécessaire à partir de laquelle se serait élaborée une politique de conquête, et encore moins la *source* des tendances impérialistes. Le pouvoir royal devait supporter des restrictions pendant fort longtemps encore, tandis que l'aristocratie conservait son autonomie, particulièrement en ce qui concerne les maisons régnantes des sept tribus d'origine. Ce fait se comprend aisément puisque la politique impérialiste de la Couronne n'a pas été dirigée contre l'aristocratie mais, au contraire, reposait sur elle et se bornait à concrétiser ses aspirations. De même, le peuple perse continua à occuper une position privilégiée dans l'empire : le roi le traitait avec les plus grands égards, faisait preuve de largesse à son profit et le dispensait d'impôts. Il put devenir un peuple dominant, tout en conservant une grande modération. De ce fait, il ne fut pas nécessaire de le soumettre à une nouvelle organisation militaire.

La constatation qu'il s'agit bien ici d'une nation guerrière ne nous dispense pas de toute autre explication. Mieux, c'est ce caractère guerrier qui réclame lui-même une explication, assez facile d'ailleurs. Il est exact que nous ne savons pas grand-chose sur les Perses avant leur entrée dans l'histoire, mais nous possédons suffisamment d'informations sur les Aryens de souche iranienne pour être en mesure d'en déduire la préhistoire des Perses sur ce point. Les facteurs géographiques ont dû jouer un rôle déterminant dans la transformation des Aryens de souche iranienne en guerriers. Pour eux la guerre a constitué l'unique manière de vivre et même de survivre dans le milieu qui fut le leur. Guerriers du fait de leur milieu, c'est l'épée à la main que les Perses atteignirent probablement les régions où l'histoire les découvre pour la première fois. Le caractère psychologique et les formes d'organisation forgés par ce mode de vie persistèrent, alors même qu'ils

n'étaient plus dictés par la nécessité et se perpétuèrent en quelque sorte sans raison d'être. Pareille évolution ne manque pas de répondants historiques ou psychologiques. L'avare commence par thésauriser pour des raisons précises, mais, au-delà d'un certain point, il continue pour des causes qui n'ont plus rien de rationnel. L'entrepreneur moderne acquiert des habitudes de travail qui sont nécessaires à la réussite, mais il s'acharne ensuite bien au-delà du moment où l'acquisition de biens garde un sens du point de vue hédoniste. On retrouve des phénomènes analogues dans l'évolution des organismes biologiques et de phénomènes sociaux tels que le droit ou les mœurs. L'impérialisme nous semble relever de ce type de phénomène. L'impérialisme d'une nation guerrière, autrement dit l'« impérialisme populaire », apparaît dans l'histoire lorsqu'un peuple a acquis ses dispositions guerrières et l'organisation sociale correspondante *avant* d'avoir trouvé l'occasion de s'adonner à l'exploitation paisible de la région où il est appelé à s'établir définitivement. Parmi les peuples qui ne durent pas en passer par là, on compte les anciens Egyptiens, les Chinois et les Slaves, et aucun de ces peuples ne fut jamais spontanément porté à l'impérialisme (tous ont pu cependant être poussés à cette politique par l'existence d'armées mercenaires généralement étrangères). Les peuples d'une autre trempe, ceux auquel le milieu a donné une organisation militaire, avant qu'ils ne s'établissent de façon permanente et alors qu'ils en étaient encore aux stades archaïques de la horde ou même du clan, demeurent des impérialistes-nés aussi longtemps que des siècles de labeur paisible n'ont pas usé leurs dispositions guerrières et l'organisation sociale correspondante.

Dans le cas des Perses, il devient ainsi possible de comprendre ce qui autrement nous paraîtrait inexplicable — à savoir comment le bref combat pour la libération du joug des Mèdes sous le règne de Kurusch II se transforma spontanément en une guerre pour asservir les anciens maîtres et comment cette guerre s'étendit de proche en proche en faisant tache d'huile. Les Bactriens et les Arméniens furent subjugués ; Babylone et Sardes furent conquises ; finalement, la domination perse s'étendit jusqu'à la côte de l'Asie Mineure, atteignit le Caucase et l'Indus. La conquête de l'Egypte par Cambyse fut caractéristique à cet égard.

L'invasion sembla procéder de la fatalité d'un phénomène naturel : un côté la prépara, l'autre l'anticipa, comme si les événements ne pouvaient se dérouler autrement. L'histoire nous en donne le témoignage : le monde hellénique fut plongé dans la perplexité quant aux causes réelles et précises de cette campagne. De même voit-on aujourd'hui les curieux chercher les motifs personnels derrière la conduite des dirigeants — démarche qui transforme l'histoire en un écheveau de ragots auxquels vient souvent se mêler le fil d'or de la romance. Cambyse était un guerrier et le maître d'une grande puissance ; il avait besoin d'action, pour elle et pour lui-même. L'Égypte ne représentait pas un but très approprié à ses fins agressives, mais elle était la plus proche ; aussi est-ce contre elle que l'attaque fut lancée. Que cette interprétation soit valable apparaît clairement dans le fait que les Perses n'eurent jamais l'intention de s'arrêter en Égypte et qu'ils étaient déterminés à pousser plus avant, jusqu'à Siwáh et Carthage dans une direction et vers le sud dans l'autre, alors même qu'il n'existait pas la moindre princesse susceptible de fournir un prétexte à la guerre. Ces entreprises aboutirent à un fiasco presque complet et les difficultés auxquelles les Perses se heurtèrent sur la route de leurs grandes invasions suffirent à les arrêter. Mais il s'agit là d'un échec militaire et non pas d'un affaiblissement de la volonté de conquête. Cette constatation s'applique également aux conquêtes de Darius I^{er} qui institua un Etat policier et despotique sans que cela entraînaît une modification de sa politique guerrière. Evidemment, les prétextes pour faire la guerre n'ont jamais fait défaut. Il n'existe pas de situation où ils soient totalement absents. Ce qui nous importe ici, c'est que les prétextes invoqués ne peuvent en aucun cas fournir des maillons réels dans la chaîne causale des événements historiques — à moins que l'on ne veuille réduire l'histoire au compte rendu des caprices des puissants de ce monde. On retrouve toujours la question que pose l'impérialisme : pourquoi n'importe quel prétexte suffit-il à lancer certains peuples dans la guerre, pourquoi la guerre est-elle pour eux la *prima* et non l'*ultima ratio*, pourquoi représente-t-elle pour eux l'activité la plus naturelle ? C'est le fait de la mentalité impérialiste qui fait problème et que nous essayons d'expliquer.

Il existe une théorie qui invoque l'attrait du butin et des tributs ou les avantages commerciaux. Assurément, ces facteurs jouent toujours un rôle ; mais il est limité : les Perses étaient des conquérants extrêmement cléments ; ils furent très loin d'exploiter les peuples tombés sous leur joug comme ils auraient pu le faire. Il est certain qu'ils tirèrent profit de leurs conquêtes une fois qu'elles furent accomplies : le roi perse montait sur le trône du pays conquis, en Egypte par exemple, et le pays était contraint de fournir un tribut en hommes ou en argent. Les Perses ne s'approprièrent cependant jamais les terres qui étaient entre les mains des propriétaires privés ; l'organisation sociale du pays conquis demeurait généralement intacte ; la religion, la langue et la vie économique n'avaient pas à pâtir ; les dirigeants autochtones accédaient facilement aux dignités de l'aristocratie impériale perse. Les avantages que les Perses retiraient de leurs conquêtes tenaient avant tout au caractère symbolique de la victoire et fort peu au caractère matériel du profit qui pouvait en découler (14). Les tendances nationalistes les plus caractéristiques faisaient défaut : les Perses ne « persanisaient » pas ; dans leurs proclamations, il arrivait souvent aux rois d'employer plusieurs langues. A coup sûr il s'agit ici d'un cas de « pur » impérialisme, dépourvu de toute coloration nationaliste. Toute explication fondée sur les conséquences culturelles qu'une guerre de conquête était susceptible d'amener serait totalement inadmissible (à cette époque, du moins). Même aujourd'hui, nul ne cherche délibérément à provoquer des modifications culturelles au point que cet objectif puisse fournir un motif décisif : de tels effets sont en général difficiles à prévoir ; aucune force sociale n'y est directement intéressée et leur intérêt à long terme, outre qu'il les rend aléatoires, les situe très au-delà de l'horizon réel des protagonistes.

La composante religieuse de l'impérialisme fait totalement défaut chez les Perses et les Egyptiens. Ces deux peuples pratiquaient une tolérance religieuse qui frisait

(14) Cet aspect psychologique fait songer au capitaine d'industrie dont les actions ne sauraient s'expliquer comme un équilibre entre la poursuite de buts hédonistes et un effort ressenti comme un désagrément. Cf. mon analyse dans *Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung* (voir bibliographie, *infra*).

l'indifférence — les Perses en particulier, à qui il arriva d'encourager les cultes étrangers. Extérieurement, ce trait les différencie avec netteté des Assyriens. Les Assyriens, sémites qui avaient émigré en Mésopotamie, se cantonnèrent dans les régions supérieures du Tigre où l'histoire les découvre pour la première fois. Ils se répandirent dans les régions avoisinantes, relativement exemptes d'éléments ethniques hétérogènes ; la Mésopotamie ne leur fut totalement soumise qu'à la fin du ix^e siècle. Comme les Perses, ils étaient constitués dès l'origine en nation guerrière, dans le sens où nous l'entendons ; mais, à la différence des Perses, leur organisation aristocratique avait un aspect strictement despotique. Le roi n'était pas lui-même d'essence divine, comme c'était le cas en Egypte ; il n'était que le délégué des dieux. Cependant le despotisme était beaucoup plus marqué chez les Assyriens qu'en Egypte, où il se trouvait tempéré par un droit dépassant le roi. Mais rien n'indique que la politique impérialiste ait été imposée aux Assyriens par un pouvoir despotique. Il n'y avait pas de classe de mercenaires, étrangers ou nationaux. Jusqu'aux dernières heures de Ninive (606), les masses de l'infanterie indigène jouèrent un rôle militaire considérable. Les chariots de bataille et la cavalerie étaient réservés aux nobles, mais ils ne constituaient pas des corps spéciaux. La guerre était la vocation naturelle du roi et du peuple. La culture, les mœurs, l'écriture, la religion, la technologie provenaient tous de Babylone. Les souverains régnant sur l'ancienne Assur, aux alentours de 2000, portaient le titre de prêtres-rois (*Patisi*). Ce n'est que vers 1500, sous le règne d'Assur-vet-nishê-shu, qu'apparut le titre royal. Ce caractère sacré persista dans le royaume et dans la politique des Assyriens. Les guerres assyriennes furent toujours aussi des guerres de religion, ce qui explique sans doute leur brutalité sans merci : l'ennemi était toujours un « ennemi d'Assur ».

L'expansion de l'Assyrie se fit d'abord vers l'est et le nord, principalement aux dépens de Babylone. Une fois franchies les frontières de la plus ancienne Assyrie, au sens étroit (sous Ashour Ouballit aux environs de 1400), se développa une lutte sanglante pour assurer la domination sur les peuplades environnantes et pour conquérir le royaume de Babylone. La lutte fut marquée par une suc-

cession de triomphes et, après un déclin temporaire au XIII^e siècle, atteignit son apogée sous Tumlâti-Palisharra I^{er} (1115-1100). Vint ensuite une période de tranquillité pour les peuples voisins, mais, sous Rammannirari II (911-890) et plus particulièrement sous Assurnasirpal (884-860), la politique de conquête qui devait créer l'hégémonie assyrienne s'étendit. Parfois interrompue par des troubles intérieurs et de brèves périodes d'essoufflement, elle se poursuivit jusqu'à ce que l'assaut des Scythes affaiblisse la puissance assyrienne au point de la rendre inapte à résister à la coalition des Mèdes et des Babyloniens qui provoqua sa soudaine désintégration.

Chaque année, le roi et son peuple partaient en guerre, détruisant tout sur leur passage, pillant, assassinant, sous quelque prétexte que ce fût et même sans l'ombre d'un prétexte. Les vaincus étaient crucifiés, empalés, écorchés, emmurés vivants par milliers ; on leur arrachait les yeux, on leur coupait les membres. Les villes conquises étaient presque toujours détruites et leurs habitants brûlaient avec les murs. Des expressions telles que « fouler aux pieds » ou « teindre les montagnes du sang ennemi » reviennent constamment dans les annales royales. Un bas-relief de Khorsabad montre le roi lui-même crevant les yeux des prisonniers de la pointe de sa lance, la tête de la victime se trouvant immobilisée par une corde passée dans un anneau porté à la lèvre inférieure — dispositif prouvant qu'il s'agissait là d'une procédure de routine. Les rois ne recourraient pas à ces pratiques extrêmes pour des raisons occasionnelles, par exemple à des époques de troubles ; ils s'y livraient tous, sans exception, les guerres étant conçues comme des guerres d'anéantissement. La population ennemie était souvent regroupée au centre du pays et remplacée par des Assyriens ; les survivants étaient soumis à un régime de corvée obligatoire. Il y eut aussi un effort pour coloniser et assimiler les régions, limitrophes de l'ancienne Assyrie, afin de les fondre en un seul bloc. Les premières attaques furent dirigées contre le royaume de Babylone, qui résista le plus longtemps, et contre l'Arménie et le Kurdistan. Ce fut ensuite le tour de la Syrie et de tous les pays qui s'étendaient jusqu'aux rives de la Phénicie ; la conquête finit par englober certaines portions de l'Asie Mineure et même de l'Égypte. L'absence d'une campagne

annuelle semble avoir constitué un événement extraordinaire et anormal. De fait cela n'arriva qu'exceptionnellement et, lorsque ce fut le cas plusieurs fois de suite, sous le règne d'Assur-nirari (755-746). La position de la Couronne s'en trouva ébranlée. Pourtant il y eut peu de victoires complètes ; Babylone ne fut vaincue que fort tard (709 et 689), et seulement de façon transitoire ; les Assyriens ne parvinrent jamais à soumettre certains peuples. En dépit de cette dépense furieuse d'énergie, leur politique de violence échoua à mainte reprise. Malgré leurs pratiques d'extermination, il leur fallait sans cesse reconquérir ce qui avait déjà été conquis. Les peuples opprimés se défendirent avec l'énergie du désespoir. Les soulèvements finirent par se muer en guerre d'anéantissement contre l'agresseur et, en 606, survint la fin dramatique de l'Empire.

Quelle réponse recevrons-nous si nous demandions à un roi assyrien : « Pourquoi ces incessantes guerres de conquête ? pourquoi détruisez-vous une cité après l'autre ? pourquoi anéantissez-vous un peuple après l'autre ? pourquoi arrachez-vous les yeux des vaincus ? pourquoi brûlez-vous leurs habitations ? » Je crois que nous entendrions alléguer le motif officiel, qui est peut-être aussi le seul motif conscient. Tuklati-Palisharra I^{er}, par exemple, rétorquerait : « Le dieu Assur, mon seigneur et maître, m'a ordonné de marcher... J'ai couvert de ruines le sol de Saranit et d'Ammanit... Je les ai châtiés, j'ai poursuivi leurs soldats comme des bêtes sauvages, conquis leurs cités, et emporté leurs dieux avec moi. J'ai fait des prisonniers, saisi leurs biens, livré leurs villes aux flammes, j'ai répandu la ruine et la désolation, je leur ai imposé mon joug d'airain et, en leur présence, j'ai rendu grâce au dieu Assur, mon seigneur et maître. » Note caractéristique, ce compte rendu a les mêmes accents que le récit d'une chasse, fait par Assurnasirpal : « Les dieux Nindar et Nirgal, qui chérissent ma prêtrise, ont livré les bêtes du désert entre mes mains et ils m'ont ordonné de faire la chasse à ces animaux ; trente fiers éléphants furent ma proie, deux cent soixante-quinze gros taureaux sauvages s'écroulèrent sous les flèches que je tirai de mon chariot dans ma fougue glorieuse... etc. »

Pareilles réponses royales ne nous avancent guère. Il est fort peu probable que le roi ait menti ou déguisé sa

pensée. D'ailleurs peu importe, puisqu'on peut affirmer, sans risques de contradictions, que le dieu Assur ne faisait qu'ordonner et son prophète — en ce cas, le roi lui-même — ne faisait que proclamer ce qui était conforme aux habitudes de pensée acquises et aux réactions émotionnelles du peuple, à son « esprit » façonné depuis longtemps par le milieu. Il est d'autre part évident que les motifs conscients (indépendamment, en ce cas précis, de leur caractère religieux) sont rarement les vrais motifs, en ce sens qu'ils ne sont pas affranchis des justifications idéologiques, et qu'ils ne sont jamais les seuls motifs des conduites. Les motivations humaines sont toujours d'une complexité infinie et nous ne sommes jamais conscients de la multiplicité de leurs déterminants. La politique de conquête telle que la menèrent les Assyriens doit avoir eu nombre de causes subsidiaires. L'attrait du sang répandu et du butin, l'avarice et la faim du pouvoir, les impulsions sexuelles, les intérêts commerciaux (plus importants chez les Assyriens que chez les Perses), tous ces facteurs ont dû, avec une intensité variable, contribuer à mettre en mouvement groupes et individus. Venait s'y greffer le désir effréné de satisfaire des instincts auxquels un passé guerrier avait conféré une place privilégiée dans la mentalité. De semblables impulsions constituent de précieux alliés pour les motifs officiels (qu'ils soient religieux ou autres) en augmentant leur force et en se travestissant dans leur langage. Le soubassement instinctif de l'impérialisme est plus frappant chez les Assyriens que partout ailleurs, mais il n'est jamais totalement absent, pas même de nos jours.

Le principe réel des conduites à coloration religieuse reste, en ce cas, le besoin d'action. L'expression, codifiée en termes religieux, de ce besoin est déterminée par le stade d'évolution de la mentalité nationale. C'est pourquoi le dieu Assur se présente comme un dieu guerrier, insatiable en tant que tel. En effet, des préceptes religieux ne sauraient être considérés comme des faits derniers, ils appellent à leur tour une explication qui, dans le cas des Assyriens, est assez facile : c'est pour la suggérer que j'ai cité le récit de chasse à côté du rapport militaire. De toute évidence le roi et ses acolytes considéraient la guerre et la chasse sous leur aspect *sportif* — si l'on veut bien nous permettre cette expression. Dans leur style de vie, la

guerre et la chasse tenaient la place qu'occupent les sports et les jeux dans nos sociétés modernes. Elles répondaient à un besoin d'action né de dispositions et de penchants qui avaient à une certaine époque joué un rôle décisif dans la lutte pour la vie, et qui avaient survécu à leur fonction utilitaire. Les peuples étrangers constituaient un gibier de choix, le rôle de chasseur pouvant alors se teinter de haine nationale et de fanatisme religieux. La guerre et la conquête ne constituaient pas de moyens, mais une fin en soi. Dans la forme que leur ont donné les Assyriens, elles expriment l'impérialisme sous sa forme la plus brutale et la plus dépouillée, s'inscrivant dans les annales de l'histoire avec la même démesure qui conduisit les Assyriens à exagérer la musculature de leurs statues.

Un tel impérialisme est évidemment très éloigné de celui qui sévit au cours d'époques ultérieures. Et pourtant, l'impérialisme de Louis XIV par exemple peut encore être rapproché de celui des Assyriens, même s'il est plus difficile de l'analyser. L'élément « instinctif » présent chez le primitif sanguinaire y est un peu estompé, adouci et dissimulé grâce aux efforts que font acteurs et spectateurs pour rendre ces tendances compréhensibles à leurs propres yeux et à ceux des autres, en les fondant en raison : lorsqu'on leur prête des fins raisonnables, on agit de la même manière que l'esprit populaire lorsqu'il rationalise des coutumes archaïques, des formes légales ou des dogmes dont la signification vivante s'est perdue. Du point de vue du fondement objectif des conduites, les résultats de ces réinterprétations sont toujours fallacieux, ce qui n'implique pas qu'ils soient dénués de toute signification ; ils révèlent toujours des transformations fonctionnelles intervenues dans les habitudes sociales, les formes juridiques, etc. Ils nous montrent comment des modèles de pensée et de comportement peuvent s'adapter à un milieu social transformé et rester utilisables ou, au contraire, comment ils sont affaiblis par la critique rationnelle. L'impérialisme moderne a ainsi un aspect différent de celui qu'illustre le cas assyrien ; mais, du coup, on méconnaît le plus souvent sa signification. Seule la démarche comparative peut le replacer sous l'éclairage qui lui est propre. Il nous faut donc utiliser deux séries supplémentaires d'exemples : la première nous introduira à la nature d'un aspect parti-

culier de l'impérialisme ; la seconde nous permettra de rattacher l'impérialisme antique à celui des temps modernes.

Afin d'éclairer dans sa spécificité l'impérialisme de caractère religieux, nous devons étudier, fût-ce brièvement, le cas arabe. Les faits pertinents sont ici simples et incontestables. Les Arabes étaient des nomades montés, d'un style guerrier profondément marqué, semblables en cela aux cavaliers nomades mongols ; ils le sont toujours demeurés au fond d'eux-mêmes, en dépit de multiples changements dans leur culture et leur organisation sociale. Ce n'est que fort tard et incomplètement que l'on voit des fractions de l'ethnie arabe renoncer à la profession de cavalier, nul ne se réadaptant aussi lentement et avec une telle difficulté que le cavalier nomade. Comme tous les nomades — toujours incapables de subvenir à leurs besoins —, ils constituaient en Arabie une classe dominante qui exploitait systématiquement, parfois en la volant purement et simplement, la population (également sémite) qui s'était établie aux alentours et se livrait à l'agriculture ou au commerce. L'organisation interne des Arabes présentait de nombreux traits démocratiques, comme celle de tous les peuples nomades du reste. Il s'agissait là d'un type de démocratie patriarcale et courtoise, conforme aux « rapports de production » caractéristiques d'une nation de pasteurs et de cavaliers ; ce type est évidemment très différent du type urbain ou agraire de démocratie, mais il s'agit bien de démocratie en ce sens que tous les membres de la nation avaient leur poids politique et qu'une politique ne pouvait être adoptée qu'en fonction de toutes les fractions du peuple. Les Arabes étaient divisés en tribus assez mal délimitées, dirigées par un cheikh ou un émir librement élu qui dépendait à son tour de l'assentiment des chefs de clans pour toutes les affaires de quelque importance. Le lien du sang constituait la communauté juridique primitive, le lien fondamental à partir duquel se sont formées les tribus.

Trois éléments amenèrent le monde arabe à un état d'effervescence. Il y eut d'abord la domination étrangère, byzantine et perse, à laquelle, à la fin du VI^e siècle, seul le Hejaz, le Nejd et le Yemen avaient échappé. Deuxièmement, sur le plan idéologique, un lien religieux ratta-

chait les tribus les unes aux autres ; il trouvait son expression dans l'ancien sanctuaire de la Kaba à La Mecque, où toutes les tribus se retrouvaient, qui diffusait des influences religieuses de toutes sortes, particulièrement en provenance du monde sémite, et où se créa un centre culturel et religieux. Or ce centre qui fourmillait d'idées et de tendances nouvelles se trouvait être la propriété de la tribu des Koreïshites, qui occupaient de ce fait une position privilégiée, source de conflit avec d'autres tribus ; qui plus est, au sein de la tribu Koreish elle-même, c'est une fraction organisée en clique qui détenait le sanctuaire, comme il arrive toujours en pareil cas. Troisièmement, une culture urbaine et commerçante, englobant petit à petit certains individus, clans et tribus, s'était développée dans quelques centres de passage et particulièrement à La Mecque. Cela ne pouvait manquer d'ébranler l'ordre, la mentalité et le style de vie anciens et de créer un fossé entre les simples bédouins traditionnels, à qui toutes ces innovations semblaient étrangères et dissonantes, et les fractions de la population touchées par ces influences nouvelles. C'est ainsi que naquit au début du VII^e siècle, par un mouvement qui, au moins à l'origine, fut simplement de réaction, un courant de réforme et de révolution sociales : vivre dans la simplicité monacale, atténuer le contraste entre riches et pauvres, renoncer volontairement à la chasse aux bénéfices, tels furent les premiers préceptes de Mahomet. La lutte contre les intérêts établis et les droits acquis constitua le premier objectif de son action et son premier commandement pratique fut de purifier l'esprit de lucre lié au commerce par des dons volontairement consentis (*zakat*).

Quoi qu'en aient pensé ses disciples, il est certain que ceux dont les intérêts étaient menacés apprécèrent la situation avec la clarté qui est souvent le propre des minorités privilégiées et qu'ils réagirent promptement en conséquence. Mais les mesures adoptées ne réussirent pas à éliminer Mahomet et ne purent que l'écarter momentanément, si bien qu'un an seulement après l'Hégire, il réussit à se rendre maître de Médine. Ainsi, ses adversaires n'avaient réussi qu'à le mettre sur la défensive, tout en lui permettant de reprendre ultérieurement l'offensive, avec l'avantage d'avoir été instruit par les événements ; le

réformateur de la tribu sacrée était devenu l'ennemi acharné des « infidèles ». L'esprit de communion intérieure fit place à l'appel aux armes au nom de la foi ; la *Jihad*, tel devait être désormais le devoir premier, l'attitude normale du croyant à l'égard de l'extérieur. Conséquence et fondement de cette nouvelle orientation idéologique, on voit se constituer une organisation de combat active qui relégua le commandement de communion intime au rôle de discipline spirituelle pour le guerrier. Le bédouin se retrouva dans cette organisation comme le poisson dans l'eau. L'idéologie et l'organisation témoignèrent aussitôt de leur vitalité et on les vit se renforcer à la mesure même de la tâche qu'elles s'étaient donnée, la lutte pour la possession de La Mecque et pour la conversion et l'unification des tribus arabes. La réussite et l'affermissement de la puissance arabe ne sont que le prolongement des impulsions qui mirent en mouvement la conquête. Mahomet lui-même s'était efforcé d'atteindre des régions extérieures à l'Arabie (la campagne de Saïd), sans résultats toutefois. Abu Bakr, après avoir développé la nouvelle organisation politico-militaire et assurée celle-ci contre des soulèvements éventuels, envahit la Syrie sans encombres. Le nouvel Etat guerrier et religieux demeura cependant démocratique, en dépit de l'étendue du pouvoir religieux et temporel du calife, parce que celui-ci avait surgi du sein de la communauté elle-même. Le butin était propriété commune et on le partageait selon le rang militaire. Ce ne fut pas avant Othman que fut autorisée l'appropriation des terres dans les pays conquis. Dans la conception première de la conquête, les Arabes constituaient une classe dominante qui se contentait d'établir des garnisons. Sous Omar, la Perse fut envahie, sans aucune raison valable, mais avec le plus brillant succès. La Syrie byzantine connut le même sort à peu près à la même époque. Puis vint le tour de la Palestine, de la Phénicie et de l'Egypte, tandis qu'on expulsait chrétiens et juifs d'Arabie et qu'on leur interdisait l'usage de l'écriture et de la langue arabes. Après une période de confusion vint le *floruit* de l'empire, lorsque son centre se fixa à Damas, sous les Omayyades (661-750). L'idéologie et l'organisation commencèrent dès lors à perdre de leur force originelle, cependant que la différenciation et la division du travail allaient croissant. Les Arabes com-

mencèrent à se mêler aux populations conquises et le despotisme naissant fit son œuvre. La centralisation rigide du pouvoir succomba et le califat occidental se détacha du califat oriental. La vague arabe se brisa sur Byzance. Mais les frontières atteintes restèrent acquises ; l'Afrique du Nord et l'Espagne étaient conquises. C'est la puissance des Francs, plus que la disparition de la volonté arabe qui, en Occident, mit un point final aux conquêtes. En Asie, la même histoire se répéta : nombre d'expéditions militaires réussirent encore et l'on s'arrêta seulement lorsqu'il devint impossible de pénétrer plus avant. Et chaque fois que les Arabes subissaient un coup d'arrêt surgissaient des difficultés, qui devaient finalement amener l'effondrement de l'empire.

Ici le diagnostic est simple : il s'agit d'une « nation guerrière » et son histoire nous permet de comprendre pourquoi et comment elle l'est devenue. Nous remarquons que les luttes intestines ont provoqué la constitution d'une organisation militaire unifiée, derrière laquelle se sont groupées toutes les forces sociales caractéristiques de ce peuple, y compris les forces idéologiques — une sorte de machine de guerre qui, une fois mise en mouvement, continua sur sa lancée aussi longtemps que la vitesse acquise le permit et jusqu'à ce qu'elle se soit heurtée à des obstacles insurmontables (15). La guerre représentait la fonction première de cette théocratie militaire ; les moyens pouvaient en être soumis à discussion, jamais le principe. Ce trait caractéristique apparaît ici dans toute sa clarté, car les Arabes ne se donnèrent pour ainsi dire jamais la peine de chercher des prétextes à la conquête ; du reste, ils se dispensaient de toute déclaration de guerre. C'est leur organisation sociale qui exigeait l'état de guerre : privée de campagnes victorieuses, elle s'est effondrée. En outre, dans cette société, la guerre représentait la vocation normale de chacun ; lorsqu'il n'y avait pas de guerre, les Arabes se rebellaient ou se querellaient sur des points de théologie. La doctrine politique de départ, en particulier en ce qui concerne les précautions à prendre pour

(15) Nous ne recourons pas ici à une analogie mécanique, justement déconsidérée. Il s'agit d'une régularité sociologique souvent attestée : toute organisation orientée vers une fin engage ses membres dans la poursuite de cette fin par le seul fait d'exister.

éviter le mélange avec les populations conquises et pour maintenir les Arabes dans la profession militaire, répondait aux exigences de la situation sociale. Chaque fois que cette doctrine fut mise en échec, par exemple lorsque, attirés par un milieu plus riche, les Arabes s'installèrent dans des contrées étrangères, et particulièrement lorsqu'ils acquirent des terres, l'impulsion guerrière se trouva petit à petit paralysée et on vit se développer des centres culturels tels que Cordoue, Le Caire et Bagdad, qui détournèrent vers d'autres objectifs l'énergie des individus les plus actifs. Nous sommes donc en présence d'un cas typique d'expansion violente, se développant sans but, parce qu'elle était née d'anciennes exigences de vie, qui avaient pris par la force de l'habitude la forme d'un besoin pressant, persistant jusqu'à l'épuisement ; c'est là un cas d'impérialisme qu'il nous est donné d'étudier tout au long de son histoire, depuis ses toutes premières origines jusqu'à sa fin, en suivant le changement des fonctions que son énergie motrice a assumées.

On peut se demander quel fut le rôle, dans cette volonté d'expansion, de l'élément religieux, c'est-à-dire des commandements d'Allah et de la doctrine du Prophète. La religion a pénétré et dominé la vie du monde arabe avec une intensité dont on rencontre peu d'exemples dans l'histoire. L'islam a conditionné la vie quotidienne, et toute la conception du monde des Arabes ; il a imprégné la mentalité du croyant, faisant de lui un homme profondément différent des autres, creusant un fossé infranchissable entre l'infidèle et lui, transformant ce dernier en ennemi juré avec lequel on ne saurait établir de paix véritable. On peut suivre les traces de cette influence jusque dans les moindres détails de la politique arabe. Et, dans l'ensemble des préceptes, celui qui nous frappe le plus, au centre de cette configuration culturelle, c'est l'appel à la guerre sainte qui doit ouvrir les portes du paradis. Toutefois, si l'on voulait conclure que l'idéologie religieuse fut la cause de la politique de conquête et qu'un tel impérialisme, enraciné dans la religion, représente *eo ipso* un phénomène particulier, on se heurterait à trois difficultés.

D'abord, il faut noter que la politique arabe s'explique parfaitement sans l'intervention de l'élément religieux. Elle dépend de facteurs qui n'ont rien à voir avec les

commandements d'Allah et qui auraient probablement trouvé leur expression de toute manière — comme nous avons pu le remarquer à propos des Perses ; assurément, certains aspects de l'impérialisme arabe n'acquièrent leur pleine signification qu'à la lumière de l'enseignement du Prophète, mais il est évident que cet impérialisme tire sa force fondamentale d'ailleurs.

Deuxièmement, il est inexact de considérer la religion comme un élément indépendant des autres facteurs sociaux qui, par pure coïncidence, aurait agi dans la même direction que la volonté de conquête impérialiste ; il existe une interaction entre l'enseignement du Prophète et les données sociales (capables, par elles-mêmes, de rendre compte de ce besoin d'expansion) qui est beaucoup trop frappante pour être passée sous silence : c'est le prophète des cavaliers nomades qui proclama la guerre sans fin, et non pas n'importe quel prophète. Il nous est impossible d'ignorer que ces préceptes semblaient naturels au Prophète et à ses adeptes. Nous ne pouvons esquiver cette question en décidant d'attribuer à la religion un pouvoir autonome et de la considérer comme une force sociale créatrice, en supposant que quelque vision mystérieuse et inexplicable, étrangère à toute pression du milieu, a soudainement fait surgir l'enseignement du Prophète *ex nihilo*, comme si cet enseignement avait suffi par sa seule vertu à pousser le peuple *in agmen, in pulverem, in clamorem*. On ne saurait prétendre que l'enseignement du Prophète représente un fait irréductible à l'analyse scientifique : le cadre social, psychique et physique suffit à expliquer pleinement ce que l'enseignement du Prophète devrait autrement expliquer à lui seul. Non seulement ce serait essayer d'expliquer *ignotum per ignotius*, mais ce serait faire appel à une béquille absolument superflue, le même problème se reposant aussitôt.

En effet, *troisièmement*, même si l'on acceptait par principe l'idée que la doctrine du Prophète ne doit rien au milieu où elle est née, nous nous trouverions en essayant d'expliquer sa réussite exceptionnelle, devant une difficulté identique à celle que nous rencontrons lorsque nous nous efforçons d'en saisir l'esprit fondamental. Il suffit d'imaginer ce qui se serait produit si la *Jihad* avait été prêchée aux « pêcheurs de Galilée », si peu combattifs de nature,

et aux « petites gens » de Palestine. Est-il vraiment illégitime de supposer qu'ils n'auraient pas répondu à l'appel, parce qu'ils ne pouvaient pas y répondre, et que, eussent-ils tenté de le faire, ils auraient échoué misérablement et conduit leur communauté à la ruine ? Inversement, si Mahomet avait prêché l'humilité et la soumission à ses cavaliers bédouins, l'auraient-ils écouté ou lui auraient-ils tourné le dos ? Et si, malgré tout, ceux-ci l'avaient suivi, n'est-ce pas leur communauté qui aurait péri ? Un prophète ne peut pas se borner à rechercher l'audience de ses disciples immédiats sans se soucier des usages que les croyants à venir feront de son message sous le couvert d'une phraséologie inchangée. Il ne connaît le succès et sa réussite ne devient compréhensible que dans la mesure où il préconise une ligne de conduite susceptible de trouver un écho dans le milieu historique et social où il prophétise. C'est précisément en cela que réside la différence entre le prophète qui réussit, autrement dit le « vrai » prophète, et celui qui échoue et qui sera, en conséquence, un « faux prophète ». Le « vrai » prophète tient compte des exigences de la situation actuelle — dont les caractéristiques existent indépendamment de lui — et, lorsque les exigences changent, il est capable de définir une autre « ligne », sans donner à ses adeptes le sentiment d'avoir trahi son enseignement initial.

Il ne me semble pas que l'on puisse contester le principe sociologique sur lequel repose cette analyse de l'audience du prophète. Ainsi, même dans le cas extrême d'un impérialisme aussi intimement lié à la religion que l'impérialisme arabe, on ne saurait attribuer à l'enseignement de Mahomet un rôle causal et considérer un tel impérialisme comme une espèce à part qui différerait par nature des autres impérialismes. Ce qui est vrai de l'impérialisme arabe l'est de tout *impérialisme à coloration religieuse*, comme nous sommes maintenant en droit de l'appeler, à condition d'appliquer cette dénomination aux États et aux peuples, sans prétendre y ramener les tendances expansionnistes que l'on peut observer dans certaines communautés religieuses proprement dites, telles que l'Eglise catholique du Moyen Âge par exemple. Celle-ci ne dédaignait pas le recours à la violence et aux guerres de religion ; elle a plus d'une fois fait appel à l'instinct de

conquête qui a joué un grand rôle, dans les Croisades par exemple, et il lui est arrivé de servir l'instinct de domination, comme en témoigne l'histoire de plus d'un pape. Chaque fois qu'elle s'est trouvée associée aux intérêts d'un Etat, comme ce fut le cas de façon temporaire sous les empereurs romains et, plus tard, sous Charlemagne ou Henri III, la tendance expansionniste de la foi a révélé son aptitude à s'unir à la tendance expansionniste de l'Etat ; et si cette association n'a pas été plus fréquente, c'est uniquement parce que les bonnes relations entre l'Eglise et un Etat universel n'ont jamais été de longue durée. En fait, pareille association peut être tenue pour une exception parce que, en règle générale, l'Eglise est vite parvenue à s'assurer une position indépendante comme pouvoir ecclésiastique, supra-gouvernemental et supra-national, et cela non seulement en théorie mais dans la réalité même, en se dotant de ressources et de formes d'organisation qui lui appartenaient en propre. La tendance à l'expansion caractéristique de l'Eglise catholique est donc restée en son fond une politique de conversion. Du point de vue de cette entreprise missionnaire et au plan des moyens politiques, la soumission militaire d'un pays par un autre a pu avoir ici ou là des avantages pour l'Eglise, mais l'annexion n'a jamais représenté pour elle une fin en soi. La conversion devait suffire à ses ambitions — et l'Eglise s'en est en général contentée. L'instrument de prosélytisme le plus fréquemment employé est resté la prédication. Il s'agissait de répandre le dogme et d'imposer l'organisation de la vie religieuse (et non politique) la plus conforme à cette fin. Au cours d'un tel processus, les instincts agressifs n'ont trouvé que rarement et fort incidemment l'occasion de l'exprimer. La preuve en est que les Espagnols, pourtant catholiques dévôts, n'ont pas tenté de justifier par des attendus religieux leur politique de conquête outre-mer, alors même qu'ils n'ont jamais cessé de servir les intérêts de l'Eglise (16). Nous avons donc affaire ici à une modalité très particulière de

(16) Cela s'applique également aux guerres menées contre les Turcs, pour la plupart par des peuples catholiques. Elles n'ont jamais été des croisades à proprement parler.

l'impérialisme — si toutefois l'on peut encore parler d'impérialisme en ce cas. Il vaut d'ailleurs mieux s'en abstenir et nous n'entendons prendre en compte ce phénomène que dans la mesure où il interfère avec l'impérialisme des nations et des Etats.

Les Arabes, pour leur part, n'étaient pas enclins au prosélytisme. Si les habitants des pays conquis se sont souvent convertis en masse à la religion d'Allah, ce processus n'a jamais été organisé par les conquérants. Les Arabes ne tentèrent pas non plus d'éliminer les infidèles. Au contraire ils traitaient ces derniers avec la plus grande mansuétude. Ni la conversion ni l'anéantissement n'eussent été en harmonie avec les buts de la guerre sainte : aucune de ces deux politiques n'aurait répondu aux intérêts bien compris des Arabes, puisque ceux-ci avaient besoin du travail et des tributs fournis par les peuples soumis pour perpétuer leur mode de vie de guerriers parasites et demeurer une classe dominante. Une fois l'infidèle converti ou massacré, c'est le fondement même de l'organisation sociale et du mode de vie arabes qui aurait été anéanti. Aussi les Arabes laissaient-ils sans difficulté aux infidèles leur religion, leurs vies et leurs biens. L'infidèle pouvait garder sa foi à condition de servir les fidèles. Nul ne songea à alléguer que cette politique était erronée, puisqu'elle perpétuait l'existence de la mécréance ; cet argument aurait pourtant dû avoir un certain poids théologique, si l'on se reporte au Coran, et il est à remarquer qu'il joua un grand rôle chez les chrétiens et surtout chez les catholiques. Que la politique de tolérance fut ou non conforme à la logique interne de la religion mahométane, il est de fait que les Arabes la pratiquèrent continûment (17). On saisit ici la limite de l'explication de l'impérialisme arabe par l'élément religieux. La signification de la guerre sainte résidait moins dans la volonté de répandre la foi que dans l'effort pour étendre la domination arabe, c'est-à-dire dans la volonté de guerre et de conquête.

Il ne s'agit pas de nier l'importance qu'a pu revêtir l'observance des commandements religieux dans la cons-

(17) Dans la période tardive, l'islam pratiqua aussi l'expansion par la conversion, surtout aux Indes et parmi les Mongols. Mais cela ne modifie en rien notre diagnostic sur l'impérialisme arabe.

ciencia des Arabes. Eût-on demandé à un guerrier arabe : « Pourquoi te bats-tu ? » Il aurait dû répondre, guerrier de corps et d'âme, s'il avait su s'analyser correctement, qu'il ne vivait que pour la guerre et la conquête, et cela indépendamment de toute considération rationnelle. En fait, il n'aurait pas répondu ainsi ; il aurait dit : « Je me bats parce qu'Allah et son prophète le veulent. » Nul doute que cette conviction lui fût un soutien réel dans le combat et lui fournît une règle de conduite qui convenait à son caractère guerrier. Le sentiment religieux a sans doute des racines sociales très profondes et peut même, comme on le voit dans le christianisme, donner lieu à une véritable société, mais l'impérialisme d'un peuple ou d'un Etat ne peut jamais être réduit à l'effet du sentiment religieux.

L'impérialisme arabe fut aussi un *impérialisme populaire*. Mais, pour approfondir l'étude de cet aspect particulier du phénomène, nous prendrons l'exemple des anciens Germains. Nous connaissons trop peu leur préhistoire pour être en mesure d'affirmer qu'ils ont toujours été constitués en nation guerrière, dans le sens que nous donnons à ce terme. L'hypothèse inverse est même la plus probable, comme semble le suggérer le haut niveau de développement atteint par leur agriculture. Cette constatation n'exclut d'ailleurs pas la possibilité que certaines tribus aient, très tôt, acquis des habitudes guerrières liées à la recherche du butin et à la chasse aux esclaves. Il est certain que Tacite nous donne une image assez déformée des mœurs des anciens Germains, lorsqu'il nous les présente comme un peuple de paysans, doté d'une noblesse restreinte en nombre et socialement peu puissante. De nombreux indices sont en contradiction avec cette hypothèse, qui fut cependant généralement admise par les historiens jusqu'en 1896. Wittich, Knapp et Hildebrand s'élevèrent alors contre ces vues, mais il ne semble pas que leurs contre-hypothèses aient réussi à s'imposer. Quoi qu'il en soit, les grandes migrations transformèrent les tribus germaniques en nations guerrières (des circonstances analogues avaient déjà provoqué le même résultat, plus tôt dans l'histoire, chez les Cimbres et les Teutons) ; le phénomène fut particulièrement net chez les tribus qui avaient parcouru de grandes distances. Toutefois, l'élan

impérialiste proprement dit semble absent, même chez ces dernières. Les tribus en mouvement cherchaient de nouveaux territoires propices à un établissement, et rien de plus. En règle générale, lorsqu'elles parvenaient à s'octroyer la possession d'un territoire, elles s'estimaient satisfaites et ne tentaient pas d'étendre leur conquête au-delà, la force leur faisant d'ailleurs défaut.

Il est vrai que les Goths orientaux et occidentaux, les Vandales et les Lombards se constituèrent en nations guerrières et se révélèrent enclins à la domination, mais dans leur cas ce fut purement et simplement une question de survie. Nous ne trouvons parmi les peuples germaniques qu'un seul cas qui soit indubitablement un cas d'impérialisme, celui des Francs Saliens. Depuis le III^e siècle, des alliances successives avaient soudé les différentes tribus entre elles et, au cours des IV^e et V^e siècles, les Francs talonnant des légions romaines en retraite envahirent les régions occidentales situées au-delà du Rhin. Ils ne cessèrent pas pour autant de s'accrocher à leur territoire tribal d'origine, mais, en déplaçant ou en détruisant la population romano-celtique, ils étendirent continuellement leur domaine national. Ces manœuvres préparèrent la politique de grande envergure de Clovis I^{er}, qui commença par s'attaquer vigoureusement à la puissance romaine (bataille de Soissons, 486) et qui transféra le centre de son empire à Paris, puis extermina les princes concurrents ; il put ainsi unir tous les Francs et réussit même à soumettre les tribus germaniques (d'abord les Alamans, puis les Burgondes et finalement les Goths occidentaux en Aquitaine). Malgré le morcellement de l'empire, les successeurs de Clovis continuèrent sa politique, non sans un certain succès : ils soumièrent la Thuringe, achevèrent la soumission de la Bourgogne et annexèrent la Bavière. Cette politique de conquête représente un cas d'impérialisme à l'état pur. Sans égard aux « intérêts » et souvent sans l'ombre d'un prétexte, Clovis et ses successeurs immédiats allèrent aussi loin que le leur permit leur puissance et s'enfoncèrent, en quelque sorte sans réflexion, dans l'espace ouvert. Cette expansion s'accomplit sans que fût mis en place quelque principe d'organisation que ce soit, comme le prouve la division de l'empire. Les Francs étaient simplement poussés en avant par leurs instincts guerriers et par le goût de

la domination. Les relations de Grégoire de Tours ont les mêmes accents que ceux des rois assyriens et font jouer un rôle identique à l'élément religieux. Grégoire fait dire à son héros, avant l'attaque de l'Aquitaine : « J'ai la rage au cœur de voir ces Ariens régner sur une partie de la Gaule. Avec l'aide de Dieu, nous nous lancerons dans la bataille et soumettrons ce territoire. » Le récit de la mise à mort des princes francs s'achève sur ces mots : « Ainsi, jour après jour, Dieu abattit les ennemis de Clovis le Chrétien de son poing souverain, car Clovis marchait dans le chemin du bien et faisait ce qui était cher aux yeux du Seigneur. »

Il s'agit bien là d'un « impérialisme populaire ». Il est vrai que le pouvoir royal s'accrut, grâce à ces victoires, par l'annexion de vastes régions (mise à part la question fort peu claire de la souveraineté royale sur l'ensemble du territoire), par le contrôle exercé sur l'Eglise et surtout par l'allégeance d'un nombre toujours croissant de guerriers et de tous ceux qui tiraient profit de la guerre ou qui dépendaient directement de la Couronne. Mais c'est le peuple tout entier qui participait à l'entreprise dans la mesure où il avait un poids politique. Et le pouvoir de pression politique n'appartenait pas seulement aux couches supérieures, bien que l'organisation sociale fût déjà passablement aristocratique, ni exclusivement à une classe spécialisée de guerriers. Le pouvoir des rois francs reposait au moins autant sur l'approbation de groupes importants que sur l'appui d'un noyau de « puissants ». Ce pouvoir n'était ni assez illimité ni assez constant pour que les rois pussent se hasarder à mener une politique impopulaire. On peut certainement discuter de la structure sociale à l'époque mérovingienne, mais on ne peut méconnaître l'évidence : la volonté impérialiste de se battre et de conquérir exprimait les tendances de couches sociales très étendues et le roi ne pouvait avoir d'autre rôle que d'incarner et de représenter une politique « populaire ».

Cela se comprend facilement. Les combats que les Francs avaient livré pour conserver et étendre les régions où ils s'étaient établis avaient temporairement transformé ces tribus en nation guerrière. C'est généralement de cette manière qu'un peuple tout entier en vient à acquérir une disposition impérialiste et c'est en effet ce qui advint aux

Francs. Autant que la naissance des tendances impérialistes, notre exemple nous permet d'observer leur disparition. Dans le cas des Francs, l'« habitude de conquête » ne remontait pas assez loin pour se constituer en un type de comportement permanent, comme chez les Arabes. Même à l'époque où ils poursuivaient leurs opérations militaires, les Francs étaient restés avant tout des agriculteurs. Contrairement aux Arabes, ils ne tentèrent pas de s'installer comme un groupe distinct sur le territoire ennemi. Aussi le désir de conquête des masses s'évanouit-il dès qu'un grand nombre de Francs se furent confortablement établis au cœur de nouvelles régions. Les classes supérieures firent de même et s'installèrent parmi les leurs ou même dans des régions éloignées de l'empire parmi des populations étrangères. Ils furent sur-le-champ requis par les activités de la vie privée, l'agriculture, la chasse, les petites querelles locales, la vie quotidienne du village, des grandes propriétés et de la province. Le peuple cessa rapidement de porter intérêt à la politique impériale et perdit tout contact avec le pouvoir central. Les Francs tenaient avant tout à se protéger contre les excès de la souveraineté royale à l'intérieur du pays et contre les aventures du pouvoir central à l'étranger.

Cela explique pourquoi l'empire resta toujours au bord de la désintégration et pourquoi les seigneurs et les princes de l'Eglise obtinrent si aisément la *Magna Charta* de 614, ou encore pourquoi on assista, dès le milieu du VII^e siècle, à la naissance d'une multiplicité de pouvoirs locaux. Malgré l'attrait du butin et les occasions fructueuses que pouvait procurer la guerre, les masses commencèrent à trouver pesant le service militaire universel, tandis que les nobles ressentirent de plus en plus comme une gêne l'obligation du service impérial. Les Francs n'en demeurèrent pas moins un peuple belliqueux qui prenait volontiers les armes. Mais les projets de conquête sans bornes n'avaient plus leur assentiment, ils ne voulaient plus d'une politique qui les éloignait souvent et pour longtemps de chez eux et les empêchait de vaquer à leurs occupations. Nous constatons ici que toutes les nations guerrières ne manifestent pas nécessairement des tendances impérialistes continues. Il faut que d'autres circonstances et, plus particulièrement, certains caractères de l'organisation sociale

viennent s'ajouter aux tendances belliqueuses. Pour qu'apparaisse une tendance persistante à l'impérialisme, il faut qu'un peuple ne puisse pas vivre de son travail, ou du moins que son travail ne l'absorbe pas complètement. Dans le cas contraire, les instincts de conquête sont inévitablement noyés dans les préoccupations économiques de la vie quotidienne ; même les nobles, lorsqu'ils ne sont pas constitués en caste militaire spécialisée, subissent alors la pression des intérêts pacifiques, et cela qu'ils demeurent ou non une classe économiquement parasitaire : ils sont absorbés par la gestion pacifique de leurs terres, par leurs charges officielles, par la chasse et les querelles de clocher.

A cet égard, il est fort intéressant de comparer la deuxième vague d'impérialisme franc, celle des Carolingiens, à la vague de l'époque mérovingienne. A la différence de l'impérialisme mérovingien qui présentait indiscutablement un aspect « populaire », l'expansion carolingienne exprima une politique de cour. Déjà les premiers Carolingiens qui avaient réuni l'empire avant Charlemagne avaient dû prendre des mesures spéciales pour lever une armée contre les Arabes. Ils furent conduits à créer une classe spécialisée de guerriers, dotée de revenus propres, c'est-à-dire une armée de chevaliers professionnels vivant du revenu des domaines de l'Eglise. Etant donné que les masses n'étaient pas directement intéressées à la politique monarchique, à moins que ce fût pour prendre part à une entreprise dans le voisinage direct de leur habitat, la Couronne fut entraînée à se constituer une clientèle de vassaux. Ceux-ci devaient être à même de vivre sans travailler afin d'être aisément disponibles ; en d'autres termes, il leur fallait disposer de revenus réguliers. Ainsi naquit le système féodal, l'innovation technique constituée par l'apparition d'une armée de cavaliers représentant la conséquence bien plus que la cause de cette évolution sociale. Il est vrai que Charlemagne eut encore recours à une conscription générale, mais cette politique rencontrait une résistance croissante comme en témoigne l'importance que de larges couches semblent avoir attribué aux indemnités de rachat. Les masses préféraient s'en remettre pour leur protection aux autorités locales et devenaient indifférentes à l'impérialisme de la Couronne. Ce furent les vassaux qui fournirent l'appui le plus solide — même

politique — aux visées impérialistes de Charlemagne. Ce nouvel état de choses se manifesta de façon caractéristique au début du règne lors du différend de Charlemagne avec Carloman. C'est précisément la question de l'impérialisme qui constitua le point de litige entre eux. Carloman voulait faire la paix avec les Lombards et cette politique avait le soutien des groupes qui « comptaient ». Charlemagne voulait la guerre, parce que c'était là le premier pas vers l'empire universel, chrétien et romain auquel il aspirait. Charlemagne et sa politique l'emportèrent. Mais ses successeurs furent mis en échec par les tendances anti-impérialistes de leurs peuples, bien que ceux-ci eussent déjà une organisation aristocratique.

Ajoutons que ces observations s'appliqueraient aussi à l'impérialisme des rois allemands du Moyen Age. Les historiens se plaisent à spéculer sur les motifs qui ont pu pousser Otton I^{er} à entreprendre sa campagne d'Italie, motifs qui restent assurément obscurs. Pareilles recherches sur les motivations personnelles sont futiles et dénuées d'intérêt. Tous les rois allemands qui ont choisi cette politique se trouvaient confrontés à une situation identique. Leur pouvoir reposait avant tout sur la puissance économique et politique de la dynastie et cette puissance ne dépendait nullement de leur dignité de souverain. C'est en qualité de chefs de famille qu'ils possédaient des terres, des vassaux et des usufruits à l'intérieur de leurs frontières. En ceignant la couronne royale ils acquéraient des domaines impériaux et les usufruits de l'empire ; leur souveraineté s'étendait sur des cités impériales et ils entraient en relations avec les princes de l'Eglise et les vassaux impériaux. Cependant, ces ducs ou princes qui étaient plutôt leurs pairs ne pouvaient être tenus pour des vassaux impériaux que dans un sens très restreint. En fait, ils se considéraient comme des princes indépendants. Tout roi nouvellement couronné se trouvait dans l'obligation de gagner leur allégeance et parfois même d'obtenir leur soumission. Ils n'étaient prêts ni à laisser le roi intervenir dans leurs affaires intérieures ni à donner leur soutien à la politique étrangère de la Couronne. Les territoires impériaux n'étaient pas, après tout, de simples districts administratifs, mais des entités politiques vivantes qui avaient leurs intérêts propres à défendre. La première tâche qui

s'imposait à un Ottonien, un Salien ou un Hohenstaufen était toujours la conquête du pouvoir dans l'empire. Lorsque ce problème avait été résolu, chacun d'entre eux se trouvait à la tête de sa propre organisation de guerre, c'est-à-dire d'une armée féodale réunie sous son drapeau, à laquelle il fallait trouver une occupation et aux besoins de laquelle il fallait subvenir. Tous ces rois étaient pénétrés du caractère fragile et éphémère de leur succès. Pour régner sur l'Allemagne, il leur fallait de l'argent avant tout. Les terres qu'ils pouvaient distribuer étaient peu nombreuses et en outre le don d'un fief permettait généralement au vassal bénéficiaire de s'éloigner de la Couronne. Si l'Allemagne ne pouvait pas fournir à celle-ci l'argent dont elle avait besoin, c'était moins à cause de sa pauvreté que de son organisation politique. Aussi fallait-il au roi un territoire où il pût régner en maître absolu, et non pas seulement en qualité de suzerain. De ce point de vue, l'Italie représentait un territoire idéal. La conquête de la péninsule devait fournir une occupation à l'armée féodale, une satisfaction à ses appétits et enfin, en resserrant ses liens avec le roi, la transformer en armée de métier. Si la conquête de l'Italie avait été possible, tous les princes germaniques avides de combats et de butin se seraient ralliés aux couleurs royales. Le roi aurait été en mesure de les enrichir et peut-être de soumettre la totalité du bassin méditerranéen ; de ce fait il serait devenu vraiment le maître de l'Allemagne, puisque les princes locaux se seraient dessaisis de leurs soldats en sa faveur et auraient été abaissés politiquement. Peu importe ce que pensait Otton I^{er}, puisque telle était sa situation objective et que là résidait la signification de sa politique italienne.

Ces mêmes données apparaissent plus clairement encore à travers la politique de Frédéric II, qui très probablement se haussa à une claire conscience de l'enjeu : gouverner l'Italie grâce à la puissance de la chevalerie allemande et gouverner l'Allemagne grâce à la puissance de l'argent italien, en s'appuyant sur cette double puissance pour lancer une vaste politique de conquête. C'est seulement ainsi que l'on peut comprendre une politique qui autrement apparaîtrait comme déraison pure : on vit alors la Couronne distribuer les domaines dynastiques et impériaux qui restaient en Allemagne, abandonner aux princes

les prérogatives royales les unes après les autres et même sacrifier le développement des cités impériales, c'est-à-dire priver le pouvoir royal du fondement même de sa puissance en Allemagne. Tout cela qui devait permettre d'obtenir une accalmie momentanée n'aurait présenté aucun inconvénient si l'on avait pu établir en Italie une position plus sûre que celle que pouvait permettre d'acquérir la petite guerre contre les princes allemands, puisqu'on aurait ainsi récupéré avec usure la perte de pouvoir consentie en Allemagne même. Frédéric II ne fut pas loin d'atteindre ces objectifs. Il fonda l'Etat de Naples en son nom et put s'y établir en despote. Eût-il triomphé du pape et des Lombards qu'il serait devenu le maître incontesté de la situation dans son ensemble et de l'Allemagne en particulier. Sans nul doute, on eût alors assisté à des expéditions en forme de croisades (entreprise esquissée d'ailleurs par Frédéric II) et probablement à des guerres contre la France et l'Espagne. Mais la victoire ne fut pas totale et cette politique tourna au désastre pour le pouvoir impérial. Ainsi une politique qui visait avant tout à affermir le pouvoir royal sur le territoire national aboutit, du fait que les sacrifices consentis restèrent sans résultat, à une capitulation devant les pouvoirs locaux. Cette chasse insensée à une ombre exprima pourtant une politique impérialiste. Ce fut là un impérialisme de souverain, qui n'exprima jamais une tendance « populaire », et l'on peut trouver dans cette circonstance une des causes de son échec, puisque les masses et les nobles ne s'associèrent jamais vraiment à l'entreprise. Le pouvoir royal dépérit en même temps que cette politique impérialiste. Nous nous trouvons ici devant l'exemple intéressant d'une aristocratie militaire foncièrement anti-impérialiste.

Il peut être utile d'examiner encore quelques cas d'expansion militaire où le diagnostic d'impérialisme est des plus malaisés. L'impérialisme d'Alexandre le Grand est l'un de ces cas. On n'assiste pas ici à la tentative de fonder un empire mondial par accumulation de conquêtes, ce qui constitue toujours une entreprise de longue haleine, exigeant une politique suivie de la part des classes dominantes ou une succession ininterrompue de despotes ; tout au contraire, le pouvoir central d'un empire déjà constitué fut renversé brusquement et annexé personnellement par

le vainqueur. Cette prise de pouvoir n'est pas très différente de l'opération d'un satrape perse qui, à la faveur d'une rébellion réussie, aurait réussi à opérer un changement de dynastie. La preuve en est qu'à peine son but atteint Alexandre reprit à son compte les titres du roi de Perse. Tout en s'efforçant de récompenser ses Macédoniens et de conserver intacte leur puissance militaire, Alexandre n'envisagea jamais de placer les conquérants macédoniens en position de peuple dominant. Il est vrai qu'il poussa ses conquêtes au-delà des frontières traditionnelles de l'empire perse, mais cette entreprise ne dépassa pas les limites d'une expédition individuelle. Il utilisa certes l'appareil militaire macédonien qui s'était forgé dans les combats livrés pour la conquête de la côte de Macédoine, puis dans des campagnes contre les Scythes et les Grecs relevant de l'impérialisme régional, mais il est probable que, même sans son intervention, les Macédoniens eussent attaqué la Perse. La politique d'Alexandre resta très éloignée de ce qu'aurait pu être un impérialisme macédonien. Rien non plus ne permet de l'envisager comme ce qu'on pourrait appeler un impérialisme culturel grec. De toute évidence, l'aire de la culture grecque s'étendit grâce aux conquêtes d'Alexandre, mais pas au-delà des limites qui seraient devenues les siennes de toute manière au cours des années suivantes. L'aspect militaire de l'entreprise ne s'explique ni par les tendances de la culture grecque ni par les intérêts commerciaux grecs ; au principe de l'expédition on ne trouve guère qu'un guerrier irrésistiblement attiré par la perspective d'un grand empire à portée de main. Il ne s'agit là ni d'un impérialisme d'Etat, ni d'un impérialisme « populaire », mais bien d'une sorte d'impérialisme « personnel », donc dénué d'intérêt pour notre analyse. Proche de l'impérialisme de César (mais point identique à lui), cet impérialisme naît avant tout des intérêts d'un homme politique qui a accédé au pouvoir grâce au succès militaire et à qui il faut sans cesse de nouvelles victoires pour conserver sa position à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. C'est là aussi le ressort de la politique « personnelle » de Jules César ou de Napoléon.

L'impérialisme de Rome présente d'autres caractéristiques. Il faut d'abord apercevoir clairement que la poli-

tique de l'époque impériale avait pour but de maintenir l'empire et qu'à ce titre elle n'était plus une politique impérialiste au sens où nous l'entendons. Il est vrai qu'on faisait constamment la guerre, mais c'est aussi que la puissance de Rome ne pouvait être défendue que par la force militaire. Certains empereurs (Germanicus, par exemple) furent certes portés à faire la guerre pour la guerre — ce qui correspond à notre définition de l'impérialisme — mais ni le Sénat ni les empereurs n'étaient généralement enclins à entreprendre de nouvelles conquêtes. Auguste se borna en fait à assurer la défense des frontières ; Tibère s'efforça de faire de même en pratiquant une politique de paix à l'égard des Germains, après le rappel de Germanicus. Les conquêtes de Trajan ne s'expliquent que par le désir de renforcer les frontières de l'empire pour mieux le défendre. La plupart des empereurs essayèrent même de résoudre ce problème de la sécurité par des concessions ou parfois des abandons. Ce n'est qu'entre les guerres puniques et l'époque d'Auguste que s'affirme, incontestablement, une politique impérialiste, créée par la volonté de conquête effrénée.

La politique extérieure de l'époque républicaine ne laisse pas transparaître ses motifs réels aussi facilement que les politiques d'expansion analysées jusqu'ici. On trouve là un exemple classique de « mauvaise foi » qui, tant dans les affaires intérieures que dans la politique étrangère, domine non seulement la phraséologie officielle mais probablement aussi les motifs conscients des acteurs eux-mêmes. Nous observons ici à l'état pur la politique bien connue qui, prétendant toujours viser à assurer la paix, amène inéluctablement la guerre et la prépare constamment par un interventionnisme systématique. Il n'y avait pas un canton du monde connu, si éloigné fût-il, où les Romains ne voyaient leurs intérêts menacés ou effectivement attaqués. Lorsqu'il ne s'agissait pas de leurs propres intérêts, c'était ceux de leurs alliés et, si Rome n'avait pas d'alliés, elle trouvait toujours quelqu'un à qui s'allier. Lorsque l'absence d'intérêts était trop flagrante, on invoquait l'atteinte à l'honneur national. Bref, on guerroyait toujours pour quelque cause légitime ; on ne faisait que répondre à des attaques injustifiées de voisins perfides. Le monde entier était infesté d'ennemis qui n'attendaient

que l'occasion favorable pour se ruer à l'assaut de la Ville et c'était le droit le plus strict de Rome de se défendre contre leurs desseins indubitablement agressifs.

Il est encore plus difficile ici que dans les cas précédents de rattacher ces guerres de conquête à des objectifs « concrets ». Les Romains n'étaient pas constitués en nation guerrière, dans le sens où nous l'entendons, et on n'y trouve à l'origine ni despotisme militaire ni aristocratie spécifiquement orientée vers la guerre. Le seul moyen de comprendre cette politique consiste à examiner quels étaient les intérêts de classe qui s'y trouvaient engagés. Si nous posons la question *Cui prodest ?* il faut répondre : certainement pas au paysan italien. Les conquêtes ne lui ont rien apporté. Bien au contraire, elles mettaient ses récoltes en compétition avec les céréales étrangères, ce qui finit du reste par ruiner cette paysannerie. Si les paysans de l'époque républicaine ne pouvaient pas prévoir cette éventualité, ils ressentaient en tout cas les inconvénients du service militaire qui venait sans cesse interrompre leur travail et parfois même les amenait à liquider leur exploitation. C'est pourtant cette classe rurale qui donna naissance à une caste de soldats de métier, acceptant de rester sous les drapeaux après la fin du service obligatoire. Mais ce fut là, ne l'oublions pas, une conséquence de la politique militaire de Rome et, en tout état de cause, ces paysans devenus soldats n'eurent jamais un intérêt direct à la poursuite des guerres. Ils ne manifestaient pas un instinct guerrier exceptionnel et semblent avoir surtout aspiré à une retraite assurée, par exemple sous la forme d'une petite ferme. Les anciens soldats préféraient recevoir cette petite ferme dans leur pays plutôt qu'aux confins de la Syrie ou de la Bretagne. Quant au butin de guerre, l'empereur l'employait à couvrir ses emprunts ou à financer les *circenses* à Rome. Les soldats n'en voyaient guère que l'ombre. Les intérêts du prolétariat urbain de Rome étaient en revanche directement liés à la politique impérialiste. Grâce à la position particulière qu'il occupait, marionnette démocratique dont les démagogues tiraient les ficelles ou garant symbolique d'une volonté populaire en réalité inspirée par les puissants, il recevait une grande part du butin. Aussi longtemps que se maintint la fiction aux termes de laquelle la population de la Ville constituait le

« peuple romain » et devait, en conséquence, décider des destinées de l'empire, beaucoup de choses dépendaient effectivement de la bonne disposition des masses urbaines dont la corruption allait bon train, puisque toute carrière politique reposait sur leur faveur. D'un autre côté, il est également vrai que l'existence d'un prolétariat aussi important, doté d'un tel poids politique, fut la conséquence d'un processus social qui lança la politique de conquête. C'est là en effet que réside la cause véritable : l'occupation de l'*ager publicus* et l'expropriation des paysans conditionnèrent la constitution d'un système latifundiaire où de vastes domaines se trouvèrent exploités grâce à une main-d'œuvre servile. Les paysans dépossédés durent refluer sur Rome et les soldats restèrent dépourvus de terres : ce fut là la base sociale de la politique de conquête.

Les grands propriétaires fonciers avaient, en effet, un intérêt direct à la continuation de la guerre. Outre que la guerre leur procurait au meilleur compte les esclaves dont ils avaient besoin, la situation économique et sociale de cette aristocratie sénatoriale fût devenue intenable si les citoyens romains ne s'étaient plus sentis menacés par l'ennemi et s'ils n'avaient été continûment en demeure de défendre les armes à la main les intérêts ou l'honneur de la patrie. Il n'y eut jamais qu'une autre solution que la guerre et c'eût été la réforme agraire. L'aristocratie foncière ne pouvait esquiver la révolution toujours menaçante qu'en faisant acclamer dans toute leur gloire des chefs militaires victorieux. Si la classe dominante était restée une couche de paysans riches ou si elle s'était transformée en une aristocratie terrienne à revenus modérés, comme la noblesse allemande du Moyen Âge ou de l'époque impériale tardive, sa position eût été moins périlleuse. Mais elle était devenue une aristocratie de grands propriétaires, maîtres de véritables entreprises agricoles, opérant sur une vaste échelle, aristocratie dont la puissance reposait sur une lutte incessante contre les masses. Elle ne pouvait se maintenir que par le contrôle exercé sur l'appareil d'Etat qui constituait sa seule légitimité et sa seule garantie de survie. L'aristocratie sénatoriale fut ainsi conduite à trouver dans la politique extérieure la solution du problème intérieur.

Il ne faut évidemment pas supposer que le sénateur qui plaidait la cause d'une nouvelle guerre fût complètement conscient de toutes ces implications politiques. Un intérêt de ce type ne s'avoue jamais en toute clarté. Il reste qu'une structure sociale aussi instable que celle de la fin de la République est toujours génératrice dans la classe dominante d'attitudes qui prédisposent les gouvernants à saisir tous les prétextes pour déclencher la guerre, à détourner les passions sur la politique étrangère, chaque fois que les problèmes sociaux prennent de l'acuité, et à déclarer la nation en danger dès que les intérêts de la classe dominante sont menacés. En outre, il existait à Rome une multitude de groupes sociaux qui avaient intérêt à toute guerre quelle qu'elle fût, depuis que s'était constituée avec César une tendance à l'impérialisme personnel qui ne fut bientôt plus du goût du Sénat, dès lors acculé à une politique de freinage : fournisseurs aux armées ou exploiters des provinces conquises comme les *procuratores* qui représentaient les chefs militaires conquérants. Mais ces groupes sont le produit de la politique impérialiste et ne sauraient expliquer sa naissance. Il en va de même d'un autre effet historique qui se trouve régulièrement associé à toutes les politiques impérialistes : la politique de conquête conduit à des situations qui nécessitent la poursuite des conquêtes une fois que l'on s'est engagé dans cette voie ; il devient impossible de s'arrêter et les résultats non seulement dépassent infiniment ceux que l'on avait souhaité atteindre, mais finissent même presque toujours par contredire la politique que la guerre avait initialement voulu servir. De fait, on voit que l'empire devint vite ingouvernable, même par une aristocratie aussi douée pour la politique que celle de Rome. Le pouvoir lui échappa et le despotisme militaire prit la conduite de l'entreprise, par-dessus sa tête. L'histoire n'offre pas de meilleur exemple d'un impérialisme dérivé des nécessités de la politique intérieure et ancré dans la structure des rapports de classes.

IV. *L'impérialisme dans la monarchie absolue des temps modernes*

Au seuil de l'Europe moderne, nous trouvons une forme d'impérialisme qui présente pour nous un intérêt tout particulier ; c'est l'impérialisme pratiqué par la plupart des monarchies absolues des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles, qui se sont établies sur tout le continent à la suite de la victoire du pouvoir monarchique sur les différents ordres. Les combats menés par le pouvoir royal au ^{xvi}e et au ^{xvii}e siècles ont brisé sur tout le continent le pouvoir de pression politique de l'aristocratie féodale et des groupes populaires : il ne subsiste plus alors des puissances politiques d'antan que le seul prince, ses soldats et ses fonctionnaires. La Constitution anglaise est la seule de toute la famille des Constitutions de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale qui ait survécu. Partout où existaient dans l'Etat princier un pouvoir et des moyens suffisants, s'éveillèrent alors des tendances impérialistes, surtout en Espagne, en France et dans les Etats les plus puissants de l'Allemagne. Prenons d'abord l'exemple de la France.

A la fin de la dynastie carolingienne, l'empire occidental des Francs tendit à se morceller en huit principautés quasi indépendantes et, parmi celles-ci, ce fut le duché de France qui, avec l'avènement des Capétiens, fournit une base institutionnelle, non seulement à la dignité royale, mais encore, en dépit de ses revers, à une politique royale poursuivie avec constance au cours des siècles. Dès le règne de Louis VI et de Louis VII, l'abbé Suger formula les principes de gouvernement qui, avec le temps, devaient assurer le triomphe de la Couronne : cette stratégie reposait sur une lutte contre les sept autres principautés et contre la noblesse terrienne qui, jouissant d'une totale indépendance, vivait pour ses querelles privées et poursuivait des entreprises autonomes d'agrandissement ; la tactique du pouvoir royal consista à prendre la défense des intérêts de l'Eglise, des cités et de la paysannerie en s'appuyant sur une petite armée permanente (la « maison du roi », composée à l'origine de quelques centaines de gentilshommes pauvres). La guerre séculaire menée contre l'Angleterre contribua à développer le sentiment national et, en aidant à l'affirmation de la royauté, provoqua le

regroupement des forces militaires de la noblesse autour de la Couronne, tout en les disciplinant progressivement. Les Croisades et autres expéditions en terre étrangère agirent dans le même sens. Dès l'époque de saint Louis, la royauté française reposait sur de larges assises politiques : elle était de taille à maîtriser les révoltes incessantes de la noblesse et à contrecarrer la puissance pontificale. Sous les derniers Capétiens s'était développée une administration fiscale organisée. Les Valois poursuivirent cette politique ou, plus exactement, cette politique se poursuivait sous les Valois, car rien n'est plus éloigné de notre pensée que de prétendre réduire un processus historique aux intentions et aux agissements des acteurs individuels. Charles V avait déjà soumis, temporairement, la noblesse et, de façon permanente, les cités auxquelles il imposa une politique nationale mercantile. Sous Charles VII (en 1439) on vit apparaître une organisation militaire de type moderne, en même temps que s'instituait une armée permanente dotée de gros effectifs. Louis XI paracheva la construction d'un Etat national unifié et, sous son règne, les ordres perdirent beaucoup de leur importance dans les provinces. L'autodestruction de la noblesse dans les guerres de religion du xvi^e siècle fit le reste et on en arriva rapidement, en passant par Sully et Richelieu, à l'apogée du pouvoir monarchique, c'est-à-dire à Louis XIV.

Louis XIV était le seul maître de l'appareil d'Etat. Ses ancêtres avaient peu à peu forgé cet instrument par la force militaire ; ou plutôt l'Etat monarchique fut le produit final d'une lutte entre forces guerrières : pour que l'unité nationale pût se constituer, il fallait qu'une des puissances militaires en compétition l'emportât sur les autres et s'annexât ce qui leur restait de puissance combattive et d'ardeur belliqueuse. En France, comme ailleurs, l'Etat absolutiste reposait principalement sur l'organisation et l'intégration des éléments guerriers de la nation, c'est-à-dire sur un appareil militaire. Cette caractéristique n'épuise évidemment pas la signification historique et politique de l'Etat monarchique. Dès lors que l'unité nationale était acquise et que, depuis la victoire sur l'Espagne, aucune puissance extérieure ne constituait plus une menace sérieuse, rien ne se serait opposé à ce que l'on procédât à une démilitarisation de l'Etat national ou, au moins, à

ce que l'élément militaire perdît de son poids. L'Etat n'en aurait pas pour autant cessé d'être l'Etat et de remplir ses fonctions. Mais le fondement du pouvoir monarchique n'était autre chose qu'une force militaire exprimant certaines couches sociales ainsi qu'un certain type de dispositions psychosociologiques liées à ces couches. C'est pourquoi ce caractère militaire se maintint, alors que les causes sur lesquelles s'était fondée sa prédominance disparaissaient. L'appareil militaire continua à marquer l'Etat de son sceau distinctif : le roi se sentait avant tout chef de guerre et se revêtait de symboles et de titres militaires ; son plus grand souci était de maintenir une armée à gros effectifs, bien équipée, active et en contact étroit avec sa personne. Il pouvait déléguer toute autre fonction à ses subordonnés ; la seule qu'il se réservât était celle du commandement suprême de l'armée et, conjointement, la conduite de la politique extérieure. S'il ne pouvait pas guerroyer lui-même, il simulait au moins une valeur guerrière personnelle. Il se serait pardonné, et les classes dominantes lui auraient pardonné, toute autre carence, mais lorsqu'il y avait insuffisance guerrière du souverain — ce qui était incontestablement le cas chez Louis XIV — on devait la dissimuler soigneusement. Lorsque le prince n'était pas un héros guerrier, il devait au moins passer pour tel.

Toutes ces attitudes tiennent à la structure sociale de l'époque. Les masses de paysans et d'artisans ne comptaient ni politiquement ni socialement. Quoique au cours de sa lutte pour abaisser la noblesse, la royauté se fût occasionnellement appuyée sur des couches populaires, celles-ci étaient et demeuraient une matière sans volonté politique propre, que l'on pouvait manœuvrer facilement, exploiter économiquement, et où l'on pouvait puiser à volonté des soldats contraints à une obéissance aveugle. La bourgeoisie urbaine était également soumise, presque sans réserves, à la Couronne. De son rôle d'alliée privilégiée, au temps de la lutte contre la noblesse, elle était passée au simple rôle de servante : il lui fallait obéir sans murmurer et le roi l'utilisait à son gré pour en tirer un profit financier. L'Eglise payait son indépendance nationale vis-à-vis de Rome par une subordination rigoureuse à la Couronne. Par rapport à tous ces groupes sociaux, le roi était réelle-

ment, et pas seulement légalement, souverain absolu et peu lui importait ce que pensaient tous ces gens tenus à la soumission.

Mais il n'en allait pas de même avec la noblesse. Elle aussi avait dû se soumettre à la Couronne et avait perdu ses droits politiques — ou tout au moins la possibilité de les exercer réellement — en même temps que son indépendance. D'une noblesse terrienne indocile, retranchée parmi ses vassaux et enracinée dans son terroir, le pouvoir royal avait fait une noblesse de cour qui manifestait une docilité apparemment sans limites. Néanmoins, la puissance sociale de l'aristocratie était intacte. Elle avait gardé ses biens et son influence demeurait exclusive sur les groupes locaux qu'elle dominait : les paysans étaient plus ou moins à sa merci, les grandes maisons avaient conservé une clientèle de hobereaux qui dépendaient d'elles. La noblesse représentait ainsi une puissance réelle avec qui la Couronne devait compter. Sa soumission au pouvoir royal résultait davantage d'un compromis que d'une capitulation ; la situation revenait au fond à l'élection, évidemment obligatoire, du roi comme chef et organe exécutif de l'aristocratie. L'aristocratie régnait *par* le roi, beaucoup plus complètement qu'elle ne l'avait fait lorsqu'elle s'opposait à lui et qu'elle trouvait un certain contrepoids dans le pouvoir des communes indépendantes. S'il était jamais venu à l'esprit du roi de prendre au sérieux son rôle affiché de protecteur des classes populaires du royaume, la noblesse aurait vite fait, en recourant à la résistance passive, de mettre fin à une telle tentative (Joseph II en fit l'expérience en Autriche). Il eût suffi aux nobles de se retirer dans leurs châteaux pour manifester la réalité de leur puissance et devenir de nouveau une noblesse terrienne indépendante qu'il n'eût pas été aisé de soumettre.

Si les nobles n'adoptèrent pas cette arme, c'est que le roi fit la politique qu'ils désiraient et mit au service de leurs dispositions profondes les forces de l'Etat. Le roi fut cependant toujours conscient du danger : il prit bien soin de rester le chef de l'aristocratie. Il attira les nobles à la cour, récompensant ceux qui accouraient et cherchant à affaiblir ou à discréditer ceux qui boudaient. Il s'efforça — avec succès — de réserver l'accès aux rôles politiques à ceux qui jouissaient de sa faveur personnelle : ainsi se

répandit parmi l'aristocratie l'opinion que seuls les « courtisans » pouvaient être « pris au sérieux ». Considérés de ce point de vue, les dépenses que l'historien est porté à considérer comme extravagantes et à imputer à l'insouciance du monarque ou à une gestion économique arbitraire prennent un tout autre sens, puisqu'elles se révèlent avoir une fonction politique. Ce n'était pas un homme qui était seigneur et maître de l'Etat, mais bien toute une classe ; celle-ci avait besoin d'un foyer qui attirât les regards ; ce devait être la cour, faute de quoi un parlement eût pu facilement le devenir. Mais le courtisan condamné à demeurer longtemps éloigné de ses terres subissait un préjudice économique et la Couronne devait le dédommager, si elle voulait le retenir, en le comblant de missions, de commandements, de pensions ou d'emplois lucratifs qui n'exigeaient aucun travail. C'est à cette seule condition que la noblesse pouvait demeurer loyale au roi. L'excédent, encore considérable au début du règne de Louis XIV, qui restait disponible après que la Couronne eut subvenu aux dépenses afférant à ses charges (dettes de l'Etat et frais nécessaires à l'administration) ne revenait donc que nominalement à la Couronne. En réalité, le monarque devait le partager avec la noblesse, qui se trouvait ainsi bénéficier d'une rente politique puisée dans la poche du contribuable.

Malgré cela, un tel système serait resté instable dans une situation de paix perpétuelle : il enfermait en effet dans une prison dorée des forces sociales habituées à l'action guerrière. Voilà donc tous ces aristocrates issus d'une aristocratie batailleuse comme « internés » à Versailles et condamnés à se distraire sous le regard souriant et condescendant du monarque. En dehors du « flirt », du « sport » et des divertissements de cour, ils n'avaient aucune occupation. Les plaisirs sont de bien bonnes choses, mais ils ne sauraient emplir la vie que d'« amateurs » relativement rares. Sous peine de devoir craindre leur révolte ou leur fronde, il *fallait* que le pouvoir royal trouvât à occuper tous ces aristocrates. Or, toutes les lignées dont les représentants s'ébattaient en ces lieux avaient un passé militaire, des devises et des idéaux guerriers, et, de mémoire perdue, des « instincts » belliqueux. Pour la quasi-totalité d'entre eux, le terme d'occupation ne pouvait pleinement convenir

qu'à l'activité militaire. Si l'on ne voulait pas voir se déclencher des luttes intestines, il fallait porter la guerre à l'étranger. La guerre étrangère occupait et gratifiait la noblesse et, du point de vue de la Couronne, c'était là un jeu inoffensif ou même avantageux. D'autre part, la Couronne disposait d'un appareil militaire qui ne devait ni se rouiller ni dépérir. Survivait aussi la tradition — même après que sa raison d'être eut disparu — qui faisait de la guerre l'occupation naturelle des rois. Enfin, la Couronne avait besoin de succès extérieurs pour consolider sa position intérieure et la contre-épreuve négative, sous Louis XV et Louis XVI, montra à quel point elle en dépendait. Quoi d'étonnant à ce que tout ce monde partît en guerre au moindre prétexte, avec un enthousiasme frénétique, un enthousiasme qui, dans ce contexte historique, devient tout à fait compréhensible (18). Toute guerre était la bienvenue et, pourvu qu'il y en eût, l'aristocratie laissait volontiers au roi le soin de déterminer à sa guise la politique extérieure.

C'est dans ces caractéristiques sociales que réside, nous semble-t-il, l'explication des expéditions militaires et de la politique agressive de l'Etat monarchique : il faut chercher la clé de cet impérialisme dans des nécessités qui tiennent à la structure sociale et, plus particulièrement, aux habitudes héréditaires de la classe nobiliaire, bien plus que dans les avantages concrets que le pouvoir aurait pu attendre de ces conquêtes. Pour évaluer correctement ce que pouvaient être ces avantages, il faut prendre en compte le fait que les intérêts propres de la bourgeoisie ne pesaient guère dans les décisions du roi, qui était le maître de la politique extérieure : c'est seulement dans la mesure où il espérait en tirer un profit personnel qu'il tenait compte des intérêts de la bourgeoisie, d'ailleurs passablement impuissante. Assurément le développement des échanges commerciaux ne pouvait manquer d'élargir l'assiette fiscale ; mais les guerres étaient déjà à cette époque si coûteuses que, même si elles avaient pu favoriser le com-

(18) Au besoin historique d'action venaient sans doute s'ajouter les instincts agressifs : la politique royale donna un emploi à l'un et à l'autre. Nombre de motifs secondaires ont dû aussi jouer un rôle, tels que l'attrait du butin, du meurtre et de la destruction.

merce, elles auraient encore constitué des affaires fort douteuses pour la caisse royale. Si l'on met en rapport les expéditions de Louis XIV avec les conceptions économiques prévalant à l'époque, on voit que les entreprises du Roi-Soleil étaient rarement propres à favoriser les intérêts commerciaux de la France. Sans beaucoup de discernement, il se lança dans toutes sortes de projets : celui de soumettre la Hollande pouvait encore sembler profitable ; mais Louis XIV mit en train nombre de guerres qui n'étaient pas justiciables d'une interprétation économique, par exemple la guerre de Succession d'Espagne. Il se montra même assez indifférent pour les entreprises commerciales et coloniales proprement dites auxquelles il préféra toujours les petits engagements en Europe, qui ne pouvaient rien « rapporter », mais qui avaient l'avantage d'être des jouets à portée de main (19). Il suffit de remarquer que Colbert, l'homme qui entre tous aurait poussé de toutes ses forces à la guerre si celle-ci avait pu avoir un intérêt économique réel, fut toujours résolument opposé à la politique belliqueuse du souverain.

Il serait sans doute temps de réduire à sa juste mesure le rôle du mercantilisme dans les intrigues guerrières des Etats de l'époque. Expliquer les guerres de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle comme des guerres commerciales constitue un progrès indéniable, si l'on pense à la manière naïve dont on a longtemps présenté l'histoire politique : l'expression de « guerres de cabinet », si elle n'est pas complètement injustifiée, réduit évidemment le sens historique de ces guerres. Mais il ne faut pas oublier que l'activité industrielle en était alors à ses premiers balbutiements, commençant à peine à se dégager du stade artisanal. Il ne pouvait en aucune façon être question d'exporter des capitaux (or c'eût été pour l'époque le seul facteur important) et la production de marchandises s'opérait encore sur une si faible échelle que la politique de l'Etat ne pouvait pas être centrée sur l'exportation. On ne trouve d'ailleurs nul indice que cela ait jamais été le cas. Malgré

(19) Il ne donna pas suite au plan de Leibnitz pour la conquête de l'Egypte. Des annexions dans la partie occidentale de l'Afrique du Nord auraient été encore plus faciles, mais elles n'eurent pas lieu : les entreprises outre-mer furent menées avec une grande négligence et chichement financées.

leur cupidité, les princes étaient encore trop inaccessibles aux considérations économiques pour songer à y conformer leur politique. Les questions coloniales n'affectaient qu'assez peu la politique européenne des grandes puissances : le plus souvent on laissait les colons et les aventuriers régler leurs litiges sur place sans s'en soucier outre mesure. Comme la théorie mercantiliste pouvait fort bien justifier des mesures agressives à l'encontre d'Etats étrangers et comme l'intérêt économique, tel que l'entendait le mercantilisme, était souvent invoqué, on risque de surestimer le poids réel de ce facteur idéologique. S'il a indiscutablement joué un certain rôle, c'est plutôt dans la mesure où il a assujetti l'économie à la politique de l'Etat. Nous n'entendons pas sous-estimer les avantages réels qui pouvaient à cette époque résulter d'un agrandissement du territoire national. On peut même considérer qu'une annexion avait alors plus d'intérêt qu'aujourd'hui. A une époque où le caractère précaire des transports imposait la protection militaire du commerce, un Etat national avait indubitablement intérêt à détenir des bases fortifiées tant outremer qu'en Europe ; il avait également intérêt à conquérir des comptoirs ou des colonies, beaucoup plus, à vrai dire, qu'à conquérir des territoires européens. Pour une monarchie absolue, la conquête signifiait aussi un accroissement de puissance puisqu'elle apportait des soldats et des revenus. Louis XIV aurait sans aucun doute finalement trouvé son compte à sa politique d'intervention si tous ses plans avaient réussi. La nécessité de mener une politique de conquête lui fut en définitive assez douce à supporter. Mais si l'intérêt économique du monarque ou de l'Etat a pu jouer un certain rôle dans l'interventionnisme de Louis XIV, c'est, en dernière analyse, parce qu'il existait dans l'aristocratie des habitudes ancestrales de guerre et parce que l'Etat disposait d'un appareil militaire constitué. Sans cela, l'intérêt du monarque pour la domination ou la conquête aurait été contenu par des résistances sociales, comme cela arrive en général aux instincts agressifs dans la vie privée. Ce n'est donc pas en invoquant un intérêt économique direct des acteurs que l'on peut expliquer la politique d'expansion de l'Etat monarchique — pas plus qu'on ne saurait expliquer un crime crapuleux par le seul désir de s'approprier l'argent de la victime.

Il faut évidemment remarquer que les intérêts personnels du monarque jouent un plus grand rôle dans les choix de l'impérialisme des monarchies absolues que dans les autres formes d'impérialisme. Le « monarque-Etat » transforme la conduite de la politique extérieure en une affaire personnelle et un domaine réservé : ses intérêts personnels deviennent *ipso facto* des intérêts d'Etat. On ne saurait passer sous silence le poids historique des revendications d'héritage, des idiosyncrasies, de la rancune, de la politique de famille, de la cupidité ou de la générosité personnelles et de mille autres particularités qui ont au moins contribué à façonner la singularité des événements. Même si l'on tient ces particularités pour de simples manifestations psychologiques d'une situation sociale, elles n'en ont pas moins influencé l'histoire, dans la mesure où leurs effets sont devenus à leur tour des éléments de la situation sociale. C'est de cette époque que provient la conception, aujourd'hui encore profondément ancrée dans l'esprit populaire, qui veut que les caprices du monarque ou les relations personnelles des monarques commandent la politique étrangère des Etats. Cette interprétation qui fait reposer l'histoire sur l'intérêt, l'honneur ou la morale des monarques est directement héritée de l'image que se faisait d'elle-même la société monarchique (on en trouverait une assez bonne illustration dans les lettres de Madame de Sévigné).

Ce n'est que très lentement que l'on peut voir apparaître, dans l'esprit public, la conscience des changements historiques qui se sont produits depuis lors. Les mémoires de Frédéric le Grand sont inestimables pour saisir la dimension individualiste de l'impérialisme monarchique : esprit clair, le roi de Prusse s'analyse lui-même avec une lucidité incomparablement plus grande que celle dont témoignait le roi assyrien. Le désir de briller, de jouer un rôle, d'être le point de mire de l'Europe, d'exploiter toutes les occasions d'accroître son pouvoir — telle semble bien être la dimension psychologique de l'impérialisme que nous analysons. Si ces « motifs » assez répandus ont alors agi dans le sens de la guerre, la tradition guerrière et l'existence d'un appareil militaire suffisent à l'expliquer. La fonction politique de l'impérialisme, que nous invoquons dans le cas de la France, n'a plus ici le premier

rôle : en Allemagne, la victoire de la monarchie sur la noblesse avait été si absolue qu'il n'était plus guère besoin de prendre beaucoup de précautions politiques. Plus nous avançons vers l'est de l'Europe, plus le monarque est en mesure de considérer l'Etat et le peuple comme sa propriété privée — si l'on met à part l'exemple remarquable de la Hongrie qui se compare seulement à l'Angleterre. Un autocrate qui peut faire ce qu'il veut comme il le veut, qui va à la guerre comme il va à la chasse, afin de satisfaire aux devoirs de sa charge — telle est en sa forme accomplie l'impérialisme absolutiste.

Ce caractère autocratique n'est nulle part aussi apparent qu'en Russie, par exemple dans la Russie de Catherine II. Le cas est d'autant plus intéressant qu'au sein de la masse des peuples slaves qui composaient l'empire, il n'existait (ni n'existe à l'heure actuelle) la moindre trace d'un quelconque esprit militaire ou agressif. Depuis l'époque la plus reculée, lors de l'installation des tribus slaves dans les marais du Pripiet, il semble que ces ethnies aient toujours été pacifiques. Il est vrai que les Slaves furent rapidement mêlés à des éléments germaniques et mongols, si bien que l'empire se trouva bientôt englober différents peuples guerriers. On n'a cependant jamais pu déceler une quelconque tendance impérialiste chez les paysans ou les travailleurs russes. C'est en s'appuyant sur les éléments germaniques et mongols que le tsarisme victorieux consolida l'empire et créa l'armée, sans toucher à l'organisation du monde paysan autrement que pour y prélever des impôts ou y recruter des soldats. Que nous l'examinions à l'époque du féodalisme ou plus tard après la libération des serfs, nous trouvons dans le village russe l'exemple d'une démocratie paysanne, qui a pu être un temps opprimée par la noblesse et sur laquelle le despotisme bureaucratique et militaire n'a jamais pu que poser le réseau superficiel de son organisation. Dès que le despotisme monarchique a réussi à s'établir, c'est-à-dire depuis Pierre le Grand, il manifeste ses tendances à l'expansion impérialiste et aux conquêtes indéfinies. Ici plus encore qu'ailleurs, le phénomène ne se laisse expliquer que par notre théorie de la persistance automatique de la machine et des tendances militaires : il fallait que la classe dirigeante,

bureaucratique et militaire, trouvât à s'employer ; ses besoins coïncidaient en cela avec le besoin de prestige de la Couronne ; l'impérialisme tsariste resterait incompréhensible pour qui voudrait l'expliquer rationnellement par des intérêts « réels ». De semblables intérêts, c'est-à-dire ceux qui reposent sur des besoins impérieux et qu'une conquête donnée suffit à satisfaire, cessèrent d'exister en Russie dès que fut acquis l'accès à la mer Baltique et à la mer Noire. Cela était si évident que l'on n'essaya pas en ce cas d'invoquer les besoins vitaux de la nation. On voit progressivement apparaître tant en Russie qu'à l'étranger des explications *a posteriori*, auxquelles les intéressés ont fini par croire eux-mêmes : désir d'union de tous les Slaves, libération des peuples chrétiens soumis au joug musulman ou même nostalgie mystique du peuple russe pour Constantinople ! De ces causes alléguées, il n'y a pas d'autre preuve que la tendance expansionniste elle-même, qui sans cela resterait inexplicable — exemple parfait d'un cercle vicieux très courant dans les sciences sociales. Et comme toujours, quand ce genre d'analyse rencontre des difficultés, on invoque les profondeurs inscrutables de l'« âme populaire ». En réalité, l'inertie de la machine étatique, une fois qu'elle s'est engagée dans une politique et la persistance de formes de vie et d'organisation liées aux intérêts propres des classes dominantes du pays, suffisent à expliquer objectivement la politique de Catherine II. Subjectivement, la politique d'expansion par les armes devait lui apparaître comme une sorte de loi naturelle et probablement aussi comme un jouet intéressant. A cela s'ajoutait l'exemple des princes qu'elle imitait : la guerre appartenait de plein droit à la conduite bien ordonnée de leur vie, c'était un élément de la splendeur du trône, presque une mode : c'est ainsi que Catherine fit la guerre partout où l'occasion s'en présenta, tantôt par caprice, tantôt pour obtenir des avantages réels. Ce serait méconnaître l'essence de cette politique de conquête que de vouloir lui trouver des sources profondes ou y découvrir une stratégie conséquente.

V. *Impérialisme et capitalisme*

L'examen et la discussion des exemples historiques qui précèdent nous ont permis d'établir quelques conclusions. *Premièrement*, la disposition, dépourvue d'objectifs, à l'expansion par la force, au-delà de toute limite définissable, c'est-à-dire ce qu'il faut bien considérer comme une inclination irrationnelle et purement instinctive à la guerre et à la conquête, joue un très grand rôle dans l'histoire de l'humanité ; aussi paradoxal que cela puisse paraître, nombre de guerres — peut-être la majorité d'entre elles — ont été livrées sans « raison » (et je n'entends pas seulement par là sans justification morale, mais aussi sans motif raisonnable et sans référence à un intérêt visible) ; les plus formidables dépenses d'énergie consenties par les peuples ont été dissipées en fumée (20). *Deuxièmement*, le besoin d'action belliqueuse et la volonté combative qui s'expriment dans l'histoire ne sauraient être imputés purement et simplement à une « pulsion instinctive » (*Trieb*) : l'explication spécifique réside dans les besoins sociaux nés d'une situation historique déterminée, c'est-à-dire dans les caractéristiques des peuples ou des classes contraints à devenir des guerriers sous peine de périr. Il nous faut bien constater que les structures mentales et sociales qui se sont constituées au fond des âges sous la pression des circonstances tendent, une fois établies, à persister et qu'elles survivent longtemps après la disparition de la fonction qui faisait leur sens. *Troisièmement*, il faut prendre en compte dans l'analyse les éléments secondaires qui facilitent la persistance de ces dispositions et de ces structures, d'abord les intérêts des classes dominantes qui stimulent les dispositions belliqueuses, mais aussi l'influence de tous les individus susceptibles de tirer de la guerre des avantages économiques ou sociaux. Ces deux types d'intérêts sont en général dissimulés sous le voile de la phraséologie politique ou des motivations psychologiques.

(20) On pourrait évidemment se demander (mais la question se situe hors du cadre de cette étude) si ces efforts ont contribué ou non au développement de la culture. Personnellement, je les tiens pour beaucoup plus négatifs que positifs.

S'il existe une grande variété dans l'agencement des facteurs qui déterminent les différents impérialismes, tous les impérialismes ont en commun ces caractéristiques générales, si bien qu'on peut sans abus parler de l'impérialisme comme d'un phénomène sociologique doté de cohérence.

L'impérialisme repose donc sur un atavisme. Il constitue une de ces survivances du passé qui jouent un si grand rôle dans toutes les situations historiques. En d'autres termes, l'impérialisme s'explique par les conditions de vie du passé et non pas du présent ; ou encore, pour parler le langage marxiste, l'impérialisme exprime des rapports de production caractéristiques de modes de production appartenant au passé (21). Il constitue un élément atavique tant dans les structures sociales que dans les catégories affectives de la personnalité. Puisque les besoins vitaux qui l'ont suscité ont à tout jamais disparu, l'impérialisme est condamné à disparaître graduellement, bien que toute guerre, si peu impérialiste soit-elle, tende à le ranimer. L'impérialisme est en voie de disparition en tant que facteur historique, parce que la structure qui favorisait ses manifestations se désintègre peu à peu et se trouve progressivement remplacée par d'autres structures qui ne peuvent l'intégrer et éliminent les types de pouvoir sur lesquels il reposait. Il tend aussi à disparaître en tant qu'élément affectif de la personnalité en raison de la « rationalisation » progressive des conduites de vie et de la mentalité qui substitue aux anciens besoins fonctionnels de nouvelles tâches, en sorte que les énergies dépeçées naguère sur le champ de bataille trouvent aujourd'hui

(21) L'impérialisme constitue un exemple frappant d'une thèse que nous avons exposée dès le début de cet essai, à savoir que l'application de l'interprétation économique de l'histoire ne permet nullement de réduire les données culturelles d'une époque déterminée aux rapports de production dominants de cette époque. Cette constatation ne suffit évidemment pas pour infirmer l'interprétation économique de l'histoire. Par exemple, non seulement l'ordre constitutionnel et politique des Normands de l'Italie du sud ne s'explique pas par les rapports de production qui y existaient, mais la pratique économique même des Normands ne peut être comprise qu'à partir de leurs dispositions propres. Cette constatation ne constitue pourtant pas une objection à l'interprétation économique, parce que la mentalité normande ne peut pas être considérée comme un fait extra-économique ; au contraire, ses sources se trouvent dans le monde économique d'où sont sortis les Normands pour envahir l'Italie du sud.

de nouveaux exutoires. Si notre théorie est conforme à la réalité, on devrait voir les manifestations d'impérialisme diminuer en intensité à l'époque moderne : les exemples les plus récents d'impérialisme à l'état pur se rencontrent dans les monarchies absolues du XVIII^e siècle. Or il s'agit là d'impérialismes incontestablement plus « civilisés » que ceux qui les ont précédés.

C'est des monarchies absolues que l'époque actuelle tient ce qui lui reste de tendances à l'impérialisme. Et l'impérialisme de l'autocratie royale a atteint son apogée avant la révolution industrielle qui engendra les sociétés modernes, c'est-à-dire avant que toutes les conséquences de cette révolution ne se soient fait sentir complètement. Ces deux propositions sont de simples constatations historiques et ne me semblent guère prêter à discussion. Mais il nous faut alors essayer, dans le cadre de notre théorie, de définir la signification du capitalisme dans ses rapports avec l'impérialisme et, en même temps, examiner les relations entre la forme moderne de l'impérialisme et l'impérialisme monarchique du XVIII^e siècle.

Le flot qui vint rompre tous les barrages traditionnels au cours de la révolution industrielle avait pris naissance dès le haut Moyen Age. Le capitalisme ne commença cependant à modeler la société et à frapper de son sceau chaque page de l'histoire sociale qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Jusque-là, il n'avait existé que des îlots d'économie capitaliste perdus dans un océan d'économie villageoise et urbaine. Il est vrai que ces îlots n'étaient pas sans exercer une certaine influence politique, au moins indirecte. Mais il faut attendre le plein développement de la révolution industrielle pour voir la masse des travailleurs ainsi que les industriels se détacher du mode de vie traditionnel qui s'était incarné dans la paysannerie, les corporations et l'aristocratie. Toute une série de transformations économiques (dont on ne peut éclairer ici les détails) créèrent des conditions telles que la production des marchandises put devenir le fait d'une grande industrie opérant pour un marché de consommateurs anonymes et selon le principe du profit monétaire maximum. On sait que ces nouvelles conditions furent exploitées par les marchands les plus portés au calcul rationnel qui prirent en

charge l'organisation de la production des marchandises dans des entreprises capitalistes. Le fait nouveau fut donc l'apparition de firmes prospères et nombreuses qui acquirent une grande liberté d'action et jusqu'au pouvoir de contraindre la politique de l'Etat. Elles attirèrent des autres secteurs d'activité un nombre sans cesse croissant des chefs les plus actifs ainsi que leur main-d'œuvre, de sorte que les formes traditionnelles d'activité et les couches sociales qui leur étaient liées commencèrent à décliner. Les entrepreneurs capitalistes entrèrent en lutte contre les anciens groupes dirigeants pour s'assurer à leur tour un pouvoir de contrôle sur l'Etat. Le fait même de leur réussite, leur position, leurs ressources, leur puissance, leur firent gravir rapidement les degrés de l'échelle politique et sociale. Leur mode de vie, leur forme d'esprit jouèrent un rôle de plus en plus important dans la vie sociale. Leurs décisions, leurs aspirations, leurs intérêts, leurs croyances marquèrent de plus en plus profondément l'histoire de leur nation. Ceci s'applique principalement aux dirigeants industriels et financiers du mouvement de transformation de la société, c'est-à-dire à la bourgeoisie. Mais très rapidement ceci devint également vrai des masses de travailleurs rassemblées par ce mouvement de transformation économique et placées dans des relations de classe tout à fait nouvelles. La condition de ce nouveau type de travailleurs était dominée par une nouvelle structure de la journée de travail, par une nouvelle organisation de la vie familiale et par de nouveaux intérêts qui produisirent à leur tour de nouvelles attitudes à l'égard de l'ordre social. Au cours du XIX^e siècle, on vit ainsi les travailleurs de type moderne gagner une influence de plus en plus déterminante sur la vie sociale dans son ensemble. En effet, le capitalisme concurrentiel, par sa propre logique interne, c'est-à-dire par son besoin toujours croissant de main-d'œuvre, ne cessa d'augmenter le pouvoir social et même le niveau de vie de la classe ouvrière, à tel point que celle-ci entreprit bientôt de s'exprimer politiquement de manière indépendante (22). La classe ouvrière et son mode de vie ont

(22) Nous ne cachons pas que nous nous trouvons ici en opposition avec la théorie marxiste, non seulement avec la théorie de la paupérisa-

fourni le modèle d'après lequel se sont développés les groupes intellectuels. Le capitalisme n'a pas créé les intellectuels, mais il a donné un cadre et une forme nouvelle à leur activité : jusque-là seuls les hommes de loi, les clercs et les médecins étaient constitués en groupes professionnels autonomes, qui n'avaient d'ailleurs guère les moyens de jouer un rôle indépendant. La révolution capitaliste ouvrit aux intellectuels de nouvelles perspectives en créant le type du bureaucrate industriel ou financier, du journaliste et bien d'autres rôles, ainsi qu'en élargissant le rayon d'action du juriste et du médecin. En dernier lieu, le rentier, vivant du revenu du capital investi dans l'industrie, représente lui aussi une création du capitalisme. Tous ces types sociaux, créés par le développement du mode de production capitaliste, ont en outre tendu à exercer une influence sur les types sociaux venus du passé (par exemple sur le paysan).

Ces nouveaux types de travail et de conduite se constituèrent en rupture avec l'ordre stable des temps révolus, avec le milieu culturel qui avait immobilisé et protégé les générations précédentes pendant des siècles ; leur développement alla de pair avec la dissolution des anciens liens qui liaient les travailleurs au village, au manoir, au clan, souvent même à la famille élargie. Ces nouveaux types de travailleurs furent coupés des choses familières, avec lesquelles leurs pères avaient été en contact permanent du berceau à la tombe, les instruments de travail, le foyer, la campagne environnante et surtout la terre. Ils furent mis dans la situation de ne plus pouvoir compter que sur eux-mêmes ; ils se trouvèrent pris dans l'engrenage de l'emploi rémunéré, acculés à la nécessité de travailler sous le coup d'une concurrence sans merci, affranchis des anciennes conceptions et de l'emprise des institutions qui avaient jadis transmis et perpétué l'ancienne vision du monde, que ce soit au village, dans le manoir ou au sein de la corporation. Ils furent retranchés du monde traditionnel et confrontés avec la tâche de rebâtir un système de relations

tion croissante et de la constitution de l'armée de réserve, mais aussi, indirectement, avec la conception marxiste de l'ensemble du processus capitaliste de production et d'accumulation.

sociales et de représentations dans un monde spécialisé et mécanisé. Ainsi tous ces nouveaux types de travailleurs furent marqués par l'esprit démocratique, par l'individualisme et le rationalisme (23). L'esprit démocratique s'affirma dans la mesure où l'idéologie de la naissance et des privilèges ancestraux se trouva battue en brèche par la vision des changements continuels de statut associés à la vie industrielle. L'individualisme prit corps parce que les occasions de donner forme à la vie qui avaient toujours été communes au groupe s'individualisèrent. Le rationalisme modela les mentalités dans la mesure où l'instabilité de tous les statuts économiques subordonna, de manière patente, la survie de chacun à son aptitude à prendre des décisions réfléchies et rationnelles. Entraînés et contraints au rationalisme économique, les travailleurs modernes tendirent à introduire le rationalisme dans toutes les sphères de la vie et se trouvèrent portés à remettre en question tout ce qui se trouvait établi de mémoire perdue, qu'il s'agisse de la structure sociale, de l'Etat ou du pouvoir de la classe dirigeante. C'est là un processus qui a marqué profondément tous les aspects de la culture moderne et qui en explique les traits fondamentaux.

Les caractéristiques sociales de l'industrialisation des sociétés européennes que je viens de rappeler sont bien connues, et parfois même ressassées. On voit immédiatement les conséquences de cette évolution pour l'objet qui nous occupe : les éléments instinctifs de la culture ont tendu à s'atténuer, cependant que s'affirmaient les valeurs qui se trouvaient en harmonie avec les formes modernes de l'organisation économique. De même que les formes anciennes de l'organisation économique ne peuvent se perpétuer que dans la mesure où elles se trouvent réinterprétées et réadaptées, de même les pulsions instinctives ne peuvent survivre aux conditions qui les ont vu naître que si elles peuvent acquérir, par référence au changement du contexte, une ou des fonctions nouvelles. Lorsqu'une pulsion a perdu toute signification sociale, elle tend à s'estomper relativement vite dans le monde capitaliste, de même

(23) A ce sujet, voir Lederer « Zum sozialpsychischen Habitus der Gegenwart », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, vol. 44.

que les pratiques inefficaces d'organisation industrielle sont promptement abandonnées. Il est facile d'observer ce processus de rationalisation à l'œuvre, même dans le cas des pulsions les plus instinctives, par exemple dans le domaine de la fécondité. La tendance à l'impérialisme n'échappe pas à cette règle : on voit cette pulsion, qui, dans un milieu primitif, se trouvait sans cesse renforcée par la nécessité inéluctable de la compétition physique, céder graduellement devant les exigences d'un tout autre type qu'impose quotidiennement la vie moderne. Les nécessités de la compétition économique et sociale tendent à absorber la totalité des énergies disponibles de la grande majorité des membres de toutes les couches sociales. Dans les sociétés modernes, il reste beaucoup moins d'énergie susceptible d'être dépensée sur les champs de bataille ou dans les péripéties de l'acquisition violente qu'au sein de n'importe quelle société pré-capitaliste. L'excédent d'énergie dont disposent les individus est investi avant tout dans la vie économique, où il engendre les personnalités compétitives du genre de celles du capitaine d'industrie ; sinon, il trouve à se dépenser dans les arts, les sciences et les luttes politiques ou sociales. Dans le monde dominé par les valeurs capitalistes, ce qui fut autrefois énergie combattante devient ardeur au travail. Dans un tel contexte, les guerres de conquêtes et de rapines, ou plus simplement toute politique étrangère un tant soit peu aventureuse, ne peuvent plus être perçues que comme des perturbations de la vie quotidienne ou comme des manquements exceptionnels à la poursuite des fins véritables de la société. Ainsi, dans son principe, une société capitaliste n'offre pas un terrain favorable au développement des tendances impérialistes. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'un certain intérêt à l'expansion de type impérialiste ne puisse s'y maintenir, comme nous allons essayer de le montrer. En tout cas, il faut partir du fait que les masses des sociétés modernes ne sont guère portées à faire la guerre. Conformément à notre hypothèse, il nous faut supposer que les tendances anti-impérialistes se manifesteront partout où le capitalisme aura modelé l'organisation économique et, par ce biais, pénétré dans la mentalité des nations modernes ; il nous faut supposer encore que ce processus sera

d'autant plus visible que le capitalisme se sera développé plus avant, qu'il aura plus complètement triomphé des résistances traditionnelles et que ses effets sociaux ou politiques — et en particulier la démocratie, dans l'acception « bourgeoise » du terme — auront acquis plus de force. Il nous faut supposer enfin que c'est parmi les hommes ou les groupes qui sont les produits les plus directs du capitalisme que l'on observera les effets les plus prononcés de ces tendances. C'est donc l'ensemble des hypothèses qui découlent de notre théorie que nous devons maintenant confronter aux faits.

Quelques constatations s'imposent dès l'abord. *Premièrement*, on voit s'affirmer comme une constante, dans les sociétés capitalistes et, plus particulièrement, au sein des groupes sociaux les plus directement liés au développement du capitalisme, une opposition de principe aux entreprises belliqueuses, à l'expansion militaire, à la diplomatie secrète, aux armements et aux armées de métier ainsi qu'aux privilèges des hiérarchies militaires. Cette opposition a manifesté ses premiers effets dans le plus ancien des pays capitalistes, l'Angleterre, dès le début du développement capitaliste de ce pays. Le « radicalisme philosophique » constitue le premier exemple d'un mouvement intellectuel exprimant cette tendance qui ait exercé une influence politique incontestable ; sa signification sociale est évidente, si l'on songe qu'il rattachait explicitement son pacifisme à la défense de la liberté économique en général et du libre-échange en particulier. Molesworth fut sans doute le premier homme politique depuis la naissance de l'Etat national qui ait accédé au poste de premier ministre après avoir publiquement souhaité la défaite militaire de son propre pays, à l'occasion de la révolution canadienne. On voit d'ailleurs se développer parallèlement le capitalisme et ce courant intellectuel dans les différents pays européens (24). En France, c'est dans un cercle impré-

(24) Ce parallélisme n'est évidemment pas très strict dans les détails, les nations ont en effet des traditions culturelles beaucoup trop différentes. Emmanuel Kant, par exemple, n'était certes pas originaire d'un milieu social lié à l'économie capitaliste ; mais les influences anglaises qui se sont exercées sur lui sont, elles, fort proches des intérêts capitalistes. Cet exemple nous permet de préciser que nos remarques sur la parenté entre pacifisme et capitalisme s'appliquent à tous les groupes

gné de l'esprit d'entreprise capitaliste (Frédéric Passy, pour donner un nom) que ce courant trouva des appuis. Avant de trouver un écho dans les groupes sociaux liés au capitalisme, le pacifisme n'avait guère existé que comme utopie, au sein de certaines sectes religieuses de taille fort réduite. Le pacifisme moderne est indubitablement un phénomène du monde capitaliste quant à ses assises politiques, sinon quant à l'origine de tous ses ingrédients idéologiques.

Deuxièmement, dans toutes les sociétés où pénétra le capitalisme, on assista à la formation de partis pacifistes dont la puissance s'affirma, au minimum, dans l'aptitude à instaurer, à propos du déclenchement de toute guerre, un débat de politique intérieure. Les exceptions sont rares : on peut songer à l'Allemagne, lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, ou aux belligérants de la guerre russo-turque de 1877-1878. De ce fait, les guerres modernes sont toujours présentées par les gouvernements et les partis politiques sous le jour de guerres défensives : ces déclarations publiques, si hypocrites soient-elles, témoignent finalement du fait qu'il est devenu politiquement impossible pour le pouvoir d'assumer explicitement les guerres de conquêtes ; sous ce rapport aussi, la guerre russo-turque constituait une exception assez rare. Un siècle plus tôt, ces précautions eussent été inutiles. Assurément, il n'était pas rare, dès le XVIII^e siècle, de voir invoquer des intérêts ou des justifications morales, mais ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que le fait accompli, ou supposé imminent, d'une agression est devenu le seul motif avouable d'une entrée en guerre. L'impérialisme qui, dans

sociaux liés, d'une manière ou d'une autre, au développement du capitalisme, et non pas seulement ou surtout aux classes capitalistes entendues au sens de classes possédantes. Ainsi l'utilitarisme n'était pas à proprement parler une philosophie capitaliste (que l'on songe à ses origines concrètes ou à ses tendances politiques), mais il n'était concevable et formulable que dans un monde où émergeait le capitalisme. De fait, la « classe capitaliste » d'Angleterre le rejeta vigoureusement, et cela tant à ses débuts que lors de son apogée avec Mill ; les grands propriétaires fonciers réagirent d'ailleurs tout aussi négativement. On tend en général à passer sous silence ce fait d'histoire sociale, dans la mesure où l'utilitarisme semble accordé à la pratique sociale de la bourgeoisie ; mais, du point de vue philosophique, l'utilitarisme entretient des rapports aussi étroits avec le socialisme, y compris par ses objectifs concrets. Il est le fruit de l'évolution capitaliste ; ce n'est pas dire par là qu'il exprime les intérêts capitalistes.

les temps antiques, pouvait se dispenser de porter le moindre masque et qui, au temps des monarchies absolues, pouvait encore se contenter d'un voile bien transparent, doit aujourd'hui se dissimuler soigneusement derrière tout un écran de phraséologie — même si cette phraséologie n'est pas toujours exempte d'appels détournés aux instincts belliqueux. Aucun peuple, aucune classe dirigeante ne peut aujourd'hui, ni en fait ni en droit, se permettre de considérer la guerre comme un état normal de la vie sociale. Ce qui est normal, c'est de la considérer, tant en paroles qu'en actes, comme une monstruosité et une catastrophe. S'il arrive encore que l'on glorifie la guerre, ce n'est plus en tout cas dans le style des discours du roi Tuklati-Palisharra : le recours, rarissime, à ce type de justification déchaîne une tempête d'indignation, en sorte que tout homme politique sait prendre prudemment ses distances avec ce genre de discours. Les politiques expansionnistes les plus continues tendent à se justifier par l'énumération d'objectifs concrets. Sans doute est-ce là avant tout affaire de phraséologie ; mais la nécessité de recourir à cette phraséologie témoigne de l'évolution des attitudes telles que nous les décrivons. Cette transformation des attitudes rend de plus en plus difficile la poursuite d'une politique ouvertement impérialiste ; le mot lui-même n'est d'ailleurs plus guère employé que pour être appliqué à l'ennemi, dans une intention de polémique.

Troisièmement, les ouvriers, tels que le capitalisme les a façonnés dans les secteurs modernes de l'industrie, sont toujours résolument anti-impérialistes. Il peut certes arriver qu'une propagande adroite réussisse à obtenir des travailleurs l'approbation ou la neutralité bienveillantes pour une expédition guerrière ; mais c'est alors que cette entreprise de persuasion a su invoquer des intérêts concrets ou l'intérêt sacré de la défense du territoire. Reste que, dans les sociétés modernes, la classe ouvrière ne prend jamais l'initiative d'une politique d'expansion par la force. Il est certain que le pacifisme inhérent à l'idéologie socialiste exprime non seulement les intérêts mais aussi les tendances les plus conscientes des travailleurs. Un impérialisme socialiste ou un impérialisme prolétarien sont choses encore plus inconcevables qu'un impérialisme paysan.

Quatrièmement, en dépit de nombreuses forces qui agissent encore en sens inverse, l'âge capitaliste a vu se développer les méthodes qui visent à rendre la guerre impossible ou, au moins, à favoriser le règlement pacifique des différends entre Etats. Dans la mesure où la résistance à la solution pacifique des conflits exprime des forces venues du passé, le contexte social dont l'impérialisme a besoin pour devenir une force dominante se trouve de moins en moins réalisé dans les sociétés capitalistes. Je songe ici, non pas seulement à des organisations d'arbitrage comme la Cour internationale de La Haye, mais aussi aux conférences réunissant les grandes puissances pour régler les différends internationaux les plus graves. Ces méthodes de négociation et d'arbitrage n'atteignent pas toujours leur but et il arrive même qu'elles se changent en farce, mais les péripéties, les échecs ou les caricatures ne sauraient nous dissimuler que, sur le long terme, la tendance historique est au règlement pacifique des conflits.

Cinquièmement, si l'on observe que, parmi toutes les économies modernes, l'économie des Etats-Unis est celle qui comporte le moins d'éléments et de réminiscences pré-capitalistes, on peut s'attendre à trouver dans ce pays, non pas sans doute une absence totale de tendances impérialistes (les émigrants ayant importés de leur Europe natale des instincts belliqueux que le milieu hostile n'a pu que ranimer), mais des tendances impérialistes plus faibles qu'en tout autre pays. Le fait qu'il en soit effectivement ainsi est d'autant plus significatif que les Etats-Unis constituent un terrain privilégié pour observer la liaison entre de fortes poussées impérialistes et des intérêts capitalistes très particuliers (liaison à laquelle on tend en général à ramener l'explication de l'impérialisme dans son ensemble). Il ne faut pas oublier que les Etats-Unis ont été les premiers avocats de la cause du désarmement et d'une politique internationale d'arbitrage. Ce sont eux qui, les premiers, ont signé des traités sur la limitation des armements (1817) et sur l'instauration des cours d'arbitrage (première tentative en 1797). Ce pacifisme militant a toujours suscité la plus grande ferveur dans l'opinion publique, même dans des époques où les intérêts économiques liés à l'expansion impérialiste étaient prédominants. De-

puis 1908, les Etats-Unis ont conclu de semblables traités avec vingt-deux Etats. Alors qu'au cours du XIX^e siècle les Etats-Unis ont eu de nombreuses occasions d'entrer en guerre, à la suite parfois de provocations caractérisées, ils ne s'en sont pour ainsi dire jamais saisi. Alors que les cercles dirigeants de l'industrie et de la finance avaient et ont encore l'intérêt le plus évident à annexer le Mexique à l'Union, et bien qu'il se soit créé de nombreuses occasions de déclarer la guerre et de procéder à l'annexion, le Mexique est resté indépendant. Alors que les intérêts économiques des ouvriers américains et certaines tendances racistes convergent pour faire du Japon un ennemi éventuel et, par voie de conséquence, pour conférer une valeur stratégique à la possession des Philippines, on n'a jamais cessé de discuter de l'abandon éventuel de cette colonie. Le Canada a toujours représenté une proie sans défense et il est pourtant resté indépendant. Aux Etats-Unis comme ailleurs, le besoin de slogans capables de détourner l'attention publique des affaires internes a pu conduire les hommes politiques à recourir aux slogans de l'impérialisme ; mais Théodore Roosevelt et les magnats de la presse qui eurent effectivement recours à ce slogan essayèrent une défaite écrasante, qui eût été encore plus cuisante si d'autres slogans, en particulier ceux qui faisaient appel aux sentiments d'hostilité à l'égard des trusts, n'avaient été plus fructueux (25).

Cet ensemble de faits me paraît incontestable et n'est d'ailleurs pas vraiment contesté (26). On doit logiquement conclure de la relation qui unit au pacifisme le mode de vie et l'organisation économique du capitalisme que le capitalisme est anti-impérialiste en quelque sorte par nature. Il s'ensuit qu'on ne saurait légitimement attribuer au capitalisme les tendances impérialistes qui subsistent

(25) On doit remarquer que, même si la politique pacifiste n'a pas été le fait des cercles dirigeants de la classe capitaliste en tant que telle, c'est parmi les hommes liés aux intérêts des trusts, et parmi les plus influents d'entre eux, que se sont recrutés certains des leaders les plus efficaces des mouvements pacifistes aux Etats-Unis.

(26) Autre indice : on trouverait dans la littérature impérialiste et chauvine toute une série d'accusations véhémentes qui mettent en cause la « faiblesse », la mesquinerie intéressée et le « pacifisme bélant » des capitalistes et de la société capitaliste.

dans nos sociétés ; tout au contraire, il nous faut considérer celles-ci comme des survivances, liées aux facteurs et aux éléments non capitalistes ou pré-capitalistes qui restent présents dans les sociétés modernes. C'est là, à mon avis, une proposition historique incontestable, même si l'on peut constater dans les sociétés capitalistes l'existence d'intérêts qui se trouvent liés à l'expansion de type impérialiste ; j'ajoute que cette proposition reste vraie, lors même qu'on adopte une interprétation économique de l'histoire. En effet, l'existence d'un intérêt objectif ne suffit pas à déterminer le déclenchement des actes conformes à cet intérêt ; il faut encore que cet intérêt rencontre dans des groupes ou des couches sociales suffisamment étendues les dispositions à agir dans le sens considéré : seules des attitudes de ce type sont susceptibles, dans la mesure en particulier où elles favorisent la prise de conscience des intérêts, d'agir en tant que forces politiques d'importance historique.

C'est ainsi par exemple que l'intérêt économique qui se trouvait objectivement attaché à la conquête de l'Inde ne put prendre corps, c'est-à-dire déterminer l'action effective de la conquête, qu'en liaison avec l'apparition sur la scène historique d'aventuriers portés au pillage et au brigandage. De même, dans la Rome antique, on peut montrer abstraitement que la politique expansionniste était la mieux faite pour servir les intérêts politiques de la classe dominante mais, si une aristocratie énergique et oisive n'avait pas tiré parti consciemment de cette situation, l'impérialisme n'aurait pas pu devenir une méthode systématiquement utilisée par les patriciens pour régler les problèmes de politique intérieure. Même l'impérialisme commercial de Venise (à supposer que l'on puisse parler d'impérialisme dans le cas d'une politique qui s'explique avant tout par la nécessité d'assurer militairement la sécurité des routes commerciales) n'a pu se développer que parce qu'existaient au même moment de nombreux exemples contemporains de politique de conquête ainsi que des troupes disponibles de mercenaires et des *condottieri* bellicieux parmi les nobles.

On voit que, par le mode de vie qu'il appelle et par les formations qui y sont dispensées, le monde capitaliste

réprimerait, bien plus qu'il n'encouragerait, les attitudes favorables aux aventures impérialistes. Assurément, tous ceux qui, dans une société capitaliste, ont des intérêts qui se trouvent liés à l'expansion militaire ne manqueront pas d'utiliser tout ce qui survit dans leur société de tendances impérialistes ; ils sauront toujours les remodeler à leur usage, les prendre pour prétexte, les rationaliser et les faire servir à leurs entreprises particulières. C'est cette combinaison d'ancien et de nouveau qui constitue, à proprement parler, l'impérialisme moderne ; mais c'est dire, encore une fois, que les éléments constitutifs de cet impérialisme ne sont pas tous de nature capitaliste ; il nous faut donc cerner plus précisément les intérêts capitalistes en jeu, c'est-à-dire essayer d'analyser la nature et l'importance des intérêts économiques que la société capitaliste, ou des groupes capitalistes particuliers, pourraient avoir à mener une politique impérialiste ; il faut examiner, en particulier, si ces intérêts sont ou ne sont pas inhérents à la logique du système capitaliste en tant que tel ou, comme le disent certains théoriciens, à une phase déterminée de l'évolution de ce système.

Le fait que nombre d'individus et de groupes tirent profit de la guerre tient à la nature de l'économie capitaliste ou, plus précisément, de toute économie fondée sur l'échange. Il s'agit là d'effets économiques analogues à ceux qui ont été aperçus et débattus à propos du « luxe ». Le déclenchement d'une guerre a pour premier résultat un accroissement de la demande à des prix « de panique » et, de ce fait, il produit un accroissement des profits et des salaires dans un très grand nombre de secteurs de l'économie nationale. Bien qu'une forte part de cet accroissement des revenus soit purement nominal, les revenus réels des diverses catégories d'agents économiques s'en trouvent améliorés, au moins dans le secteur des armements. Lorsque la guerre se prolonge, l'augmentation des revenus, au moins des revenus nominaux, tend à s'étendre à tous les sujets économiques et peut, à la limite, transformer l'ensemble de l'économie en économie inflationniste (monnaie-papier) ; très rapidement se crée une situation où l'augmentation des revenus nominaux ne suffit pas à compenser la baisse du pouvoir d'achat et où, en conséquence,

le niveau de vie de nombreuses catégories décroît. Autrement dit, l'économie nationale tout entière se trouve appauvrie du fait de l'énorme accroissement de la consommation provoqué par la guerre. Il n'est évidemment pas exclu de voir les capitalistes ou les ouvriers bénéficier en tant que classe de la situation ainsi créée : c'est le cas lorsque le volume du capital et de la main-d'œuvre s'amointrit, en sorte que le reliquat s'approprie une part plus large du produit national ; il n'est même pas exclu que le volume total des intérêts du capital ou des salaires s'accroisse en valeur absolue. Mais, en règle générale, ces bénéfices, qui ne sauraient être considérables, sont absorbés, et souvent même dépassés, par les coûts annexes de la guerre (gênes de toutes sortes à l'intérieur du pays et pertes subies à l'extérieur). On doit conclure que, à raisonner rationnellement, les gains que la classe capitaliste en tant que telle peut espérer retirer de la guerre ne représentent jamais un motif suffisant de pousser à la guerre. Et, dans une société capitaliste, seuls les gains des capitalistes pourraient justifier économiquement la guerre, puisque les bénéfices en salaires que pourrait en retirer la classe ouvrière seraient fonction de l'éclaircissement de ses rangs (c'est-à-dire du nombre de ses morts au champ d'honneur ou de ses disparus). Ne restent finalement directement intéressés à la guerre que les entrepreneurs des industries d'armement, et peut-être aussi les propriétaires fonciers, c'est-à-dire une minorité puissante mais restreinte. A coup sûr, dans la plupart des situations politiques, les profits escomptés par ces catégories constituent toujours un facteur belliciste ; mais que ce facteur puisse, par soi seul, orienter l'ensemble d'une société capitaliste vers une politique impérialiste, voilà ce que personne n'a jamais pu démontrer. L'intérêt économique que certains cercles capitalistes restreints trouvent aux aventures militaires peut tout au plus expliquer que ces capitalistes tendent à prendre rang parmi les alliés des forces sociales qui perpétuent les vraies tendances impérialistes.

On peut poser en principe que, partout où règne le libre-échange, aucune classe sociale n'a intérêt à l'expansion militaire. En effet, dans un tel système d'échange, chaque nation est en mesure de pénétrer économique-

ment dans les pays étrangers, aussi librement que si ce pays relevait du même ressort étatique ; les matières premières, les vivres, etc., en provenance de l'étranger sont aussi accessibles que s'ils venaient du sol du pays lui-même — le système accompli de libre-échange supposant beaucoup plus que la simple suppression des tarifs douaniers, à quoi on le réduit généralement (27). Il peut se faire qu'en raison de son état d'arriération une région ou une aire ne puisse entrer dans les circuits économiques internationaux qu'à condition d'être colonisée ; mais, dans ce cas, il importe peu pour bénéficier des relations avec la région considérée d'être ou non la nation qui a assumé la tâche de la coloniser (pourvu que l'on soit dans une situation de libre-échange) ; du point de vue de la rationalité économique, la « domination des mers » ne signifie pas plus pour un pays que le fait d'avoir en charge la police du trafic maritime. On voit aussi que l'importance économique que revêt pour un pays déterminé l'attribution d'une concession ferroviaire à un de ses nationaux est à peu près nulle : la nationalité du bénéficiaire importe peu aux nations intéressées aux échanges, pourvu que la voie ferrée soit effectivement construite et fonctionne efficacement. En temps de paix, les ressortissants de toutes les nations pourront utiliser la voie ferrée, au même titre que les concitoyens de celui qui l'aura construite ; en temps de guerre, seul le pays qui contrôlera militairement son tracé pourra l'utiliser, et cela indépendamment du fait qu'il l'ait construite ou non. Les avantages — profits et salaires — liés à la construction et à l'exploitation de la voie ferrée reviennent en principe au pays constructeur ; mais il est rare que l'entrepreneur puisse trouver la totalité des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaires à l'entre-

(27) Le pouvoir de survivance des préjugés se mesure au fait que, de nos jours encore, on voit justifier l'acquisition de colonies par l'argument du manque de ressources alimentaires et de matières premières sur le sol national ou du besoin d'une ouverture à offrir aux énergies d'une jeune nation en quête de débouchés. Mais, même dans un monde aussi protectionniste que le nôtre, l'entrée dans un pays déterminé des denrées alimentaires et des matières premières ne rencontre jamais comme obstacle que les tarifs protectionnistes du pays lui-même ; en outre, dans l'éventualité d'une guerre, le commerce avec les colonies est soumis aux mêmes aléas que le commerce avec les nations indépendantes.

prise dans son pays et la répartition des profits réels est souvent très diversifiée. Sous un régime de libre-échange, les avantages économiques qui découlent du commerce international tiennent à la diversification de l'offre de marchandises, grâce à la division du travail qui s'opère entre les nations, plus qu'aux profits et aux salaires qui reviennent aux industries exportatrices et aux entreprises de transport ; cette balance ne changerait pas, en effet, fondamentalement s'il n'y avait plus d'exportations, puisque, en ce cas, les importations, qui en sont le complément inévitable, disparaîtraient elles aussi. Toujours sous le même régime, les intérêts monopolistiques — à supposer qu'il y en ait — ne sauraient trouver profit à l'impérialisme : en effet, en situation de libre-échange, seuls des cartels internationaux seraient en mesure de s'édifier et les conflits économiques ne se situeraient ni entre les nations ni entre les classes homologues des différentes nations (28). Il suffit donc de se donner un système de libre-échange pour voir qu'on ne peut établir aucune relation entre le capitalisme et l'impérialisme ; or, le protectionnisme ne représente pas un aspect nécessaire du capitalisme (il faudrait, autrement, s'interdire de considérer l'économie anglaise comme capitaliste) ; il s'ensuit que l'apparition dans une classe ou une nation d'intérêts économiques favorisant l'expansion de type impérialiste n'est pas nécessairement liée au capitalisme.

L'existence de tarifs douaniers protectionnistes, qui s'accompagnent souvent de mesures vexatoires à l'encontre des ressortissants et des marchandises venus de l'étranger, ne suffit pas à modifier fondamentalement les intérêts en cause. Il est exact que ce genre de barrières tend à diviser les nations et fournit ainsi aux tendances impérialistes l'occasion économique de resurgir ; les barrières douanières font des entrepreneurs des divers pays autant d'ennemis en état de guerre perpétuel et peu portés à soutenir une politique pacifiste ; elles rendent difficile le

(28) Dans une situation de libre-échange, il y aurait encore exportation de capitaux vers les pays qui offrent le plus haut taux d'intérêt. Mais ce courant ne s'accompagnerait pas de manifestations agressives, de même que l'exportation des marchandises, qui se trouverait réglée par la loi des coûts, ou lorsque les capitaux et la main-d'œuvre ne sont pas parfaitement mobiles, par la loi des coûts relatifs.

ravitaillement en matières premières et en denrées alimentaires et, par là même, l'exportation des produits manufacturés ou, inversement, leur importation ; elles en arrivent ainsi à faire exister, dans certains cas, des intérêts liés à l'expansion militaire, qui permet d'accroître la superficie des régions enfermées dans l'enceinte du cordon douanier. Ces barrières mettent les entrepreneurs capitalistes dans la dépendance de règlements gouvernementaux, qui sont souvent gouvernés par des préoccupations impérialistes. Dans un tel système d'échanges internationaux, les gouvernements sont en mesure de troubler les relations économiques, en faussant, par le recours aux méthodes diplomatiques ou militaires de lutte, l'aspect proprement économique des compétitions et des conflits et, finalement, d'imposer à l'ensemble de leurs nations les lourds sacrifices de l'autarcie, tout en les accoutumant à l'idée de la guerre par des mesures qui se réfèrent constamment à cette éventualité. Cependant, l'essentiel des rapports d'intérêts entre agents économiques n'est pas dans un système protectionniste complètement différent de ce qu'il serait sous un régime de libre-échange. Reprenons notre exemple de voie ferrée (tout en remarquant que dans le cas d'une concession minière il en irait sans doute un peu différemment) : le contrôle politique du territoire présente, assurément, en ce cas plus d'intérêt que dans une situation de libre-échange, mais l'exclusion des ressortissants et des capitaux étrangers n'est pas dépourvue d'inconvénients, puisque le développement de la colonie s'en trouvera ralenti. La même constatation vaudrait pour la lutte aboutissant à la conquête d'un marché tiers : si, par exemple, la France obtient au détriment de l'Angleterre des tarifs préférentiels auprès des autorités chinoises, seuls les exportateurs français capables de fournir au marché chinois les mêmes produits que leurs concurrents anglais seront avantagés ; pour les autres, l'effet n'en peut être que nuisible. Il est exact, toutefois, que le protectionnisme provoque un mouvement international de capitaux qui n'existerait pas dans les conditions de libre-échange ; il s'agit, en ce cas, du mouvement des capitaux destinés à créer des entreprises à l'intérieur de la zone protégée par le cordon douanier, afin d'éviter de payer des droits. Mais ce mouvement de capitaux ne revêt pas nécessairement des formes agres-

sives ; il tend tout au contraire à créer des intérêts pacifiques. Au total, une politique économique offensive menée par un pays qui a établi un tarif douanier unifié et qui est toujours prêt à déclarer la guerre, ou tout au moins la prépare, ne sert qu'en apparence le développement de l'économie. En réalité, l'économie et les intérêts économiques entrent alors dans l'arsenal des armes politiques ; lorsqu'ils jouent, comme c'est parfois le cas, un rôle dans l'unification politique du pays, ils se trouvent avoir contribué à se couper eux-mêmes de l'économie et des intérêts internationaux et à se placer ainsi à la merci du pouvoir de l'Etat.

On peut préciser ces considérations en essayant de déterminer quelles sont les classes et les couches d'une société capitaliste qui pourraient trouver leur profit à des tarifs douaniers protectionnistes. Pareille situation est contraire aux intérêts de la classe ouvrière autant qu'à ceux des détenteurs de capitaux, si du moins on distingue ceux-ci des entrepreneurs ; et cela s'entend des uns et des autres, non pas seulement en tant que consommateurs, mais aussi en tant que producteurs. Tous les consommateurs pâtissent sans exception d'un tel système, et les producteurs presque autant. Quant aux entrepreneurs, ils n'en bénéficient que dans la mesure où le tarif douanier s'applique à leurs propres produits ; mais cet avantage se trouve considérablement diminué du fait des mesures de rétorsion auxquelles recourent inévitablement les pays étrangers (exception faite de l'Angleterre) et du fait de la répercussion des droits de douane sur le coût des autres articles, en particulier de ceux qui constituent des éléments indispensables à leur propre production. Mais, demandera-t-on, pourquoi, en ce cas, voit-on les entrepreneurs se montrer si favorables au protectionnisme ? La réponse est fort simple : chaque firme espère retirer, pour son propre compte, des bénéfices immédiats de la politique gouvernementale ; en outre, à chaque diminution du prix de revient des transports, à chaque progrès des productions étrangères, les entreprises se trouvent contraintes à une réadaptation et, souvent même, à des changements radicaux dans leurs productions. Pareille mobilité dans l'offre suppose des conversions malaisées qui ne sont pas à la portée du tout-venant. On trouve, en effet, dans l'organi-

sation industrielle de toutes les nations des pratiques économiques surannées qui, en raison des déficiences de gestion — et non, comme le prétendent les directeurs, par manque de capitaux, puisque, jusqu'en 1914, les banques se sont disputé la faveur des entrepreneurs — condamneraient à la faillite nombre d'entreprises, au cas où elles devraient affronter pleinement la concurrence étrangère (29). Ainsi, même si, de nos jours et dans la plupart des pays, les entrepreneurs de toutes les branches productive sont partisans du protectionnisme, réclamant même parfois à cor et à cri une protection douanière pour leurs produits, il serait erroné d'en conclure que les entrepreneurs capitalistes ont intérêt à la survie du protectionnisme. En effet, ces attitudes sont la conséquence, dans une certaine mesure logique, du fait que le protectionnisme représente le système en place, en même temps qu'elles expriment l'idéologie protectionniste portée par des groupes économiques relativement restreints et en général par des éléments non capitalistes de la société ; dans ces conditions il n'est pas étonnant que l'idéologie protectionniste puisse faire sentir son influence au-delà des groupes qui ont un intérêt direct au système correspondant, jusqu'à toucher l'ensemble des entrepreneurs et parfois même des représentants de la classe ouvrière. De nos jours, le tarif protectionniste n'offre d'avantages incontestables qu'aux grands propriétaires terriens.

Il faut convenir qu'une politique protectionniste favo-

(29) La reconversion de branches entières d'industrie et la réorganisation des firmes peuvent mettre les travailleurs dans une situation critique : pour toute une part de la main-d'œuvre, au moins dans les emplois les moins qualifiés, il n'y a pas de reclassement possible. Cependant, considérée en tant que classe, et à longue échéance, la classe ouvrière ne peut que trouver son profit à la concurrence internationale, à moins que les industries éliminées par cette concurrence n'ient employé relativement plus d'ouvriers que les industries qui ont pris leur place. En règle générale, les possibilités productives de la main-d'œuvre et des ressources d'un pays sont mieux exploitées dans une situation de libre-concurrence, le produit manufacturé augmente et, toutes choses étant égales par ailleurs, le niveau de l'emploi est plus élevé. Assurément, « toutes choses » ne sont pas toujours égales, mais cela n'altère pas la vérité de notre proposition fondamentale. La crainte de voir l'industrie nationale rencontrer sur le marché intérieur des produits étrangers qui seraient offerts à plus bas prix (en raison de la cherté plus faible des main-d'œuvre étrangères) n'est que superstition populaire. Ce danger n'existe qu'à un degré extrêmement faible.

rise la création des cartels et des trusts ; et il est incontestable que ce phénomène modifie profondément les intérêts en cause. L'école néo-marxiste fut la première à tirer au clair cette relation causale et à en rendre compte (avec Bauer), en attirant l'attention sur le changement de fonction que revêt, à l'époque moderne, la politique de protection douanière (Hilferding). L'entrepreneur capitaliste tire toute une série d'avantages de la concentration en cartels ou en trusts, telles que la diminution des coûts ou l'amélioration de sa position de force à l'égard des revendications des travailleurs ; mais l'avantage principal consiste dans la politique monopolistique des prix qui devient possible. Or une telle politique ne peut être pratiquée à grande échelle qu'à condition de trouver le soutien de tarifs protectionnistes adéquats. En effet, le prix qui assure le profit monopolistique maximum est généralement bien plus élevé que le prix de concurrence qui épouse la fluctuation des coûts. D'autre part, la quantité de marchandises que l'on peut mettre sur le marché au prix monopolistique maximum est généralement inférieure au volume de production qui est techniquement et économiquement possible ; sous un régime de libre-échange, la différence serait effectivement produite et viendrait grossir l'offre, mais un trust ne peut en faire autant, puisque la vente n'en serait assurée qu'à un prix concurrentiel. Pourtant, il faut bien que le trust produise cette différence, ou approximativement autant, sous peine de ne pas exploiter les avantages particuliers qui découlent de la taille des grandes entreprises et de consentir à produire à un coût unitaire trop élevé ; le trust est ainsi placé devant un dilemme : soit il renonce à s'assurer les profits qui ont déterminé sa mise en place, soit il renonce à exploiter tous ses moyens de production et à accroître le volume de la production. En règle générale, le trust élude ce dilemme en produisant le maximum de ce qui lui est techniquement et économiquement possible, par quoi il s'assure le coût unitaire le plus bas possible ; mais il adopte comme politique de vente de n'écouler sur le marché intérieur, à l'abri du cordon douanier, que le volume de production correspondant au prix de monopole (c'est cela précisément qu'autorise l'existence d'un tarif) et, simultanément, de recourir au *dumping*, en cédant l'excédent de production

sur les marchés extérieurs à un prix moins élevé, parfois même inférieur au coût de production.

Lorsque se trouvent réunies les conditions qui permettent aux entrepreneurs d'appliquer cette politique, la situation économique mondiale s'en trouve changée : les conflits d'intérêt économique entre nations prennent une tournure si aiguë que la communauté d'intérêt qui continue à les lier en dernière analyse ne suffit plus à les surmonter. Tous les Etats multiplient des mesures protectionnistes qui perdent, presque immédiatement, leur efficacité, par suite des mesures analogues prises en face d'eux. Lorsque les tarifs de protection ne s'accompagnent pas de la création de monopoles, on voit assez souvent se conclure des accords, puisque seules quelques firmes ou branches risquent d'en pâtir, alors que la plupart d'entre elles en tirent profit ; mais, lorsque des monopoles se sont établis, les ententes entre nations deviennent presque impossibles, puisque le désarmement douanier équivaldrait à la négation de leur raison d'être. Il ne reste plus à chaque Etat qu'à s'engager plus avant dans la voie protectionniste, afin d'écraser les industries étrangères toutes les fois où l'occasion s'en présente ou de les contraindre à une « paix » dont on puisse dicter les conditions. Pareille guerre exige des sacrifices : les surplus de production sont lancés sur le marché mondial à des prix de *dumping*, de plus en plus bas, et les industries nationales doivent faire face à des contre-attaques de plus en plus agressives sur leur propre marché intérieur, cependant que les différents conflits internationaux se trouvent activés et que les travailleurs et les consommateurs, qui commencent à faire les frais de cette politique, tendent à s'agiter. Dans cette situation, l'exportation des capitaux et des marchandises tend à revêtir un tour agressif, qui n'est pas conforme à la logique de l'activité économique. Lorsqu'ils sont trop nombreux, les capitalistes n'ont pas, du fait de la concurrence, les moyens d'empêcher la baisse du taux d'intérêt. Ils sont donc à la recherche des secteurs où le taux d'intérêt est le plus élevé et seraient, par conséquent, tout disposés à exporter leurs capitaux. Mais ils ne sont généralement pas en mesure d'instaurer une politique d'exportation forcée des capitaux et, en revanche, lorsque les mouvements de capitaux sont libres, la propension à

investir disparaît, puisque toute ouverture dans l'économie nationale attirerait aussitôt les capitaux étrangers et empêcherait, de ce fait, une augmentation du taux d'intérêt. Les capitalistes sont ainsi amenés à découvrir qu'ils peuvent, en s'organisant, maintenir le taux d'intérêt au-dessus du niveau que déterminerait une situation de libre concurrence, à condition d'exporter leurs surplus et d'intercepter l'importation de capitaux étrangers en les dirigeant vers des pays tiers, sous forme de prêts, d'équipements industriels, etc. Même s'ils ne sont pas constitués en cartels, les capitaux sont soumis aux directives des grandes banques qui, alors même qu'il n'existe aucun cartel formellement constitué, sont parvenus à s'établir dans une position de force analogue à celle des magnats de cartels industriels et se trouvent, de ce fait, en mesure d'appliquer une politique analogue.

La situation ainsi créée se trouve caractérisée essentiellement par deux facteurs. Premièrement, on a vu se constituer partout (à l'exception, significative, de l'Angleterre) une alliance entre la haute finance et les magnats des cartels ; cette alliance est si intime que, très souvent, les mêmes personnes se trouvent occuper les postes de commandement dans la banque et l'industrie. Alors que le conflit entre les propriétaires de capitaux et les entrepreneurs constitue un des conflits typiques et fondamentaux de l'économie capitaliste, le capitalisme de monopole a conduit à une véritable fusion des grandes banques et des cartels, les banquiers les plus puissants étant en même temps les dirigeants de l'économie nationale. De cette manière, le capitalisme a fini par se doter d'une sorte de direction centrale et le fonctionnement automatique s'est trouvé remplacé par une stratégie consciente.

Deuxièmement, la divergence des intérêts entre les grandes banques et ceux qui leur confient des fonds est encore plus grande qu'entre un cartel et les industries qui le constituent. La politique de la haute finance se fonde sur le contrôle d'un pourcentage élevé du capital national, mais elle ne correspond qu'aux intérêts d'une très faible partie des possesseurs de capitaux et, lorsqu'elle exprime l'alliance des banquiers et des grands entrepreneurs, elle s'oppose directement aux intérêts de l'ensemble des possesseurs de capitaux. C'est le capitaliste moyen, dont les

intérêts ne sont pas pris en compte et qui est utilisé comme un simple instrument, qui paye les pots cassés dans le cas d'une politique d'exportation forcée des capitaux. La possibilité d'imposer tous les sacrifices inhérents à une politique de monopole à une seule catégorie de capitalistes et d'épargner une fraction privilégiée de capitalistes rend les exportations de capitaux particulièrement lucratives pour la catégorie privilégiée. Ainsi, le capital dont disposent les banques se trouve fréquemment drainé vers des investissements à l'étranger et contraint de jouer le rôle aventureux d'investissement de conquête, en lieu et place du capital des entrepreneurs directement intéressés à cette politique agressive ; et cela du seul fait que l'existence des cartels empêche la création d'entreprises nouvelles sur le territoire national. Ce sont donc les pays qui sont dotés d'une forte protection douanière et où de grands trusts ont pu se constituer qui tendent à déverser des capitaux dans les pays neufs. Et c'est dans les pays neufs, où se heurtent les différents investissements, que s'engage entre les nations exportatrices de capitaux un combat féroce, onéreux et sans issue. Dans un contexte ainsi transformé par les luttes entre marchandises et capitaux exportés à des conditions de *dumping*, il n'est plus indifférent d'être, ou non, le pays qui a obtenu la concession de la construction d'une voie ferrée ou de l'exploitation d'une mine, le pays qui possède une colonie. Dès lors que la loi des coûts a cessé de jouer, chacun doit se battre avec l'énergie du désespoir et recourir sans hésitation à tous les moyens, y compris les moyens diplomatiques ou militaires, pour se procurer la concession ou le marché convoité. L'objectif concret qui a déclenché l'offensive économique et politique finit par tomber au rang de considération subsidiaire, le profit final peut n'être plus que minime, en raison du coût des moyens auxquels a contraint cette lutte au couteau qui échappe presque entièrement aux normes de la concurrence habituelle. Seule importe la victoire, qui est de « prendre pied » ; cette victoire, si minime soit-elle, est alors exploitée pour accéder à la possession exclusive de nouveaux marchés. Dans une telle guerre, tous les participants subissent de lourdes pertes, souvent bien supérieures à ce qu'ils peuvent espérer récupérer dans l'immédiat, voire dans l'avenir. La lutte s'exaspère très vite et toutes les nations

s'efforcent d'orchestrer la colère et le chauvinisme de l'ensemble de leur population ; chacune emploie en toute bonne conscience des méthodes de lutte qu'elle dénonce comme les signes irrécusables d'une déchéance morale, dès lors qu'elle voit l'adversaire y recourir.

Il est faux, nous continuons à le penser, d'affirmer que le système capitaliste est condamné à l'effondrement, du fait de sa logique interne, c'est-à-dire en vertu des lois qui gouvernent sa croissance et son développement : le raisonnement de Marx à ce propos ne nous a jamais semblé démonstratif et il faut porter au crédit de Hilferding l'abandon de cette thèse marxiste (30). Cependant, la situation que nous venons de décrire, c'est-à-dire une situation internationale dominée par les politiques monopolistiques, ne saurait, ni d'un point de vue politique ni d'un point de vue économique, se perpétuer longtemps telle quelle. Du point de vue économique, elle réduit par l'absurde les prétentions du protectionnisme. Du point de vue politique, elle conduit rapidement au mécontentement et à la revendication chez les consommateurs qui en pâtissent à l'intérieur de chaque pays et à l'indignation des producteurs qui voient se fermer leurs marchés à l'étranger. L'idée de recourir à l'emploi ouvert de la force militaire s'impose à tous : chacun espère venir à bout par la violence des barrières douanières dressées par les pays étrangers et réussir ainsi à rompre le cercle vicieux de l'agression économique. Même lorsqu'on ne pense pas pouvoir venir à bout complètement de la puissance militaire de l'adversaire, on peut au moins espérer s'assurer le contrôle des marchés où l'on devait jusqu'alors rencontrer la concurrence de l'ennemi. Dans un contexte de lutte entre monopoles, la conquête de colonies revêt une tout autre signi-

(30) Nous pensons que le capitalisme porte en lui-même les germes de sa propre destruction, mais pas au sens où l'entendait Marx. L'histoire, croyons-nous, dépassera le stade du capitalisme, mais seulement dans la mesure où les réussites mêmes du capitalisme auront rendu ce système superflu, et non pas du tout parce qu'il recèlerait des contradictions internes qui l'empêcheraient de fonctionner. Ce débat est étranger à notre sujet, mais je désire, au passage, préciser un point : le capitalisme ne constitue à mes yeux ni une forme « naturelle » des rapports économiques, ni la phase terminale de l'évolution sociale ; je suis moins porté encore à le prendre pour un idéal. D'autre part, mon accord avec Hilferding est incomplet, dans la mesure où celui-ci prévoit que l'organisation des trusts aura pour conséquence la stabilisation du capitalisme.

fication : si les nations qui pratiquent le libre-échange n'ont que peu de profits à espérer d'une telle politique, il en va autrement dans le cas des nations qui pratiquent une économie de monopole à l'égard de leurs colonies. Ces pays peuvent en effet, dans les contrées qu'ils contrôlent politiquement et où ils sont de ce fait à l'abri de toute concurrence, employer la main-d'œuvre indigène à très bon marché ; ils sont aussi en mesure de placer leurs produits sur le marché colonial à des prix de monopole ; enfin, ils disposent là de débouchés pour investir des capitaux qui, utilisés chez eux, risqueraient de provoquer la chute des taux de profit et qui, investis dans les autres pays industrialisés, ne rapporteraient que de maigres intérêts. Ce sont là autant d'avantages qui s'offrent aux pays colonisateurs, même si cette politique ralentit le développement économique des colonies. Il semblerait, à première vue, qu'il n'y ait pas autant d'intérêt pour une nation capitaliste à s'étendre par des moyens militaires, aux dépens des autres pays capitalistes qui ont atteint un haut degré de développement économique, comme par exemple les pays européens, puisque, en cas de victoire, l'industrie du pays vainqueur se trouverait immédiatement mise en concurrence avec les cartels nationaux du pays vaincu. Mais, en fait, il suffit que l'industrie du conquérant soit plus puissante que celle du pays soumis, qu'elle soit mieux fournie en capitaux et dotée d'une meilleure organisation, de meilleurs cerveaux ou plus entreprenante, pour être en mesure de traiter le vaincu à peu près comme s'il s'agissait d'un pays colonial (quitte à devoir conclure quelques accords avec les groupes d'intérêts les plus puissants). Le vainqueur dispose, du fait de la conquête, de toute une gamme de moyens pour mettre à la disposition de ses cartels nationaux les matières premières et les ressources en tous genres du vaincu. Il peut procéder à la saisie de firmes, les nationaliser, en exiger la vente ou forcer les propriétaires à s'intégrer à ses sociétés nationales, dans des conditions qui assurent à ses entrepreneurs le contrôle de la gestion et des opérations ; il peut aussi les exploiter par un système de quota ou de rationnement. Il peut administrer les moyens de transport du pays vaincu dans l'intérêt de ses propres cartels. Enfin, du côté de la main-d'œuvre, il peut facilement, en invoquant des raisons de

sécurité militaire, priver les ouvriers étrangers du droit de se syndiquer, fournissant ainsi une force de travail à bas prix à ses cartels, sans compter le pouvoir de pression que lui procure cette menace sur les salaires de sa propre classe ouvrière.

Il nous faut donc constater qu'il existe, dans nos sociétés capitalistes, des groupes sociaux dotés d'une grande force de pression politique, qui ont un intérêt économique direct à la mise en place de tarifs protectionnistes, à la constitution de cartels, à la pratique des prix de monopole corrélatifs du *dumping*, à une politique agressive à l'égard des pays étrangers et, en fin de compte, à la guerre, y compris la guerre de conquête de type franchement impérialiste. A cela s'ajoute, pour favoriser la politique impérialiste, un intérêt plus puissant encore, celui qui existe, dans ce contexte, à entreprendre la conquête des pays producteurs de matières premières et de denrées alimentaires en vue d'atteindre à l'autarcie militaire. Il existe aussi des groupes qui sont en mesure de tirer un profit, au moins immédiat, de l'accroissement de la consommation en temps de guerre : si les capitalistes ne peuvent, lorsqu'ils sont trop nombreux et qu'ils se font une concurrence acharnée, retirer que de maigres profits de la guerre, en revanche ils peuvent s'assurer d'immenses gains lorsqu'ils sont organisés ou associés. Enfin, la guerre étrangère est toujours d'un profit politique certain pour une classe dirigeante dont les assises sont instables ou menacées : les hommes des trusts ne sont jamais nombreux et toujours extrêmement impopulaires ; leurs intérêts sont patents et suscitent facilement l'indignation morale ; alors que la mise en cause de la propriété privée sous tous ses aspects ne trouve d'écho que dans les groupes dont les intérêts sont de type révolutionnaire, la prise à parti des magnats de l'industrie cartellisée constitue au contraire une entreprise dénuée de risque et qui est politiquement profitable à de larges groupes, au sein même de l'ordre existant, au point que l'on peut voir, dans certaines circonstances, ce genre d'attaques faire l'unanimité de tous les partis politiques. Devant ce danger virtuel, l'impérialisme comme tactique de diversion constitue une nécessité impérieuse pour les groupes monopolistiques.

Il faut cependant se garder de toute exagération en

cette matière. Les conflits que l'on vient d'analyser et qui sont la conséquence d'un capitalisme de monopole, dont le bon fonctionnement dépend des exportations, ne peuvent faire oublier la communauté des intérêts économiques qui lie les différentes nations du monde ; la presse, généralement liée aux intérêts des monopoles, peut dissimuler temporairement cette solidarité, elle n'a pas le pouvoir de l'abolir. Les protagonistes de l'activité économique restent toujours liés par des intérêts profonds : même les cartels et les économies nationales marquées par la politique d'exportation monopolistique sont dépendants les uns des autres à beaucoup d'égards ; il n'est même pas vrai que leurs intérêts soient toujours en conflit en ce qui concerne la production destinée aux marchés tiers. En outre, on ne doit pas oublier que, pour pratiquer une politique d'exportation monopolistique jusqu'à ses extrêmes limites, c'est-à-dire jusqu'à l'expansion de type impérialiste, il faut gagner l'appui de la plupart des couches de la société, ou du moins s'assurer leur neutralité bienveillante dans une entreprise comme celle d'un effort de guerre soutenu. Or, étant donné que seuls les cartels et la haute finance ont un intérêt véritable à une politique d'exportation dans les conditions de monopole, même la propagande la plus adroite ne saurait empêcher les commerçants indépendants, les petits producteurs qui n'ont pas été absorbés par les cartels, les « simples capitalistes » et, surtout, les ouvriers de comprendre, à partir d'un certain point, qu'ils font les frais de la politique impérialiste.

Dans le cas des commerçants et des petits producteurs, cette prise de conscience est facile. Elle ne l'est pas autant dans le cas des capitalistes, à cause de l'élévation du taux d'intérêt qui est, dans leurs propres pays, corrélative du *dumping* à l'extérieur ; en revanche, ils ne peuvent manquer d'être sensibles au coût élevé de cette politique et à la diminution de la concurrence entre les entrepreneurs en vue de se procurer des capitaux. En tout cas, l'exportation dans des conditions de monopole nuit toujours plus aux travailleurs qu'aux capitalistes. La main-d'œuvre ne peut pas être l'objet de procédures de *dumping* et les emplois rendus disponibles par la conquête à l'étranger ou dans les colonies ne constitue pas ici une contrepartie quantitativement comparable. Il est assez curieux de voir

contester cette vérité, en particulier par ceux chez qui on s'attendrait le moins à rencontrer une telle attitude : l'école néo-marxiste, sans parler des journalistes justement appelés « marxistes vulgaires », est prête à reconnaître que les ouvriers peuvent retirer certains avantages temporaires de l'exportation monopolistique (31) ; tout au plus, nos marxistes s'attachent-ils à montrer que, à long terme, les conséquences économiques et surtout politiques sont néfastes pour la classe ouvrière et, surtout, que les avantages temporaires ne sont acquis aux travailleurs du pays impérialiste qu'au prix d'une exploitation accrue supportée par les travailleurs des pays dominés ou colonisés, ce que l'esprit socialiste ne saurait admettre. Or, il y a une erreur dans ce raisonnement : on présume que l'augmentation de la production du fait des exportations et, par conséquent, l'expansion des monopoles capitalistes qui est responsable de l'accroissement de la production tendent à faire croître la demande de main-d'œuvre et, par voie de conséquence, à élever les salaires. Supposons que les prémisses de ce raisonnement soient exactes, c'est-à-dire que

(31) La raison de ce paradoxe tient sans doute à la tradition socialiste, qui a toujours eu tendance à considérer l'alternative du protectionnisme et du libre-échange comme une affaire qui ne concernait que la bourgeoisie ; il s'agirait là d'un choix indigne de retenir un instant l'attention de tout socialiste bon teint et ne pouvant intéresser que les littérateurs portés aux compromis idéologiques avec l'ordre existant. Du point de vue tactique, cette attitude est intenable et, du reste, les socialistes ne s'y tiennent pas lorsqu'il s'agit de l'exportation monopolistique. Pareille attitude n'était tactiquement justifiable qu'au temps de Marx, étant donné que tout autre ligne l'aurait contraint à reconnaître, à propos de cette question, une certaine communauté d'intérêt entre le prolétariat et la bourgeoisie de l'époque, à savoir, en Angleterre un intérêt commun au libre-échange et, en Allemagne, un intérêt commun au « tarif éducatif ». En tout état de cause, cette attitude a fait tort à la solution théorique du problème, puisqu'elle est un des facteurs qui ont conduit les marxistes à évaluer incorrectement la libre concurrence, en particulier ce que Marx a appelé « l'anarchie de la production », et aussi la stimulation auto-destructive par le profit ou encore le mouvement de concentration. En fait, toute la conception sur laquelle repose la théorie de la sous-consommation, de la paupérisation croissante et de l'effondrement inévitable du capitalisme était implicitement en cause dans ce débat : il n'est donc pas étonnant que l'adhésion à ces vues, considérées comme constitutives du « socialisme scientifique », ait finalement conduit à porter un diagnostic trop favorable sur l'exportation monopolistique, puisque celle-ci semble introduire un certain ordre dans l'anarchie alléguée de la production libérale. Cf. à ce sujet l'excellente étude de Lederer, « Von der Wissenschaft zur Utopie », *Archiv für die Geschichte des Sozialismus*, vol. VII.

l'accroissement de la demande de main-d'œuvre suffise à compenser la diminution de cette demande qui découle des méthodes de production rendues possibles par l'organisation monopolistique (économie de travail) et, d'autre part, que cet accroissement puisse aussi compenser les effets du remplacement d'un grand nombre d'entrepreneurs travaillant dans la même branche industrielle par un employeur unique capable de leur imposer une politique de monopole qui affectera les travailleurs à la fois comme salariés et comme consommateurs. Même si l'on accepte ces hypothèses (et je répète qu'elles me semblent sujettes à caution), il n'est pas encore prouvé que cette situation favorisera les travailleurs, fût-ce dans l'immédiat. En effet, comme nous l'avons déjà montré, dans un régime de libre-échange, le travailleur ne retire aucun profit des exportations, puisqu'il n'en tire avantage qu'en qualité de consommateur, c'est-à-dire du seul fait que les exportations permettent les importations ; en tant que producteur, le travailleur ne saurait souffrir de la disparition des exportations, puisque, par le fait même, les importations disparaîtraient également, le travailleur n'a aucun intérêt à l'exportation de type monopolistique, c'est-à-dire aux exportations qui n'auraient pas lieu dans des conditions de libre concurrence et qui sont rendues possibles par la situation monopolistique : le fait que ces marchandises ne seraient pas offertes sur les marchés étrangers à des prix de *dumping* n'empêcherait nullement qu'elles soient produites ; tout au contraire, elles iraient, pour la plupart sinon dans leur totalité, grossir l'offre sur le marché intérieur, si bien que la demande de main-d'œuvre n'en serait nullement affectée et que les prix à la consommation tendraient à baisser. Au cas où ce phénomène ne se produirait pas, c'est-à-dire au cas où le profit tenant à l'accroissement de l'offre sur le marché intérieur, ajouté au profit tenant à la réduction de l'offre sur les marchés étrangers, ne suffirait pas à couvrir les prix de revient, intérêts compris, cela signifierait tout simplement que l'industrie considérée s'est développée à un degré injustifiable du point de vue strictement économique et que les facteurs de la production combinés dans cette industrie, capital et main-d'œuvre, ont intérêt à se déplacer vers d'autres industries, transfert toujours possible (sauf aux magnats des cartels). On ne saurait objecter à

l'affirmation du caractère contradictoire des intérêts des travailleurs et de ceux des monopoles le fait que les monopoles exportateurs sont souvent capables et désireux d'accorder des avantages sociaux à leurs ouvriers, les faisant ainsi participer à des profits de type monopolistique (32). En effet, la générosité des monopoles n'est, tout bien considéré, possible que sur fond d'exploitation du consommateur. Si tant est qu'on puisse parler d'une paupérisation des travailleurs dans la société capitaliste, c'est justement dans les circonstances de développement des monopoles que l'on peut observer un tel processus (si l'on entend parler de paupérisation relative et bien qu'en fait ce phénomène se soit atténué depuis le tournant du siècle). S'il est un cas où ce n'est pas exagérer que de parler du caractère radicalement contradictoire des intérêts économiques de l'entrepreneur et de l'ouvrier, c'est précisément celui que nous venons de décrire, c'est-à-dire dans les conditions de l'exportation monopolistique. En tant que leader impérialiste, Chamberlain ne se trompait pas lorsqu'il faisait appel au sentiment national et lorsqu'il tournait en dérision la mesquinerie des petits calculs d'intérêt ou la recherche d'avantages tangibles, en essayant de donner comme mot d'ordre aux travailleurs : *Learn to think imperially*. De leur côté, les travailleurs anglais ne se faisaient pas d'illusions sur cette politique, en dépit des gros titres de la presse jaune : *Tariff Reform Means Work for All*.

Le fait que le bilan des exportations réalisées dans des conditions de monopole ne soit guère brillant, y compris pour les entrepreneurs, s'est trouvé partiellement masqué par l'expansion économique qui est due à des facteurs sans

(32) On pourrait appeler « impérialisme social » un impérialisme auquel les groupes capitalistes réussiraient à donner un support populaire, grâce à des concessions sociales dont l'obtention semblerait liée, aux yeux des intéressés, au succès de la politique des monopoles exportateurs. Dans ce cas, il existerait bien une situation réelle qui donnerait un contenu sociologique à l'expression, mais on voit qu'elle n'en devient pas pour autant synonyme d'impérialisme de la classe ouvrière. Il n'existe pas d'impérialisme social au sens d'un impérialisme ancré dans la classe ouvrière, bien que des agitateurs puissent réussir, ici ou là et pour un temps, à créer un chauvinisme populaire. Un impérialisme social ou populaire, c'est-à-dire un impérialisme fondé sur des intérêts qui seraient objectivement ceux des travailleurs et auquel correspondrait une attitude impérialiste pour peu que ceux-ci soient capables de comprendre objectivement leur situation, un tel impérialisme est impensable de nos jours.

aucun rapport avec la politique impérialiste. L'espoir de voir un jour compenser les pertes actuellement subies par l'acquisition d'une position hégémonique, qui viendrait récompenser l'acharnement déployé dans la lutte, est tout à fait aléatoire. Si la politique d'affrontement des impérialismes devait continuer longtemps, les pertes essuyées par chacune des nations ne cesseraient de croître et les quelques bénéfices que l'on observe aujourd'hui diminueraient encore. Il faut encore observer que, si les exportateurs monopolistiques n'ont pas empoché des gains très brillants, en revanche les industries anglaises, qui ne pratiquent pas une politique monopolistique, n'ont souffert que fort peu du *dumping* auquel les autres nations ont tenté de les soumettre. Les aciéries anglaises ont peut-être enregistré quelques pertes (bien que leur situation n'ait jamais été critique), mais, du même coup, les autres branches de l'industrie anglaise ont pu profiter de conditions de production exceptionnellement favorables, par rapport aux industriels étrangers, grâce aux cours anormalement bas du fer et des produits métallurgiques. Si l'industrie sucrière n'a pu se maintenir en Angleterre, en revanche les industries qui utilisent le sucre comme produit de base ont prospéré comme nulle part ailleurs. En outre, pour les entrepreneurs qui ne parviennent pas à s'assurer une position de commandement à la tête des cartels, la certitude de disposer d'une rente ne compense que fort mal la disparition de toute possibilité de développement : un mécontentement tend donc à se faire jour dans le milieu des entrepreneurs eux-mêmes, suscitant chez les uns, en désespoir de cause, la tentation de la fuite en avant dans l'expansion impérialiste et poussant les autres à une attitude d'opposition. C'est ainsi que, depuis vingt ans, tous les pays protectionnistes ont tendu à s'armer d'une législation anti-*dumping* qui complète leur politique douanière. Assurément, cette législation vise le *dumping* pratiqué par les firmes étrangères, et non le *dumping* auquel se livrent les entreprises nationales ; elle reste donc conforme aux intérêts des grands monopoles nationaux. Cependant, elle exprime aussi les intérêts et les attitudes politiques de groupes ou de couches opposés au principe de l'exportation agressive et désireux de freiner la politique des firmes monopolistiques sur ce point. Cette opposition n'utilise

bien souvent que des méthodes inadéquates et elle reste soumise à l'influence de slogans démagogiques. Mais, dans l'hypothèse où l'évolution pacifique se confirmerait, on peut s'attendre à voir l'opposition se dresser explicitement contre le *dumping* pratiqué par les cartels nationaux.

Ce qu'il faut apercevoir, c'est que les éléments et les forces qui s'opposent à l'exportation monopolistique, loin d'exprimer une forme d'anticapitalisme, sont d'essence capitaliste et qu'il ne s'agit pas là des derniers soubresauts politiques d'un ordre économique moribond, sur le point de céder la place à une nouvelle forme de l'évolution capitaliste. S'il était vrai que les cartels et leur politique d'exportation agressive se trouvaient confrontés à l'ensemble des firmes non cartellisées de la même manière que cette forme de l'industrie capitaliste se trouva autrefois confrontée à l'industrie artisanale, alors l'opposition des secteurs non monopolistiques de l'industrie ne pourrait, si vigoureuse fût-elle, modifier le déroulement de l'histoire économique, puisqu'elle n'aurait qu'une signification rétrograde. Mais, il faut l'affirmer avec insistance, tel n'est pas le cas : l'exportation dans des conditions de monopole ne dérive aucunement de lois immanentes à l'évolution du capitalisme. Certes, les caractéristiques propres du capitalisme exigent le développement de la grande entreprise, mais il n'est pas vrai ou, du moins, il est très exceptionnel que celle-ci conduise à une concentration toujours croissante qui ne laisserait finalement subsister que quelques firmes dans chaque branche. Tout au contraire, une entreprise ne peut s'accroître au-delà d'une certaine taille sans rencontrer des inconvénients sérieux. Dans une économie de libre-échange, alors même qu'il y aurait intérêt à accroître certains complexes, une organisation efficace ne peut se maintenir au-delà d'un certain degré de développement : au-delà de ces limites, on ne peut déceler une tendance à la fusion qui soit inhérente à l'économie de libre concurrence. En particulier, la création des trusts et des cartels (qui n'est pas synonyme de passage à la production de masse) ne peut pas s'expliquer par des mécanismes qui appartiendraient en propre au système de la libre concurrence, puisque les trusts et les cartels ne peuvent imposer les conditions de monopole — qui constituent leur raison d'être — qu'à l'abri d'un cordon douanier protectionniste.

Or les tarifs protectionnistes ne peuvent être considérés comme des conséquences logiques du système de libre concurrence ; ils sont le résultat d'une action politique qui ne reflète pas les intérêts objectifs de tous les acteurs du jeu capitaliste, au point que cette politique devient impossible dès que la majorité de ceux dont la collaboration est requise pour faire triompher cette politique prend conscience de ses intérêts véritables. Comme il l'a été d'ores et déjà suggéré et comme on va l'éclaircir encore, la configuration d'intérêts propres aux minorités qui sont favorables aux tarifs protectionnistes n'est pas l'œuvre du capitalisme. Il s'ensuit qu'il est totalement erroné de décrire *l'impérialisme comme une phase inévitable du capitalisme, ou même de supposer une évolution nécessaire du capitalisme vers l'impérialisme*. Nous avons montré d'abord que le mode de vie capitaliste ne favorise nullement les attitudes impérialistes ; nous apercevons maintenant que la configuration des intérêts qui se constitue dans une économie capitaliste — y compris les intérêts propres aux classes dominantes de la société capitaliste — est bien loin d'appeler automatiquement une politique impérialiste. Nous en arrivons ainsi à la dernière étape de notre raisonnement.

Puisque nous ne pouvons rattacher l'exportation dans des conditions de monopole à la tendance à l'accroissement des entreprises telle qu'elle s'exprimerait dans le jeu de la libre concurrence, il nous faut chercher à ce type d'exportations une explication propre. Pour cela, il suffit d'examiner brièvement les objectifs qui ont été, à l'origine, ceux des droits de douane. L'établissement des tarifs douaniers est directement lié aux intérêts financiers du pouvoir monarchique : les tarifs ont d'abord constitué une méthode de prélèvement sur les revenus des commerçants et, à ce titre, ils ne différaient des agissements des barons pillards que dans l'exacte mesure où la chasse royale différait du braconnage. Ils matérialisaient les prérogatives du roi, droits de passage, droits de protection des juifs, droit de marché, par exemple, etc. A partir du XIII^e siècle, ce mode d'exploitation fut utilisé d'une manière de plus en plus raffinée : l'importance du revenu direct procuré par le paiement des droits s'effaça devant l'importance accordée à leur effet indirect, qui revenait à créer des sujets imposables.

En d'autres termes, et sans que la fonction protectionniste des tarifs fût complètement méconnue, c'est au profit des intérêts financiers et des objectifs politiques de la monarchie qu'ils furent utilisés. Il n'importe pas pour notre argumentation que cette politique royale ait été souvent influencée par des conceptions économiques rudimentaires, qu'elle n'ait pas atteint ses objectifs ou qu'elle ait recouru à des méthodes inefficaces ; on peut d'ailleurs remarquer que la plupart de ces mesures ont été encore plus nuisibles à l'économie nationale qu'aux finances royales. Ce qui est important, c'est que chaque création d'un poste de douane, chaque octroi d'un privilège de production, de vente ou de possession d'entrepôt, contribuaient à créer une situation économique nouvelle qui faisait dévier le cours naturel du commerce et de l'industrie ; toute imposition d'un tarif, toute concession d'un droit étaient au principe d'une activité spécifique qui ne se serait jamais manifestée et ne se serait jamais perpétuée sans ces stipulations. En outre, toutes ces institutions économiques créées par le pouvoir monarchique et organisées conformément à ses intérêts se peuplaient d'individus dont les intérêts exigeaient le maintien de l'état de fait, indépendamment de tout autre considération.

De son côté, la bourgeoisie, engagée dans les activités du commerce et de l'industrie, n'était guère portée à manifester l'indépendance de ses intérêts par rapport à la politique du souverain, du fait qu'elle dépendait du pouvoir royal pour la défense de ses intérêts menacés par ce qui subsistait des pouvoirs féodaux ; d'autre part, les incertitudes politiques de l'âge monarchique ainsi que l'absence de grands centres de consommation empêchèrent presque partout la tendance à la libre concurrence de se manifester. Ainsi, les entreprises et les manufactures qui apparurent ici ou là restèrent tributaires de l'existence des monopoles. La bourgeoisie accepta donc facilement de n'être qu'un instrument du pouvoir royal et de laisser modeler ses intérêts et ses conceptions économiques d'une manière qui marqua d'une façon prédominante la politique nationaliste des États modernes ; l'imbrication des intérêts financiers du roi et de certains cercles de grands marchands agit dans le même sens. On ne saurait objecter à cette analyse des relations entre le monarque et la bour-

geoisie le fait que les républiques mercantiles du Moyen Age et du début de l'époque moderne, qui n'eurent pas à compter avec un pouvoir monarchique, furent les premières à adopter une politique mercantiliste : elles se trouvaient en effet insérées dans un monde politique dominé et déchiré par la lutte entre pouvoirs féodaux. C'est ainsi, par exemple, que la ligue hanséatique et la république de Venise ne durent leur survie qu'à leur force militaire et qu'elles ne purent conduire leurs affaires commerciales que parce qu'elles purent s'appuyer sur un réseau de places fortifiées, de droits d'accès aux entrepôts et d'accords protectionnistes. Pareille situation contraignit tous les membres d'une communauté commerçante à agir solidairement : l'exploitation en commun de gains politiques était plus importante que la concurrence entre marchands ; par où s'explique la force dans ces groupes de marchands de l'esprit de corporation et de monopole. Partout où le pouvoir autocratique disparut assez tôt, en Hollande par exemple ou en Angleterre, l'attachement au protectionnisme s'effaça et tous découvrirent que le commerce devait être libre de toute entrave, « libre jusqu'aux tréfonds de l'enfer ».

Le commerce et l'industrie des débuts de l'âge capitaliste étaient donc tout imprégnés de méthodes pré-capitalistes : soumis au monarque de gré ou de force, ils restaient marqués par les intérêts du pouvoir royal. Ainsi, c'est avec des habitudes de sentiment, de pensée et d'action, modelés par sa situation à l'époque monarchique, que la bourgeoisie aborda l'étape de la révolution industrielle. En d'autres termes, ce sont les habitudes et les intérêts propres à un milieu non capitaliste, ou du moins pré-capitaliste, qui ont modelé le comportement des bourgeois : ce comportement, tel qu'il se manifeste dans l'histoire, n'exprime donc point la nature profonde de l'économie capitaliste, mais la coexistence du capitalisme naissant avec un autre mode de vie et une autre organisation économique, et même, pourrait-on dire, il exprime, au moins au début de l'âge capitaliste, la prédominance de l'organisation non capitaliste sur l'organisation capitaliste. Etant donné que les habitudes de pensée et les manières d'agir tendent à persister une fois qu'elles sont établies, l'esprit de corporation et de monopole a longtemps sur-

vécu, même dans les régions et les secteurs où le capitalisme s'est imposé (et il ne s'est imposé complètement nulle part sur le continent). Les intérêts économiques qui étaient en place et qui devaient leur forme particulière et leur aspect « artificiel » à l'action de l'Etat monarchique continuèrent à revendiquer la « protection de l'Etat ». Tel qu'il se trouvait constitué, l'organisme industriel ne pouvait pas supporter la libre concurrence et il l'appelait encore moins : lorsque les barrières les plus artificielles mises en place par l'Etat monarchique s'effondrèrent, on ne vit pas les activités s'engouffrer dans la voie ainsi ouverte. Les individus et les groupes étaient les produits du mercantilisme, et parfois même d'habitudes de pensée encore plus anciennes : ne compter dorénavant que sur leurs propres forces ne pouvait leur paraître qu'une tâche impossible ; ils regrettaient la solidarité des communautés du temps passé, la tutelle et la protection de type patrimonial auxquelles ils étaient accoutumés ; ils réclamèrent des mesures draconiennes contre les étrangers et, avant tout, des tarifs douaniers protecteurs. Ils réussirent dans une certaine mesure à imposer cette politique, précisément parce que le capitalisme ne parvint pas à s'affirmer aussitôt dans toute la société et, en particulier, dans les milieux ruraux. En effet, si le capitalisme provoqua des transformations dans les méthodes de gestion des domaines, du fait de certains de ses effets indirects et, plus directement, par les tendances politiques qu'il fit naître — affranchissement des serfs, disparition des relations féodales — il ne modifia absolument pas, du moins dans la phase initiale de son développement, les éléments fondamentaux de la structure sociale des campagnes. La mentalité des milieux ruraux ne fut guère affectée et elle perpétua dans la société capitaliste des orientations politiques anciennes. Finalement, c'est là qu'il faut trouver le support social des habitudes et des tendances autoritaires, y compris l'agressivité impérialiste ; c'est par l'intermédiaire de ces milieux que les tendances d'une époque révolue ont été en mesure de faire sentir leur influence sur le développement du capitalisme ; c'est par là que s'explique la survivance du système d'exportation monopolistique et sa fusion avec les intérêts protectionnistes de l'ordre nouveau.

Ces données historiques sont déterminantes pour com-

prendre l'équilibre idéologique des nations de l'Europe moderne. Si la classe dirigeante du Moyen Age — la noblesse guerrière — avait changé de profession et de fonction pour devenir la classe dirigeante de la société capitaliste, ou si les groupes sociaux porteurs du capitalisme avaient refoulé cette noblesse en l'affrontant dans le domaine de la concurrence, au lieu de l'affronter sur son propre terrain, beaucoup de choses eussent été sans doute différentes dans les idées et l'organisation sociale des nations modernes. Mais ni l'une ni l'autre de ces évolutions n'a eu lieu ; ou, plus exactement, ces deux évolutions s'opèrent simultanément, mais avec la plus grande lenteur et sous une forme à peine perceptible. Les propriétaires terriens et les groupes liés à leurs intérêts constituent des classes sociales distinctes des classes liées au fonctionnement et au développement du système capitaliste. La hiérarchie sociale de nos sociétés ne s'est pas formée à partir de la seule « substance » et des seules lois du capitalisme ; elle juxtapose et, dans une certaine mesure, amalgame la « substance » sociale de deux époques différentes, en obéissant simultanément, et parfois contradictoirement, aux lois de deux systèmes d'organisation sociale. On ne peut comprendre l'Europe d'aujourd'hui qu'à condition de prendre en compte ce legs du passé et la lente absorption de l'une de ces deux « substances » sociales par l'autre. On ne doit pas sous-estimer l'influence, encore importante, de la « substance » féodale sur la vie, l'idéologie et la politique des nations modernes. La bourgeoisie est sans doute en mesure de faire prévaloir ses intérêts quand elle s'y attache, mais elle ne règne nulle part en personne, sauf en des circonstances exceptionnelles et pour de très brèves périodes. Sorti de son comptoir, ou de son bureau, le bourgeois, ou l'homme de profession, fait piètre figure lorsqu'il prétend assumer le rôle du chef. Le chef spirituel le plus proche de la bourgeoisie n'est autre que l'intellectuel « déraciné », personnage idéologiquement oscillant et émotivement instable. En revanche, les éléments et les caractères qui doivent quelque chose au passé « féodal » sont caractérisés par la solidité et l'assurance. Leur idéologie et leur mode de vie sont pétris de certitude : exempts de doute, ils tiennent certaines choses pour vraies et d'autres pour fausses,

indépendamment de toute discussion possible. Ce profil psychologique ainsi que les valeurs auxquelles ils tiennent comme à des articles de foi leur confère en tant que classe une position d'une grande solidité dans l'ordre spirituel et social et leur permet ainsi de revendiquer avec succès l'exercice du pouvoir bien au-delà des domaines où ils détiennent des positions de force ; nombre de valeurs et d'éléments nouveaux de la société capitaliste sont ainsi assimilés à des intérêts pré-capitalistes. Bref, même dans nos sociétés bourgeoises, les « féodaux » surclassent les bourgeois en fait de *prestige*, en sorte que la bourgeoisie particulièrement sensible, comme chacun sait, à cette qualité charismatique, se trouve inclinée à conclure des alliances avec ces éléments féodaux, souvent au détriment de ses intérêts les plus certains.

Lorsque la noblesse entra dans le monde moderne, elle avait déjà été modelée par l'Etat monarchique, par ce même Etat qui avait modelé la bourgeoisie. C'est le souverain qui avait discipliné l'aristocratie, lui avait inculqué la loyauté à l'égard de l'Etat et, ainsi que nous l'avons montré, l'avait rendue impérialiste. La Couronne avait transformé ses sentiments patriotiques en nationalisme agressif (elle obtint la même transformation de la bourgeoisie) et avait fait d'elle la base de son pouvoir : en particulier, c'est sur elle que le souverain fit reposer son appareil militaire. Avant de se voir ainsi intégrée à l'appareil d'Etat, la noblesse avait été tout autre à l'époque précédente et l'absolutisme naissant avait dû d'abord se servir d'éléments sociaux moins indépendants. C'est pour cela que le souverain, considéré comme chef des forces féodales et seigneur de la guerre, put survivre à la révolution industrielle et, exception faite de la France, sortir vainqueur de la révolution politique. La bourgeoisie ne réussit pas à se substituer purement et simplement au monarque et elle n'en fit pas son chef, comme l'avait fait la noblesse : elle se contenta de lui arracher une partie de son pouvoir et, pour le reste, se soumit à lui, sans réussir en particulier à transformer l'Etat existant en instrument de ses intérêts. L'Etat demeura donc, face à la bourgeoisie, en tant que pouvoir relativement indépendant (cette situation dure encore de nos jours dans certains pays). C'est à l'Etat que la bourgeoisie demanda de défendre ses intérêts contre les mena-

ces extérieures et intérieures ; elle s'efforça de s'assurer ses faveurs et, en échange, elle le servit, même lorsque ses intérêts ne se confondaient pas avec les siens propres. La bourgeoisie s'est trouvée si fortement marquée par l'Etat monarchique qu'il n'est pas rare de lui voir adopter telle quelle l'idéologie de cet Etat, comme cela a été le cas en France lorsque le souverain eut été éliminé et que le pouvoir officiel de l'aristocratie eut été brisé : comme il fallait au roi des soldats, le bourgeois prône aujourd'hui l'accroissement de la population (au moins en paroles) ; comme le souverain se trouvait en mesure de tirer un profit direct de ses conquêtes et que, de toute manière, il avait besoin de conquêtes pour s'affirmer dans son rôle de chef militaire victorieux, la bourgeoisie est assoiffée de gloire nationale ; comme le souverain avait besoin, pour mener sa politique personnelle, de réserves en or, la bourgeoisie n'arrive pas à se départir de ses préjugés favorables envers le métal jaune ; comme l'Etat monarchique voyait avant tout dans le marchand ou l'entrepreneur un contribuable ou un prêteur, aujourd'hui non seulement le bourgeois mais même l'intellectuel, qui n'a pas l'ombre d'une propriété au soleil, considèrent les échanges internationaux du point de vue du commerçant ou de l'exportateur, et non de celui du consommateur ; comme les souverains guerriers vivaient dans la crainte perpétuelle des entreprises guerrières de leurs semblables, le bourgeois moderne est porté à prêter des desseins agressifs à tous les peuples qui l'entourent. La meilleure preuve que ces attitudes sont non capitalistes réside dans le fait qu'elles s'effacent plus rapidement dans les régions où le capitalisme a réussi à s'imposer plus complètement ; elles constituent des reliquats d'une ancienne configuration d'intérêts, supposant l'existence du pouvoir monarchique, configuration qui subsiste partout où subsiste un Etat ayant gardé l'orientation politique et les habitudes de l'Etat monarchique, ce qui est fréquent, même lorsqu'il s'est démocratisé et qu'il a transposé les méthodes anciennes. Toutes ces survivances témoignent du degré auquel la monarchie, impérialiste dans son essence la plus profonde, a modelé non seulement les pratiques économiques de la bourgeoisie, mais encore ses idées et ses sentiments, y compris au détriment des intérêts propres de cette classe.

Il y a là une contradiction, inhérente à l'esprit bourgeois, qui explique, au moins partiellement, les faiblesses de la bourgeoisie dans les domaines de la politique, de la culture et du style de vie. On tient ici la clé du mépris que portent en commun à la bourgeoisie les idéologies de gauche et d'extrême droite. Il suffit d'en prendre pour exemple les débats autour du nationalisme et du militarisme en leur forme moderne. Le nationalisme, c'est-à-dire la conscience explicite du caractère national combinée à une affirmation orgueilleuse et agressive de sa supériorité, a sa source, nous l'avons dit, dans l'Etat monarchique. Dans les groupes sociaux les plus conservateurs, le nationalisme s'explique donc comme une survivance : c'est la disposition guerrière du chevalier médiéval, telle qu'elle a été transformée par le service de l'Etat, qui soutient les attitudes de « droite » en politique intérieure. Si les conservateurs, qui attachent à cette disposition une valeur politique, ont toutes les raisons de reprocher au bourgeois son manque de nationalisme, en revanche les socialistes, qui rejettent le nationalisme à la fois parce qu'ils expriment les intérêts du prolétariat et parce que l'extrême droite représente leur ennemi le plus actif dans l'arène politique, aiment à faire grief aux bourgeois de leur nationalisme naïf (chauvinisme) et vont même, dans leurs raisonnements, jusqu'à rendre synonymes nationalisme et idéologie bourgeoise. Du point de vue de notre analyse, on peut soutenir, sans paradoxe, que les deux types d'énonciation sont également justifiées. En effet, le mode de vie auquel le capitalisme donne normalement naissance favorise indubitablement les orientations anti-nationalistes dans le domaine de la politique et de la culture. Il existe effectivement des courants hostiles au nationalisme dans la bourgeoisie et dans les classes moyennes, où ceux-mêmes qui ressassent des slogans nationalistes pratiquent en fait un civisme assez verbal. Dans la société capitaliste, ce n'est pas, effectivement, la grande bourgeoisie qui constitue le meilleur support des tendances nationalistes, mais bien plutôt l'intelligentsia, dont l'idéologie ne se rattache pas à des intérêts de classe très stables mais au hasard de la conjoncture. D'un autre côté, la soumission passée de la bourgeoisie au pouvoir monarchique, son alliance avec l'Etat, ainsi que l'influence économique que celui-ci

exerce sur elle, tendent, de différentes manières, à infuser le nationalisme dans l'esprit bourgeois. Cette tendance s'exprime tout particulièrement au sein des groupes bourgeois dont les intérêts sont liés à l'exportation monopolistique.

La relation entre la bourgeoisie et le militarisme révèle la même ambiguïté. Remarquons d'abord qu'il ne suffit pas qu'une nation dispose d'une puissante armée professionnelle pour qu'on soit en droit de la considérer comme une nation militariste : c'est uniquement lorsque les cercles dirigeants de l'armée sont en mesure d'exercer un pouvoir politique que le terme de militarisme prend tout son sens. Le militarisme se mesure à l'influence exercée par les généraux et à la docilité des hommes politiques en place à l'égard des chefs militaires. Cette situation se trouve réalisée lorsque, comme au Japon, le corps des officiers se recrute dans une classe sociale déterminée et réussit à se subordonner un ensemble d'individus qui n'appartiennent pas à cette caste par droit de naissance. On a vu d'autre part l'intérêt direct que la Couronne trouvait au développement de l'appareil militaire. Ici encore, la bourgeoisie se trouve soumise aux feux croisés de deux critiques diamétralement opposées. S'il n'était qu'un produit du mode de vie capitaliste, le bourgeois ne pourrait être que pacifiste et se conduire en ennemi juré du soldat de métier. Les meilleurs exemples de cette attitude se rencontrent en Angleterre, ce qui est significatif : la lutte contre le principe même de l'armée de métier et, plus tard, l'opposition à son renforcement ont fourni aux hommes politiques qui représentaient la bourgeoisie leur slogan le plus populaire, celui de « retranchement » ; il n'est pas jusqu'au budget destiné à la marine qui n'ait, plus d'une fois, rencontré des oppositions. D'un autre côté, dans la plupart des pays du continent, les bourgeois étaient depuis toujours accoutumés à la vue de troupes. Leur condition les portait à considérer l'armée comme une pièce nécessaire de l'ordre social ; ils avaient aussi mesuré le pouvoir des armes tout au long de la guerre de Trente Ans. La bourgeoisie n'a eu nulle part le pouvoir d'abolir l'armée : elle s'est donc avisée que l'armée pouvait lui être utile. Mieux, du fait de la situation économique « artificielle » où elle se trouvait placée au sortir d'une longue

époque de soumission au souverain, elle finit par subir l'attraction du militarisme, en particulier dans les pays où fleurissait l'exportation monopolistique. Quant aux intellectuels, qui entretenaient souvent des relations privilégiées avec des groupes ou des éléments féodaux, ils étaient encore plus vulnérables au nationalisme et au militarisme (33). Ainsi, la contradiction qui habite la hiérarchie des sociétés modernes se retrouve dans les intérêts et les attitudes de la bourgeoisie. Les exemples que nous avons pris font voir certains effets de la coexistence de deux âges historiques dans nos sociétés : le nationalisme et le militarisme n'ont pas pour origine le capitalisme, mais, greffés sur lui, ils finissent par en retirer une force nouvelle. En les annexant, le capitalisme leur donne une vie qui les fait participer, politiquement et économiquement, à son organisation intime. En retour, ils doivent à cette survie d'agir à leur tour sur le capitalisme et d'être capables de le faire dévier, dans une certaine mesure, de son cours naturel.

Telle est, nous semble-t-il, la base sociale de l'impérialisme contemporain du capitalisme : il ne coïncide pas avec le nationalisme et le militarisme, mais une fusion s'est opérée entre eux, le capitalisme reposant sur ces phénomènes au même titre qu'ils reposent sur lui. L'impérialisme moderne, comme le militarisme et le nationalisme, constitue un héritage de l'époque dominée par l'Etat monarchique : en lui survivent, non sans transpositions, des éléments structuraux, des formes d'organisation, une configuration d'intérêts et des attitudes qui ne sont compréhensibles que par référence à l'Etat monarchique. L'impérialisme moderne constitue le point d'arrivée de forces pré-capitalistes que l'Etat monarchique réorganisa, en partie grâce aux méthodes du capitalisme naissant : il n'aurait jamais pu naître de la « logique interne » du capitalisme lui-même. Cela est encore vrai de l'exportation monopo-

(33) Il faut préciser, pour être clair sur la méthode historique que nous suivons, que, si le nationalisme et le militarisme ne reflètent pas la configuration des intérêts capitalistes, ils n'ont pourtant pas surgi, *sous leur forme actuelle*, à l'époque dont ils sont le produit. Ainsi ils relèvent doublement de l'interprétation économique de l'histoire, puisqu'ils représentent les formes que les habitudes de sentir et de faire, constituées dans des conditions féodales, ont prises dans le monde moderne.

listique, qui vient en droite ligne de la politique de la monarchie absolue et des habitudes commerciales particulières à un milieu fondamentalement pré-capitaliste. L'impérialisme doit sa virulence actuelle à un élan dont il faut retrouver l'origine dans une situation ancienne qui a continué à engendrer de nouvelles structures économiques « artificielles », c'est-à-dire des structures qui n'ont dû de pouvoir persister qu'au seul pouvoir politique. Dans la plupart des nations pratiquant l'exportation monopolistique, cette politique est due au fait que les formes de l'Etat monarchique et les attitudes anciennes de la bourgeoisie à son égard se sont maintenues pour l'essentiel. Mais il faut préciser pour être complet que l'exportation monopolistique n'implique pas nécessairement l'impérialisme. L'exportation monopolistique appelle sans doute le développement des tarifs protectionnistes, mais elle ne se serait jamais muée en impérialisme militaire si les décisions politiques avaient été complètement entre les mains d'une bourgeoisie pacifique. Si l'impérialisme occupe la place qui est la sienne dans le monde moderne, c'est uniquement parce que l'héritage du passé comprend un appareil militaire, avec les attitudes et la disposition à l'agression qui lui sont liées, et parce qu'une classe sociale orientée vers les comportements belliqueux a réussi à demeurer politiquement la classe dirigeante. Cette classe qui doit à la guerre la plupart de ses avantages a pu s'allier avec des groupes bourgeois qui avaient eux aussi des intérêts à la conduite de la guerre et cette alliance a perpétué les instincts guerriers ainsi que les idées de domination par la force, de suprématie virile et de gloire militaire, qui auraient sans cela disparu depuis longtemps. Cette alliance repose sur des conditions sociales qui peuvent bien être expliquées, en dernière analyse, par des rapports de production, mais il ne s'agit pas des rapports de production propres au capitalisme. En tout cas, c'est cette alliance qui marque, de manière prédominante, la politique des temps présents et qui fait planer sur l'Europe une menace continue de guerre.

Ce diagnostic suggère un pronostic sur l'impérialisme : les éléments pré-capitalistes insérés dans notre vie sociale peuvent bien manifester une forte aptitude à la survie et les potentialités belliqueuses qu'ils contiennent peuvent

bien être ranimées en nombre de circonstances, l'évolution du monde moderne tend à long terme à les anéantir. Ce pronostic est d'autant plus certain que les éléments sur lesquels repose, dans le monde capitaliste moderne, l'impérialisme sont justement les moins durables : quoi que l'on pense de la vitalité du capitalisme lui-même, quelle que soit la durée de vie que l'on se plaise à lui accorder, il est incontestable que le système d'exportation monopolistique résistera encore moins longtemps que le capitalisme à ses adversaires et, surtout, à ses propres irrationalités, puisqu'il est indéfendable du point de vue du bon fonctionnement du capitalisme. Le système d'exportation monopolistique qui active aujourd'hui les tendances impérialistes périra peut-être dans des soubresauts révolutionnaires ou, au contraire, il mourra peut-être de sa belle mort ; peut-être sommes-nous tout près de sa fin ou, au contraire, connaîtra-t-il encore de longues années d'agonie, mais l'aboutissement est inévitable. La disparition du système d'exportation monopolistique n'entraînera pas immédiatement la disparition des dispositions belliqueuses et des éléments sociaux ou des formes d'organisation qui favorisent la guerre. Or, c'est bien à ces dispositions et aux intérêts de politique intérieure que revient le poids déterminant dans les poussées d'impérialisme que nous pouvons observer aujourd'hui ; les intérêts liés à l'exportation monopolistique ne jouent guère qu'un rôle de combattants d'avant-garde dans le déclenchement de la plupart des guerres. En définitive, tous ces éléments, avec les tendances à l'impérialisme qu'ils supportent, seront progressivement neutralisés, en dépit des efforts déployés par certains groupes pour faire croire à une menace de guerre perpétuelle et pour garder l'appareil militaire sur le pied de guerre. Resterait, mais ce n'est pas là notre propos, à tenter une évaluation éthique, esthétique, culturelle et politique de l'impérialisme et de son dépérissement éventuel. Peu importe, du point de vue qui est ici le nôtre, que ce soit un bienfait pour l'humanité ou une malédiction pour le monde. Ce n'est pas le rôle de la science de trancher en ce domaine : notre but consistait à illustrer, avec l'exemple de l'impérialisme, cette vérité que les morts règnent toujours sur les vivants.

deuxième partie

les classes sociales

en milieu ethnique homogène *

(*) Publié pour la première fois dans *Archiv für Sozial wissenschaft und Sozialpolitik*, 57, p. 1-67 (1927).

Avertissement

L'idée maîtresse que je développe ici fut conçue en 1910 et exprimée pour la première fois à l'occasion d'un cours public sur le thème « Etat et société » que je fis pendant l'hiver 1910-11 à l'université de Czernowitz. Je l'exposai ensuite plus complètement à l'université Columbia de New York, pendant l'hiver 1913-1914, dans un cours intitulé « La théorie des classes sociales ». Depuis cette époque, mon travail de réflexion et d'analyse sur ce sujet n'a jamais cessé complètement mais, à partir de 1916, je me suis tourné vers d'autres centres d'intérêts. C'est pourquoi je suis heureux de saisir l'occasion d'une conférence, faite à l'université de Heidelberg le 19 novembre 1916 (« Domination sociale et formation de classe ») pour formuler de nouveau et publier pour la première fois des réflexions sur lesquelles, selon le plan de travail que je me suis fixé, je ne reviendrai que dans de nombreuses années, si j'y reviens un jour. Cela pour expliquer le caractère fragmentaire et déséquilibré de l'exposé qui suit et dont l'aspect hâtif donne une image bien infidèle de la durée de réflexion et de la somme de travail qui s'y trouvent investis.

La restriction du sujet à des milieux ethniques homogènes ne doit pas être comprise comme une négation de l'importance que peuvent revêtir les différences raciales dans l'explication de certains types de structure de classes. Tout au contraire, ma réflexion est partie dès l'abord de la théorie raciale des classes, telle qu'on la trouve exposée chez Gumpłowicz, dont l'ouvrage tomba entre mes mains au lycée. L'une des impressions les plus durables de mes années d'étude reste le jour où, à la fin de 1906, l'ethnologue Haddon nous montra, dans un cours à la *London School of Economics*, au moyen d'innombrables photographies, les différents types ethniques correspondant aux différentes classes au sein de certains peuples asiatiques. Mais là n'est pas l'essence du phénomène, ni la cause de l'existence des classes sociales. Et bien que, dans l'esquisse que je présente ici, je sois obligé de tenir compte de cet élément, j'ai tenu à en séparer très nettement ce que j'avais

à dire, pour ne pas compliquer ce tableau. Cela en vertu du procédé logique qui permet de distinguer dans la recherche les caractères « essentiels » d'un phénomène social et les éléments qui s'y trouvent associés dans de nombreux cas, ou même régulièrement, mais qui peuvent être considérés comme secondaires.

La théorie des classes sociales n'a pas suscité une somme de travail à la mesure de l'importance du sujet. Marx, par exemple, qui a compris l'importance du problème, même s'il a tendu à lui donner une solution unilatérale, propose en fait une théorie de l'évolution des classes, plus qu'une théorie des classes proprement dite. Il est néanmoins difficile de suivre Sombart lorsqu'il prétend qu'on peut « déjà trouver chez Guizot, Mignet et Louis Blanc tout ce que nous sommes capables de dire aujourd'hui sur la nature et le devenir des classes sociales (1) ». La définition qu'il en donne lui-même va au-delà et constitue une contribution qui ne peut être passée sous silence (2). En outre, les théories classiques des cinquante dernières années ne sont ni de simples plagats des premiers auteurs (ou de Ferguson), ni des constructions dénuées de fondements. Nous rejoignons sur des points plus ou moins importants les conclusions de Schmoller, dont l'étude dépasse largement le concept de division du travail. Parmi les auteurs qui utilisent ce concept, nous sommes assez proches de Durkheim et de Spann (3) ; mais aussi, en de nombreux points, de Simmel, de Bauer (4) et d'Overbergh (5), ainsi que de la théorie de Bücher, que résume humoristiquement la formule bien connue sur le « mariage de raison entre la profession et la propriété » (bien que l'on puisse reprocher à cette théorie son caractère superficiel). Le livre de P. E. Fahlbeck, excellent à maints égards, nous semble escamoter quelque peu le pro-

(1) W. Sombart, *Sozialismus und soziale Bewegung*, Berne, 1896, p. 2.

(2) *Ibid.*, p. 1.

(3) Cf. son article « Klasse » dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* où il ramène le concept de « classe » à celui d'« ordre ».

(4) A. Bauer, *Les classes sociales : analyse de la vie sociale*, Giard et Brière, Paris, 1902.

(5) « La classe sociale », *Annales de la Société belge de sociologie*, 1905.

blème (6) ; comme celui de Niceforo (7), il ne constitue guère qu'un premier pas sur un chemin prometteur, ce qui explique qu'il ne soit qu'à-demi réussi. Nous sommes obligés de renoncer à discuter dans le détail les positions de ces auteurs, auxquels il faudrait ajouter la majorité des sociologues et des historiens des structures sociales, comme Riehl et Rossbach par exemple, bien qu'une telle discussion eût constitué une excellente occasion de faire saisir nos conceptions dans le détail et de prévenir certaines objections.

Il faudrait surtout faire appel à l'histoire du droit et à l'histoire sociale, à l'ethnologie (bien que cette science élude souvent le problème), à la sociologie de la famille et à l'eugénique. Ceci pour ceux qui ont une idée des domaines qu'embrassent ces disciplines. En outre, le problème des classes sociales pose une foule de problèmes à peine entrevus et ouvre des perspectives sur des terrains encore vierges et sur des sciences qui appartiennent à l'avenir : c'est sans doute ce qui lui donne son pouvoir de fascination. En y travaillant, on éprouve le sentiment étrange que les sciences sociales ne se sont jusqu'à présent attachées qu'à des sujets relativement secondaires et qu'elles devront un jour — peut-être proche — déboucher sur des domaines encore insoupçonnés. Mais ce n'est pas là-dessus que portera cet essai. Mon but est simplement d'exposer aussi brièvement que possible un certain nombre de problèmes bien définis et les solutions qu'ils appellent. Ce sera au lecteur de s'ouvrir lui-même, s'il le veut, à des perspectives plus larges.

*I. Les problèmes **

Nous entendons ici par classes ces réalités sociales qui se laissent apercevoir par tous — entités que nous obser-

(6) P. E. Fahlbeck, *Die Klassen und die Gesellschaft*, Iéna, 1922.

(7) A. Niceforo, *Les classes pauvres : recherches anthropologiques et sociales*, Giard et Brière, Paris, 1905.

(*) Les sections de cet essai sont simplement numérotées et ne portent pas de titre. Nous leur en avons donné, par souci d'homogénéité avec les deux autres essais figurant dans ce volume (N. d. E.).

vons mais que nous ne créons pas. En ce sens, une classe sociale peut être considérée comme un organisme individualisé, qui agit et qui souffre : à ce titre, elle doit être comprise *en tant que telle* (8). Cependant le concept de classe apparaît aussi dans les sciences sociales sous une autre forme : comme dans bien d'autres sciences, il exprime alors un ensemble de faits et non un phénomène réel et concret : considérées comme des instruments de classification de faits multiples en fonction de certaines caractéristiques, les classes sont une construction du chercheur qui leur donne existence par sa démarche ordonnatrice. Etant donné que, malheureusement, la pensée sociologique confond souvent ces deux acceptions, qui ne sont unies par aucune relation nécessaire, nous voudrions insister sur le fait que la coïncidence de leurs contenus, si tant est qu'elle soit possible, relève tout simplement du hasard ou bien reste à démontrer par des moyens spécifiques, mais ne peut en aucun cas être acceptée comme allant de soi. Cette mise en garde s'applique en particulier aux faits mis en ordre par la théorie économique pure. Le propriétaire foncier — mais déjà ce simple mot recèle la confusion que nous essayons de dissiper — est pour l'économiste tout individu qui tire ses revenus de la propriété du sol. Mais, loin de former une classe sociale, les individus qui répondent à cette définition constituent un ensemble divisé par certains des antagonismes de classe les plus manifestes. De même, pour le théoricien de l'économie, le grand avocat et le cantonnier appartiennent à la classe travailleuse. Or, pareils agrégats ne constituent des classes que dans la mesure où ils sont le résultat d'une classification des agents économiques opérée par le chercheur. Cependant on en parle souvent comme s'il s'agissait de classes au sens sociologique. Les raisons mêmes de cette confusion la rendent plus redoutable encore qu'il n'y paraît à première vue : d'une part, le critère qu'utilise l'économiste pour construire sa classification n'est pas sans

(8) Nous voulons dire également par là qu'une classe sociale n'est pas uniquement une « résultante », comme par exemple un marché (Cf. Spann, *op. cit.*, qui arrive à la même conclusion en partant d'une pétition de principe). Toutefois, cet aspect du problème n'intéresse pas directement notre propos. La distinction à retenir est celle qui oppose les phénomènes sociaux réels et les objets construits par la science.

lien avec un phénomène réel ; d'autre part, il est difficile pour le théoricien de l'économie de se cantonner dans les limites que lui tracent ses hypothèses et de se priver d'insuffler un semblant de vie à sa description, en recourant au schème de la lutte des classes qui fascine tant de gens. Il en résulte une situation paradoxale : pour les uns, séparer l'explication économique du domaine des faits que constituent les classes sociales, c'est faire preuve d'une incompréhension totale des vrais problèmes, tandis que, pour les autres, la confusion des deux constitue le symptôme le plus parlant de l'incapacité analytique. Voici pourquoi de nos jours le terme et le concept de lutte des classes sont discrédités dans l'esprit des chercheurs et des analystes politiques — un peu comme le Palazzo Strozzi perd beaucoup de sa force du fait qu'il se trouve associé irrémédiablement avec l'horrible style bâtard des immeubles d'habitation modernes qui l'entourent.

Parmi les problèmes que soulève la théorie des classes — conçue comme théorie scientifique, et non philosophique, et comme théorie sociologique plutôt que comme théorie de l'économie — on peut en retenir quatre. D'abord le problème de la *nature* du phénomène de classe (j'entends pour une science déterminée, car ce phénomène est probablement différent pour les différentes disciplines scientifiques et pour les divers points de vue au sein d'une même discipline) et, lié à ce premier problème, celui de la fonction des classes dans le fonctionnement de la totalité sociale. Tout à fait autre, en principe du moins, est le problème de la *cohésion* des classes sociales, c'est-à-dire des facteurs qui font de chaque classe sociale, comme nous le disions, une individualité sociale particulière et qui empêchent ses membres d'agir dans n'importe quel sens. On distinguera également le problème de la *formation* des classes : pourquoi et comment le système social, aussi loin qu'on puisse remonter, n'a-t-il jamais été homogène mais a-t-il toujours présenté une stratification qui semble lui être congénitale ? En dernier lieu, il faut encore remarquer que ces problèmes sont à leur tour entièrement différents de la série de problèmes qui touchent aux *causes concrètes* et aux conditions d'existence d'une structure de classe déterminée et historiquement observable : différence analogue à celle qui existe entre la théorie générale

des prix et les circonstances expliquant, par exemple, la formation du prix du lait pour l'année 1919.

Nous ne voulons pas donner une définition préalable qui préjugerait de la solution du problème. Mais nous avons besoin d'un critère qui nous permette d'identifier dans tous les cas une classe sociale particulière et de la distinguer des autres, qui soit donc une caractéristique directement visible, c'est-à-dire aussi claire, ou aussi floue, que les choses le sont elles-mêmes à première vue. Une classe sociale est à la fois plus et autre chose qu'une somme d'individus et ce quelque chose d'autre n'est pas immédiatement discernable d'après le comportement des individus appartenant à cette classe. Une classe est aussi quelque chose qui est ressenti et sublimé comme un tout et qui, en tant que tel, a sa vie et son « esprit » propres. Ainsi l'une des caractéristiques les plus importantes du phénomène de classe (et qui en est une conséquence ou, peut-être, une cause médiate) est que les membres d'une classe déterminée ont les uns par rapport aux autres un comportement différent de celui qu'ils adoptent à l'égard des membres d'autres classes : leurs relations mutuelles sont plus étroites, ils se comprennent mieux et collaborent plus facilement, ils ont toujours tendance à se refermer sur eux-mêmes par rapport à l'extérieur ; leur vision du monde est fondée sur des points de vue similaires. Ce sont là des caractéristiques classiques que l'on explique en général par l'identité de condition et par une sorte de personnalité de classe.

Ainsi le comportement des individus les uns par rapport aux autres constitue un symptôme tout à fait sûr de l'existence ou de l'absence de la cohésion de classe, bien qu'il ne fournisse que des indications superficielles et ne permette pas de pousser très loin l'analyse du phénomène. En particulier, le ton des relations mutuelles, bien que simple symptôme de ce symptôme, encore plus extérieur que lui, trahit cependant un état d'esprit significatif qui dépend étroitement du degré auquel les individus partagent les « a-priori sociaux », comme dirait Simmel. A l'intérieur des frontières de classe, le commerce social est stimulé par la similitude des manières, des habitudes de vie, des jugements de valeur positifs ou négatifs ; quand les relations sociales s'établissent par-dessus ces frontières,

les divergences en tous les domaines entravent le développement des sympathies : il y a toujours entre membres de classes différentes des questions délicates qu'il faut éviter et des attitudes qui apparaissent comme bizarres ou ridicules. Aussi les interlocuteurs restent-ils sur leurs gardes, les rapports sont crispés et affectés. On pourrait dire que, dans un cas, on nage avec le courant, dans l'autre, contre le courant. Un des signes les plus visibles de la différence et de l'identité de classe réside dans la difficulté ou la facilité de conclure des mariages légaux et socialement reconnus. On voit qu'on peut, sans faire appel à une théorie des classes et au moyen d'un critère aisément identifiable, définir la classe sociale par le simple fait sociologique que — sans qu'il y ait là obligation juridique — les intermariages y sont prédominants (9). Pareil critère convient particulièrement à notre perspective, puisque, en nous limitant à l'étude des classes sociales dans un milieu homogène du point de vue racial, nous avons éliminé le plus important parmi les obstacles à l'intermariage (10).

Cette étude sera surtout consacrée au troisième des problèmes évoqués plus haut et ne s'attachera aux autres que dans la mesure où ce sera inévitable. Trois difficultés se présentent tout d'abord ; mais la discussion de chacune d'entre elles nous permettra de faire un pas en avant dans la direction que nous nous sommes fixée.

Premièrement, nous entendrons par l'expression de « phénomène de classe » un type de phénomène social, c'est-à-dire un mode d'adaptation à des nécessités objectives qui peuvent être reconnues comme telles par l'observateur. Nous passerons sur toutes les difficultés que soulève la question de savoir dans quelle mesure il est légitime d'appliquer nos critères de jugement à des civilisations qui nous sont très étrangères. Nous ne chercherons pas non

(9) A ce propos on peut renvoyer à Max Weber, qui évoque cette caractéristique, bien qu'accessoirement, dans sa sociologie.

(10) Nous ne voulons pas recourir au terme d'« état » ou d'« ordre » (*Stand*), car nous pouvons nous en passer. Ce terme a une signification technique bien précise au sens de « groupe statutaire » dans le cas particulier de l'État féodal, qui distingue dans son sein des groupes de statut (*Ständestaat*). Partout ailleurs, le terme est assimilé à « profession » ou à « classe ». La caste n'est qu'une forme particulière du phénomène des classes sociales et, en tant que telle, n'est pas indispensable à notre propos.

plus à répondre à la question de savoir dans quelle mesure l'état des peuples « non civilisés » observables aujourd'hui peut être pris comme exemple de l'état passé des peuples « civilisés » actuels, ou à la question, peut-être plus importante encore, de savoir dans quelle mesure les données historiques peuvent fournir des fondements valables à la théorie. A moins d'être démontrée explicitement, l'hypothèse selon laquelle un phénomène social particulier auquel nous donnons le même nom au cours des millénaires serait resté identique à lui-même, à quelques modifications près, doit être considérée comme un préjugé. C'est particulièrement clair dans la sociologie historique des institutions : bien que, par exemple, la propriété collective du sol dans la communauté villageoise des anciens Germains (en admettant que son existence soit vraiment démontrée) ait constitué quelque chose de bien différent de la propriété collective du sol dans l'Allemagne d'aujourd'hui, on parle cependant de « propriété » comme si ce vocable avait toujours le même contenu. Cela peut avoir un sens dans des cas particuliers, parfaitement définis ; mais, posée comme une évidence, la généralisation transhistorique ne peut conduire qu'à des raisonnements incertains et spécieux. Le fait qu'une des expressions qui nous paraît associée au concept que nous étudions se retrouve dans la langue juridique et quotidienne d'une époque ne prouve naturellement rien, même si les gens de l'époque l'employaient dans un sens effectivement identique. De même, l'institution qu'on appelle mariage ayant évolué considérablement avec le temps, on ne peut pas y voir, si l'on se place du point de vue général de la sociologie de l'institution et non d'un point de vue particulier, une institution qui serait restée identique à elle-même. Cela ne signifie nullement que l'on doive renoncer à cette habitude, indispensable à l'analyse, de rechercher et d'identifier, chaque fois que possible, un même type de phénomène sous des formes différentes. A condition que l'existence de ce phénomène soit effectivement mise en lumière par l'analyse et non énoncée comme un postulat. Ceci vaut également pour notre problème. Affirmer l'existence du phénomène des classes sociales, en entendant par là que des différences que l'on rencontre partout, sous des formes très variées, dans les valeurs propres aux divers groupes sociaux, peuvent être expli-

quées dans tous les cas de la même façon, cela revient à anticiper un résultat qui ne prend sens qu'au sein de la théorie que l'on cherche à fonder : des classes *dominantes*, par exemple, n'existent pas partout, même si l'on arrive à donner au terme de domination un contenu précis.

Deuxièmement, l'appartenance à une classe sociale déterminée constitue pour un individu un fait qui ne dépend pas directement de sa volonté. Il peut cependant ne pas confirmer cette appartenance objective par son comportement. On sait que, particulièrement en politique, il arrive souvent que des individus luttent pour une classe qui n'est pas la leur et contre celle à laquelle ils appartiennent : on parle alors de « compagnons de route » ou de renégats. Il faut distinguer ce phénomène, d'une part des situations où une classe sociale tout entière — ou du moins son groupe dirigeant — se comporte autrement que sa position l'aurait laissé attendre et, d'autre part, de la situation où un groupe d'action peut faire pression sur l'individu pour qu'il adopte un comportement différent de celui qu'exigerait sa classe. On peut, bien sûr, tenir ces comportements pour aberrants ou dépourvus d'intérêt du point de vue de la compréhension des faits sociaux ; on peut aussi y voir des exceptions à la règle peut-être plus apparentes que réelles. Celui qui tient la lutte des classes pour le principe d'explication historique par excellence sera tenté d'adopter cette manière de voir et cherchera à minimiser l'importance des situations qui semblent l'infirmer. Mais, abordés dans un esprit différent, ces phénomènes pourraient fournir une clé pour la compréhension de l'histoire politique, dont le déroulement réel, en particulier l'évolution des classes sociales, serait sans eux intelligible. Quelle que soit la théorie des classes sociales que l'on adopte, on sera obligé de choisir entre ces deux points de vue. Des phénomènes de ce genre viennent évidemment compliquer la réalité sociale autant que son interprétation théorique. Nous pensons que notre raisonnement répondra également à cette question et nous n'y reviendrons plus.

Troisièmement, la situation d'une société à un moment donné est toujours l'héritage des situations qui l'ont précédée. Cet héritage ne comprend pas seulement la civilisation, les aptitudes, l'« esprit », mais aussi les éléments

des structures sociales et les positions de pouvoir qui ont caractérisé les situations antérieures. Ce fait est en lui-même intéressant. Jamais la pyramide sociale n'est homogène quant à ses principes de stratification, et l'esprit d'une époque n'est jamais une réalité unique, sauf dans les spéculations de l'esprit. Ceci implique d'abord que l'on ne peut comprendre une situation historique déterminée, sans tenir compte du fait que nombre de ses aspects s'expliquent par des survivances devenues étrangères à ses propres tendances. Il n'y a nulle difficulté théorique à admettre cela, mais c'est une source de difficultés pratiques et il y a parfois des problèmes de diagnostic. Plus généralement, la coexistence de mentalités et de situations de nature différente doit être prise en compte dans toute théorie générale. C'est ainsi, par exemple, que l'interprétation économique de l'histoire serait dépourvue de valeur et indéfendable (maintes objections à son endroit, faciles à réfuter, s'expliquent d'ailleurs de cette façon), si elle négligeait le fait que la manière dont les formes de la production modèlent la vie sociale dépend de l'influence exercée sur les hommes par des situations passées. Ce qui signifie, dans le cas qui nous occupe, que toute explication d'une structure sociale particulière, historiquement donnée, doit intégrer des faits propres aux structures de classes qui l'ont précédée et, par suite, que toute théorie générale des classes sociales et de la division en classes doit expliquer le fait que les classes sociales, coexistant à une époque donnée, portent en quelque sorte la marque de leur date de naissance dans des siècles différents et dans des circonstances historiques diverses. Cela tient à la nature même du phénomène de classe : l'un des caractères essentiels de celui-ci est que, une fois constituées, les classes tendent à se consolider et se perpétuer, même lorsque les circonstances sociales auxquelles elles doivent d'exister ont disparu.

Il est clair que, dans le cas de la structure de classes, le problème de la survivance revêt un aspect que l'on ne retrouve pas ailleurs. Si l'on veut comprendre le système bancaire moderne, par exemple, il est possible de remonter jusqu'à ses origines historiques, puisqu'il ne fait pas de doute qu'il a existé des états de l'économie où la banque était inconnue et qu'il en existe d'autres où l'on peut

observer les débuts de sa formation. Mais il n'y a pas de sociétés complètement amorphes, c'est-à-dire de sociétés pour lesquelles on puisse prouver de façon incontestable l'absence de différenciation en classes. Cette différenciation peut être plus ou moins marquée (ce genre de variation pouvant d'ailleurs beaucoup nous apprendre sur le problème des classes sociales), mais, ni d'un point de vue historique ni d'un point de vue ethnologique, on n'a pu démontrer, fût-ce dans une seule société, l'absence de structure de classes — bien que les tentatives en ce sens n'aient pas manqué, qu'il s'agisse des constructions des philosophes de la culture du XVIII^e siècle, ou du postulat de l'existence de « sociétés sans classes » (11). Il ne faut donc pas attendre de secours de ce côté, quel que puisse être l'intérêt des travaux sur les époques archaïques, étant bien entendu que les matériaux ethnologiques conservent pour nous une valeur fondamentale (12). Si nous voulions prendre pour point de départ un système social sans classes, les seuls cas que nous pourrions décrire seraient dus au hasard des circonstances exceptionnelles au cours desquelles des sociétés se forment de façon toute sporadique : la conscience d'appartenir à une classe sociale se trouve alors momentanément neutralisée et n'a pas le temps de s'affirmer comme, par exemple, sur un navire en danger ou dans un théâtre qui brûle, tous cas dont la signification pour notre propos n'est pas absolument nulle mais dont l'examen ne peut pas nous mener bien loin. Toute réflexion

(11) Il est vraisemblable que la théorie d'un état « primitif » de la société, où les classes sociales seraient inconnues, connaîtra le même sort que la théorie du communisme et de la promiscuité primitifs et qu'elle se révélera un jour procéder de la même logique que les spéculations sur le droit naturel. On pourrait cependant chercher, pour ces théories, un semblant de confirmation dans ce que l'on peut savoir des relations au sein de la « horde primitive » : lorsque le groupe est exigu et son existence précaire, il est normal qu'il ait l'apparence d'une société sans classes et d'un système communautaire où règne la promiscuité — mais il n'y a pas plus de raison de voir à l'origine de ce fait un principe d'organisation que de voir un principe végétarien dans le fait qu'une espèce habituellement carnivore s'en tient à un régime végétarien lorsqu'elle ne trouve pas de viande.

(12) Il ne faut pas surestimer la valeur explicative d'une genèse repérée historiquement. Elle ne conduit pas toujours à l'explication et, en tout cas, ne la procure jamais immédiatement, même lorsqu'un phénomène apparaît dès l'abord sous sa forme la plus « pure », ce qui n'est d'ailleurs ni nécessaire, ni même courant.

sur les classes sociales et les positions de classe renvoie, par un processus de régression à l'infini, aux classes sociales et aux positions de classe des époques précédentes, de même que l'explication d'un cycle économique conduit obligatoirement à prendre en compte les résultats du cycle économique précédent qui sont, eux aussi, fonction du cycle immédiatement précédent et ainsi de suite. De même, quoiqu'à un moindre degré, l'analyse de la valeur économique des marchandises ramène toute valeur d'usage à une valeur marchande puis revient à la valeur d'usage, si bien qu'on a l'impression de se trouver devant un cercle. Mais cette analogie même nous fournit une issue logique. De même que l'existence d'un rapport de dépendance réciproque entre toutes les valeurs et tous les prix dans une situation économique déterminée ne nous empêche pas de trouver le principe qui les explique tous, de même le fait que nous soyons sans cesse renvoyés à un état de choses antérieur n'est pas incompatible avec l'existence d'un principe expliquant toute structure de classes, sa formation et les lois de son fonctionnement — ce qui ne signifie nullement que ce principe doive nécessairement exister. Et si nous ne pouvons pas trouver ce principe dans un modèle de genèse des classes sociales à partir d'un état où elles n'existeraient pas encore, il nous sera peut-être possible de le découvrir en étudiant le fonctionnement et l'évolution des classes sociales et, en particulier, en observant les modifications dans les rapports entre les classes existantes (et entre les individus à l'intérieur d'une structure de classes déterminée), à condition que l'on puisse montrer que les facteurs qui expliquent ces changements se rattachent à un principe susceptible de rendre intelligible l'existence même des classes.

II. La mobilité au sein des classes

Nous disions précédemment que l'appartenance de l'individu à une classe sociale était un fait déterminé par la naissance. Cette détermination objective de la condition sociale, indépendante de la volonté et des actes de l'individu (qui transcende même cette volonté et ces actes de

façon indiscutable, puisqu'elle constitue le champ où prennent naissance actes et volontés) doit être considérée, du point de vue du destin tant individuel que social, comme la conséquence la plus importante de l'existence d'une structure fondée sur la différenciation en classes sociales. L'individu n'appartient donc à une classe sociale ni par son choix ni par ses actes ni davantage par des qualités qui lui seraient propres ; l'appartenance n'est d'ailleurs pas le fait de l'individu en tant que tel mais dépend, pour un individu, de son appartenance à une famille déterminée, qui est, elle, le véritable membre de la classe. C'est donc la famille et non la personne physique qui est le véritable individu pour une théorie des classes sociales (13).

Nous traiterons provisoirement les configurations de classes comme si toute classe sociale, dans le passé et dans le présent, était constituée uniquement d'un nombre déterminé d'unités familiales, qui se sont trouvées insérées dans une classe sociale et s'y sont maintenues sans permettre à d'autres d'y accéder — comme si, en d'autres termes, les barrières entre les classes étaient pour ainsi dire infranchissables. Mais il est indiscutable et indiscuté que les positions relatives des familles constituant une classe se modifient continuellement et qu'au sein d'une même classe certaines familles s'élèvent tandis que d'autres déclinent. Et il est bien entendu intéressant de rechercher les raisons qui provoquent ces déplacements. Il est évident qu'on ne peut les étudier qu'à partir de situations historiques singulières. Comme le cadre de cette étude nous impose des limites, nous n'examinerons que deux cas choisis pour leur caractère exemplaire : la noblesse allemande du temps des Hohenstaufen et la bourgeoisie industrielle de la période du capitalisme développé.

Parmi les motifs de mobilité ascendante ou descendante d'une famille, il faut nommer le « hasard », entendu comme une intervention d'événements, propices ou néfastes, indépendants du comportement de la famille et des

(13) Nous n'entendons pas par « famille » uniquement le père et la mère. Nous employons les expressions « famille », « dynastie » et « lignée » comme synonymes, bien qu'une description plus détaillée exigerait qu'on les distinguât.

facteurs définissant sa position (14) ; mais le hasard ne saurait, sauf dans des cas très rares, infléchir, par soi seul, de façon sensible et durable, le destin d'une famille : l'action du hasard sur la position d'une famille n'est pas indépendante du comportement que celle-ci doit à sa position car, lors même que le hasard intervient, certaines conduites sont requises pour l'exploiter et tirer profit de l'état de choses qu'il a créé. L'enrichissement et l'ascension sociale de quelques familles aristocratiques a été lié, en Angleterre, au fait qu'elles se trouvaient être propriétaires d'une partie du sol sur lequel s'élève aujourd'hui Londres : la situation des Grosvenor (Westminster) est entièrement due à ce hasard, qui a aussi très sensiblement amélioré la situation des Russel (Bedford) et des Howard (Norfolk). Mais, si l'on considère la totalité des destins familiaux, l'effet de ces interventions du hasard est trop restreint pour représenter autre chose qu'un accident dont le seul intérêt est de permettre la compréhension d'un petit nombre de cas particuliers. On trouverait très peu d'exemples d'une série de hasards successifs, indépendants les uns des autres, qui aient contribué à élever ou à faire périr une famille. Car de tels événements se compensent en général selon la loi des probabilités et l'on ne peut bâtir sur les quelques cas isolés où il n'en est pas ainsi une théorie rendant compte de la modification constante des rapports de position entre les familles.

La noblesse allemande de l'époque des Hohenstaufen ne constituait pas une classe unique, mais deux : d'une part les princes (peu nombreux depuis la réforme des Hohenstaufen) avec leurs vassaux (que l'on comptait par centaines ; mais la plupart des familles qui occupaient cette position au XIII^e siècle disparurent au XV^e) ; d'autre part les simples chevaliers. Il n'y avait pas seulement entre ces deux classes des différences de rang et de statut, mais aussi des différences dans les droits juridiques, le mode de vie et le pouvoir. De plus, il n'y avait pas entre eux d'intermariages. C'est dans la classe supérieure que s'opéra

(14) Plus exactement, indépendants des facteurs définissant sa position, tels qu'on peut reconstituer leur constellation pour le moment précédant l'intervention des événements. Car « les événements » peuvent — et c'est le plus souvent le cas — exprimer de manière indirecte l'action de ces facteurs.

cette refonte qui trouve son expression dans ce qu'on a appelé la « réforme constitutionnelle » de l'époque des Hohenstaufen. Mais dans les deux classes, de nombreuses familles acquièrent une richesse et une considération qui les situa bientôt au-dessus du niveau où elles se trouvaient au début de la période ; d'autres au contraire s'appauvrirent jusqu'à périr. Pourquoi ?

En premier lieu, il faut prendre en compte une sorte de loi de la progression automatique : dès qu'une position supérieure est acquise, de nouveaux vassaux, de nouveaux vavasseurs et de nouveaux biens viennent s'ajouter au patrimoine d'une famille dominante, alors qu'ils échappent à une famille sur le déclin. De nouvelles chances viennent sans cesse s'offrir à la première, qui est aussi en mesure d'en tirer mieux parti que la seconde. Une puissance en expansion s'investit sans cesse en nouvelles sources de puissance. Mais la valeur explicative de ce facteur est considérablement réduite par le fait qu'il suppose que soit déjà franchi un seuil élevé, autrement dit une position déjà dominante ou une trajectoire nettement ascendante ; pris isolément, il ne produirait vraisemblablement que des résultats très modestes et son action suppose des succès renouvelés, comme le montre la dégradation rapide des positions acquises de cette manière. On ne peut donc le prendre en considération qu'au titre de conséquence ou de cause intermédiaire.

En second lieu, un solide réalisme est requis pour l'acquisition et la « gestion » d'une position déterminée. Ce facteur rend probablement compte de la plupart des différences entre les destinées familiales. D'abord, en effet, l'ascension de certaines familles s'explique par une stratégie résolue d'alliances matrimoniales qui, pendant des siècles, a eu pour but principal d'améliorer les positions acquises. Il fallait ensuite, pour assurer le succès de cette politique, disposer de moyens économiques qui, à leur tour, supposaient que l'on tirât avec méthode et opiniâtreté tout le profit possible des sources de revenu existantes et que l'on employât également de façon rationnelle le produit de cette exploitation. Les résultats, dans ce domaine, étaient d'ailleurs d'autant plus positifs qu'une famille était plus capable de comportements de calculateur, finalement peu compatibles avec ceux d'un véritable « sei-

gneur ». Enfin, la gestion de la situation familiale dans le cadre du système féodal, qui impliquait avant tout la mise au pas de tous les voisins de même rang et parfois aussi des vassaux, constituait une tâche vitale, difficile et couronnée d'un succès très variable. On pourrait citer des cas remarquables où une position de premier plan s'est trouvée être acquise ainsi et non grâce aux privilèges ou aux droits accordés par le roi (qui ne vinrent le plus souvent qu'*a posteriori*). Dans d'autres cas, c'est faute d'avoir reçu de tels droits qu'une maison qui, étant donnée sa position de départ, était tout aussi habilitée à prétendre au rang princier en vint à décliner. Ce fait jette une lumière particulière sur les variations de la réussite des maisons princières et — soit dit en passant — explique dans une large mesure la diversité des accroissements territoriaux durant les périodes ultérieures.

En troisième lieu, les modifications de la position des familles peuvent être dues à la diligence apportée à servir le suzerain. Il s'agit, en règle générale, du service des armes, les tâches administratives et les services diplomatiques n'entrant en ligne de compte que pour la petite chevalerie. Les hautes dignités ecclésiastiques constituèrent également des moyens d'élévation très importants pour les familles à cette époque, quoique moins souvent en Allemagne qu'en Italie.

En quatrième lieu, nombre de maisons se sont élevées grâce à leurs succès dans des entreprises guerrières menées pour leur propre compte, tandis que l'échec en abaissait d'autres. C'est particulièrement net aux niveaux les plus élevés. Mais même le plus petit hobereau, à qui des moyens réduits ne permettaient que des actes de pillage et des expéditions sans envergure, pouvait s'élever de cette façon, en particulier s'il savait rester prudent et ne pas franchir les limites au-delà desquelles tous ses voisins se fussent ligüés contre lui. Le manque de mesure pouvait provoquer la chute de certaines lignées, même lorsqu'elles avaient atteint une certaine position, comme par exemple les Kuenringer en Autriche, au-dessous de l'Enns (15).

(15) L'exemple des Kuenringer illustre, s'il en était encore besoin, l'importance vitale d'un tel mode de vie, qui était aussi un mode de sélection pour les chevaliers. Par deux fois, Aggstein, le repaire des

Tous ces mécanismes sont encore plus évidents si on examine la manière dont se sont constitués et développés les futurs territoires princiers. Leur importance originelle et, à plus forte raison, leur expansion ou leur diminution, sont liées au succès ou à l'échec de la politique des maisons princières : c'est une constatation qui se passe d'argumentation théorique. Qui songerait en effet à nier que les chances objectives de la Saxe jusqu'au ^{xvii}^e siècle étaient incomparablement supérieures à celles du Brandebourg et qu'elles furent gaspillées peu à peu, comme on peut le prouver, par suite d'une mauvaise gestion persistante, d'entreprises manquées, de mauvais choix politiques, donc par une stratégie inconsistante, en un mot par « incapacité », alors que le Brandebourg s'élevait peu à peu grâce à une stratégie opposée. Qu'on ne se méprenne pas : rien n'est plus éloigné de notre pensée qu'une surestimation de l'autonomie et de l'importance des individus et des choix individuels (ou même une position du genre de celle de Carlyle). Nous ne voulons pas nier le moins du monde le poids déterminant des conditions sociales objectives ; mais les dispositions culturelles d'une société en général et, plus particulièrement, d'une couche sociale ou d'une lignée sont également partie intégrante de ces conditions sociales objectives, et, celles-ci étant données, les stratégies particulières qui en dépendent jouent bien le rôle déterminant que nous venons de mettre en relief. Qu'elles soient elles-mêmes déterminées par d'autres éléments de cette situation, c'est ce que l'on pourra établir en détail dans l'avenir, mais cela ne nous concerne pas ici.

Prenons l'exemple de la bourgeoisie capitaliste en Europe, durant la période post-napoléonienne. Si nous nous donnons par hypothèse, tant pour la classe dans son ensemble que pour les familles prises individuellement, une situation et une position déterminées, chaque famille possédant déjà son entreprise ou ayant déjà une participation à une entreprise, une question s'impose : comment se fait-il que certaines s'élèvent et que d'autres déclinent — indépendamment du hasard dont le rôle ne saurait en

Kuenringer fut enlevé par des capitaines à la solde du prince qui le reçurent en fief ; au bout de quelques mois, ils avaient adopté la même conduite que leurs prédécesseurs.

aucun cas être décisif ? Quel que soit le domaine économique ou géographique que nous puissions étudier, nous sommes obligés de constater que les positions relatives des familles qui, au début comme à la fin de la période choisie, font partie de cette classe sociale, se sont modifiées. Ce n'est d'ailleurs pas la plupart du temps que les « gros » soient devenus plus gros ni les « petits » plus petits : la modification est d'un autre ordre. Par exemple, dans la région drapière de Brno, dans la région d'industrie de la soie autour de Krefeld ou dans l'industrie métallurgique à Birmingham et dans ses environs, certaines familles ont maintenu leur position pendant plus d'un demi-siècle, parfois même beaucoup plus longtemps. Mais, en règle générale, ce ne sont plus les mêmes familles qui occupent les positions de premier plan en fin de période. Nombre de celles qui aujourd'hui comptent parmi les plus prospères étaient à l'époque à peine reconnues comme appartenant à cette classe ; nombre d'autres, à cette époque parmi les plus prospères, n'y sont plus admises aujourd'hui qu'avec réserve. Il est clair que la transformation des entreprises en sociétés anonymes et les phénomènes de concentration viennent compliquer notre analyse : aussi nous faut-il distinguer entre l'entreprise privée dirigée par un propriétaire unique et la grande entreprise moderne à caractère anonyme.

Dans le premier cas, ce qui est caractéristique, c'est l'aspect purement privé de la propriété et le lien entre la réussite de l'entreprise familiale et celle de la famille elle-même. Les modifications entre les positions relatives des familles pourraient être imputées, d'abord, selon la thèse avancée par Marx, à l'accumulation automatique : de deux capitalistes pris au début de la période considérée, le plus « gros » a des profits plus élevés que le « petit », il accumule, même proportionnellement, plus que le second et il améliore plus rapidement son appareil de production, si bien que l'écart entre eux s'élargit de plus en plus, jusqu'à ce que les lois de la concurrence acculent le second à la ruine et l'expropriation. C'est là, à notre avis, une analyse où l'esprit de système tend à faire oublier les faits les plus simples : il est évident que la plus-value ne s'investit pas toute seule, mais qu'il faut que quelqu'un prenne une décision d'investissement, ce qui signifie

d'abord que le capitaliste ne doit pas l'utiliser à des dépenses de consommation et ensuite, ce qui est essentiel, qu'il doit l'investir à bon escient. Ces deux exigences nous font sortir du schéma de l'automatisme anonyme et nous ramènent au comportement du capitaliste et aux motifs qui le poussent ; il nous faut donc revenir de la force sociale à l'individualité — qu'il s'agisse de l'individu ou de la famille — et de l'*objectif* au *subjectif*. On répondra que la logique sociale oblige l'individu à investir les profits et que les motivations individuelles ne constituent qu'une retraduction des mécanismes objectifs ; nul ne songe à nier cela, tant il est évident que la psychologie de l'individu n'est que le produit et l'expression des nécessités inscrites dans une situation déterminée. Mais le fait essentiel n'est pas là. La logique sociale ou la situation objective, *si l'on n'y inclut pas les dispositions des individus*, ne détermine pas de façon univoque quelle proportion des bénéfices sera investie ni de quelle façon ; dans l'hypothèse inverse, la « logique sociale » n'est plus déductible du système en tant qu'il est séparé entièrement de la personnalité et des attitudes de l'industriel. Marx admet en fait implicitement, dans ce cas comme dans les autres, l'existence d'un comportement moyen qui suppose toute une psychologie économique. L'automatisme n'existe donc pas en tant que tel, bien que nous en retrouvions les éléments — épargne et amélioration de l'appareil de production — dans le comportement de la dynastie industrielle. On peut seulement parler d'automatisme dans la mesure où, si l'on se donne un état initial des positions familiales, il est vrai que celles-ci tendent à se maintenir et même, dans certaines limites, à s'améliorer, parce que la maison de bonne réputation se voit faire des propositions plus intéressantes et qu'elle élargit sans cesse le cercle de ses clients et de ses fournisseurs.

Un autre phénomène important est celui du déclin automatique. Il ne manque pas de se produire quand une famille se comporte en accord avec la description de Marx, c'est-à-dire lorsqu'elle se contente d'investir de façon routinière une part déterminée des bénéfices dans son entreprise sans la moderniser sans cesse et sans s'y consacrer corps et âme. Avec le temps, l'entreprise ainsi gérée marche sûrement à sa ruine, même si, dans le cas où elle

repose sur des bases solides et où le mode de vie familial est frugal, ce mouvement est assez lent. La ruine s'annonce par un affaiblissement et un effacement progressif — ce que les Américains appellent « être mis sur la touche » (*being crowded out of business*). C'est ce déclin qui est automatique, parce qu'il n'est pas imputable à des fautes ou des actes déterminés, mais découle en fait de la logique propre du système de libre concurrence, du seul fait du tarissement des bénéfices. La théorie des bénéfices de l'entreprise explique pourquoi il en est ainsi (16). Mais chacun pourrait citer de ces vieilles entreprises honorables, qui vieillissent en tout bien tout honneur et connaissent un déclin insensible mais irrémédiable.

Le deuxième facteur qu'il faut prendre en compte est l'aptitude variable des familles à épargner ou, si l'on veut, afin d'éviter l'emploi d'un terme qui implique souvent un jugement de valeur, l'aptitude à mener une politique méthodique de constitution de réserves. C'est là surtout un moyen de consolider des positions acquises. Mais il est beaucoup de petites entreprises familiales qui, en appliquant cette politique pendant plusieurs générations, sont devenues des entreprises importantes. Cette habitude donne à certaines familles un cachet très particulier et qui saute aux yeux lorsque l'on observe comment des membres de dynasties industrielles prospères hésitent à engager des dépenses devant lesquelles des membres d'autres classes ne reculeraient pas un instant, même si leurs revenus sont incomparablement plus faibles ; c'est le même ton qui se laisse voir dans la simplicité du style de vie de nombre de dynasties bourgeoises, sans rapport avec le cadre de vie souvent grandiose qui répond, lui, à une stratégie de prestige et qui jure avec le style de vie. Mais cette restriction des dépenses courantes ne joue pas, par elle-même, un grand rôle, bien que le comportement opposé puisse constituer une cause notable de déclin.

Le troisième facteur n'est autre que l'efficacité variable de la direction technique, commerciale et administrative de l'entreprise. Quelques traits essentiels suffisent à définir

(16) Je renvoie ici à ma description du mécanisme dans ma *Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung*, description qui n'est pas limitée uniquement au chapitre qui porte ce titre (cf. bibliographie, *infra*).

le comportement à partir duquel se développent ces différences : dureté, âpreté au gain, autorité, puissance de travail, auto-discipline impitoyable qui implique en particulier le renoncement à d'autres aspects de la vie. Ce dernier facteur échappe souvent à l'observateur étranger au milieu, porté à retenir plutôt les seuls excès compensatoires. L'importance de l'efficacité dans la direction de l'entreprise ne se manifeste pas tant par des résultats immédiats que par la confiance accrue dont jouissent les industriels les plus efficaces et dans les chances d'expansion que cela leur assure. Le manque éventuel de capitaux n'est pas, en effet, un obstacle déterminant à la progression d'une dynastie d'industriels. Si, par ailleurs, la situation de l'entreprise est saine, c'est tout juste si, en temps normal du moins, on ne supplie pas ses propriétaires d'accepter les capitaux qui leur font défaut, si bien qu'on peut suivre Marshall lorsqu'il dit que l'importance d'une entreprise — et, pour nous, la situation qu'occupe la famille — tend à être fonction des capacités de l'entrepreneur. S'il lui arrive de dépasser ses propres limites, les échecs se chargent de le ramener à une plus juste appréciation de ses possibilités ; mais, s'il n'a pas assez de capitaux pour déployer toutes ses aptitudes, il obtient les crédits nécessaires.

Nous sommes ainsi conduits à envisager une quatrième raison des variations du succès industriel des différentes familles. Il ne suffit pas en effet pour s'agrandir de savoir épargner et d'exécuter efficacement un travail de routine : il s'agit au contraire de rompre avec les routines. La transformation de l'outillage, la mise en place de nouvelles méthodes de production, la conquête de nouveaux marchés et, plus généralement, le recours à de nouveaux procédés dans les affaires introduisent, avec la dimension du pari, le risque de l'erreur et se heurtent à des obstacles que l'on ne rencontre pas lorsque l'on s'en tient à une gestion routinière. Voilà qui paralyse la majorité des entrepreneurs, si bien qu'ils ne peuvent changer leurs méthodes que lorsqu'ils aperçoivent clairement le succès des autres. La stratégie de l'innovation réclame de l'énergie, de la décision et l'aptitude à reconnaître dans une situation donnée les facteurs qui détermineront le succès. On rencontre rarement toutes ces qualités réunies et c'est ce qui

explique pourquoi, même en l'absence d'entraves réelles à la concurrence comme les cartels par exemple, le réflexe concurrentiel ne fonctionne pas automatiquement ; et cette circonstance, en retour, explique l'importance des bénéfices qui peuvent accompagner certaines réussites de ce type. C'est ainsi qu'au XIX^e siècle se sont constituées les fortunes dans l'industrie et qu'elles se constituent encore de nos jours. C'est ainsi que la position de certaines familles bourgeoises s'élève absolument et relativement. Ce n'est ni l'épargne ni la gestion efficace en tant que telles, mais l'aptitude à remplir cette tâche novatrice qui est décisive. Et dans le passé des dynasties industrielles les plus importantes, on trouve en général une ou plusieurs décisions stratégiques, qui ont été pour beaucoup dans l'établissement de leur position, alors que la simple gestion du patrimoine, quelle qu'en soit par ailleurs la qualité, a toujours été un signe de déclin.

Dans le second cas, celui de l'entreprise industrielle à caractère de trust, les relations entre la réussite d'un individu, la prospérité d'une famille et la marche de l'entreprise sont plus complexes. Bien que les aptitudes requises pour réussir soient *grosso modo* les mêmes, elles se sont cependant développées dans une autre direction et l'apparition des trusts et des grands *Konzern* a favorisé la montée de types d'hommes différents. La propriété individuelle, même réduite à la possession de la majorité des actions ou d'un « paquet d'actions » assurant le contrôle de l'entreprise, n'est plus possible que dans un nombre limité de cas (17). En dehors de ces cas, seule une personnalité d'envergure peut se trouver en mesure de diriger un trust de la même façon que le chef d'entreprise « ancien style » dirigeait son usine ; encore le fera-t-il en tant qu'individu plutôt qu'en tant que membre d'une dynastie. Cette évolution n'a pas seulement pour conséquence la relève de certaines familles par d'autres ; elle implique, de façon générale, un recul des positions familiales en tant que telles, bien qu'à première vue (dans le cas des cartels en

(17) Sont d'ailleurs à classer dans cette catégorie les cas historiquement les plus importants et les mieux connus. En règle générale, le contrôle appartient à un conseil d'administration ou à un organisme qui dispose d'encore moins de pouvoir.

particulier), il semble que la garantie des revenus devrait consolider la situation des dynasties. Mais c'est là, pour une grande part, une illusion, d'ailleurs partagée non seulement par les observateurs, mais souvent aussi par les intéressés — jusqu'au jour où se pose la question des dividendes !

Si nous cherchons maintenant à savoir ce qui peut assurer le succès d'un dirigeant de trust et l'élever au-dessus du reste de l'appareil, nous sommes obligés de constater que la puissance de travail et la résistance nerveuse sont plus étroitement liées au succès qu'on ne le pense en général. Il faut considérer que, dans un poste de direction, les industriels ont un nombre démesuré de travaux de routine à expédier pendant la première partie de la journée, que, par suite, ils arrivent dans un état de fraîcheur ou de fatigue très variable aux « réunions de travail » ou aux « négociations », et que de cet état dépend en grande partie leur aptitude à s'imposer. En conséquence, le moment du travail véritablement créateur, qui constitue le fondement d'une véritable politique de direction industrielle, se trouve repoussé à des heures avancées de la soirée ou de la nuit ; la plupart ont alors perdu l'énergie et l'originalité dont ils auraient besoin, si bien que l'étude des dossiers nouveaux et des décisions importantes se fait dans un état de fatigue et de lassitude intellectuelles. Quelques-uns seulement conservent suffisamment d'énergie pour être, à l'heure des décisions, en pleine possession de leurs moyens. Le lendemain, la différence se fait sentir. Cette somme d'énergie doit se compléter (comme pour le type d'entrepreneur traditionnel) par une acuité de vue toute particulière, c'est-à-dire par l'aptitude à se concentrer sur l'affaire en cours et à se fermer aux autres sollicitations et, en somme, par un esprit froid et inflexible, qui n'exclut d'ailleurs pas la passion (18).

Il faut mentionner également certains facteurs qui ne jouent aucun rôle dans la gestion d'une entreprise fami-

(18) Ce trait est indispensable à la réussite, quelle que soit la carrière, et pour tous les types d'ascension sociale. Il exprime quelque chose comme cette manière de jouer que les Anglais appellent *Play to the score* et que l'on peut traduire librement par : « Concentre-toi sur le résultat et ne pense à rien d'autre de ce qui, dans ce jeu, pourrait éventuellement t'intéresser. »

liale comme, par exemple, l'aptitude à susciter l'approbation et la collaboration, la technique des rapports humains, le savoir-faire dans les négociations. En effet, le fait d'être distingué et choisi par d'autres est, en ce cas, un élément prépondérant de la carrière individuelle. Tout cela fait que le directeur ou le président-directeur général représentent un autre type d'homme que le chef d'entreprise traditionnel. L'avancement joue un rôle et il faut être adroit pour faire son chemin. Les relations politiques prennent de l'importance, de même que l'aptitude au discours. Le gestionnaire qui a su rendre discrètement service à un gros actionnaire n'a pas besoin de s'inquiéter pour une commande mal exécutée. On peut tirer de ces remarques une conséquence d'importance, à savoir que l'aptitude à conquérir un poste de direction ne se confond pas nécessairement avec l'aptitude à s'acquitter avec succès des tâches de direction : c'est là un hiatus que ne connaît pas l'entreprise familiale. Il y a un autre hiatus, également inconnu dans l'entreprise familiale, celui qui sépare le succès personnel du directeur et la réussite de l'entreprise. Si ces conséquences ne font pas sentir plus complètement leurs inconvénients, cela tient sans doute à la force des modèles de classe qui tendent à discipliner et à assimiler les individus qui entrent dans ce milieu en dépit de leur origine familiale. Il faut ajouter que la spécialisation et la mécanisation croissantes de l'entreprise, ouvrent l'accès des postes de direction à des individus qui, dans le cadre de l'entreprise familiale, n'auraient jamais pu s'élever à ce niveau : un chimiste, venant de la recherche scientifique, c'est-à-dire doté d'une formation qui n'est certainement pas celle d'un gestionnaire, peut aujourd'hui devenir le directeur d'une grande firme chimique ; un avocat, qui conduirait rapidement une petite entreprise à la faillite, peut devenir sans dommages le chef d'un grand trust industriel.

Dans tous les cas, ce sont encore des types de comportement et d'aptitudes qui expliquent les modifications des positions relatives. Mais ces positions sont avant tout individuelles. Une partie du prestige qui leur est liée peut certes rejaillir sur la famille, qui peut aussi bénéficier des chances qu'elles ouvrent, des relations qu'elles autorisent et de l'enrichissement qu'elles favorisent ; mais tout cela

n'a rien de comparable avec l'élévation de position qu'entraînait le succès de l'entreprise familiale traditionnelle. On a d'ailleurs tendance, parmi les hommes occupant les postes de direction, à évaluer de plus en plus négativement le désir d'enrichissement personnel et à y mettre de plus en plus d'obstacles ; on valorise au contraire de plus en plus des gratifications, de nature symbolique et intellectuelle, comme la considération des groupes d'experts, l'intérêt porté aux problèmes, l'esprit d'entreprise et la volonté de réussir.

III. La mobilité sociale au travers des barrières de classe

Nous avons jusqu'ici supposé qu'il existait entre les classes sociales des barrières infranchissables, hypothèse correspondant à une opinion très répandue qui influe souvent sur nos réactions et nos jugements en matière de classes sociales, mais qui se retrouve aussi dans certaines théories scientifiques, la plupart du temps d'ailleurs à l'état d'axiome semi-explicite. Seule l'analyse marxiste a élevé cette conception au rang de principe, que l'on retrouve dans toutes les critiques radicales de la société. Nous allons donc examiner cette question de la mobilité sociale, qui est différente de la question de savoir si les classes sociales considérées en tant que telles — c'est-à-dire comme totalités, abstraction faite des individus qui les composent — resteraient les mêmes et conserveraient leurs positions relatives, si des événements extérieurs ne venaient bouleverser leur environnement — question à laquelle on peut répondre par l'affirmative.

Il est indubitable que la situation de classe dans laquelle se trouve un individu lui impose un ensemble de limitations et représente une force d'inertie tendant à le maintenir dans les limites de sa classe — la limite supérieure constituant un obstacle et la limite inférieure un garde-fou. C'est là une évidence et le lecteur recensera facilement les facteurs qui sous-tendent ce déterminisme : attitudes de classe, liens de solidarité avec les autres membres de la classe, définition par la situation de classe des moyens d'action accessibles, etc. Quelle que soit la période histo-

rique et le contexte social que nous choisissons, nous pouvons avancer deux propositions : en premier lieu, un individu ne peut qu'exceptionnellement — si exceptionnellement même, que ce fait n'a, en lui-même, guère de signification pour l'explication du processus de mobilité — accéder d'un coup à la classe « supérieure » ; un exemple en serait la conquête d'une position de souveraineté à la suite d'un coup d'Etat entraînant l'élévation immédiate de ses auteurs dans la haute noblesse (19). De son côté, autant que j'en puisse juger, la chute brutale dans la classe « inférieure » ne constitue qu'un accident exceptionnel dépourvu de signification théorique. En second lieu, il est impossible, en règle générale, à un individu de s'ouvrir pour son propre compte l'accès à une classe sociale plus élevée et même, dans la grande majorité des cas, de modifier sensiblement au cours de sa vie la position de sa famille, qui est en l'occurrence le véritable individu social. Mais on ne peut pas ici considérer les exceptions à cette régularité comme dépourvues de signification théorique.

Il est clair cependant que la brièveté de la période étudiée élimine pour nous le phénomène de la mobilité à travers les frontières de classe. Mais, si nous examinons des destinées familiales sur de plus longues périodes, nous obtenons un tout autre tableau. Nous constatons alors (et ce fait revêt une importance fondamentale) que *des classes qui sont restées les mêmes sous le rapport de leurs caractéristiques et de leur position dans le système, ne sont jamais restées composées pendant très longtemps des mêmes familles*. Il s'agit moins ici du fait que certaines familles s'éteignent ou descendent dans une classe inférieure, mais plutôt d'un mouvement incessant d'entrées et de sorties, si bien que la composition des diverses classes se modifie continuellement jusqu'à renouvellement complet du contingent de familles qu'elles comprennent. La vitesse de ce processus est très variable selon les époques historiques, les conditions sociales et aussi selon les classes et les familles dont se composent ces classes. Il y a des cas où l'appartenance à une classe sociale donnée ne recouvre

(19) La position du monarque n'est pas une position *sui generis*, mais simplement la position la plus élevée dans la classe de la haute noblesse, quel que soit par ailleurs le degré d'indépendance que le monarque peut acquérir par rapport à cette classe.

même pas la vie d'un homme et ne dure que pendant quelques années ; d'autres cas où elle dure des siècles. On s'attache souvent plus qu'il ne convient à de tels cas de longévité sociale, bien qu'ils constituent des phénomènes plutôt anormaux et rares. Cette variation dans le rythme du processus de renouvellement est en soi un fait très instructif et de la plus haute signification, à la fois comme instrument de vérification de notre idée maîtresse et comme instrument de compréhension de problèmes sociaux importants. Cette circulation ne s'interrompt jamais vraiment, même si elle est par moment contrariée par les barrières juridiques ou autres que toute classe essaie de lui opposer pour des motifs évidents. Une classe peut être comparée, pour toute la durée de sa vie collective, c'est-à-dire pendant le temps où elle demeure identifiable, à un hôtel ou à un autobus toujours rempli, mais rempli toujours par des gens différents.

L'étude précise de ce phénomène — qui présente peu d'intérêt en soi, puisqu'il n'est guère possible de le mettre en doute — permettrait cependant de se faire une idée du rythme et des raisons de ce mouvement d'ascension et de déclin social. Sur ce point encore nous devons nous contenter de quelques remarques. L'entrée d'un individu dans une classe, et sa sortie, ne doivent pas être considérées comme des exceptions à une règle qui voudrait que l'entrée et la sortie s'effectuent collectivement en fonction de mécanismes objectifs propres à la classe et indépendants du comportement des diverses familles, les familles n'accédant qu'en commun à leur nouvelle position de classe, sous l'effet des forces sociales qui agissent sur elles. Le principe et la règle sont au contraire que chaque famille accomplit individuellement son entrée et sa sortie. Il ne s'agit pas non plus d'additions ou de soustractions qui viendraient s'opérer sur un noyau de familles déjà constitué : le noyau lui-même se crée et se désagrège suivant ce même processus. Nous ne nions pas, d'ailleurs, que les apparences puissent suggérer le contraire : on a toujours l'impression, lorsqu'un corps se modifie par renouvellement continu des parties, c'est-à-dire lorsqu'il se constitue progressivement ou se désagrège régulièrement, qu'il demeure quelque part un élément constant, qui a l'apparence d'un noyau originaire solide. Ce noyau existe

effectivement d'un autre point de vue, mais pas au sens qui nous concerne ici.

La démonstration est plus facile à faire quand on peut identifier chacune des familles et suivre son évolution, ce que les progrès des recherches généalogiques rendent de plus en plus facile ; on aboutit cependant toujours à un point où cette recherche se perd dans la nuit des temps. Nous ne disposons actuellement de documents satisfaisants que pour la noblesse, en particulier la haute noblesse. Des sources, comme par exemple le *Livre d'or* de l'aristocratie romaine, nous permettent d'établir la proposition qui nous intéresse : rares sont les noms des familles inscrites à l'origine qui y figurent encore au ^{xvii}^e siècle, et nous pouvons observer très précisément la manière dont les nouveaux noms y font leur apparition. Dans le cas de la haute noblesse allemande, on ne peut pas remonter, en général, au-delà des années 1200. On peut cependant reconstituer les grandes lignes du tableau. Nous savons, avant tout par le droit coutumier, que les Germains possédaient déjà, lors de leur entrée dans l'histoire, une haute noblesse présentant les caractéristiques d'une classe sociale. Pour la tribu des Bajuvars (Bavarois), nous connaissons même les noms des lignées. Ces familles disparaissent — bien que, dans le cas des Bajuvars, on trouve, plus tard, des noms semblables dans les emplois de fonctionnaires du Palais — mais la haute noblesse en tant que telle se maintient. Auparavant déjà, de nouvelles familles étaient apparues, surtout à l'époque carolingienne, mais aussi au temps des Ottoniens et à l'époque salienne. A partir du ^{xi}^e siècle, époque où les documents établissent une distinction temporaire entre les noms de la haute et de la basse noblesse, nous y voyons plus clair. Et nous pouvons constater qu'au ^{xiii}^e siècle la barrière entre hommes libres et non-affranchis s'abaisse et que des familles détenant des charges à la Cour et jusqu'alors non libres entrent dans la haute noblesse. Mais, à leur tour, les familles de la haute noblesse du ^{xiii}^e siècle ont presque toutes disparu de cette classe au ^{xv}^e, la classe elle-même s'étant, cependant, maintenue. Malgré certaines constantes économiques et juridiques, les frontières restaient cependant assez floues. C'est ce qui fait toute la difficulté du problème juridique de l'égalité de naissance. Il est significatif qu'on ne puisse

donner une définition juridique indiscutable ni du concept ni du contenu de la haute noblesse et que le généalogiste répugne même à cette tentative : qu'une famille fût prospère, qu'elle gagnât en richesse et en considération, et les membres de la classe supérieure l'acceptaient comme faisant partie des leurs sans trop regarder à ses origines ou à son statut antérieur ; mais qu'elle déclinât et, tout d'un coup, elle n'était plus acceptée comme une égale. Les stades intermédiaires de ce processus continu sont nombreux : l'intermariage ne faisait souvent pas difficulté entre les membres de familles parvenues et les membres de familles établies, bien que les enfants de tels mariages eussent encore à se faire accepter comme membres de la classe supérieure. Mais ce décalage disparut peu à peu et avec lui s'estompa le souvenir de la différence de classe antérieure. Plus les positions étaient établies, plus il était difficile de franchir les barrières. Le passage n'était cependant jamais complètement impossible après le ^{xv}^e siècle et les grandes maisons autrichiennes de sang allemand sont issues presque exclusivement de fonctionnaires du Palais. De plus en plus, la réussite dans le service du souverain devint la voie royale vers l'accès à la haute noblesse. De même que celle-ci se renouvelait constamment à partir des roturiers, la roture se renouvela, jusqu'au ^{xr}^e siècle, à partir des paysans. Avant cette époque, aucune barrière juridique n'empêchait le paysan de devenir « chevalier » : il lui suffisait d'acheter un cheval et des armes et de faire ses preuves. Celui qui réussissait à remplir la première condition et se montrait un combattant de valeur recevait en général une sorte de fief qui, même sans être l'équivalent juridique du véritable fief, lui assurait cependant son rattachement à la classe guerrière des seigneurs. Plus tard ces pratiques disparurent, car, du ^{xii}^e au ^{xv}^e siècle, les tâches du chevalier devinrent plus complexes et plus techniques, rendant impossible ce processus de promotion ; de son côté, la classe établie devint beaucoup plus rigide. Mais ceci ne remet pas en question l'essentiel. Et il en va de même dans le cas des « gentilshommes bourgeois » et des « bourgeois gentilshommes ».

En ce qui concerne les sociétés capitalistes et industrielles, le manque de documents généalogiques se fait encore plus vivement sentir. Quelques progrès apparais-

sent cependant dans ce domaine, par suite de l'intérêt croissant pour les recherches généalogiques et les chroniques familiales : mais il n'est guère encourageant de constater le peu de zèle que mettent les sociologues à utiliser ces résultats d'une importance décisive pour saisir les structures et les processus d'évolution de la société capitaliste. Dans ce domaine, la plupart des gens se contentent de formules toutes faites exprimant somme toute une indifférence pour l'aspect proprement scientifique du problème, qui explique le faible développement des recherches. Nous possédons cependant un nombre suffisant d'histoires de familles d'industriels, d'intellectuels et d'ouvriers. Les biographies contiennent généralement des données sur l'histoire des familles. On a aussi commencé à rassembler des chroniques familiales : le professeur Haensels de Moscou a réuni les informations concernant plus de mille cas (20). L'impression qui s'en dégage n'est pas sans évoquer le proverbe américain selon lequel « il faut trois générations entre les bras de chemise et les bras de chemise » (*Three generations from shirtsleeves to shirsleeves*) ; en tout cas se trouve confirmée notre thèse selon laquelle le contenu d'une classe sociale « supérieure » est non seulement modifié, mais proprement formé par l'élévation ou le déclin des familles qui la constituent. Dans l'évolution des familles d'un certain niveau, la transgression des barrières de classe ne constitue pas une exception mais une règle invariable. Il semble donc que, mis à part certains points de détail, nous ne devons plus avoir de grosses surprises dans ce domaine.

La question la plus intéressante est évidemment de savoir dans quelle mesure les familles d'industriels sont originaires de la classe ouvrière et si elles ne représentent en somme que la couche supérieure de cette classe — il faut éviter ici le terme d'élite, qui risquerait d'impliquer un jugement de valeur. On doit pouvoir répondre à cette question par de simples enquêtes. Selon celle de Chapman dans l'industrie cotonnière anglaise (21), le pourcentage des entrepreneurs et des autres cadres de direction issus

(20) Cf. la communication de J. Stamps in *Economic Journal*, décembre 1926.

(21) Cf. Chapman et Marquis dans le *Journal of the Royal Statistical Society*, février 1912.

directement de la classe ouvrière oscillerait entre 63 % et 85 % — cette oscillation correspondant aux résultats extrêmes des différentes enquêtes. S'il est évident que la base de cette enquête est fort étroite et sa méthode bien insuffisante, elle représente un premier pas. On pourrait objecter que l'industrie textile, en particulier en Angleterre, ne peut guère être considérée comme représentative. Mais notre thèse n'a pas besoin pour être validée de pourcentages aussi élevés que ceux de Chapman : il suffit de montrer que 10 % proviennent directement de la classe ouvrière, si l'on peut démontrer que les ascendants des 90 % restant venaient également de classes inférieures. Cela suffirait pour montrer que la théorie du lien « objectif » entre les lignées et la classe sociale repose sur une tautologie : l'ouvrier serait lié à sa classe uniquement en ce sens qu'il cesse d'être ouvrier lorsqu'il la quitte (22).

Nous sommes donc obligés de constater que l'imperméabilité des frontières de classe sur laquelle nous nous interrogeons ne correspond pas à la réalité. Le caractère immuable des positions sociales n'est qu'une illusion due au rythme très lent de leurs modifications et à la grande stabilité de la structure de classes. Si les frontières entre les classes n'étaient pas franchissables, vers le haut autant que vers le bas, nous ne pourrions trouver, en des moments différents, des lignées différentes dans des classes sociales restées par ailleurs identiques à elles-mêmes. Ce renouvellement est comparable à celui qui s'opère dans les familles, où nous ne retrouvons jamais les mêmes individus. De même que la naissance et le décès des membres d'une famille, événements qui tranchent sur l'ordinaire et constituent par suite quelque chose d'inhabituel, l'entrée ou la sortie d'une classe, nous apparaissent, au niveau individuel, comme des événements exceptionnels, bien que, dans un autre sens, ils constituent la règle. Nous constatons que les diverses familles franchissent les barrières entre les classes et qu'elles le font pour leur propre compte et non avec toute une fraction de classe (bien que ce mouvement intéresse souvent un groupe de familles) ; enfin que, sur l'ensemble, la chose est assez fréquente.

(22) La lutte des classes apparaîtrait alors sous un autre jour — sans pour autant perdre son importance comme schème explicatif.

Assurément, ce processus ne nous explique pas la formation proprement dite des classes sociales. Il explique cependant, non seulement la modification progressive, dans toutes les classes, du noyau de base, mais aussi la constitution de ce noyau lui-même. Car seule la personne physique, et non la famille, est liée à une classe par sa naissance.

La façon dont s'opère ce franchissement des barrières sociales et les causes du changement de composition des classes sociales trouvent donc une explication évidente. Le franchissement des barrières de classe s'opère de la même façon que les modifications dans les positions relatives des diverses familles au sein d'une classe. Il suffit d'examiner les raisons de ces modifications, telles que nous les avons développées précédemment, pour comprendre qu'elles permettent de rendre compte des mouvements d'ascension ou de déclin, non seulement à l'intérieur des classes, mais aussi d'une classe à une autre. Pour qu'une famille franchisse une frontière de classe, il suffit qu'elle se trouve socialement proche de la limite supérieure ou inférieure de sa classe, ou que ses raisons d'agir soient suffisamment profondes pour lui permettre d'avoir raison d'obstacles qui, en fait, ne sont pas d'une autre nature que ceux qui existent au sein même d'une classe, mais qui agissent seulement avec plus d'efficacité. En règle générale, ces mouvements se font de façon imperceptible. C'est uniquement dans les cas où la loi ou la coutume confèrent aux membres d'une classe donnée des qualifications expresses et particulières, comme le droit de participation à certaines cérémonies religieuses ou certaines prérogatives politiques, que l'entrée dans cette classe constitue un événement reconnaissable et datable. On pourrait croire, dans de tels cas, que l'ascension n'est pas due à un effort personnel mais qu'elle est déterminée par des facteurs externes. En fait, il n'en est rien. L'acte officiel d'autorisation, d'admission ou de concession vient seulement consacrer *a posteriori* un état de fait créé par des efforts personnels. Il est évident que l'admission de certaines familles, au XVII^e et au XVIII^e siècles, dans les assemblées de comtes de l'Empire n'a pas décidé de leur position sociale mais l'a seulement confirmée — bien que naturellement cette admission constituât l'acte officiel

d'appartenance à ces assemblées et d'accession aux privilèges, fort modestes, qui y étaient attachés. Cela se voit très clairement dans le processus par lequel au Moyen Age, une famille était admise dans le cercle des vassaux d'un prince par exemple, sans que cette admission fût concrétisée par aucun acte particulier. Le fait que certaines barrières entre les classes soient restées pendant des siècles absolument infranchissables peut expliquer l'absence de rite ou de cérémonie particulière pour l'admission de nouvelles familles. Mais on ne rencontre ce cas que lorsque des différences ethniques entrent en jeu, comme dans le système hindou des castes — et cela n'a rien de commun avec le fondement d'un système de classes sociales.

Il faut encore prendre en considération un autre facteur. Il joue un rôle dans la modification des positions à l'intérieur d'une classe sociale, mais c'est dans le passage d'une classe à une autre qu'il prend toute sa signification. Laisant de côté le rôle du hasard, nous avons trouvé à l'origine de l'ascension ou du déclin social d'un individu l'aptitude à exécuter son rôle social avec plus ou avec moins de bonheur que les autres membres de la classe, ou bien le bénéfice différentiel tiré des possibilités ouvertes aux membres de la classe, ou encore l'inégale disposition à accomplir ses obligations : un guerrier ou un ecclésiastique peuvent être plus heureux dans leurs combats ou dans leurs prophéties que les autres membres de leur groupe ; un tailleur peut habiller ses clients avec plus de succès que d'autres tailleurs ; un avocat gagner proportionnellement plus de procès qu'un autre ; un médecin guérir plus de malades que ses confrères, etc. Mais il y a évidemment une autre voie possible, particulièrement adaptée au franchissement des barrières de classe : faire autre chose que ce qui est traditionnellement imparti aux membres de sa classe : le gentilhomme peut devenir homme d'Etat ou administrateur, l'ecclésiastique peut élever durablement la position de sa famille par une carrière auprès de la Curie (comme nous le montre l'ascension par népotisme des familles pontificales jusqu'à la fin du XVIII^e siècle) ; une famille d'artisans peut devenir à la manière des Wurmser et des Fugger une famille de grands commerçants ; l'ouvrier moderne peut faire entrer ses fils dans les classes moyennes ou, comme nous l'avons

vu, se mettre à son compte, ce qui en soi n'est pas encore un changement de classe, mais peut conduire à une nouvelle position de classe. L'histoire des familles et des sociétés nous enseigne qu'à côté du hasard (dont le rôle positif ne fait qu'augmenter, naturellement, avec l'amélioration de la position, ce qui est un autre aspect du rapport entre la chance et le mérite) et à côté de l'élévation sociale due à la réussite par les voies traditionnelles, ce mode de promotion sociale est de première importance pour l'ascension sociale au travers des barrières de classe. Il en a toujours été ainsi, mais jamais de façon aussi nette que dans le monde capitaliste. Bien que nombre de petites et de moyennes entreprises se soient développées à force d'énergie, de ténacité et d'épargne pendant des générations et que, de cette façon, de petites fortunes aient fini par faire boule de neige, la plupart de nos dynasties industrielles se sont formées autrement. Elles ont leur origine dans les milieux artisanaux, ouvriers et même, quoique à un moindre degré et surtout indirectement, dans les milieux paysans. Je fais ici abstraction du passage des intellectuels exerçant une profession libérale dans la couche des familles industrielles, car dans ce cas il n'y a pas toujours effectivement passage d'une classe à une autre. A l'origine de chacune de ces réussites se trouve une décision qui rompt avec la routine de classe. L'exemple typique en est la fondation d'une entreprise, seule chance de faire un grand pas hors de leur classe d'origine pour les familles ouvrières qui disposent de peu de possibilités d'ascension par les voies traditionnelles.

Cependant, bien qu'il s'agisse là d'une seconde voie d'ascension, les conditions nécessaires pour la suivre avec succès sont les mêmes que celles qui peuvent assurer l'ascension d'une famille au sein de sa classe. C'est là, du moins, ce qu'il faut considérer de notre point de vue, mais, d'un autre point de vue, on peut remarquer que, pour évoluer avec assurance en dehors de son propre milieu et pour accomplir ce qui n'a jamais été tenté auparavant, il faut des qualités très particulières. Nous posons donc à titre de conclusion provisoire que l'aptitude et les chances de s'élever socialement en suivant la seconde voie que nous avons décrite requièrent les mêmes qualités, mais à un degré plus élevé, que celles qui mènent au suc-

cès en suivant la première voie. Les facteurs qui expliquent la modification des positions relatives des familles à l'intérieur d'une classe sont donc les mêmes que ceux qui expliquent le passage d'une classe à une autre.

IV. L'évolution de la structure de classes

La structure sociale d'un peuple se modifie lorsqu'évoluent les rapports des différentes classes entre elles : quelles sont les raisons de ces modifications ? Il faut repenser, à ce niveau, une question analogue à celle que posaient les modifications de la position respective des diverses familles à l'intérieur d'une classe.

Cette modification est surtout manifeste lorsque, au lieu de s'opérer lentement, sous l'effet d'un processus interne à la structure sociale, elle est provoquée par un événement historique soudain. Un exemple de ce processus pourrait être l'asservissement brutal d'une société par un groupe extérieur. Ce qui est frappant, c'est que, dans un tel cas, la situation des classes que l'on peut *grosso modo* appeler « supérieures » ou « dirigeantes » est plus profondément affectée que celle des classes « inférieures », et ce d'autant plus que l'inégalité entre les classes supérieures et inférieures était plus prononcée. Certes, il arrive souvent que la situation économique et juridique des classes inférieures se détériore sous une domination étrangère mais, en règle générale, leur situation sociale n'est guère affectée. Au contraire, les classes supérieures — et cela d'autant plus qu'elles sont plus proches du sommet de la pyramide sociale — perdent justement ce qui était au principe de leur position. Prenons l'exemple des régions latinisées et de leur conquête par les peuples germaniques : les couches romanisées des provinces de Rhétie et de Norique formèrent les *tributarii*, paysans libres soumis à l'impôt, qui, s'ils durent céder une partie de leurs biens fonciers, purent conserver le reste : leur situation ne devint donc pas fondamentalement différente de ce qu'elle avait été vers la fin de l'époque romaine. De même certains Slaves, en position de tenanciers sous les Avars, se retrouvèrent dans une situation semblable sous la domination germanique,

tandis qu'en Carinthie et en Pannonie, où leur situation avait été autrefois plus favorable, ils réussirent à se maintenir comme propriétaires libres. Mais la classe supérieure vit sa situation se dégrader, même lorsqu'elle réussit à se maintenir en tant que classe : dans ces mêmes régions, des serfs affranchis *per cartam ingenuitatis* étaient considérés comme les égaux des citoyens romains les plus haut placés, et les *denariales* leur étaient en fait supérieurs. Ce ne sont là évidemment que des caractéristiques juridiques ; mais il faut prendre ces caractéristiques comme des symptômes des modifications intervenues dans la structure de classes de la société. Chez les Slaves dont il vient d'être question, la noblesse autochtone a pu se maintenir dans des positions qui demeurèrent très autonomes, mais sans conserver l'importance qu'elle avait auparavant. La classe la plus élevée ne peut conserver entièrement sa position sociale que lorsqu'elle est admise dans la classe correspondante des conquérants, privilège fréquemment accordé par le roi en échange de cession de terres. Ce fut d'ailleurs une politique relativement constante de l'empire d'Orient que d'intégrer la noblesse des peuples soumis, des Bulgares par exemple, dans la noblesse de l'empire byzantin ; il n'y a pas là, d'ailleurs, une exception à la règle, car ce n'est pas en ce cas l'ancienne classe en tant que telle, mais la somme des membres qui la constituaient qui conservent leur importance sociale au sein de la nouvelle classe supérieure.

Cependant, ce mode de transformation des rapports entre les classes sociales ne nous éclaire pas beaucoup sur les lois de la transformation d'une structure de classes, puisqu'il suppose une influence extérieure qui présente, du point de vue du système social, tous les caractères d'un choc accidentel. Il faut néanmoins remarquer que la conquête d'un pays par des étrangers constitue toujours un échec pour les classes dirigeantes et qu'en règle générale elle provoque une perte de prestige qui ébranle leur position sociale. Une catastrophe nationale sans signification sociale, un tremblement de terre par exemple, n'aurait pas de telles conséquences, à moins qu'il ne puisse être magiquement associé, par la conscience populaire, à l'idée d'une incapacité des classes dirigeantes, par exemple dans la fonction d'assurer de bonnes relations avec les dieux. L'analogie est alors évidente avec les conséquences qu'en-

traîne l'échec personnel d'un chef — le chef d'une tribu de cavaliers nomades par exemple (23). Rien n'est plus à même qu'une guerre perdue d'ébranler la position d'une famille régnante, bien que cette position dépende de la classe dans son ensemble. Il serait difficile de trouver des exemples de chute d'une royauté qui n'ait été provoquée, au moins indirectement, par un échec militaire (sans Rossbach, il n'y aurait pas eu de guillotine pour les Capétiens). Mais, n'importe quelle défaite et n'importe quel échec n'entraînent pas la disqualification des dirigeants : l'échec n'est déterminant que lorsqu'il intervient dans des domaines bien définis, non pas ceux que l'observateur serait porté à juger les plus importants de son point de vue particulier, mais ceux dans lesquels la classe considérée exerce une responsabilité qui lui est propre. Ce n'est que lorsqu'une classe, considérée sous ce rapport particulier, s'avère ne plus être à la hauteur de sa définition sociale que sa position se met à se détériorer — et alors non pas seulement sous ce rapport particulier mais sur toute la ligne — par rapport aux autres classes, même si une position bien établie est généralement apte à résister à un certain nombre de péripéties.

Nous trouverons la réponse la plus incontestable à la question posée dans la relation, que nous apercevons maintenant, entre le rang social d'une classe et sa *fonction*. Toute classe sans exception est associée à une fonction : c'est là le postulat de base des théories des classes sociales fondées sur la division du travail ou la division en professions (24). Toute classe a donc une fonction déterminée qu'elle doit remplir selon l'orientation qui est la sienne et qu'elle assume en tant que classe, à travers le comportement de classe de ses membres. En outre, la position de chaque classe à l'intérieur de la structure sociale

(23) Il n'est évidemment pas indifférent pour le destin d'une classe sociale que l'échec advienne de cette manière ou bien au terme d'un processus objectif et automatique, comme dans le cas de l'homme d'affaires. Mais toutes ces nuances, indispensables pour bien interpréter l'histoire d'une structure de classes, ne peuvent pas être retenues ici.

(24) Mais, dans la mesure où ces théories nous paraissent faire un mauvais usage de la notion de « fonction », nous demandons à nos lecteurs, afin d'écarter des malentendus fâcheux, d'éviter de mêler l'argumentation de ces auteurs à notre raisonnement et, si possible, de la chasser de leur esprit.

d'ensemble dépend, d'une part de la signification et de l'importance accordées à sa fonction dans la société, d'autre part du degré auquel cette classe réussit à s'en acquitter. Les changements dans les positions relatives des classes s'expliquent exclusivement par les changements qui affectent l'une ou l'autre de ces deux variables. Il est clair que l'on peut formuler de nombreuses objections contre ces propositions. Nous ne pouvons guère ici que préciser notre pensée par un exemple qui illustre tous les cas où les changements sont indépendants de l'action de facteurs extérieurs ; il peut contribuer ainsi à la démonstration d'ensemble, sans apporter évidemment la preuve absolue qui nécessiterait l'analyse du déroulement de l'histoire universelle...

Faisons remarquer, en guise de préliminaire, qu'il y a deux types historiques dans lesquels la division en classes est très faiblement marquée. Le cas des Slaves pendant leur séjour dans les marais du Pripet est un exemple du premier type : nous devons nous représenter leur vie comme organisée en petites communautés, isolées les unes des autres par un terrain difficile. Une telle existence, remarquablement stable, ne peut être que très difficilement affectée par les événements extérieurs et n'offre qu'un choix très limité de possibilités de changements. Les dangers permanents — incursions de pillards et de chasseurs d'esclaves germains et mongols — étaient, en raison de la situation et du caractère de ces Slaves, pratiquement imprévisibles, si bien que rien ne pouvait être envisagé pour les prévenir et qu'à l'heure du danger, il ne restait qu'à se cacher, éventuellement sous les eaux avec un tuyau de roseau dans la bouche... Il ne pouvait donc y avoir dans ces petites communautés que des embryons d'une structure de classes : il n'y avait ni occasions ni motifs pour la constitution d'une classe dirigeante. Une séparation en classes correspondant aux diverses fonctions sociales et une différenciation dans la valorisation sociale des groupes ainsi constitués n'a de sens et ne se produit que lorsque l'environnement social connaît des transformations assez rapides pour justifier des actions, des décisions et des réactions.

Le deuxième type historique, tout différent, auquel nous songeons est celui qu'illustre le cas des cavaliers

nomades : la vie dans les pâturages et pendant les expéditions de pillage est riche en péripéties ; le milieu physique lui-même se modifie rapidement. Chaque situation, essentiellement nouvelle, impose des choix et des actes d'où dépendent le succès ou la disparition du groupe. C'est ce qui provoque de fortes différenciations entre les individus et renforce la position du chef puisque sa fonction est une fonction vitale. Cependant, la structure de classes reste tout juste ébauchée (bien qu'elle le soit beaucoup plus nettement que dans le cas précédent) et se marque essentiellement par le fait que la considération dont jouissent les chefs, et qui se mesure à leurs succès individuels, contribue, une fois établie, à élever également le cercle de leurs relations personnelles, conférant à ceux qui naissent dans ce cercle des chances de départ supérieures à celles des autres membres de la communauté. Cependant, tous les hommes adultes sont de simples guerriers, si bien que l'on ne distingue à l'intérieur du groupe — qui ne peut vivre que grâce à l'exploitation, au moins discontinue, des autres peuples — aucune fonction sociale distincte autre que celle de chef. C'est pourquoi on ne constate dans tous les cas de ce type aucune tendance au développement de positions de classe stables et distinctes, qu'il s'agisse des nomades à cheval mongols et sémites ou encore des Esquimaux. Mais revenons maintenant à l'exemple que nous voulons approfondir.

Au moment où les peuples germaniques entrèrent dans l'histoire, leur noblesse n'était rien de plus que le groupe dirigeant d'un peuple de nomades montés. Elle était constituée simplement par un cercle de familles jouissant d'une grande considération, ou plus exactement par une pluralité de cercles se distinguant les uns des autres par le degré de considération qui leur était attaché. Ceux qui en faisaient partie étaient plus proches que les autres des centres de décision de la communauté, leurs actes correspondaient plus directement aux tâches communes et ils étaient également plus proches des avantages que la communauté pouvait offrir. Il faut insister sur le caractère relatif et fluctuant de cette position dominante : tous ces individus étaient des chefs, effectifs ou virtuels, de groupes ou de sous-groupes plus ou moins importants. Mais, caractéristique propre aux peuplades germaniques (qui les dis-

tingue par exemple des autres nomades à cheval), les Germains avaient déjà, à l'époque considérée, une agriculture développée et en vivaient en grande partie, bien que celle-ci ait connu un recul temporaire, dans toutes les tribus, pendant les migrations et que ce recul ait été plus durable lorsqu'une tribu eut la possibilité de vivre de pillage ou de s'établir comme couche dominante dans un pays étranger. L'agriculture bien plus que l'activité pastorale détruit l'homogénéité de comportement des membres d'une communauté et tend à ajouter une force supplémentaire à la distinction entre dirigeants et dirigés (25). C'est pourquoi la noblesse germanique nous paraît dotée dès l'origine d'une fonction spécifique, définie avec plus de précision que chez d'autres nomades, à savoir une fonction de commandement militaire définie non seulement par l'aptitude à commander mais aussi, et de plus en plus au cours des siècles, par l'aptitude à accomplir soi-même des exploits guerriers. On peut affirmer que c'est ce qui explique la force de la position de la noblesse et ce qui la conduisit à assumer d'autres fonctions, présidence dans les assemblées ou rôle prééminent pour régler les autres affaires du groupe : en effet, étant donné la prédominance de la fonction guerrière dans ces conditions de vie et dans des groupes numériquement faibles, l'apparition de positions concurrentes liées à d'autres fonctions était impossible. Au cours des grandes migrations et avec les succès de la période mérovingienne et carolingienne, cette classe sociale vit sans cesse sa puissance s'accroître et sa position se consolider (26). Que les familles qui la constituaient se soient renouvelées assez rapidement n'y change rien, puisque c'était toujours la même classe. La question qui nous intéresse trouve dès lors sa réponse : comment expliquer l'ascension de la noblesse et la modification corrélatrice du rapport entre les classes, si ce n'est pas le fait que, dans les

(25) Une spécialisation fondée sur les professions n'entraîne pas obligatoirement la constitution de classes sociales ; hommes et femmes ont toujours eu des secteurs d'activité et même des intérêts différents, sans que cette différenciation ait jamais constitué pour autant la base d'une structure de classes, ne serait-ce qu'à cause des relations interindividuelles existant entre les deux sexes.

(26) L'histoire du droit et l'histoire sociale abordent cette ascension d'un point de vue opposé, c'est-à-dire en partant du déclin des autres couches de la communauté.

conditions de l'époque, la fonction première de cette classe gagna en importance effective et que ce changement fut ressenti, plus ou moins consciemment, par les contemporains. Les deux aspects du phénomène sont également indispensables : en l'absence du premier la persistance de cette évolution ne s'expliquerait pas, puisqu'elle ne serait pas adaptée aux conditions objectives de vie de la société ; en l'absence du second, il n'y aurait plus de lien entre ces conditions de vie et les phénomènes qu'elles provoquent.

L'importance accrue de la noblesse s'exprima et s'*objectiva*, lors de l'installation définitive des tribus germaniques sur les nouveaux territoires, dans la création des grands domaines seigneuriaux. C'est là qu'il faut chercher la signification sociale d'un phénomène qui reste incompréhensible si l'on ne tient pas compte de ce facteur. Que l'on songe aux problèmes et aux controverses que soulève, dans les ouvrages d'histoire du droit et d'histoire sociale, l'apparition des grands domaines. A l'époque carolingienne ils surgissent pour ainsi dire brusquement. On conclut alors à de profonds bouleversements sociaux dont on cherche désespérément la raison — comme chaque fois qu'un faux problème est soulevé. En fait, on assiste au processus par lequel une classe sociale, déjà constituée sous l'effet du facteur que nous avons décrit, s'impose sur le plan institutionnel et administratif : les propriétés seigneuriales, comme l'institution féodale elle-même, ne sont que l'expression d'un mode d'administration approprié aux circonstances extérieures et à la structure de classes de l'époque et aussi, plus généralement, au système juridique, à l'organisation de la propriété et à la disposition des ressources naturelles. Avec la constitution des grands domaines et l'élaboration d'un mode de vie et d'un ensemble de lois adaptés à la situation et concernant toutes les classes sociales (vassalité, immunité, droit aulique, droit rural) s'amorçait un vaste processus social que nous appellerons *patrimonialisation* et qui ne devait cesser, malgré de nombreuses fluctuations et de nombreux retours en arrière, qu'avec la liquidation complète des droits seigneuriaux, donc seulement au XIX^e siècle, léguant même alors aux époques futures un lourd héritage de positions établies.

Quatre éléments peuvent étayer la thèse selon laquelle

la position relative de la noblesse ne déclina pas, du moins jusqu'à l'aube de l'époque moderne, mais ne cessa au contraire de se renforcer. Il faut remarquer en effet l'accroissement de ses privilèges matériels et juridiques au détriment des autres classes. La seule exception est ici constituée par la bourgeoisie urbaine en voie d'ascension sociale (même si cette ascension ne s'est pas faite en ligne droite) qui, démontrant l'impuissance des mesures et des restrictions juridiques même appuyées par la force du pouvoir politique, parvint à s'arracher aux liens de la société féodale, à éluder la domination de la noblesse et qui ne cessa, en dépit de toutes les stipulations formelles, d'accroître le poids de sa fonction et de son importance sociales.

Il y a eu au cours des siècles des bouleversements au sein de la noblesse féodale (27) ; de nombreux groupes ont vu leur position se modifier, en raison notamment du renouvellement continu de leurs éléments. Toutes ces modifications ont entraîné ici ou là des gains et des pertes, mais au total, pour la classe en tant que telle, les gains l'ont emporté sur les pertes, et cela pour quatre raisons.

En premier lieu, la guerre a gardé pendant toute cette période les caractères d'un mode de vie normal, qu'elle a tendu à perdre depuis. Ce n'était pas, comme aujourd'hui, l'*ultima ratio* mais un fait normal. Le combat et la disposition à combattre étaient, dans tous les domaines et dans toutes les circonstances sociales, une condition indispensable à la survie. Ceux qui ne pouvaient assumer cette fonction devaient recourir à la protection d'un chef de guerre. La fonction particulière de la classe des guerriers étant une fonction vitale, le succès dans l'accomplissement de cette fonction se trouva être déterminant — c'est là le deuxième élément auquel nous avons fait appel pour expliquer les transformations dans la position relative des diverses classes — et la noblesse s'acquitta techniquement fort bien de sa tâche.

En effet, et c'est notre deuxième raison, avec l'introduction des armures pour les chevaux, le guerrier devint

(27) Nous devrions, à vrai dire, distinguer au moins une haute et une basse noblesse ; c'est pour simplifier que nous parlons ici de la classe des seigneurs féodaux comme d'une classe unique.

à cette époque un technicien du combat à cheval (28). Le succès au combat ne requérait plus seulement une disposition belliqueuse, mais exigeait avant tout l'amélioration quotidienne de la technique, en sorte que ceux qui ne se spécialisèrent pas perdirent leur qualification dans l'exercice de cette fonction. Aujourd'hui, une compétence technique spécialisée n'est nécessaire que pour un petit nombre de combattants ; les moyens et les techniques de la guerre peuvent être utilisés après un court apprentissage par n'importe qui et le chef de guerre peut se contenter d'élaborer les décisions stratégiques. Ce n'était pas le cas alors : chacun des guerriers constituait une machine autonome. Ce n'est certainement pas par hasard que Charles Martel a créé une armée de chevaliers et le régime féodal n'est pas né uniquement de ses campagnes contre les Arabes. Comme les historiens l'ont fait voir, ces deux phénomènes ne font qu'exprimer des changements dans le milieu de vie et les structures sociales, changements dont les germes sont déjà visibles dès la haute époque germanique. Cela ramène à sa juste valeur l'affirmation selon laquelle la propriété des « moyens de production », armure et cheval, a été l'élément agissant dans la constitution de la classe noble : une des tâches qui incombait aux « protégés » consistait certes à fournir à ceux qui étaient destinés par leur naissance à l'état de chevalier les moyens nécessaires pour exercer cette fonction ; mais il est certain également que l'obligation qui incombait au chevalier de remplir certaines conditions et la manière dont il s'en acquittait ont contribué à élever et à consolider la position de la classe. Deux autres faits ont exercé une action comparable. D'une part la base de la classe s'est élargie : à une époque où les armées gagnaient en importance, le nombre des combattants de métier tendait naturellement à être plus important que celui des membres de la noblesse. D'autre part, les qualités que le mode de vie féodal supposait ou développait

(28) Il n'en fut tout à fait ainsi qu'au ^{xiii}^e siècle : les techniques réclamaient auparavant beaucoup moins d'habileté et de maîtrise, ainsi que nous l'avons déjà indiqué. Mais si nous avons conscience de l'importance de cet élément, nous ne devons cependant pas le surestimer, même pour les époques tardives. Il n'y avait pas d'art de l'équitation, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, avant l'école classique. Le cheval harnaché ne se prêtait pas, ni son cavalier, à un apprentissage comme celui qui a pu se développer ultérieurement.

étaient manifestement de nature à pousser le chevalier à défendre sa position de classe contre les autres couches sociales, d'autant plus que celles-ci ne possédaient pas ou ne possédaient plus ces qualités.

La troisième raison du renforcement de la position de la noblesse réside dans le développement des fonctions annexes de cette classe. L'ampleur des intérêts, des tâches et des positions offertes à la société dans son ensemble s'accrut et les grands problèmes de l'empire fournirent à la classe dominante (pour qui seule ils constituaient une réalité) de nouvelles possibilités d'action et aussi de nouvelles occasions d'accroître sa puissance. Il faut faire remarquer en passant que les relations de fait entre ces fonctions et la fonction guerrière fondamentale qui est au principe de la position de la classe ne rendent pas entièrement compte de la situation. Deux autres types de rapports objectifs doivent être pris en compte : indépendamment du fait qu'il fallait à l'époque posséder la qualité de guerrier pour avoir une chance d'exercer ces autres fonctions, il est clair qu'elles étaient en affinité avec la fonction guerrière du seigneur de haut rang. Il s'agissait de prendre des décisions, de donner des ordres, de diriger, de vaincre, autant de choses que les seigneurs, ou une bonne partie d'entre eux au moins, pouvaient et voulaient faire. C'est parmi eux, et non au sein des familles de la haute noblesse de l'époque précédente, que se recruta la haute noblesse de l'époque suivante, et c'est par conséquent ce groupe qui maintint et consolida la position de la classe entière. Au contraire, il n'existait pas d'affinité entre l'activité purement économique et la fonction fondamentale de la classe noble. Le gentilhomme guerrier de l'époque ne pouvait et ne voulait pas s'adonner à une activité économique, c'est-à-dire devenir commerçant. Même plus tard, il ne s'y résigna que dans des limites très précises — ce qui facilita, comme nous l'avons dit, le détachement de la bourgeoisie par rapport à la structure féodale et ce qui explique l'affaiblissement de la position de la noblesse par rapport à un groupe dont les ancêtres (qu'ils lui aient été soumis juridiquement ou non) s'étaient trouvés situés en tout cas à un niveau social bien inférieur. L'importance de ce fait pour l'évolution de la structure de classes est capitale. On remarquera enfin que, indépendamment des deux

relations que nous venons d'évoquer, l'accès à de nouvelles fonctions — à la limite, la monopolisation de ces fonctions — se révèle plus facile pour les membres d'une classe dominante, en particulier lorsque sa position est déjà appuyée matériellement sur des biens et des privilèges.

La quatrième explication de la montée de la noblesse réside dans les possibilités de conquête qui s'offrirent à elle, dans son aptitude à en tirer parti et dans le fait qu'elle sut effectivement conquérir et exploiter pour son propre compte, ou pour le compte de petits groupes, des territoires limitrophes. Ce fut là une cause d'enrichissement, cependant que la domination sur des peuples étrangers lui procura, dans sa propre société, une considération accrue (29).

Il faut maintenant examiner pourquoi, depuis la fin du *xiv^e* siècle et jusqu'à nos jours, la noblesse s'est mise à décliner. Ce déclin ne se manifeste pas essentiellement dans le statut juridique de la classe, qui tout au contraire s'améliora aux *xv^e*, *xvi^e* et *xvii^e* siècles et ne commença à se détériorer systématiquement qu'au *xviii^e* siècle — où l'on voit encore une fois que, parmi tous les éléments de la vie sociale, les superstructures constituées par le droit, les coutumes, etc., sont les dernières à se modifier et qu'elles sont toujours à la traîne des conditions de vie réelles (30). Le déclin de la noblesse ne résultait pas non plus de l'amointrissement de sa position dans la société, puisqu'elle a su, au contraire, la maintenir remarquablement bien jusqu'à nos jours. Il est dû plutôt à son assujettissement à l'autorité de l'Etat, instance sociale dont on pourrait penser à première vue qu'elle n'introduit pourtant rien de nouveau dans la mesure où elle n'affecte pas la position de la classe en tant que telle. L'autorité de l'Etat représente d'abord la somme des pouvoirs du souverain et la soumission à celui-ci n'est que la soumission à un indi-

(29) De même que la noblesse saxonne colonisa les territoires à l'est de l'Elbe, la noblesse byzantine, guerrière et terrienne, d'Asie mineure colonisa à peu près à la même époque les territoires limitrophes de l'est et du sud.

(30) J'utilise volontairement le terme de « superstructure », employé ordinairement par les marxistes, pour manifester explicitement que je considère le raisonnement suivi ici comme tout à fait en accord avec le schéma marxiste.

vidu à l'intérieur même de la classe noble. Or la subordination est intrinsèquement liée au fonctionnement du système féodal et le renforcement de l'autorité du souverain féodal aurait dû, ou bien rester sans effet sur la position de la noblesse en tant que classe (dans la mesure où il s'effectuait aux dépens d'elle seule) ou bien élever la position de la noblesse dans son ensemble, dans la mesure où il s'effectuait aux dépens des autres classes. En fait, le souverain n'a pas soumis la noblesse en vertu de son pouvoir féodal, mais bien plutôt en tant que détenteur d'un pouvoir constitué sur d'autres bases. C'est à un système nouveau de pouvoirs politiques que la noblesse a dû se soumettre. On vit alors se créer un appareil administratif dont les fonctions furent pourvues principalement par la noblesse, mais avec lequel elle ne pouvait pas s'identifier purement et simplement. Cet appareil pouvait lui échapper (de même qu'au prince) et il fonctionnait aussi bien, sinon mieux, entre d'autres mains. Il s'agissait donc d'un rapport de sujétion nouveau, tant dans les faits qu'en théorie, et d'une sujétion à un pouvoir qui finalement se révéla étranger et même hostile à la noblesse.

Lorsque nous parlons du processus de « patrimonialisation », nous n'utilisons pas cette expression au sens étroit qu'elle a pris dans l'histoire du droit et l'histoire sociale ; nous entendons d'abord par là la généralisation, à partir des Carolingiens, de l'hérédité des charges qui ont tendu progressivement à relever du droit de propriété, bien que ce raccourci dans l'expression implique une certaine imprécision : c'est la patrimonialisation des fonctions (31). On peut y inclure ensuite le processus par lequel la propriété foncière nobiliaire s'est détachée, d'abord en fait puis en droit, du système hiérarchique des fiefs (la forme la plus marquante en est la transformation des fiefs en domaines allodiaux) pour devenir simplement une source de revenus, un moyen de production voire un bien marchand : c'est la patrimonialisation de la propriété foncière. Enfin, l'individu s'est libéré des devoirs et de la mentalité qu'implique la vassalité et a évolué vers le type du citoyen,

(31) L'expression implique en effet une distinction entre le domaine du droit public et du droit privé qui ne se développe vraiment qu'avec le capitalisme. Cependant, il ne s'agit ici que de caractériser un phénomène suffisamment connu par ailleurs.

disposant de lui-même, libre d'organiser et de modeler à sa guise ce qui est désormais considéré comme sa vie privée, même s'il dispose encore de privilèges et reste lié pour un temps encore à des formes fixes d'existence sociale. A la sphère privée de l'activité du citoyen se trouve opposée la sphère publique de l'action de l'Etat, désormais distincte : cette prise de possession de soi-même peut être considérée comme une sorte de patrimonialisation de l'individu. L'époque rococo nous offre l'image instructive d'un état intermédiaire : en apparence, la position de la noblesse n'a jamais été plus brillante ; socialement, juridiquement et matériellement, cette position se fonde encore sur l'héritage féodal qui subsiste, tantôt presque intact, tantôt sous une forme altérée. La position des nobles se trouvait même renforcée du fait que le nouvel appareil étatique, bien qu'il tendît continûment à s'écarter de l'ancien système de la domination seigneuriale, avait cependant besoin de la noblesse pour fonctionner et se révélait ainsi pour elle comme une source de revenus financiers presque inépuisable. Ce que, trop souvent, les historiens attribuent superficiellement au goût du prince pour le gaspillage ostentatoire constitue un élément essentiel d'un système social et politique qui visait à transformer la noblesse terrienne indépendante en une noblesse de cour docile, et cela moins par la force que par les liens des avantages financiers.

Mais ce système sonnait le glas de l'indépendance de la noblesse, dont l'autonomie et la force politiques avaient jadis reposé sur le fait que, en cas de besoin, le seigneur était capable de « monter à cheval » pour défendre sa classe, les armes à la main, contre les menaces venant d'en haut ou d'en bas : le dernier exemple en fut la « guerre des paysans » au xvi^e siècle, mais ce n'était déjà plus un cas pur. Les temps étaient révolus où la formule aragonaise du couronnement désignait encore une réalité et où le concept de « pair » avait encore un sens. La servilité des assemblées nobiliaires reflète désormais exactement le nouvel état de dépendance de la noblesse à l'égard de l'appareil d'Etat. Même là où il avait été antérieur à l'Etat et où il reposait sur d'autres fondements — et même s'il gardait encore quelque chose de son éclat ancien — le pouvoir seigneurial dérivait désormais de celui de l'Etat et lui devait sa

force et son existence, qui n'étaient plus que subalternes.

Un effet de cette évolution illustre parfaitement notre thèse : la petite noblesse conserve, pour un temps, le soin de ses propres affaires, mais la haute noblesse, en tant que telle, n'a plus rien à faire. Cet état de choses n'apparaît pas toujours clairement parce que des membres de l'un et l'autre groupes se sont souvent mis au service de l'Etat et que, d'autre part, on voit s'affirmer la tendance, facilement compréhensible, à perpétuer les anciennes fonctions sur le mode ludique : la rude combativité des chevaliers, qui a perdu désormais toute signification dans la lutte sociale, se retrouve sous forme idéalisée et raffinée dans l'escrime et l'art équestre de l'école classique. Dans les affaires d'Etat, les nobles se bornent à jouer des rôles de figurants dans un rituel et ce jeu devient une fin en soi qui n'a plus aucune relation avec des enjeux réels ; lorsque l'affaire traitée a de l'importance, elle est réglée par d'autres et sert, en tout cas, d'autres intérêts que ceux des grands seigneurs qui y participent. On observe là une dualité dans la situation de la noblesse qui tient à la perpétuation de sa position sociale et matérielle associée à la disparition des fonctions qui lui avaient acquis cette position : cette situation ambiguë explique sans doute le charme et la culture raffinée qui caractérisent l'époque. Une telle élite — qui sans être complètement fermée était cependant bien moins disposée à admettre de nouveaux éléments qu'un groupe affronté à la lutte pour la survie — pouvait, oubliant un moment la nature du rapport entre servir et commander, vivre temporairement dans l'illusion que le monde avait été créé pour elle, qu'une vie de plaisirs était le seul but digne d'être poursuivi et que tout ce qui n'était pas divertissement était donc gracieux de sa part. Si, en règle générale, les classes dominantes sont portées à user de leurs privilèges pour le goût du privilège lui-même, les nobles de l'époque rococo poussèrent jusqu'à la fantaisie individualiste l'exercice de ces privilèges, qui étaient de plus en plus coupés de leur fonction sociale première : à vrai dire, ces nobles avaient cessé d'être des seigneurs au sens féodal du terme. Comme le montre assez l'évolution sociale au XVIII^e siècle, une telle situation ne put subsister que parce que, ayant été associée dans le passé à un état de fait très différent, elle se présen-

tait d'une part comme un héritage et que, d'autre part, elle subissait l'action de divers correctifs. En pareil cas, l'alternative est pour une classe d'accepter son déclin en temps utile et de prendre son parti d'une évolution nécessaire, afin qu'elle s'accomplisse dans la continuité légale, ou de perdre sa position par suite d'événements révolutionnaires ; le choix n'est donc qu'entre la retraite ou la défaite, mais ces deux voies conduisent finalement au même résultat (32).

Nous devons analyser le processus de patrimonialisation sous le rapport des quatre facteurs de la position de classe tels que nous les avons dégagés plus haut. Le cadre de cette étude nous oblige d'ailleurs à nous en tenir aux premiers maillons d'une chaîne causale aux implications multiples. C'est ainsi que nous ne pouvons analyser ici les raisons pour lesquelles le combat armé cessa d'être un mode de vie normal à l'intérieur de la communauté sociale et même, progressivement, dans les relations avec l'extérieur. Il nous suffit de remarquer que ce changement ôta tout fondement à ce qui avait été la fonction principale de la noblesse. Que l'on se demande s'il est possible de se représenter l'économie concurrentielle du *xix^e* siècle en faisant abstraction du souci constant de la survie et de la recherche continuelle de l'innovation qui caractérisent les dynasties industrielles. On comprendra mieux alors ce que nous voulons dire lorsque nous affirmons que l'exercice occasionnel d'une fonction — quel que soit le nombre de ces occasions, si vitale que soit cette fonction et si capable soit-elle de fournir à de nombreux individus une profession à vie — ne suffit pas pour imposer aux esprits une orien-

(32) Ces deux processus ne se déroulent cependant pas à la même vitesse, ainsi qu'en témoignent les exemples de la noblesse anglaise et de la noblesse française. L'interruption de la continuité constitutionnelle et les débordements violents ne caractérisent que l'allure *révolutionnaire* du processus (de même que les mouvements de panique et les effondrements bancaires sont des symptômes de la crise économique) ; mais l'essentiel réside dans le sens du processus de transformation qui peut entraîner une révolution ou une crise, mais non nécessairement. Ce n'est pas une révolution qui fait gagner ou perdre une certaine position à une classe, comme dit Gottfried Kunwald : « Quand on a déjà le pouvoir, on peut faire la révolution — entre autres choses. Mais on ne peut jamais, par une révolution, créer un pouvoir que l'on ne possède pas déjà. »

tation et une discipline telles que cette fonction puisse devenir ou rester la raison d'être de toute une classe. Le militaire du contingent reste le citoyen qu'il était avant de servir dans l'armée, le soldat de carrière est un soldat de la même façon que l'avocat est un avocat : il n'est pas un guerrier — bien qu'autrefois le corps des officiers ait tenté de créer ou d'entretenir un tel état d'esprit en développant une idéologie belliqueuse et en tolérant ou même en favorisant le duel. En effet, quand le combat cesse d'être un mode de vie, quand la possibilité ou l'imminence de combats pour la défense d'intérêts personnels n'est pas inscrite dans chaque heure et dans chaque acte, la guerre cesse d'être le devoir par excellence. Elle se trouve reléguée, quelle qu'en soit la fréquence, au rang d'activité exceptionnelle qui tend à s'opposer à la vie normale comme un quelque chose d'extraordinaire ou même d'indésirable. Le combat n'est plus une activité qui marque de son signe tous les membres d'une classe et pénètre les individus dans toutes leurs fibres.

Il s'ensuit deux conséquences : si la cause profonde de la « démilitarisation » de la noblesse doit être recherchée dans l'évolution de l'ensemble de la société qui limita de plus en plus les occasions offertes aux nobles de défendre par les armes leurs positions individuelles et leur position de classe, cette démilitarisation rendit peu à peu impossible la « lutte de classes armée » — si l'on peut s'exprimer ainsi — et détruisit ainsi la garantie la plus visible de la position sociale de la noblesse. Mais il est encore plus important de remarquer que cette démilitarisation, corrélative d'une orientation vers d'autres occupations, entraîna une désaffection et même une hostilité de la noblesse à l'égard de sa fonction essentielle, si bien qu'elle contribua elle-même à saper la base de son importance sociale. Elle refusa de plus en plus fréquemment de participer aux campagnes militaires. Non qu'elle en contestât jamais l'obligation, mais elle considérait ce devoir comme une corvée et ne répondait qu'avec mauvaise grâce et sans empressement aux appels du prince. Une preuve en est que, au xv^e et au xvi^e siècles, parmi les arguments utilisés par les princes pour faire accepter par les assemblées leurs exigences financières, le rappel de l'obligation de participer aux campagnes militaires joua un grand rôle : cela se

comprend seulement si cette obligation était encore ressentie comme un devoir que l'on acceptait sans discussion, mais qui n'était pas agréable à remplir. Et c'est ainsi que d'autres prirent la relève de la noblesse dans un domaine qui demeurerait vital et où elle aurait encore pu jouer un rôle en conservant par là une partie de son importance sociale. Il ne faut pas exagérer le rôle des innovations techniques dans cette évolution : rien n'aurait empêché la noblesse de manier le fusil et le canon, comme elle avait autrefois maîtrisé la technique du combat à cheval et, socialement, le résultat eût été le même. L'objection selon laquelle la nouvelle technique entraîna une augmentation du nombre des combattants ne tient pas : indépendamment du fait que cela résulta pour une part de ce que des catégories plus nombreuses avaient remplacé la noblesse, l'introduction de l'armée des chevaliers montés avait elle-même conduit au renforcement numérique de la noblesse, processus que toute classe ayant une idée réaliste de sa fonction doit accepter facilement. C'est uniquement parce que *le fait ne s'est pas produit* et que, du même coup, la noblesse reste liée dans notre esprit aux techniques de combat du Moyen Age, que cette possibilité nous semble rétrospectivement étrange et irréelle. La diminution du rôle de la noblesse n'est pas dû à l'introduction de l'armée de mercenaires ; tout au contraire celle-ci apparut à cause des défaillances de la noblesse. Mais, une fois que le système des mercenaires fonctionna et que l'on eut trouvé les moyens de le faire fonctionner — en partie, d'ailleurs, grâce aux subsides que la noblesse préférait verser, en faisant appel aux vavasseurs, plutôt que d'aller en personne au combat —, alors la mobilisation de la noblesse fut véritablement dépassée et perdit tout sens technique. On disposait pour le combat d'une force plus importante et c'est ainsi que l'ensemble de la structure de classes de la société se trouva profondément modifiée. Seul le fait que les grades d'officiers dans l'armée de mercenaires restèrent réservés par priorité aux nobles empêcha que les conséquences d'une telle transformation ne se manifestassent trop rapidement. Les nobles tentaient d'ailleurs de donner l'impression, par leur attitude, leur comportement et certains signes extérieurs, en particulier leur tenue (bien que l'armure ne fût plus endossée que pour poser devant

le peintre), qu'ils étaient toujours ces hommes capables de foncer, la lance en avant, sur leur adversaire ou de le défier en combat singulier, mais ces comportements symboliques ne purent que ralentir le déclin du prestige de la classe dans son ensemble. Nous voyons donc ce qu'il en a été des deux premiers facteurs de la transformation des positions de classe, et même du quatrième, puisqu'il est évident que la possibilité d'entreprendre des conquêtes à titre personnel est associée à l'exercice de la fonction guerrière en général.

L'abandon de sa fonction essentielle de classe par la classe noble ne doit donc pas être imputé simplement à une retraite volontaire mais bien plutôt à la pression des circonstances objectives qui ont contribué au dépérissement de certaines habitudes et au relâchement de l'énergie. Une fois que fut engagé le processus de renoncement, il s'accompagna évidemment de tentatives de dépossession. Quoi qu'il en soit, cette évolution libéra la personne du gentilhomme et permit à la noblesse en tant que telle de se détacher des autres liens féodaux, qui du reste perdaient peu à peu leur sens. C'est ce phénomène que nous avons appelé patrimonialisation de l'individu, dans le cas particulier de la noblesse. Si l'importance sociale de la fonction d'une classe décline lorsque la classe ne s'acquitte plus avec succès de sa fonction et s'en détourne peu à peu, le déclin de la position de la classe ne se produit que si les membres de la classe ainsi libérés sont incapables de s'adapter à une autre fonction d'importance sociale équivalente. Voici qui vient, soit dit en passant, affecter singulièrement la valeur explicative du rapport entre la classe et la fonction. De nouvelles fonctions ne peuvent jamais tout à fait manquer de se proposer, à moins que l'on suppose une société parvenue à un état stationnaire, dépourvue de contradictions, et au sein de laquelle les fonctions sociales seraient une fois pour toutes déterminées et invariables. Or, une classe qui a occupé une position élevée se voit considérablement faciliter l'accès à de nouvelles fonctions, dans la mesure où elle bénéficie, pendant quelque temps encore, du prestige et des pouvoirs que lui assurait sa fonction précédente.

Dans le cas de la noblesse, deux fonctions s'offraient naturellement à elle en raison des liens historiques qui

les rattachaient à sa fonction primitive de classe guerrière dominante. De fait, la noblesse se tourna vers ces tâches : il s'agissait de l'activité proposée par les charges du nouvel appareil d'Etat et par l'administration de ses domaines propres. On comprend immédiatement pourquoi ces deux fonctions pouvaient ralentir et atténuer le déclin de la noblesse, sans suffire toutefois à la maintenir dans son ancienne position. Le mouvement de repli sur la position de propriétaire terrien ne s'effectua pas partout à la même allure ni de la même manière. A cet égard, les différences sont très instructives : là où le nouvel Etat était issu du domaine princier et où, du même coup, le système du mercenariat militaire s'était particulièrement développé, ce repli fut plus marqué que dans les Etats qui avaient d'autres antécédents et dont l'Angleterre constitue le seul exemple important. La noblesse anglaise resta plus longtemps que les autres à la tête de la société et l'on peut dire que, dans une certaine mesure, elle s'y trouve encore aujourd'hui, bien qu'elle soit passée avec le temps du rôle de maître à celui d'agent d'exécution. Si la haute noblesse anglaise put jouer ce rôle, c'est avant tout qu'elle ne s'engagea pas dans l'agriculture : les nobles ne furent donc pas accaparés par des activités économiques et ne se constituèrent pas non plus, de façon aussi nette qu'ailleurs, en un syndicat d'intérêts politiques et économiques. Néanmoins les motifs, les grandes lignes et les résultats de ce processus sont les mêmes partout. Ils sont seulement particulièrement manifestes dans les pays où les gentilshommes devinrent agriculteurs et où la grande propriété agricole se développa sous sa forme la plus caractéristique : *de même que la propriété seigneuriale correspond au type du chevalier chef de guerre et chef politique, de même le grand domaine agricole correspond au type du gentilhomme homme d'affaires*. Les conditions du développement économique ont évidemment marqué ce processus. La grande propriété terrienne requiert une certaine densité de population et des centres de consommation. La baisse du pouvoir d'achat des rentes seigneuriales a été un aiguillon puissant pour inciter les gentilshommes à mettre le pouvoir seigneurial qu'ils avaient reçu en héritage au service de leurs intérêts économiques privés, dût-il en résulter pour eux une perte de prestige. Mais la cause

essentielle du processus réside dans les conquêtes de l'époque intermédiaire entre celle des Mérovingiens et celle des Hohenstaufen : c'est à partir de là que l'administration et la jouissance des biens, conquis individuellement ou sous l'égide de la classe, devinrent un but en soi, de sorte que le désir de nouvelles conquêtes tendit à s'affaiblir (indépendamment du fait que celles-ci devenaient de moins en moins possibles). Ce fut là la source de l'apparition, chez les nobles, d'un état d'esprit calculateur et d'une conception individuelle de l'intérêt économique, aussi bien en ce qui concerne les domaines qu'ils avaient acquis que dans leurs rapports avec la paysannerie et dans l'utilisation de leurs droits et devoirs seigneuriaux. Ceci conduisit à des formes juridiques particulières et constitua le contenu social de ce que nous appelons patrimonialisation de la propriété seigneuriale.

Il en va de même pour la patrimonialisation des charges, qui s'explique par un enchaînement de causes analogues. Les familles prospères s'installèrent dans les positions conquises et acquirent une disposition à pérenniser automatiquement ces avantages. On peut comparer ce processus à celui par lequel la bourgeoisie de la première moitié du XIX^e siècle s'établit dans les positions que lui avaient assuré ses entreprises audacieuses et tendit à créer un état de droit correspondant à cet état de fait, en posant la propriété individuelle des moyens de production et des produits comme une évidence et en affirmant le caractère éternel d'une situation sensée être dans l'ordre « naturel » des choses. Cependant l'analogie n'est pas complète. En effet la position du seigneur du haut Moyen Age n'avait pas besoin, pour être exploitée et confirmée, d'un renouvellement constant des actes qui l'avaient créée, tandis que la position de l'industriel se détériore très vite si les succès auxquels elle est due viennent à cesser. C'est la principale raison pour laquelle on ne peut pousser trop loin le parallélisme entre le pouvoir féodal et le pouvoir industriel, si du moins on entend aller au fond des choses. Mais il y a encore d'autres raisons, et nous pouvons dire un mot de deux des plus importantes. La classe féodale fut, à une certaine époque, en tant que classe dominante, ce que la bourgeoisie ne fut jamais, à savoir le sommet d'une pyramide sociale homogène ; elle exerça également

son pouvoir dans tous les domaines de la vie. De là, entre les deux classes une différence incomparable de prestige. La noblesse féodale non seulement réalisa la monopolisation du pouvoir, mais elle réussit à se présenter comme l'incarnation même de ce pouvoir. Cette différence fondamentale signifie d'abord que la position des différentes familles et de la classe elle-même est, dans le cas de la noblesse, plus stable et plus durable que dans celui de la bourgeoisie ; elle signifie, d'autre part, que l'importance sociale de la fonction objective qu'assume la bourgeoisie ne peut pas être aussi facilement remise en question par les défaillances des membres de la classe que dans le cas de la noblesse. En effet, la famille bourgeoise qui fait défaut aux normes de la classe se trouve si rapidement expulsée de la classe bourgeoise que celle-ci se compose toujours de familles « à la hauteur » de leurs fonctions. En d'autres termes — et en mettant l'accent sur un autre aspect de même phénomène : la noblesse a conquis le complément matériel de sa position, alors que la bourgeoisie s'est créée en créant ce complément matériel.

La patrimonialisation de la position fonctionnelle pourrait s'expliquer comme la conséquence d'un besoin technique et administratif apparu dans des circonstances données, à une époque donnée ; et ce type d'explication pourrait même s'appliquer dès l'époque du Bas-Empire romain. Mais cette explication est trop générale pour n'être pas superficielle : bien des solutions socialement nécessaires ou rationnelles ne deviennent jamais réalités. Le facteur déterminant a été, dans le cas que nous examinons, l'effacement progressif de la fonction primordiale qui avait légitimé l'exercice d'une souveraineté active sur l'ensemble de la société. De ce point de vue, la patrimonialisation et l'hérédité de la souveraineté privée qu'elle confère sont pour la classe le signe d'un déclin commençant, bien qu'elles soient aussi, d'un autre point de vue, la conséquence et l'expression de succès antérieurs. Le processus atteignit sa consécration dans la constitution d'États dits patrimoniaux ou principautés. Mais il faut reconnaître que ces cas ne se distinguent pas fondamentalement de ceux où les familles réussirent seulement à se créer une position comme propriétaires de domaines seigneuriaux. Il s'agit d'une seule et même évolution, qui a poussé les familles

plus ou moins haut et les frontières entre ces divers types d'évolution ont été d'ailleurs pendant longtemps très floues et fluctuantes. C'est la même évolution sociale qui tantôt priva, complètement ou partiellement, les familles nobles de leurs fonctions de souveraineté et tantôt — plus rarement — créa quelque chose d'entièrement nouveau qui n'était plus rattaché à ces formes antérieures que par des associations d'idées suggérées par les apparences et par la continuité historique : nous voulons parler de la *monarchie moderne*.

Cette conception n'est pas aussi étrange qu'il pourrait sembler d'abord, si nous remarquons que les réussites les plus éclatantes eurent, de ce fait, des conséquences qui les différencièrent du cas général. Ces réussites contribuèrent à créer une forme juridique particulière qui souligna justement leur caractère hors série : de même que les comtes, à une époque antérieure, avaient mis en valeur leur qualité de comtes plutôt que de chevaliers, la percée de certaines lignées princières entraîna et justifia l'accaparement général, l'exploitation et l'adaptation de ce qui subsistait des attributions qui avaient été celles des autorités anciennes. Ces nouvelles souverainetés prirent une importance particulière par suite du développement des classes non féodales et permirent à ceux qui avaient conquis la prééminence de consolider leur position de maîtres exclusifs de la terre. Cette position représentait une position radicalement nouvelle, tranchant nettement sur les positions des autres familles de la même classe. Dans ce nouveau rapport de forces, les détenteurs de cette position, cessant d'exercer leur fonction conformément à l'orientation de leur classe, se retournèrent même, comme on sait, contre les autres membres de leur propre classe, détenteurs de positions inférieures. D'autre part, le processus de désintégration des positions patrimoniales se déroula différemment dans le cas des dynasties florissantes et dans celui des familles dont la réussite était plus modeste, car les réussites du premier genre avaient conduit généralement à une position *sui generis*. Les faits qu'il faudrait évoquer à l'appui de cette thèse sont si connus qu'on peut se contenter d'en rappeler la tendance : que ce fût à la suite d'une pression progressive ou par un acte délibéré, le prince comme le propriétaire terrien se trou-

vèrent devoir renoncer à leur position patrimoniale, sous l'effet de ces mêmes nouvelles relations sociales qui étaient créées par l'accomplissement satisfaisant de leurs nouvelles fonctions.

En règle générale — même si cette règle connut de plus en plus d'exceptions avec le temps — les institutions les plus importantes de ces nouveaux systèmes de pouvoir n'ont pu fonctionner qu'avec la participation des nobles (33). Cela pour plusieurs raisons : les relations établies entre membres d'une même classe facilitaient la compréhension mutuelle et la collaboration ; la noblesse semblait, par tradition, particulièrement qualifiée pour les tâches à accomplir car, indépendamment de ses connotations guerrières, le mode de vie seigneurial impliquait l'habitude de commander et de manier les hommes, qui importait beaucoup plus que la compétence dans un domaine déterminé. De nos jours encore, bon nombre des meilleurs présidents des sociétés de chemins de fer britanniques appartiennent à la haute noblesse. Il fallait en outre procurer une occupation à la noblesse et l'attacher aux familles régnantes. Le prestige social dont jouissait la noblesse constituait aussi un atout politique. Telles furent les raisons les plus importantes de ce droit préférentiel accordé à la noblesse pour l'accès aux fonctions de pouvoir, droit qui, consacré par l'habitude, s'imposa facilement et qui renforça d'autant mieux la position de la noblesse que s'alliaient en lui des traits féodaux et patrimoniaux, entretenant l'illusion de la pérennité de l'ancien système. C'est ainsi que l'on prit l'habitude de réserver à la haute noblesse les postes les plus élevés et à ceux qui ne pouvaient justifier que de quelques quartiers de noblesse les postes moins importants. L'usage de la vénalité des charges est un trait typiquement patrimonial ; elle persista dans la plupart des pays pendant une bonne partie du XVIII^e siècle et ne fut abrogée dans l'armée anglaise que sous le deuxième ministère Gladstone. La semi-hérédité de certaines charges ne disparut que lentement : sous Louis XIV, les fils de Colbert et de Louvois

(33) Lorsque des personnes venant d'autres classes étaient utilisées, elles se trouvaient assimilées à la noblesse par une élévation — qui ne fut pas toujours intentionnelle — de leur condition statutaire.

occupèrent des charges très semblables à celles de leur père sans que personne y trouvât à redire.

Il ne faut cependant pas oublier que si cette fonction de la noblesse a pu contribuer à maintenir sa position, à modifier les positions relatives des familles nobles et à renouveler la composition de la classe (la haute noblesse d'aujourd'hui s'est constituée ainsi pour une bonne part), elle était bien différente de la fonction guerrière d'autrefois et de la fonction dirigeante qui avait incombé, au Moyen Age, à la noblesse féodale. A cette époque, c'est au nom de leur droit propre et pour leur propre compte, indépendamment des rapports de vassalité, que les seigneurs guerriers et la classe guerrière dans son ensemble occupaient leur position. Désormais, cette autorité n'était plus exercée au nom du seigneur féodal mais pour le compte du souverain, en vertu du droit et de la puissance dont celui-ci était le dépositaire. Ce qui avait constitué le ressort même du système avait disparu ; le sens et le contenu social de l'institution s'étaient modifiés. Ne survivaient plus en fait que des aspects secondaires, vestiges d'une fonction sociale autrefois primordiale : le prestige, l'accès privilégié à certains emplois administratifs et politiques, l'aptitude à les exercer, une certaine complicité culturelle au sein de la classe, une assise économique fondée sur la propriété foncière et quelquefois industrielle, des possibilités d'action plus favorables pour l'individu, comme c'est toujours le cas lorsqu'il appartient à une famille dont la position est élevée. Tout cela, cependant, était condamné à terme, bien que le processus de déclin ne se soit déroulé nulle part de la même façon. Les différences que l'on peut noter s'expliquent d'ailleurs par le jeu des différents facteurs qui conditionnent l'évolution d'une position sociale, tels que nous les avons énumérés.

Cette analyse n'est jamais qu'un exemple, mais un exemple grâce auquel on peut réunir les éléments essentiels pour répondre à la question posée. Nous avons en particulier dégagé, plus clairement que nous n'aurions pu le faire par une discussion théorique, le sens qu'il faut accorder aux concepts de « fonction socialement nécessaire », d'« activité propre à une classe », et de « disposition à une activité », tous facteurs que nous considérons comme essentiels à la survie d'une classe sociale, compte tenu d'un

type déterminé de circonstances et de dispositions des hommes ; l'importance vitale de ces caractéristiques de la position de classe est souvent d'ailleurs ressentie par la classe elle-même. Mais il nous faut ajouter que toutes les fonctions qu'on observe effectivement dans une société historique sont « socialement nécessaires ». Ce critère ne permet donc pas, par lui seul, de trancher de l'importance relative des différentes fonctions. D'évidence, l'importance sociale d'une classe est fonction de la *rareté relative* de l'individu membre de la classe, c'est-à-dire du *degré auquel celui-ci peut être remplacé*. Le guerrier du Moyen Âge, considéré comme individu, était plus difficile à remplacer et donc individuellement plus « important » que le paysan ; l'industriel pris comme individu est plus difficile à remplacer et donc individuellement plus « important » que l'ouvrier. L'importance sociale des membres d'une classe varie selon les deux critères fondamentaux que nous avons dégagés — importance de la fonction de la classe et succès dans l'accomplissement de cette fonction — mais pas toujours directement. D'autres causes peuvent jouer également de façon plus ou moins directe ; cependant, de telles causes peuvent toujours être ramenées à ces éléments fondamentaux, par une démarche analogue à celle grâce à laquelle le matérialisme historique retrouve, en dernière analyse, la logique interne de l'appareil économique, au travers de mécanismes intermédiaires, sous l'ensemble de l'histoire sociale. En particulier, la force d'inertie de certaines positions solidement ancrées perpétue la discordance entre la réalité et les schémas théoriques en introduisant de nombreux processus intermédiaires. Mais les caractéristiques de ces positions qui survivent à l'évolution de la fonction peuvent, nous l'avons vu, être expliquées à partir de nos principes.

Ainsi s'explique le décalage qui se manifeste parfois entre la valeur accordée à une fonction et la valeur sociale de la classe définie par cette fonction, et, plus précisément, le fait que les variations de la valeur sociale accordée à une classe sont souvent moindres que les variations de la valeur reconnue à la fonction correspondante. Voilà qui fait comprendre pourquoi il semble plus correct de considérer que la valeur accordée à une fonction dépend du rang social des gens qui l'exercent que de dire que le rang

social d'une classe dépend de la valeur que la société accorde à sa fonction, ou de la valeur vitale de celle-ci ; la « fonction » apparaît souvent non pas comme un principe premier, mais comme un facteur second et distinct (34). Une autre caractéristique vient renforcer et aussi expliquer cette impression première : les fonctions socialement nécessaires ne sont pas simplement des « spécialités » équivalentes, produit de la division technique des tâches, parce qu'elles n'entretiennent pas toutes le même rapport avec la fonction de direction des groupes sociaux. Toute question de valeur individuelle des membres d'une classe étant laissée de côté, les diverses fonctions socialement nécessaires se trouvent hiérarchisées selon l'intensité de leur rapport au pouvoir, quand bien même la nécessité sociale qui leur est reconnue serait équivalente. En effet, le pouvoir pouvant s'exprimer dans des activités très diverses, toute activité que le groupe dirigeant viendra à exercer s'en trouvera socialement valorisée.

Si nous reprenons maintenant le raisonnement suivi dans ce chapitre, nous voyons que les causes qui expliquent la transformation de la position relative des classes expliquent également, *ipso facto*, leur hiérarchie primitive, c'est-à-dire l'ordre hiérarchique dans lequel nous les rencontrons à un moment déterminé de l'histoire. Nous comprenons aussi pourquoi il n'est pas toujours facile d'établir une hiérarchie univoque des classes sociales et pourquoi la position de classe « dirigeante » n'est pas toujours aisément identifiable. Enfin, les mêmes facteurs qui expliquent, en dernière analyse, l'évolution de la position relative des classes sociales au cours de l'histoire et la distribution en classes à un moment donné de cette histoire, expliquent aussi pourquoi une structure sociale est une structure de classes : *une classe sociale déterminée naît et disparaît sur le même mode que s'améliore ou décline sa position sociale et ce n'est que parce que des classes particulières naissent et disparaissent qu'il y a une structure de classes et une évolution de cette structure.*

(34) Il est d'ailleurs plus juste de dire que c'est la classe qui détermine la profession que de prétendre que la profession détermine la classe.

V. *Conclusions*

Les constatations et les réflexions qui précèdent peuvent être rapidement résumées :

Les modifications dans la position respective de différentes familles qu'on observe régulièrement au sein d'une classe ne doivent être conçues ni comme le résultat du hasard ni comme le produit de déterminismes extérieurs, mais comme le produit de la différence d'aptitude des familles à maîtriser les tâches que le milieu social leur impose.

Les frontières entre les classes ne sont pas infranchissables et sont effectivement très souvent franchies par l'effet des mêmes aptitudes et des mêmes conduites qui produisent les modifications de la position des familles au sein d'une classe déterminée.

Le processus par lequel une famille franchit la frontière entre deux classes est identique au processus par lequel un ensemble de familles se trouve progressivement constituer une même classe.

Les classes sociales améliorent leur position ou la voient décliner selon la manière dont leurs membres accomplissent leur fonction de classe et selon que l'importance sociale de la ou des fonctions auxquelles ils peuvent accéder s'accroît ou diminue. L'importance sociale de la fonction d'une classe est elle-même définie par le degré auquel la fonction dirigeante est impliquée dans l'exercice de cette fonction.

Ces phénomènes, qui expliquent aussi bien le destin des différentes lignées familiales que le destin des classes en tant que telles, expliquent aussi pourquoi il existe des classes sociales. On est conduit par là à formuler un certain nombre de conclusions.

L'explication dernière du phénomène des classes sociales réside dans les différences entre aptitudes individuelles. Il ne s'agit pas de se référer ici à des différences absolues d'aptitude, mais seulement à des différences dans l'aptitude à l'exercice de la fonction ou des fonctions que le milieu social rend « socialement nécessaires » à un moment donné, ou dans l'aptitude à l'exercice du pouvoir correspondant à cette ou à ces fonctions vitales. Il ne s'agit pas, à vrai dire, des différences d'aptitude qui séparent les

individus eux-mêmes mais plutôt de celles qui séparent les familles ou les lignées, véritables membres de la classe.

La structure de classes n'est autre chose que la disposition ordonnée des familles en fonction de leur valeur sociale, laquelle correspond en dernière analyse à des différences d'aptitude. Cependant, la tendance à la consolidation et à la perpétuation des positions acquises constitue un problème particulier qui réclame une explication particulière et, en fin de compte, c'est là le problème concret qui est posé par le phénomène des classes. Mais il ne faut jamais oublier que ce système de positions figées qui propose l'image d'une société où l'appartenance de classe échappe à l'action des individus repose en dernière analyse sur des différences individuelles d'aptitude. Les positions pétrifiées qui constituent la structure d'une société de classe ont été conquises ou créées par des conduites sociales supposant des aptitudes différentielles (35). A partir d'autres questions sociologiques (nous laissons de côté les points de vue extra-sociologiques et extra-scientifiques), les classes sociales pourraient apparaître autrement : elles peuvent être étudiées par exemple en tant qu'organes de la société, en tant qu'institutions, en tant qu'entités culturelles ou encore en tant que conjurations contre le reste de la société, etc. Mais, du point de vue de l'explication de leur existence et de leur évolution, elles ne sont que ce que l'on a décrit. Et tout ce qu'il nous reste à faire est de préciser, éclaircir et compléter nos analyses sur quelques points précis.

Quelques mots sur ce que l'on peut appeler « aptitude », « différences d'aptitude » et « aptitude d'une famille ». Dans la mesure où l'aptitude est quelque chose qui se manifeste chez les individus, comme la couleur des yeux ou des cheveux, notre raisonnement nous ramène à l'individu physique et, dans la mesure où les aptitudes qui sont ici déterminantes ne sont pas seulement physiques mais relèvent aussi de la conduite, nous sommes renvoyés

(35) C'est au travers de ce processus de solidification que se constitue dans chaque classe un milieu culturel particulier associé à un plus ou moins haut degré d'empressement pour l'action coordonnée, telle qu'elle s'exprime dans ce que nous nomme le concept de lutte des classes. Mais nous nous refusons à traiter ici de ce problème et de sa signification.

à la *psyché* individuelle. Nous nous sommes efforcés de montrer clairement que nous ne cédions ni à une vision individualiste des phénomènes sociaux, ni à une tendance à tout expliquer par une psychologie qui s'en tiendrait aux apparences. Nous ne pouvons rien pour ceux qui sont incapables de comprendre que l'individualité est un fait social et que la sphère psychique relève des faits objectifs, ou pour ceux qui ne veulent pas renoncer au jeu des oppositions vides entre individuel et social, subjectif et objectif. Il est plus important de réfuter ceux qui ne voient dans l'aptitude qu'un synonyme de la « performance » et affirment que seule la seconde peut être empiriquement saisie, la première n'étant qu'une notion semblable à la *vis soporifica* de l'opium : nous soutenons au contraire que ces notions sont justiciables d'une investigation empirique, indépendamment l'une de l'autre, et qu'on doit par exemple reconnaître aux Goths de Teïa l'aptitude à la fonction de classe dirigeante guerrière, bien que la victoire (la performance) n'ait pas été de leur côté lorsqu'ils affrontèrent Narsès.

On peut constater objectivement l'existence d'une aptitude sans pour autant tresser une couronne de lauriers ou, encore moins, attribuer un certificat de valeur éthique. A de nombreux points de vue — religieux, esthétique ou moral —, cette aptitude peut être jugée négativement. Elle peut même revêtir, dans les faits, un caractère anti-social, sans qu'il s'agisse là non plus d'un jugement de valeur. Ce qui représente une performance pour un individu, pour une famille ou pour une classe n'a pas obligatoirement le même sens pour les autres classes sociales ou pour la société globale. Les effets et les évaluations peuvent être de sens contraire. Il importe d'éclairer ce problème, non seulement pour pouvoir évaluer exactement le phénomène des classes sociales mais aussi pour pouvoir en étudier scientifiquement les causes et les conséquences. Les exemples auxquels nous nous sommes référés dans cette étude montrent que, dans de nombreux cas, l'élévation de la position d'une classe correspond effectivement à une augmentation du pouvoir de la société dans son ensemble, c'est-à-dire à une amélioration de la situation d'individus autres que ceux qui y ont participé. Dans les autres cas, cependant, ou bien il n'en va manifestement

pas ainsi, ou bien seules des analyses plus poussées, en particulier sur les conséquences économiques du changement considéré pourraient permettre de porter un jugement. Enfin, il faut toujours distinguer entre la signification sociale d'un comportement déterminé et la signification sociale des traits de caractère qui ont rendu ce comportement possible. Il ne suffit pas, pour devenir bandit ou tyran, d'un défaut du sens moral, il faut encore en avoir l'« étoffe » : en d'autres termes, le processus d'élévation ou de déclin d'une position sociale ne peut être qualifié de « sélection » que dans une acception très particulière. Mais, quelle que soit l'importance et l'intérêt des analyses que l'on peut faire à ce sujet, c'est un aspect du problème qui ne doit pas nous préoccuper ici directement.

Une aptitude peut être naturelle ou acquise ; dans ce dernier cas, elle peut avoir été acquise individuellement ou tenir à l'hérédité familiale. Il est évident que ces différences revêtent une grande importance pour notre étude. Plus le rôle de l'aptitude naturelle ou familiale est grand, plus les positions de classe seront stables. Elles seront d'autre part d'autant plus stables qu'aucune aptitude acquise ne viendra faire obstacle à l'acquisition d'autres aptitudes — directement ou par son influence sur le mode de vie et les valeurs — et que l'aptitude à acquérir de nouvelles aptitudes, qui dépend des privilèges et des possessions et que confère par conséquent une position déjà élevée, sera plus grande. Il suffit d'évoquer ces divers facteurs pour apercevoir leur importance dans l'histoire des classes sociales. Mais, au niveau où se situe notre analyse, nous pouvons les laisser de côté et considérer l'aptitude acquise comme un donné à un moment déterminé du temps.

Il est évident qu'une qualité ou un ensemble de qualités ne qualifient une aptitude que par rapport à certaines fonctions bien définies : les aptitudes entretiennent avec les fonctions le même rapport que certaines qualités d'adaptabilité biologique avec le milieu physique. Cependant, si certaines dispositions — pour la musique ou les mathématiques, par exemple — sont, en effet, tout à fait spécifiques, d'autres sont, par leur nature même, capables de s'adapter à une multitude de fonctions — comme, par

exemple, la faculté d'analyser abstraitement des faits, la puissance de la volonté, et aussi, évidemment, l'aptitude polyvalente et transposable qui peut être utile dans la plupart des situations de la vie. Cette aptitude, étudiée par Spearman, est à l'origine de la théorie du « facteur G », qui n'est rien d'autre que la dénomination savante d'un phénomène bien connu empiriquement. En ce qui concerne l'histoire et la théorie des classes sociales, il faut remarquer que les fonctions des différentes classes et leur signification sociale n'évoluent que très lentement et que, d'autre part, les fonctions qui se succèdent ou s'évincent au cours de l'histoire, en raison de la variation de leur degré de nécessité sociale, sont liées par de nombreux traits — toute position de commandement requerrant par exemple, en tout lieu et en tout temps, la capacité d'administrer, de prendre des décisions et de donner des ordres. Il faut aussi remarquer que les fonctions qui intéressent notre recherche engagent toutes un élément semblable, à savoir le commandement des groupes sociaux. En outre, les deux faits que nous venons d'évoquer sont de la plus grande importance pour la compréhension du destin des classes sociales et pour toute explication de l'histoire des structures de classes par la méthode « compréhensive ». L'existence d'une aptitude spécifique (sous forme d'une aptitude acquise) qui nous frappe lorsque nous confrontons le type du seigneur guerrier du haut Moyen Age et le type du spéculateur en bourse moderne, explique pourquoi ce n'est pas toujours la même classe qui occupe la position dirigeante. Il ne suffit pas en effet de dire que l'importance relative des fonctions s'est modifiée, car la fonction considérée en elle-même n'appartient pas à la classe comme une propriété d'essence. Les faits dont rend compte la théorie du « facteur G » contribuent dans de nombreux cas à expliquer et, parfois même, expliquent à eux seuls, pourquoi une classe réussit à conserver sa position sociale malgré le déclin du poids de la fonction qu'elle a assumée pendant longtemps.

Les aptitudes spéciales comme les aptitudes générales, les aptitudes physiques et caractérielles comme les aptitudes intellectuelles ou celles qui dépendent de la volonté sont probablement distribuées, si on suppose un milieu ethnique homogène, selon la loi du hasard. On a pu le

démontrer précisément en ce qui concerne les caractères physiques les plus facilement mesurables, comme la taille et le poids. Pour le reste, nous disposons surtout d'enquêtes faites sur des écoliers. Pour la connaissance des adultes et de leurs réactions en face des tâches professionnelles, nous n'avons que des impressions qui confirment cette hypothèse (36). Bien que ce problème soit loin d'être éclairci, nous nous contenterons de la présupposition, difficilement réfutable, qu'il existe entre les individus des différences d'aptitude et que les aptitudes individuelles ne se répartissent pas en catégories nettement tranchées mais varient continûment des plus élevées aux moins élevées. Il en irait sans doute autrement si nous envisagions des différences ethniques très marquées, comme par exemple celles qui séparent Mongols et Slaves, Blancs ou Arabes et Noirs.

Mais, à supposer que les aptitudes d'un individu donné n'aient rien à voir avec celles de ses ancêtres et de ses descendants, qu'aucune disposition ne soit héréditaire et que toute disposition individuelle soit le produit de l'activité individuelle, les éléments liés à une position et à une aptitude acquise suffiraient encore pour constituer des groupes relativement stables ; en ce cas cependant l'histoire du monde se serait déroulée autrement. En effet, si les aptitudes n'étaient pas héréditaires et se répartissaient à chaque génération selon les lois du hasard, la position des différentes classes et des familles qui en font partie serait beaucoup plus labile qu'elle ne l'est. Or, on peut difficilement mettre en doute le caractère héréditaire des caractères physiques et, en ce qui concerne les caractéristiques psychiques, nous disposons de quelques données, en particulier dans le domaine des troubles mentaux ; mais, pour des raisons évidentes, il serait dangereux d'être trop affirmatif en la matière, tant au niveau statistique que généalogique (37). Nous voudrions cependant insister

(36) Il ne s'agit cependant pas d'impressions générales, mais d'une impression qui se dégage d'exemples précis, comme par exemple d'une enquête sur des groupes relativement homogènes d'employés.

(37) Nous prenons conscience de l'importance de ce fait en comparant, par exemple l'étude de Goddard sur la famille Kallikak avec le livre de Galton, *Le génie héréditaire*. Cependant les méthodes et les matériaux s'améliorent. On peut affirmer aujourd'hui que la phrase lapidaire de

encore sur un point : il est tout à fait vain de croire pouvoir porter un jugement global sur la valeur culturelle d'une classe, comme d'ailleurs sur une société considérée dans son ensemble, qu'elle soit passée ou à venir, tant que cette question de la relation entre les différences biologiques et les différences sociales n'a pas été éclaircie ; mais la conception qui est à la base de notre théorie des classes sociales n'en dépend pas.

Si l'on examine pour finir la fonction de commandement, il faut d'abord écarter le *pathos* et la phraséologie qui se sont attachés à ce concept. Nous n'entendons pas traiter ici de ce qui fait le pouvoir du créateur intellectuel ou du génie. Peu nous importe que ce phénomène ait un poids historique ou non, qu'il ait ou non un rôle directement ou indirectement causal, que de tels individus agissent selon leur logique propre qui échappe aux conditionnements historiques ou que ce ne soit pas le cas ; bref, toute la problématique du « grand homme » est étrangère à nos préoccupations. Nous ne prétendons pas non plus que l'activité de commandement social, qui seule nous intéresse ici, conduit la société là où elle entend la conduire consciemment, ou qu'elle constitue le champ des possibilités entre lesquelles s'exerce son choix. Nous nous contentons d'affirmer que la fonction de commandement social consiste à décider, à ordonner, à imposer et à montrer la voie ; c'est là une fonction que l'on peut considérer en tant que telle, dans la mesure où elle reste toujours distincte, tant dans l'activité individuelle qu'au sein de la société globale. Elle n'est concevable qu'en fonction de l'évolution des situations sociales et elle n'existerait pas si la vie des individus et des sociétés se déroulait selon une perpétuelle routine. Cependant, étant donné sa nature particulière, la fonction de commandement ne se rencontre pratiquement jamais sous une forme pure : elle est toujours liée à d'autres fonctions et à d'autres charges au travers desquelles elle s'exerce et qui lui donnent, dans

K. Pearson : « L'aptitude se transmet dans les lignées » est sûrement plus vraie que son contraire, d'autant plus qu'elle est confirmée par l'expérience quotidienne. Mais pourquoi les positions de classes acquises ne se maintiennent-elles pas indéfiniment ? Cette question, qui avait sa raison d'être avant le début de cette étude, me semble maintenant superflue.

chaque cas, une coloration et une orientation particulières. Mais sous quelque forme et sous quelque couleur que ce soit, diriger reste diriger. Et les individus en sont plus ou moins capables, de même qu'ils chantent plus ou moins bien, encore que l'appartenance à un groupe où existe une tradition d'autorité facilite à la fois l'accession à cette fonction et son exercice. Comme dans le cas de toute aptitude, on ne peut pas dire que l'aptitude à diriger est très forte chez certains individus et inexistante chez les autres. En fait, si la plupart des individus ne possèdent cette aptitude qu'à un degré modeste (mais suffisant pour satisfaire aux tâches quotidiennes), un petit nombre d'individus la possèdent soit de façon très marquée, soit à un degré excessivement faible. Le *quantum* d'aptitude à diriger (ou de qualités favorisant cette aptitude) qui se rencontre dans une société donnée détermine une grande part de son histoire et, au sein d'une société, les familles se répartissent, sous le rapport de l'importance sociale, selon le degré d'aptitude à diriger qui les caractérise. C'est parce que la répartition de cette aptitude est continue au sein d'une société et qu'elle ne connaît pas de hiatus que les frontières entre les classes sont nécessairement très fluctuantes. Dans les classes sociales où elle n'existe pas, ou peu, la fonction de direction est assurée par des individus plus doués mais déclassés, ou bien, lorsque ces classes sont en voie d'ascension sociale, par des individus qui, au lieu de monter, comme ils le pourraient, dans la classe supérieure, restent dans leur classe d'origine pour la diriger. La hiérarchie fondée sur le degré d'aptitude à diriger, qui, tout en renvoyant à des aptitudes individuelles, présente une continuité supra-individuelle du fait de l'hérédité des qualités, conduit à des positions familiales objectivement différentes et, de là, à la constitution d'un système de positions de classe en vertu du principe de cristallisation des positions acquises.

Venons-en maintenant à ce phénomène de cristallisation ou de consolidation. La performance qui est à l'origine de l'ascension sociale d'un individu tend normalement à se répéter, car la même personne a des chances de réussir souvent dans le même genre de performance, outre que la plupart des réussites augmentent *ipso facto* les chances de réussites ultérieures. Indépendamment même de ces faits,

un succès qui n'est pas suivi par d'autres réalisations du même ordre aura un effet prolongé pour deux raisons. D'abord, la considération qu'il procure se développe de façon autonome et ne disparaît pas avec les causes qui l'ont fait naître — causes qui d'ailleurs ne disparaissent pas non plus si facilement. C'est d'ailleurs là que réside le principe de l'existence autonome des classes comme réalités vivantes. En outre, le succès s'accompagne la plupart du temps de l'accession à des fonctions capitales ou de l'acquisition de moyens supplémentaires. C'est ainsi que se consolide la position de l'individu et, en conséquence, celle de sa famille. La famille se voit d'ailleurs offrir plus de possibilités que l'individu qui a ouvert la voie, bien qu'il faille noter, en sens inverse, que l'accession à une position privilégiée et à la sécurité qui lui est associée ait des effets émoulliens sur la volonté d'action, à cause des multiples soucis qui lui sont associés et, comme l'expérience quotidienne le suggère, de l'usure des forces qui l'accompagne. Ainsi, des familles de même niveau se fondent peu à peu en une classe sociale dont la cohésion est assurée par un lien dont nous avons montré la nature et les effets. Ce lien de solidarité se trouve à son tour engendrer des effets propres et confère en tant que tel aux membres de la classe protection et considération.

Outre les dispositions spontanées des membres d'une classe, d'autres facteurs, qui n'ont qu'un rapport lointain — ou qui n'en ont même aucun — avec ces dispositions, rendent compte de la plus ou moins grande solidité des liens de solidarité entre les membres de la classe. La conjoncture historique joue ici un grand rôle : il y a par exemple des époques calmes où les positions acquises se maintiennent très longtemps par inertie et sans que cette paix sociale soit l'effet de qualités particulières de la classe dominante ; il y a des époques durant lesquelles se produisent des événements que les classes privilégiées sont à même de maîtriser, et d'autres durant lesquelles ces classes, n'y parvenant pas, voient leur destin leur échapper. La base économique des différentes classes sociales constitue un autre facteur de solidité qui n'a rien à voir avec les aptitudes : c'est un pur hasard si la noblesse allemande a pu se consacrer à l'exploitation agricole sur une grande échelle et si la propriété foncière s'est avérée, pour elle,

une source de revenus capitalistes durable et relativement facile à gérer. Enfin, il dépend souvent du hasard, heureux ou malheureux, qu'une fonction appropriée se présente ou non au moment où la fonction ancienne commence à décliner.

Cela nous conduit d'ailleurs à un autre type de constatation. La façon dont les familles d'une classe se reproduisent — le fait par exemple qu'elles déclinent par l'effet des mariages consanguins — n'a qu'un rapport lointain avec leurs aptitudes. Mais le fait que la fonction à laquelle une famille peut accéder offre, ou non, la base adéquate pour l'exercice d'une fonction générale de commandement est déjà moins étranger à la nature de ses aptitudes : il allait de soi que le seigneur guerrier fût aussi le chef de son peuple à tous les égards, alors que l'industriel moderne n'est pas du tout un « chef » de ce type. C'est là ce qui explique pour une grande part la stabilité de la position de l'aristocrate et le caractère labile de la position du bourgeois. Le rapport est encore plus étroit entre l'aptitude générale d'une classe et son pouvoir de réadaptation au changement historique. Le gentilhomme moderne qui se lance dans une campagne électorale comme son aïeul se lançait contre l'ennemi et le gentilhomme qui se refuse à « mendier le vote de son valet de chambre » incarnent des aptitudes de classe qui expliquent la différence de destin des deux types majeurs de l'aristocratie européenne. Une situation de classe déterminée peut spécialiser les membres de la classe au point que l'accession à de nouvelles fonctions et l'adaptation à de nouvelles situations deviennent particulièrement difficiles. Ce sont tous ces facteurs qui nous permettent de comprendre pourquoi, lorsque nous examinons aujourd'hui certains membres des classes supérieures en Europe, nous pouvons avoir l'impression que la conception selon laquelle la position sociale est liée aux aptitudes n'est qu'une mauvaise plaisanterie. Enfin, il existe aussi un certain rapport entre les capacités d'une classe et son aptitude à saisir les chances d'ascension qui s'offrent à elle. Des classes sociales souvent très compétentes n'ont pas été capables d'apercevoir l'importance de ce facteur, et cela n'a pas été sans conséquences pour elles-mêmes comme pour la société dans son ensemble : la facilité avec laquelle les familles industrielles

ont pu accéder à la « bonne société » par le biais des succès financiers et de la politique dans l'Angleterre du XIX^e siècle a donné à l'Angleterre d'aujourd'hui sa classe dirigeante unifiée (38) ; et cela valait aussi pour l'ascension sociale des intellectuels de talent. Une comparaison entre le destin d'individus comme Disraeli et Lassalle exprime symboliquement un moment du destin de deux peuples.

(38) Il faut bien voir qu'un système de mise à l'épreuve se cachait derrière ces pratiques et que la famille qui voulait s'élever devait surmonter toute une série d'obstacles.

troisième partie

la crise de l'état fiscal *

(*) Publié pour la première fois dans *Zeitfragen aus dem Gebiet der Soziologie*, 4, 1918.

I. Questions

Il est une affirmation qui a pris dans certains milieux valeur d'axiome, à savoir que les difficultés des finances publiques consécutives à la guerre ne pourront être surmontées sans sortir du système économique antérieurement en vigueur. Ce système économique se présentait d'ailleurs comme un agrégat d'éléments disparates et ne méritait guère que par abstraction la dénomination d'« économie de libre concurrence ». Cependant, toutes les réussites et tout le dynamisme qu'on pouvait porter à son actif relevaient de ce qu'il comptait encore de libre concurrence, en dépit des tentatives dirigistes de l'Etat qui se sont manifestées, comme on le sait, dès avant la guerre et que celle-ci n'a fait que renforcer. Ce système économique va-t-il et doit-il s'écrouler sous le poids des dépenses de guerre ou faut-il que l'Etat intervienne pour le transformer en quelque chose de nouveau ? Dans bien des cas, ce n'est pas l'analyse sereine qui dicte la réponse à cette question. Comme dans d'autres domaines, chacun attend des suites de la guerre la réalisation de ses désirs particuliers : pour les uns l'effondrement du grand capitalisme dont la guerre n'aurait été que l'aboutissement, pour d'autres une liberté économique plus grande qu'auparavant, pour d'autres encore une « économie dirigée » mise au point par les « experts ». Il était inévitable, ajoutet-on, qu'on en arrivât là parce que l'Etat (comme dit le bourgeois avec satisfaction), ou l'économie libérale (comme l'affirme l'intellectuel avec conviction), a échoué. Ni les uns ni les autres, et encore moins les socialistes, ne tentent de fonder ce jugement à l'aide d'arguments qui relèveraient tant soit peu de la démarche scientifique. La discussion sur ces questions montrerait plutôt, comme tous les débats sur les maux de la civilisation contemporaine, qu'en ces matières la loi de la libre concurrence reste encore valable comme slogan : pour survivre dans un régime de concur-

rence, il faut vendre moins cher ! Dans aucun autre domaine du savoir on ne verrait, autant qu'en matière d'économie, n'importe qui se prendre pour un spécialiste et avancer, sans d'ailleurs s'en rendre compte, des lieux communs séculaires tout en prenant naïvement son intérêt le plus personnel, économique ou idéologique, pour l'expression de la sagesse dernière. Mais passons sur ce qui n'était qu'une parenthèse.

S'il faut en croire l'affirmation dont nous sommes partis, nous serions à la veille d'une crise plus radicale même que ne le suggère le titre de cet article. La faillite de l'Etat fiscal et le passage à un autre système de couverture des besoins de la communauté signifierait bien plus que le remplacement d'un système financier par un autre. Il s'agirait d'une transformation radicale de ce que nous appelons l'Etat moderne : l'économie devrait être poussée dans de nouvelles voies et mue par de nouveaux moteurs ; la structure sociale ne pourrait subsister telle quelle ; l'attitude des individus envers la vie, leur habitus psychique et les formes de la civilisation, tout cela devrait se modifier. Il n'est pourtant guère possible, de toute évidence, qu'une faillite aussi complète de l'Etat fiscal puisse être considérée comme la conséquence d'un accident historique, si important soit-il, comme si d'un seul coup l'Etat fiscal, par ailleurs parfaitement viable en tant que tel, s'était trouvé totalement paralysé du seul fait de la guerre mondiale et de ses séquelles. Il suffit d'un peu de réflexion pour comprendre que la guerre a pu tout au plus dévoiler une insuffisance plus profonde de notre système social, insuffisance dont l'Etat fiscal est seulement le reflet dans le domaine financier ; la guerre n'a été que le catalyseur qui a révélé la fragilité des fondements de l'ordre social et précipité un effondrement devenu inéluctable pour des raisons plus profondes. Telle est la perspective sociologique qu'ouvre la situation financière que nous prenons pour objet. Que signifie la « faillite de l'Etat fiscal » ? Quelle est la nature véritable de ce type d'Etat ? Comment s'est-il constitué ? Est-il condamné à disparaître et pourquoi ? Quels sont les processus sociaux cachés derrière les phénomènes de surface que constituent les chiffres du budget ?

II. Vers une sociologie des finances

Le mérite de Goldscheid restera d'avoir été le premier à proposer une nouvelle conception de l'histoire des finances en affirmant que le budget est « le squelette de l'Etat une fois dépouillé des idéologies trompeuses » et que les données de cette histoire constituent une collection de données brutes qui attendent encore d'être intégrées à la sociologie (1). L'histoire fiscale d'un peuple constitue une part essentielle de son histoire tout court : le prélèvement économique opéré par l'Etat pour couvrir ses besoins et la manière dont le produit de ce prélèvement est employé exercent une influence considérable sur le destin d'une nation. Les traits caractéristiques de la plupart des périodes historiques s'expliquent en grande partie par les effets directs des besoins financiers et de la politique financière des Etats sur le développement de l'économie et, par là, sur toutes les formes de la vie sociale et de la civilisation. Il est impossible de comprendre la nature de notre système industriel dans son état actuel, si l'on n'en tient pas compte : c'est la pression fiscale de l'Etat qui a fait de nos concitoyens ce qu'ils sont. Jusqu'au seuil de notre siècle, la politique économique des Etats a été guidée par des impératifs financiers ; ce sont des motifs financiers, par exemple, qui ont déterminé la politique économique de Charles V, qui ont assuré, en Angleterre, des privilèges garantis par l'Etat aux commerçants étrangers, qui, dans la France de Colbert, ont conduit à la tentative d'imposer au pays tout entier le système corporatif ou qui, dans la Prusse du Grand Electeur, ont favorisé l'installation d'artisans français, toutes décisions qui ont fait naître des formes économiques, des types humains et des développements com-

(1) R. Goldscheid, *Staatsozialismus oder Staatskapitalismus*, 1917. L'importance de ce livre plein d'esprit vient de ce qu'y sont énoncées les idées maîtresses d'une sociologie des finances ; son succès est dû aux propositions concrètes destinées à résoudre le problème des finances publiques. Ces propositions concrètes n'entrent pas dans le cadre de notre étude, bien que nombre des réflexions de la dernière partie en soient une critique indirecte. Cependant, nous sommes d'accord avec Goldscheid en ce qui concerne l'impôt unique sur le capital, même si nous nous séparons de lui sur la valeur et la signification qu'on doit accorder à cet impôt.

merciaux dont l'action se fait encore sentir aujourd'hui. De plus, certaines mesures financières prises par les Etats ont suscité ou fait dépérir, même lorsqu'il ne s'agissait pas d'une politique intentionnelle, des branches et des formes d'industrie, contribuant ainsi directement à la construction (ou au freinage) de l'économie moderne et, par là, de l'esprit moderne (2). Mais l'histoire des institutions financières revêt en fin de compte plus d'importance pour sa valeur d'indicateur que par son rôle directement causal. On y retrouve, dépouillés des rationalisations de toutes sortes, la culture d'un peuple, son niveau de civilisation et sa structure sociale, les buts qu'il poursuit en politique et mainte autre chose encore (3). On y entend, plus nettement qu'ailleurs, les échos de l'histoire universelle.

Les processus de l'histoire financière ouvrent une perspective plus intéressante encore sur les lois de la statique et de la dynamique sociales et sur les facteurs les plus déterminants du destin des peuples, de même que sur l'évolution et la succession des conjonctures concrètes et, en particulier, des formes d'organisation sociale. Les finances procurent un excellent point de départ pour l'analyse des mécanismes sociaux et en particulier, mais non exclusivement, de la politique. Ce point de vue se révèle particulièrement fécond pour l'analyse des « tournants de l'histoire », c'est-à-dire de ces moments où l'on voit ce qui existait en train de se décomposer pour se transformer en quelque chose de nouveau : ces changements de configuration impliquent toujours, lorsqu'on les saisit sous leur aspect financier, la faillite des méthodes jusqu'alors en vigueur. Et cela, non seulement en tant que causes

(2) Il faut souligner l'importance de ce fait. Remarquons cependant que l'historien est souvent porté à surestimer l'influence de l'Etat sur l'organisation de l'économie. Jamais l'économie et le budget de l'Etat n'ont constitué une « économie d'Etat » réellement intégrée, et jamais l'Etat n'est parvenu à créer quelque chose que l'économie libérale ne serait pas parvenue à créer sous une forme ou une autre. Assurément, d'anciens privilèges de marchés expliquent aujourd'hui encore le lieu d'implantation de nombreuses industries ; mais de tels cas ne constituent, quand on considère l'ensemble, que des exceptions à la règle de la détermination des implantations selon des critères proprement économiques.

(3) Celui qui savait lire un budget et qui avait suivi avec attention l'évolution du marché financier international a pu voir se dessiner la guerre mondiale avec au moins dix ans d'avance.

— dans la mesure où l'action financière de l'Etat constitue un facteur important de tout changement — mais encore en tant que symptômes — dans la mesure où c'est tout le processus de changement qui se reflète dans la situation des finances. Indépendamment des réserves qu'impose toute autonomisation de ce genre, on peut donc parler de la sociologie des finances comme d'une problématique et d'une optique particulières, comme d'un domaine spécifique dont on peut attendre beaucoup. Parmi les diverses manières de l'aborder, l'une nous intéresse particulièrement, à savoir la conception de l'Etat, de sa nature, de ses formes et de son évolution, considérée du point de vue financier. L'expression d' « Etat fiscal » exprime cette conception et le développement qui suit vise à définir avec précision le phénomène qu'elle désigne.

III. La crise de l'économie domaniale à la fin du Moyen Age

L'Etat fiscal moderne, dont la « crise » nous préoccupe aujourd'hui, est lui-même issu de la crise d'une organisation sociale qui lui préexistait, à savoir la société féodale. Ni en Allemagne ni en Autriche, pays auxquels nous limiterons le choix de nos exemples, il ne constitue un prolongement ou une résurgence — au sens d'un « emprunt culturel » — de l'Etat fiscal de l'Antiquité (4). L'Etat fiscal moderne trouve, au contraire, ses origines dans les conditions locales qui étaient celles de l'Empire et des

(4) Brentano a prétendu (en particulier dans le *Jahrbuch* de Schmol-ler, vol. 41) que la vie économique moderne, prolongeant par l'intermédiaire des Byzantins la vie économique antique, ne pouvait être comprise qu'en fonction de celle-ci et, plus précisément, que la grande propriété seigneuriale germanique ne pouvait s'expliquer qu'à partir des *latifundia* romains. Sans vouloir rejeter complètement ce point de vue, on peut dire qu'il s'agit là de l'exagération d'une opinion très répandue. Cela est particulièrement vrai pour l'histoire de la fiscalité : les analogies sont suffisamment visibles, mais ne prouvent rien de plus que la loi bien connue selon laquelle les mêmes causes entraînent les mêmes effets. Cf. à ce sujet, Rambaud, *L'empire grec au X^e siècle*, 1870 ; Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er}*, 1900 ; et Bussel, *The Roman Empire*, 1910.

territoires princiers du XIV^e au XVI^e siècle. Sa création a répondu à des nécessités historiques qu'on doit rappeler brièvement (5).

(5) On pourrait évidemment discuter ces propositions plus en détail. C'est le mérite du livre de Sander, *Feudalstaat und bürgerliche Verfassung* (1906) d'avoir montré que les obscurités qui pèsent sur l'histoire constitutionnelle allemande ne proviennent qu'en partie de la rareté des documents et de la complexité des phénomènes eux-mêmes, et qu'elles tiennent avant tout à l'absence d'un appareil conceptuel adéquat. Cet état de choses ne vient pas seulement, comme Sander l'a montré, de ce que l'historien du droit ne s'est pas attaché avec suffisamment de soin à constituer et à définir ses concepts juridiques, mais bien plutôt du fait qu'il emploie exclusivement des concepts juridiques et qu'il se sert des concepts dont il a besoin dans leur seule acception juridique. En réalité, les concepts juridiques, pris dans leur acception littérale, ne sont pas appropriés à la réflexion sur des périodes historiques trop différentes et, en particulier, à l'étude comparative de situations historiques typiques ou, plus exactement, de situations qu'il s'agit de définir à partir de l'histoire. Ces concepts sont en effet issus de systèmes juridiques singuliers, c'est-à-dire de situations sociales déterminées et des jurisprudences correspondantes et ils perdent leur sens propre en dehors de ce contexte précis ; cela est quelquefois dissimulé par le fait que les concepts conservent souvent leur nom, lors même que changent les réalités sociales qu'ils recouvrent. Ce n'est donc pas à la jurisprudence mais à la sociologie, qui possède des concepts autonomes par rapport au système juridique, que l'historien (et, plus particulièrement, l'historien des Constitutions) devra s'adresser lorsqu'il voudra étudier non pas des questions spécifiquement juridiques, mais les structures profondes des systèmes sociaux (et constitutionnels). En ce qui concerne les concepts juridiques, l'historien a donc entièrement raison lorsqu'il affirme qu'il est illégitime de projeter des schémas propres à une époque sur une autre époque et, en particulier, d'appliquer des catégories modernes au Moyen Age. Assurément, il existe des concepts économiques ou sociologiques qui sont applicables à toutes ou du moins à de nombreuses périodes historiques : si ce n'était pas le cas, plus aucune comparaison ne serait possible, ni aucune étude scientifique des conduites humaines. Bref, ce que nous voulons affirmer est bien connu dans l'histoire du droit, en particulier en ce qui concerne le concept d'Etat. Nous pourrions renvoyer à ce propos à des faits qu'on trouve mentionnés chez un grand nombre d'auteurs de tendances très diverses, de Hegel à Gierke et à Bronner, sans exclure Schmoller — parmi les sociologues historiens. La liste serait presque aussi longue en ce qui concerne l'interprétation de ces faits. C'est pour cette raison qu'il est honnête de mentionner ici l'autorité la plus importante en faveur du point de vue opposé : il s'agit de G. von Below. Celui-ci s'est attaché avec beaucoup d'énergie, en particulier dans son livre *Der deutsche Staat des Mittelalters* (1914), à démontrer le bien-fondé de la thèse, qui sous-tend tous les travaux connus de l'auteur, selon laquelle l'Etat médiéval aurait été un Etat au sens même où nous l'entendons aujourd'hui, et son système juridique un véritable « droit public », en sorte que l'idée d'un rapport de sujétion fondé dans le droit public n'aurait jamais complètement disparu. Dans la mesure où cela signifie qu'une interprétation des situations et des systèmes politiques du Moyen Age faisant uniquement appel au « droit privé » est impossible et que l'on ne peut dériver entièrement la souveraineté territoriale de la grande propriété féodale, il n'y a rien

Le prince des XIV^e et XV^e siècles n'était pas le maître absolu de son territoire comme il le devint après la guerre de Trente Ans. Les différents corps constitués, en particulier la noblesse sous ses diverses formes, le clergé (jusqu'à un certain point), la bourgeoisie des villes (à un degré encore moindre), et enfin (surtout dans le Tyrol et la Frise orientale) les paysans libres possédaient vis-à-vis du prince une position solide et indépendante, faite d'un ensemble de pouvoirs et de droits, position qui était au fond de même nature que la position du souverain, puisqu'elle était consacrée sensiblement par les mêmes actes et se composait des mêmes éléments. La position du prince était fondée sur une somme de droits princiers, ducaux et comtaux et sur des droits liés à sa position de suzerain et de propriétaire foncier, semblable en cela à la position des autres seigneurs propriétaires et bénéficiaires d'immunités. Le souverain ne se distinguait d'eux originairement que par une différence de degré, parce qu'il était le *primus inter pares*. Et ce n'est que peu à peu que cette relation passa à l'arrière-plan à mesure que s'effaçait le rapport de vassalité et de dépendance du prince envers l'empereur et l'empire, tandis que la sujétion des Grands de son territoire, non seulement se maintenait, mais se développait jusqu'à se fondre dans l'ensemble des droits du souverain ; par où se trouva consacrée la souveraineté de l'Etat princier. Cette souveraineté constitua l'un des germes de la puissance étatique (6). Le prince de cette époque utilisait

à objecter du point de vue que nous adoptons dans notre texte. Mais dans la mesure où von Below veut prouver le contraire, il semble condamné à l'échec faute de tenir compte du principe que rappelle Sander. Bien qu'il affirme (p. 107) que la clarté conceptuelle est indispensable pour aborder de tels problèmes, il ne semble reconnaître dans ce domaine qu'une définition juridique des concepts, ce qui est en contradiction avec son projet louable (p. 109) de faire entrer dans sa description « tous les éléments de civilisation de notre siècle ». Bref, les faits qu'il a décrits ne pouvaient être ignorés de personne et leur interprétation pose un problème d'ordre sociologique à la solution duquel il apporte peu d'éléments essentiels, moins en tout cas que Sander qu'il condamne si sévèrement.

(6) Toute situation sociale retient des vestiges de la situation précédente en même temps qu'elle laisse voir les germes de celle qui lui succédera. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui frappent le plus l'observateur des époques ultérieures. *Natura non facit saltum* : ce n'est que par abstraction que l'on peut parler des situations historiques comme de types parfaitement cohérents. Cependant de telles abstractions sont nécessaires à l'économie du raisonnement. C'est en tant que totalité (et non en tant

déjà les allures et la phraséologie propres à l'Etat souverain. L'Etat princier conserva cependant des charges et des offices antérieurs ainsi que les fonctions de dignitaire révocable de l'empire, qui existaient sous les Carolingiens et les Ottoniens (7). Ce n'était pas encore à proprement parler un Etat souverain, puisqu'il ne s'appuyait pas sur une autorité étatique générale dont le prince se serait senti le représentant ou la personnification, et dont auraient découlé les droits des forces qui lui auraient fait contre-poids dans l'Etat. Le prince disposait pour son propre compte de tout cet ensemble de droits et de pouvoirs, si bien qu'une phraséologie du « bien public » n'aurait eu à cette époque pas plus de sens qu'elle n'en aurait aujourd'hui dans la bouche d'un industriel. La distinction faite par le droit entre la *persona publica* du prince et sa *persona*

qu'abstraction) qu'une situation concrète produit la situation qui lui succédera. Mais le système, tel qu'on peut le dégager abstraitement, ne produira pas nécessairement un système possédant la même logique, étant donné que les éléments historiques que l'on peut y appréhender objectivement ne représentent, dans le meilleur des cas, qu'une partie des causes agissantes. C'est là une des difficultés inhérentes à toute théorie de l'évolution. Il est juste de dire, comme le souligne von Below, que les forces sociales du Moyen Âge ne sont pas réductibles à des relations « privées » et que les « fins communes » n'en ont jamais été complètement absentes. Il est probable que von Gierke exagère lorsqu'il prétend que le droit d'usufruit du paysan et l'autorité territoriale du roi relèvent tous les deux d'un seul et même concept de droit territorial, car cette affirmation est trop générale et trop peu nuancée. Mais cette « non-réductibilité » et ces « fins communes » ne suffisent pas pour que l'on puisse parler d'un Etat, si l'on veut que ce terme ait encore un rapport avec ce que nous entendons par là. En outre, une situation sociale peut renfermer des types qui, selon leur logique propre, semblent inconciliables et qui doivent être dégagés séparément. On peut dire que la distinction faite par von Below entre l'Etat reposant sur l'institution des fiefs (*Lebensstaat*), et l'Etat féodal (*Feudalstaat*) est bien fondée. Il en est de même de la distinction faite par Rotteck entre le système des fiefs (*Lebenswesen*) et le système des alleux (*Allodialwesen*). Mais cette dernière conception renferme une opposition entre deux principes alors que pour la première le *Feudalstaat* est conçu comme une notion plus large, qui englobe la notion plus particulière de *Lebensstaat*. De telles tentatives contribuent certainement à l'organisation de la matière historique en termes conceptuels. S'il est vrai que le système des fiefs n'a pas pénétré dans tout le corps social, il n'en reste pas moins sa forme d'organisation caractéristique du IX^e au XIII^e siècle, même si l'on voit se développer à ses côtés une autre forme d'organisation qui devait marquer les siècles suivants.

(7) Le margrave de la Marche Orientale fut par exemple jusqu'au X^e siècle un fonctionnaire révocable. Il est cependant difficile de dire si sa situation correspondait à celle d'un gouverneur d'aujourd'hui, d'un employé administrant un domaine de façon autonome ou d'un métayer. En fait, aucune de ces catégories modernes n'est adéquate.

privata, non seulement n'avait pas encore été formulée, mais n'existait pas non plus dans les faits (8). Le prince de l'époque ne considérait pas son territoire avec les mêmes yeux que le propriétaire terrien d'aujourd'hui. C'est plutôt la somme de ses droits qu'il considérait comme un patrimoine dont il pouvait user à sa guise. Il n'était d'ailleurs pas le seul à se faire une telle idée de ses privilèges. Tout le monde en avait la même image, et en particulier les seigneurs, les seuls dont l'avis importait. Il leur arrivait certes de critiquer la façon dont le prince faisait usage de ses droits ; mais ils ne le faisaient pas d'une autre manière que ne le font aujourd'hui un propriétaire terrien ou un industriel critiquant l'attitude chicanière ou anti-sociale d'un autre membre de leur classe. Nous aurions tort de nous étonner qu'il ne fût jamais à cette époque fait référence à un « bien public », puisque celui-ci n'était représenté par personne ni soutenu par aucune force sociale.

Il faut cependant reconnaître que certains des droits princiers servaient les besoins de la communauté sociale, en particulier le droit de rendre la justice. Ce n'est cependant pas là ce qui a fait de la justice une institution « publique » ou « étatique » (9). La communauté sociale

(8) Von Below donne des exemples destinés à prouver le contraire (*op. cit.*). Mais la distinction entre biens d'empire et biens royaux, de même que la possibilité de conflits entre l'« empereur » et l'« empire », ne doivent pas être interprétées comme impliquant la reconnaissance d'une sphère « publique » distincte de la sphère « privée ». Il est clair d'ailleurs que les choses n'étaient pas exactement les mêmes dans l'empire et dans les territoires seigneuriaux, or c'est de ces derniers que nous parlons ici.

(9) Nous sommes habitués à considérer certaines fonctions sociales comme spécifiques de l'Etat et d'autres comme spécifiquement « privées ». Mais il n'y a pas de frontière nette permettant une définition sans équivoque de ce qui relève de l'Etat : cela supposerait déjà l'existence d'un Etat. C'est pourquoi il est vain d'entreprendre de définir l'Etat à partir de certaines fonctions spécifiques ; il serait vain également de vouloir déduire de la « nature » de l'Etat les « limites de son efficacité », comme on a essayé de faire il y a cent ans et comme on l'essaie encore, à l'occasion. En particulier, il est impossible d'identifier « les fins communes » aux « fins de l'Etat ». Il me paraît commode pour notre propos de réunir les « faits relevant de l'Etat » et « les faits relevant du droit public », car ce n'est que lorsqu'il y a un Etat que la distinction entre le « droit public » et le « droit privé » prend toute sa valeur. Nous nous mettons par là en contradiction avec la terminologie de Sander sans vouloir cependant en nier le bien-fondé ; nous ne procéderions d'ailleurs pas ainsi dans une étude plus exhaustive.

a besoin de chaussures mais la fabrication des chaussures n'est pas pour autant nécessairement une affaire publique (bien que cela puisse devenir le cas). Il n'est d'ailleurs rien qui ne puisse devenir une affaire « publique » ou « étatique », dès lors que l'Etat existe ; rien non plus qui doive obligatoirement relever de la sphère « publique » ou de l' « Etat » pour que nous soyons autorisés à parler d'Etat. *Tant que l'Etat n'existe pas sous forme d'une puissance réelle, la distinction entre droit privé et droit public n'a pas de sens.* L'affirmation selon laquelle le droit public aurait été au Moyen Age envahi par de nombreux éléments relevant du droit privé, ou encore qu'il n'y aurait eu qu'un droit privé, constitue une projection inacceptable de nos cadres de pensée sur le passé, au même titre que l'affirmation opposée (10). Si le concept d'Etat ne peut être appliqué tel quel à la situation médiévale, ce n'est pas que ce que nous considérons aujourd'hui comme constituant la sphère de l'Etat fût défaut et qu'il n'y eût rien d'autre que la sphère privée, mais c'est que les formes d'organisation propres à cette époque embrassaient les deux domaines, que nous distinguons aujourd'hui en parlant d'une sphère publique et d'une sphère privée, le tout étant fondu dans une unité spécifique.

Il résulte de tout cela que le prince devait supporter lui-même les charges financières exigées par sa politique (qui n'était d'ailleurs pas la politique de l'Etat, mais son affaire personnelle), entre autres les dépenses d'une guerre menée contre « ses » ennemis, dans la mesure où il n'avait aucun droit statutaire à des prestations obligatoires comme le droit d'imposer à ses vassaux la participation aux campagnes militaires, par exemple. Les moyens dont il disposait ne lui étaient pas plus conférés par l'autorité explicite d'un Etat organisé qu'en vertu de sa souveraineté. C'était un ensemble de revenus provenant de sources très

(10) Cf. note 5, *supra*. Outre Gierke, voir aussi von Schulte dans *Lebenserinnerungen* III, *Essais : Feudalstaat und moderner Staat*. Celui-ci met en doute l'existence d'une armée impériale et de revenus impériaux à partir de la période des Staufen. Il n'y aurait jamais eu de statut général de la vassalité, mais seulement un statut des princes, des seigneurs et des villes. Cette description ne tient pas compte de tous les détails, mais l'impression générale qu'elle donne n'est pas fausse. Les impôts de cette époque auraient été une charge liée au servage et à la terre.

variées — de même que sa souveraineté consistait dans un ensemble disparate de droits. Figuraient en premier lieu les revenus tirés des propriétés personnelles du prince et les prestations de ses « sujets », les paysans non affranchis ; ces prestations étaient depuis le XIII^e siècle payables en majeure partie en espèces. On considère que c'était là la base principale des ressources financières jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles et que la réforme de l'administration domaniale qui s'opéra un peu partout entre le XIII^e et le XVII^e siècles constitue la cause principale du « problème financier » qui apparut alors. Venaient s'ajouter à ces revenus les différentes taxes et les droits régaliens (sur la monnaie, les marchés, les douanes, les mines, les juifs) ainsi que les revenus provenant de l'exercice de la justice, de l'administration des villes et de la prévôté. Il faut compter en outre les « dons » traditionnels des vassaux et les prestations (très contestées) venant de l'Eglise. Mais tout cela ne revenait pas à un droit de lever des « impôts » (11). Seules les villes faisaient peut-être exception

(11) Dans certains cas, nous rencontrons cependant des formes de prestation qui peuvent être comparées à des impôts modernes, comme par exemple la levée du tribut promis par le roi Henri I^{er} aux Magyars. Cette imposition fut faite au nom de l'empire mais limitée aux Saxons. Malgré diverses tentatives d'Henri IV, d'Henri V et de Otto IV, une véritable fiscalité ne s'établit dans l'empire qu'avec les *Kammerzieler*, les *gemeinen Pfennige* et les *Römermonate*, c'est-à-dire vers la fin du XV^e siècle, au moment où l'évolution que nous avons notée avait déjà commencé. La fiscalité indirecte se développa à partir des droits régaliens qui échurent, à l'époque des Staufen, aux pouvoirs territoriaux. Les ducs d'Autriche, par exemple, obtinrent au XII^e siècle les privilèges fiscaux qui étaient l'apanage de la Couronne, ce qui renforça sensiblement leur position, d'autant plus que le « Privilège » de 1156 avait assoupli la relation d'inféodation ; ils purent prendre ainsi le titre de *dominus terrae* en 1192. Cependant le caractère de la prestation qu'on trouve à ma connaissance dans tous les territoires allemands aux XII^e et XIII^e siècles sous le nom de *Bede* (*Schoss*, *petitio*, *tallia*) est moins net : von Below n'a cessé dans ses travaux (en particulier « Die direkten Staatssteuern in Jülich und Berg », *Zeitschrift des Berg. Gesch. Ver.* 26, 28, 29) de souligner le caractère de droit public de cet impôt pour l'assimiler finalement dans son article *Bede* (*Handwörterbuch der Staatsw.*) à une sorte d'impôt foncier et immobilier moderne. C'est en partie sous l'influence de von Below que les monographies traitant de ce problème particulier se sont presque toutes ralliées à ce point de vue, alors que d'un autre côté (Gierke, en particulier, avec beaucoup d'insistance) on niait toute différence de nature entre la rente foncière (*Grundzins*) et cet impôt foncier (*Grundsteuer*) ; il ne faut cependant pas attacher trop d'importance au fait que la *Bede* prît très souvent par la suite la forme « d'une rente foncière » (*Grundzins*). En ce qui concerne la « décharge foncière » (*Grundentlastung*), les monographies s'y

à cette règle. Car si « l'idée de l'Etat » n'existait pas encore, celle de la ville existait et, en se développant, elle anticipa même nombre de développements ultérieurs. Mais

rapportant partent souvent du principe qu'il s'agissait d'une prestation à caractère « public » qui pouvait être supprimée sans indemnisation. Compte tenu des nombreuses exceptions à l'assujettissement à l'impôt, la couche des assujettis correspondait à peu près au domaine sur lequel s'exerçait le droit de justice. Zeumer (*Deutsche Städtesteuer*) faisait d'ailleurs découler la *Bede* de ce droit de justice. Dans ce cas, le droit ou le pouvoir du seigneur de lever des impôts reposerait sur une relation particulière existant entre lui et ceux qui sont soumis à sa juridiction (qui lui donnerait aussi le droit à d'autres prestations). Il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin pour cela que G. L. von Maurer, Lamprecht ou von Inama-Sternegg qui tiennent la propriété terrienne pour la source unique du pouvoir, au Moyen Âge, sans pourtant tomber dans la conception opposée selon laquelle le droit de vie et de mort et le droit d'imposition seraient issus de l'autorité de l'Etat. Ce dernier point de vue n'est pas suffisamment confirmé par les documents que l'on possède. En ce qui concerne l'Autriche, c'est surtout la situation dans le Tyrol qui est intéressante à cet égard, car la *Bede* apparaît sous sa forme la plus nette là où la paysannerie prédomine. Nous disposons à ce sujet des travaux de F. Kogler. Puis vient la situation en Silésie, sur laquelle on peut consulter Knies et Rachfahl. L'étude de K. H. Lang, *Historische Entwicklung der Tauschen Steuerverwaltung*, 1793, est significative d'une conception qui prévalut autrefois. Sur la *Berne* bohémienne, cf. Lippert : *Sozialgeschichte Böhmens in vorhussitischer Zeit*, 1896. Mone (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, VI) considère la *Bede* comme un reliquat de la période romaine. Gliemann (« Einführung der Abzise in Preussen », *Tübingen Zeitschrift*, 29) pense que la *Bede* fut au début également payée par la noblesse et qu'elle a été à l'origine de l'impôt territorial des *xv^e* et *xvi^e* siècles. Hoffmann (*Geschichte der direkten Steuern in Bayern*, *Schmollers Forsch.*, 1883) écrit que la *Bede* et les impôts du *xiii^e* siècle « avaient souvent le caractère d'une institution juridique privée », mais qu'ils contenaient les germes d'une institution publique. Schönberg, lui (*Finanzverhältnisse der Stadt Basel*, 1879) pense que la fiscalité telle que nous l'entendons aujourd'hui se développa d'abord dans les villes. Il faut souligner également que Zeumer (*Deutsche Stadtsteuern*) a une terminologie fluctuante, qu'il considère l'« impôt » (qu'il assimile d'ailleurs à la *Bede*, alors que beaucoup voient entre les deux une différence de nature) comme un droit relevant de la prévôté, mais qu'il laisse la porte ouverte à une interprétation selon laquelle, dans un certain nombre de cas, celui-ci aurait été lié, à l'origine, à la propriété terrienne. Schmoller (dans son *Jahrbuch*, I) fait purement et simplement de la *Bede* dans la Marche de Brandebourg au *xiii^e* siècle (elle fut abolie en 1287) un « impôt général sur la fortune ». Dopsch (« Beiträge zur Geschichte der Finanzverwaltung Österreichs im 13. Jahrhundert », *Mitteilungen des Inst. f. Osterr. Geschichts.* 18) voit dans le *Marschfutter*, les *Landpfennigen* et le *Burgwerk* des prestations de droit public et reprend la conception, autrefois assez répandue et représentée encore par Brunner, selon laquelle il s'agissait d'une imposition de la partie de la population exempte du service militaire. Cf. également Schalk (« Österr. Finanzverwaltung und Berthold von Mangel », *Blätter des Vereins für Landeskunde von Niederösterreich*,

l'affranchi et le noble vassal n'étaient en général pas soumis à l'impôt.

Au cours des XIV^e et XV^e siècles, la situation financière des princes devint de plus en plus difficile, contrastant avec l'augmentation de leur pouvoir dans d'autres domaines, tant par rapport à l'empire que par rapport aux autres puissances dans leurs territoires. Ces difficultés firent parfois naître des situations tragi-comiques. Prenons le cas de l'Autriche, plus précisément des cinq provinces de la Basse-Autriche, pour employer la terminologie de l'époque. La cause première de l'endettement du prince tenait à l'administration irrationnelle des propriétés, bref à une mauvaise gestion. Les dettes pouvaient mettre des princes dans l'impasse, mais, s'il n'y avait eu que cela, nous pourrions parler d'une crise des finances de certains princes, non d'une crise du système financier en général. Tout système financier est susceptible de s'effondrer sans que cela signifie l'effondrement des principes sur lesquels il repose : tant que la cause n'est qu'accidentelle, c'est-à-dire tant qu'elle ne tient pas à des nécessités internes du système et qu'on peut y remédier dans le cadre du système (en l'occurrence, par une meilleure exploitation des domaines), l'effondrement financier n'offre d'intérêt que pour l'historien, et non pour le sociologue. Celui-ci ne peut pas en effet conclure à un processus général de transformation sociale : un secteur d'activité se trouve liquidé mais on continue à gérer les affaires comme auparavant (12).

1881). Bruder écrit qu'il n'y a eu en Autriche de « véritable imposition » que des sujets vivant sur les terres du prince territorial et des vassaux des seigneurs territoriaux sur qui le prince avait autorité. Il y eut cependant des tentatives pour généraliser cette imposition, en 1235 et 1336 par exemple. Mais nous ne pouvons pas traiter ici ce problème dans les détails. Les faits cités suffisent cependant à justifier la thèse soutenue dans notre texte. D'ailleurs, l'argumentation qui suit ne perdrait pas entièrement sa valeur si l'on devait accepter le caractère d'institution publique de la *Bede* comme le font par exemple, à la suite de von Below, Brannecke et Hübner. Ce dernier n'en rejette cependant pas moins, dans ses *Grundzüge des deutschen Privatrechts* (1908), la séparation entre le droit public et le droit privé pour cette époque.

(12) Prenons un exemple actuel : il importe peu que telle ou telle entreprise fasse faillite ; mais si l'entreprise capitaliste était condamnée à la faillite par sa nature même, on assisterait alors à la réalisation de la théorie marxiste de l'effondrement de l'entreprise capitaliste, c'est-à-dire au dépassement de cette forme de production.

Il faut songer à cette différence pour entendre correctement le terme de « crise » à propos de l'Etat fiscal. Une autre cause des embarras financiers des princes est à examiner : ce que l'histoire appelle ordinairement le gaspillage somptuaire de la Cour. Indiscutablement, ce qui coûtait le plus à la Cour était l'entretien des gentilshommes au service du prince. Cette dépense n'était cependant ni gratuite ni évitable : les charges rétribuées transformaient une noble terrienne fort arrogante en courtisans dociles au service de la Cour, de l'administration ou de l'armée. Si le souverain voulait gagner de l'influence sur les différents corps constitués, il était obligé de créer un tel service à la Cour à mesure que les liens de vassalité se relâchaient. Rapidement, les moyens des princes, sans commune mesure avec ces nouveaux besoins, ne suffirent plus : il y a là à la fois un facteur et un symptôme d'un processus de transformation sociale de même qu'une cause déterminante de la faillite des finances princières.

La cause la plus importante des difficultés financières est cependant liée aux frais croissants entraînés par les guerres. L'apparition et le développement de l'armée de mercenaires n'est évidemment pas, comme nos manuels scolaires l'affirment, non sans un humour involontaire, une simple conséquence de l'invention de la poudre. Les princes se virent mis à cette époque à peu près dans la même situation que les aristocrates d'aujourd'hui, le jour où ils doivent verser à leurs domestiques un salaire correspondant à l'état du marché du travail. L'armée féodale aurait bien fini par apprendre à se servir des armes à feu : pendant longtemps le lansquenet stipendié galopa contre l'ennemi de la même façon que l'aurait fait un gentilhomme. L'armée de chevaliers devint cependant insuffisante numériquement, en particulier contre les armées turques. Comme, par la suite, les chevaliers témoignèrent de plus en plus de réticence à accomplir leur devoir et qu'il leur arriva souvent de reculer devant l'ennemi, les princes comprirent finalement qu'ils ne pouvaient plus compter sur la noblesse et, à partir du xvi^e siècle, n'invoquèrent plus leur droit de lever une armée que pour faire entendre raison aux récalcitrants. Comment en arriva-t-on à une telle situation ? Par le fait que les fiefs étaient devenus depuis longtemps héréditaires *de facto* et que les

vassaux commençaient à se considérer sur leurs propres terres comme des souverains indépendants. Ainsi ils se sentirent peu à peu dégagés du rapport de vassalité lié aux nécessités du combat perpétuel, des conquêtes incessantes et du mode de vie chevaleresque du haut Moyen Age (13). C'est là l'un des aspects du processus que je qualifie généralement de « patrimonialisation de la personnalité » *. On trouve un effet de ce processus dans les armées de mercenaires et dans les besoins financiers qu'elles ont créés et qui sont devenus des moteurs de l'évolution ultérieure. Vers 1500, le revenu normal de l'Electorat de Cologne se montait à 110 000 florins du Rhin, celui de l'Electorat de Mayence à 80 000 florins, celui de Trèves à 60 000 florins et celui de Brandebourg à 40 000 florins. La Maison des Habsbourg les dépassait largement, puisqu'elle retirait, de ses seules possessions autrichiennes, 300 000 florins. Avec cette somme on n'aurait pu payer que la solde de 6 000 fantassins et de 2 500 cavaliers pendant un an. C'est avec ces 6 000 fantassins et ces 2 500 cavaliers que le prince aurait donc dû marcher contre les 250 000 Turcs que la Porte pouvait engager à n'importe quel moment. Cet exemple fait voir clairement ce que l'on peut entendre par « crise du système financier » ; c'est bien une faillite éclatante, inéluctable et durable, imputable à des modifications irréversibles et profondes des conditions sociales.

Les princes firent ce qu'ils purent, c'est-à-dire surtout des dettes. Quand la situation devint intenable, ils s'adressèrent à leurs assemblées. Ils reconnurent qu'aucun droit

(13) C'est une nouvelle forme d'organisation qui succéda au contrat de vassalité en déclin. Celui-ci avait lui-même contribué à la désagrégation de l'empire carolingien qui, si ce qu'on peut lire est fidèle à la réalité, réalisait déjà une forme d'organisation très proche de l'Etat (cf. von Dungern, *Staat und Volk durch die Jahrhunderte*, 1911, et Dopsch, *Karolingerzeit*). Le point de vue de Sohm, selon qui l'empire franc aurait déjà été un Etat et pour qui ce caractère se serait effacé par la suite, semble séduisant. Le contrat de vassalité fut à son tour remis en cause par un processus de « patrimonialisation », c'est-à-dire de transformation des fiefs en biens allodiaux. Un nouveau mode de vie, plus individualiste, apparut, avec lequel l'Etat devint une nécessité sociale. L'ancienne *civitas*, la royauté de clan, l'empire franc, le système féodal, les seigneuries, constituèrent ainsi autant de types d'organisation propres au Moyen Age, qui se succédèrent historiquement, sans que cette succession puisse être déduite d'une loi d'évolution immanente.

(*) Cf. *supra*, II^e partie.

ne les autorisait à formuler leurs exigences d'une façon impérative, déclarèrent solennellement que le fait d'accepter leurs requêtes ne porterait pas préjudice aux droits des différents corps et promirent que ces requêtes ne se renouvelleraient pas : tel est en gros le contenu de ces « lettres de dédommagement » qui auraient eu la même importance que le *Charta Magna* en Angleterre si l'évolution s'était poursuivie. Les princes, dans ces lettres, insistaient sur leur manque de ressources et sur le fait que certaines affaires, comme les guerres contre les Turcs, débordaient leurs intérêts personnels puisqu'elles mettaient en question la sécurité « publique ». Les corps acceptèrent généralement cette argumentation ; mais, ce faisant, ils reconnurent implicitement la valeur d'un état de fait qui annulait toutes les garanties écrites contre les levées d'impôts : les formes anciennes qui avaient contenu la personnalité dans des systèmes d'intérêts supra-personnels étaient mortes ; l'activité économique privée était devenue le centre de l'existence de chaque famille, de sorte que se trouva ainsi consacrée la naissance d'une « sphère privée » qui se constitua comme distincte de la « sphère publique » : l'Etat naquit donc d'une « nécessité publique ».

Au départ, l'acceptation des impôts n'impliquait pas encore la généralité de l'obligation fiscale. La description que nous avons esquissée de la communauté politique du Moyen Age se trouve confirmée par le fait que l'évolution vers l'Etat moderne ne s'effectua que conformément aux normes anciennes et ne se produisit que très progressivement : non seulement l'acceptation de l'imposition ne valait que pour les corps qui l'avaient décidée et éventuellement pour leurs vassaux — sur qui d'ailleurs ils prélevaient en Autriche depuis 1518 une partie des impôts avec l'accord du prince — mais elle ne s'appliquait pas non plus à l'ensemble du territoire. Au départ, seul celui qui avait donné personnellement son accord était concerné, alors que celui qui était parti avant que la décision fût prise n'était pas tenu de payer (14). Ces faits parlent

(14) Certains seigneurs, dont les châteaux se trouvaient loin de tout danger, comme, par exemple, au Tyrol les comtes d'Arco et de Lodran, ne manquèrent pas d'utiliser cette situation propice (cf. von Sartori-Montecroce, *Das ländliche Steuerwesen Tirols*). Sur ce point les travaux

d'eux-mêmes. L'obligation fiscale, fondée sur une décision de la majorité, gagna cependant de plus en plus en extension et une répartition légale des charges fiscales entre seigneurs et vasseurs s'imposa peu à peu. Il est pour nous intéressant de constater, même si nous ne pouvons développer ce point, que l'idée de l'Etat progressait sensiblement au même rythme dans les autres domaines. Les finances furent très souvent le facteur actif de cette évolution, outre qu'elles en offrent une image fidèle (15).

Les différents corps constitués se méfiaient des princes. Très souvent ils veillaient, par l'intermédiaire de leurs représentants, à ce que l'argent fourni fût employé aux fins voulues et ils refusèrent constamment aux princes le droit d'intervenir dans la collecte des sommes votées — sauf dans les cas où il semblait difficile de faire rentrer l'argent. C'est ainsi que se forma une fiscalité d'Etat, gérée par les différents corps et corporations, qui connut son apogée dans la seconde moitié du xvi^e siècle et qui fournit le point de départ d'une auto-administration des corporations et des corps, y compris en d'autres domaines. L'Etat nouveau-né ne cessa de se consolider, il créa ses propres institutions et se constitua comme puissance d'un type nouveau. On ne collecta plus seulement les impôts aux fins fixées par les princes, mais pour d'autres buts. Les corps constitués de Styrie et de Carinthie, par exemple, se dépensèrent en faveur de l'instruction publique et l'on vit se développer partout une vie culturelle active et autonome. Certes, tous ces développements servaient avant tout des franchises, une civilisation et une politique de classe : les paysans, en particulier, furent exploités impitoyablement. C'étaient là cependant l'autonomie, la civilisation et la politique qui correspondaient à cette

abondent. En ce qui concerne la situation en Bohême, sensiblement différente, cf. Gindely, *Geschichte der böhmischen Finanzen*, 1526 bis 1618, Akad. 18.

(15) Les finances ont joué un rôle d'élément moteur d'abord dans la politique intérieure des princes ; les positions prises par les princes, par exemple leur favoritisme à l'égard des paysans ou leur volonté de se poser en représentants des intérêts des *Land*, s'expliquent en premier lieu par leur intérêt financier et par la politique à laquelle le point de vue de classe des assemblées les acculait. Ce furent en effet avant tout les difficultés financières qui obligèrent les princes à prendre les devants et qui contraignirent les assemblées à s'effacer progressivement.

époque, et il faut être un historien borné ou partial en faveur de la bureaucratie « libérale » des Cours pour prendre, dans la lutte entre le prince et les corps ou corporations, le parti du prince et le représenter comme un père soucieux du « bien public », luttant contre des privilégiés rapaces pour le bien des opprimés. Quoi qu'il en soit, l'Etat fiscal était né — c'est-à-dire à la fois la formule et l'appareil.

Partout en Europe, les princes tentèrent de conquérir cet Etat en formation. En Angleterre, la lutte se termina sur l'échafaud pour Charles I^{er}. Partout ailleurs, les princes furent vainqueurs : dans les territoires ravagés par les guerres de religion, les princes et leurs cohortes, qui étaient restés la seule puissance intacte, réussirent à soustraire aux corporations et aux corps l'instrument efficace que ceux-ci avaient commencé à se forger. Lorsque les princes virent à leur tour l'Etat leur échapper au profit de la démocratie de type moderne, celui-ci avait déjà été modelée par les intérêts et les tendances de l'Etat princier au point d'en rester marqué pour longtemps. Partout sur le continent, la bureaucratie du prince était devenue la bureaucratie de l'Etat. Le pouvoir du prince s'était transformé en un pouvoir étatique qui avait absorbé ses droits et privilèges, à l'exception d'un résidu impossible à ajuster au droit public qui constitua plus tard les droits privés du prince. Mais, au début, la conception « patrimoniale » des droits du prince ne fit que se transposer sur l'autorité étatique qu'il avait conquise et il se trouva alors dans son Etat comme le propriétaire dans sa ferme. Le prince était devenu l'Etat et l'incarnation du pouvoir public (16).

(16) C'est de ce facteur particulier dans la vie des peuples que la théorie de Hallers, le « Burke allemand », rend le plus parfaitement compte. Là n'est cependant pas son véritable mérite, mais plutôt dans le fait qu'il fut l'un des premiers à tenter de constituer une sociologie réaliste du phénomène étatique et qu'il parvint à imposer ce point de vue face aux conceptions juridiques traditionnelles. Il faut voir dans sa tentative, qui ne fut malheureusement pas entièrement couronnée de succès, une « théorie de la nature de l'Etat » au sens où l'entendait G. Franz. Ses affirmations, à première vue un peu abruptes et sommaires, recèlent beaucoup de bon sens.

IV. Nature et limitations de l'Etat fiscal

Ainsi, ce sont les besoins financiers qui ont été à l'origine de l'Etat moderne. L'apparition de ces besoins et le choix du système de l'impôt pour les satisfaire s'explique par le processus de dissolution des formes de vie médiévales, processus qui renvoie lui-même, par-delà les causes secondaires, à une modification profonde des conditions économiques, induisant une politique économique privée des diverses familles. Cette conception des relations entre l'Etat et la fiscalité nous permet donc de remonter jusqu'aux causes les plus profondes des changements sociaux : l'impôt n'est pas simplement un phénomène superficiel, mais l'expression de cette évolution. Le développement de la fiscalité n'a pas seulement participé à la création de l'Etat ; il lui a aussi imposé une forme déterminée. La fiscalité a été l'institution qui a entraîné les autres institutions dans son sillage. L'Etat put, grâce à la pression fiscale, s'immiscer dans l'économie privée et acquérir ainsi sur elle de plus en plus de pouvoir. L'impôt étendit l'économie monétaire et l'esprit de calcul à des domaines où on les avait ignorés. Il contribua ainsi à modeler l'organisme qui l'avait lui-même développé. C'est la structure sociale qui commande le montant et la forme de l'impôt, mais, une fois qu'il existe, il devient un élément sur lequel les forces sociales peuvent agir pour changer cette structure.

Etant donné que l'Etat et l'impôt sont étroitement liés l'un à l'autre, il est légitime de se demander si l'on ne pourrait pas comprendre la nature de l'Etat en partant de ce rapport (17). Il faut d'abord saisir le phénomène parti-

(17) Pour porter un jugement sur une telle tentative, il faut avoir trois choses présentes à l'esprit : premièrement, il existe plusieurs points de vue sous lesquels on peut légitimement étudier la nature de l'Etat. Chacun de ces points de vue révèle un aspect important du phénomène : chaque fois, il apparaît sous un jour différent et la méconnaissance de la diversité des points de vue mène à des polémiques stériles et à de faux problèmes. Celui qui voudrait étudier l'Etat sous ses aspects métaphysiques se situerait sur un plan qui n'aurait aucun point commun avec le nôtre. Il en est de même pour celui qui construirait sa définition de l'Etat en vue d'une étude juridique. Quant à nous, nous avons cherché avant tout à cerner avec l'Etat un facteur historique de la vie sociale. En second lieu, il faut bien avoir à l'esprit qu'il n'est pas suffi-

culier de l'Etat : nous entendons par ce mot plus que le simple fait de la « communauté sociale » ou de l' « organisation sociale ». Ce phénomène ne peut pas se développer lorsque tous les domaines de la vie sont « socialisés » et lorsque toute l'activité de l'individu se fond dans l'activité de l'ensemble. C'est pourquoi il n'y a pas d'Etat dans la horde primitive : cette organisation sociale constitue une unité qui remplit, entre autres, les fonctions qui reviendront plus tard à l'Etat, bien qu'elle n'ait pas encore engendré une forme d'Etat autonomisée. Si l'on voulait absolument trouver un Etat à ce niveau, il faudrait alors l'identifier avec l'ordre social. Pour les mêmes raisons, l'Etat ne devrait pas pouvoir exister dans une société socialiste. Certes, une telle société serait partie prenante dans le droit international et serait par conséquent traité comme un Etat dans le sens où l'entend ce droit. Mais dans une société socialiste il n'y aurait pas en principe de puissance étatique comme force sociale, séparée, distincte des autres. Dans le cas où le socialisme aurait conquis l'économie par l'intermédiaire de la puissance étatique, l'Etat tendrait à se supprimer lui-même par suite de son propre développement.

Il en irait de même dans le cas d'un système féodal où les liens de vassalité et de services réciproques embrasseraient toute la vie sociale. Bien qu'un tel système n'ait

sant de comprendre la façon dont un phénomène social s'est développé pour en pénétrer la « signification » ou la « logique interne ». Si le point de vue de la sociologie fiscale, que nous avons adopté ici, ne nous permettait de comprendre que la façon dont l'Etat s'est constitué, nous serions à peu près dans la situation de l'homme qui cherche à comprendre un paysage à travers l'étude de sa géologie. Il faut noter que nous sommes en garde contre la tentation de chercher la nature d'un phénomène dans les forces qui ont présidé à sa naissance et d'estomper les traits caractéristiques du type naissant en les ramenant aux éléments présents dans l'ancien. En troisième lieu, il faut voir que toute analyse réaliste de l'Etat rencontre dans son principe même des obstacles particuliers. La tendance propre aux thuriféraires modernes de l'Etat d'y voir quelque chose de « suprême » qui coifferait tout autre phénomène, a contribué à dilater la notion de l'Etat au-delà de ses véritables dimensions. Lorsque tous les contenus de civilisation lui ont été subordonnés, dans la plus grande incohérence, le concept d'Etat se gonfle jusqu'à devenir une abstraction démesurée qui englobait toute la vie sociale, toutes ses institutions et toutes les autres entités. Quiconque appelle Etat la moindre organisation sociale trouvera d'innombrables illustrations de ce concept sans en avoir retenu pourtant les caractéristiques spécifiques. Il en va de même évidemment lorsqu'on conçoit l'Etat comme incarnation de la norme ou de l'ordre tout court.

probablement jamais existé sous une forme aussi pure (pas plus qu'une « économie libérale »), il faut cependant en concevoir l'idée pour des raisons théoriques, si l'on veut concevoir les situations historiques concrètes à partir de concepts clairs. Dans une telle hypothèse, l'idéal de vie se présenterait de manière diffuse dans la communauté ; c'est à elle que s'alimenteraient les idées directrices de la vie individuelle de chacun. Il pourrait exister certes des couches sociales en dehors de ce cercle. Elles n'en feraient pas moins partie objectivement de ce monde dont elles constitueraient les « bêtes de somme » : Montsalvat eût été inconcevable sans les redevances des paysans-serfs qui en étaient eux-mêmes exclus, comme les esclaves de l'Antiquité étaient exclus de la Cité. Dans la conception féodale de la vie, il y avait Dieu, le suzerain et le chevalier, mais pas d'Etat, sauf au sens où l'on parle de l'« Etat des abeilles ». Ce n'est que lorsque le courant des mutations économiques aura balayé ce monde que le chevalier pourra oublier le Graal et se souvenir de ses domaines. Alors ce monde se décomposera en individus et en familles aux intérêts multiples et divergents.

L'Etat ne peut exister réellement que là où la vie individuelle s'est autonomisée, où les valeurs qui guident l'individu s'expriment dans son entourage personnel et où l'épanouissement de la personnalité constitue une fin consciente. Là seulement l'Etat devient nécessaire. Il naît soit du « besoin commun » qui trouve un avocat dans le maître de l'Etat en formation, soit parce que la communauté qui est sur le point d'éclater n'en conserve pas moins certaines de ses fins dont les nouvelles forces individuelles libérées ne veulent ou ne peuvent pas assumer la charge. L'Etat n'est jamais une fin en soi : c'est une machine destinée à réaliser des fins sociales ; il lui appartient, au titre de représentant des objectifs de la communauté, de s'opposer à la réalisation divergente des fins particulières. C'est à partir de cette fonction seulement qu'il acquiert une existence sociale autonome.

C'est évidemment l'économie qui est au cœur du problème. L'économie traditionnelle est l'affaire de la communauté ou, mieux, partie d'un système qui dépasse les individus. C'est un système qui est autre chose et plus que le résultat automatique de l'interaction d'égoïsmes par-

ticuliers ou familiaux, comme on le voit dans le type d'économie qui exprime l'unité transcendante d'une culture (18) et qui, en ce cas, ne laisse plus aucune place à l'Etat. Or l'économie individualiste vient briser cette unité. La naissance de ce nouveau jeu économique s'explique par des causes économiques (bien qu'à travers de nombreuses médiations et sous des trompe-l'œil idéologiques), de même qu'on pourrait expliquer le processus inverse, c'est-à-dire la socialisation (si tant est que celle-ci doive s'accomplir un jour) par des facteurs économiques. L'acteur individuel — individu ou famille — ne peut plus alors compter que sur lui-même : il est contraint au réalisme économique pour ajuster ses fins à ses intérêts. Son horizon se rétrécit, sa vie se replie sur sa propre maisonnée. Son regard se heurte immédiatement aux effets de l'intérêt de ses voisins. L'individu ne travaille plus que pour lui et tout ce qui n'est pas rattaché à son intérêt particulier lui devient étranger (tant dans les principes que dans les faits), sauf dans le cas d'institutions ou de mouvements reposant, comme l'Eglise, sur des bases économiques spécifiques. C'est bien pourquoi l'exigence financière constitue la première manifestation de vie de l'Etat moderne. C'est pourquoi aussi l'impôt est intimement lié à l'Etat, au point que l'expression d' « Etat fiscal » pourrait presque passer pour un pléonasme. On voit tout l'intérêt d'une sociologie des finances pour la théorie de l'Etat.

Il est évident que la fonction de l'Etat n'est pas limitée à la levée des impôts correspondant aux besoins de la communauté sociale. Une fois que l'Etat est installé comme réalité et comme institution sociale, une fois qu'il a cristallisé les intérêts des agents qui font fonctionner l'appareil et une fois qu'il a été largement reconnu apte à exécuter de nombreuses tâches, il tend à se développer et à se prolonger dans une construction dont les considérations financières ne suffisent plus à expliquer la nature. L'action financière n'est plus alors que l'un des moyens d'action de l'Etat. Les exigences financières ont fait naître l'Etat moderne et ont contribué à le façonner, mais c'est ensuite

(18) Cela explique que l'on puisse parler d' « objectivité » de certaines civilisations comme systèmes de normes à valeur supra-individuelle, par opposition au morcellement individualiste de la civilisation engendrée par l'économie libérale.

l'Etat qui modèle la vie financière et qui intervient dans l'économie privée.

Une vue réaliste du phénomène de l'Etat — comme appareil autonome susceptible de se distinguer de l'ensemble de la société — suppose que l'on prenne en compte les groupes dans lesquels il s'objective socialement et les facteurs qui ont prise sur lui (19). Ces caractéristiques sociales expliquent la puissance effective de l'Etat et la manière dont elle peut être mise en œuvre et développée. Le maître de l'Etat fut d'abord le prince, des mains de qui la démocratie moderne a reçu l'appareil existant. Plus tard, dans de nombreux cas, l'Etat s'est manifesté comme une bureaucratie. Finalement l'Etat a marqué si profondément la psychologie de tout un chacun (la férule du prince y a d'ailleurs été pour quelque chose) qu'il a donné naissance à l'image d'une force impersonnelle, d'un appareil servi et non plus dominé par les hommes. Une telle représentation de l'Etat induit dans l'esprit des citoyens une sorte d'*habitus*. Il en va du moins déjà ainsi dans de nombreuses sociétés.

Les frontières de l'Etat sont en tout cas parfaitement délimitées. Je ne veux pas parler des limites *a priori* de son domaine d'action, mais des limites que lui tracent ses possibilités financières. En toute situation concrète, ces limites sont fonction de la richesse ou de la pauvreté du pays, de sa structure sociale propre et de son type de richesse. Il y a en effet de grandes différences entre une richesse récente, active, en voie d'expansion et une richesse déjà ancienne, entre des Etats entrepreneurs et des Etats rentiers. Mais les limites d'action de l'Etat sont également

(19) En fait, on ne devrait jamais dire : l'Etat fait ceci ou cela. Il faut toujours se demander pour qui ou dans l'intérêt de qui fonctionne la machine de l'Etat et quels sont ceux qui s'expriment par son truchement. De telles questions indigneront évidemment ceux qui considèrent l'Etat comme le bien commun du peuple et la plus noble de ses conquêtes. Mais seule notre conception correspond à la réalité. On y trouve également exprimé ce qu'il y a de vrai dans la théorie, erronée en sa forme extrême, selon laquelle l'Etat ne serait qu'un moyen de domination d'une classe sur une autre. En fait, ni l'idée de l'Etat au service exclusif d'une classe, ni celle de l'Etat comme Entité planant au-dessus des partis et des classes ne correspond à la nature de celui-ci. Cependant aucune de ces deux conceptions n'est dénuée de fondement. L'Etat reflète toujours le rapport de forces sociales sans être uniquement le reflet de ce rapport.

plus ou moins étroites selon que celui-ci se trouve plus ou moins accablé de charges militaires et de dettes, selon l'idéologie et la puissance de sa bureaucratie et selon le degré d'identification du peuple à l'Etat. Ces limites constituent cependant un fait social dont on peut tenter de définir la place théorique en fonction de la nature de l'Etat.

L'Etat fiscal de type bourgeois n'existe nulle part sous une forme absolument pure. Il comporte partout des éléments hérités du passé et partout il est d'ores et déjà transformé par l'action de facteurs d'évolution qui annoncent l'avenir. Partout aussi il est l'expression des forces les plus créatrices. Il détient une existence propre, non seulement par rapport à chacun des individus et des familles, pour qui la vie privée constitue une fin en soi, mais aussi par rapport à l'ensemble du corps social. Partout il se trouve relativement dépourvu de moyens d'actions face à l'économie privée et il doit se contenter de ce qu'il peut lui arracher. Bien qu'il fasse sentir partout sa présence, l'Etat reste cependant pour tous, en dépit des grandes phrases inculquées aux citoyens dès leur enfance, une réalité marginale et étrangère, sentie comme hostile aux intérêts économiques privés, en tout cas comme une réalité extérieure.

Nous saisissons là un fait qui pourrait conduire au principe d'une théorie de l'efficacité économique de l'Etat fiscal. Dans la société bourgeoise, chacun travaille et épargne pour soi et pour les siens, ainsi que, parfois, pour quelque autre objectif librement choisi. C'est pour répondre aux besoins des sujets économiques privés que s'organise la production. La force motrice des conduites réside dans les intérêts individuels, compris dans un sens très large qui inclut plus que l'égoïsme de type utilitaire. L'Etat vit économiquement dans ce monde comme un parasite. Il ne peut soutirer à l'économie privée que ce qui est compatible avec la sauvegarde de ces intérêts individuels. En d'autres termes, l'Etat fiscal ne peut mettre les individus à contribution que dans la mesure où ceux-ci gardent un intérêt financier à la production et ne cessent pas d'y employer le meilleur de leurs énergies. Cette limite est plus ou moins vite atteinte selon l'attitude des individus concrets envers un Etat déterminé et selon la conjoncture qui justifie cette mise à contribution. Dans les périodes

où le sentiment patriotique est exacerbé, l'Etat peut, grâce à une mobilisation extrême des énergies productives, obtenir des rentrées fiscales qui, en période normale, paralyseraient la production. Bien que cette limite soit ainsi très variable, on peut cependant la saisir à l'aide de notre principe.

Considérons le rendement des impôts indirects. Les effets qu'ils peuvent avoir par l'intermédiaire des mutations et des restrictions de la consommation ne sauraient être décrits en quelques mots dans toute leur complexité. Il est hors de propos d'étudier ici l'effet inhibiteur ou destructeur qu'ils exercent sur l'économie et, par là, sur le mode de vie et le niveau de civilisation, ou de se demander s'il est vrai qu'ils sont responsables de l'état d'apathie qui s'observe dans de si larges parties de la population. Qu'il suffise de constater que les impôts indirects restent jusqu'à nouvel ordre un rouage indispensable et, en tout cas, le rouage principal de la mécanique fiscale de l'Etat. Il existe, bien sûr, une limite d'imposition par article, et donc une limite du montant global que l'on peut attendre de cet impôt, limite au-delà de laquelle toute augmentation a pour conséquence non un accroissement mais une diminution du produit de l'impôt. Deux difficultés pratiques viennent cependant compliquer l'estimation du montant optimal des taxes : d'une part, des modifications importantes de la fiscalité indirecte entraînent dans l'appareil productif des transformations d'ordre technique et commercial difficiles à évaluer ; d'autre part, la situation dans laquelle le montant de l'impôt a été fixé ne reste pas immuable, des facteurs nouveaux apparaissant à tout moment. Ainsi par exemple l'essor soudain de la production d'un article déterminé hors des frontières a pour effet de réduire l'action que la taxe exerce sur la consommation. Ou encore, une augmentation de la population accentue l'action de l'impôt indirect sur la consommation en réduisant celle qu'il exerce sur la production. Ces difficultés expliquent en partie pourquoi presque tous les Etats ont jusqu'à nos jours poussé la fiscalité indirecte beaucoup trop loin et institué pour nombre d'articles une taxation si élevée qu'elle est devenue nuisible aux intérêts financiers de l'Etat lui-même, si bien qu'une diminution de ces taxes provoquerait une augmentation des rentrées.

Il faudrait évidemment tenir compte, pour apprécier cette politique fiscale, de la pure et simple incompétence dont témoignent plus d'un homme politique en matière d'impôts. Pitt le jeune et Gladstone sont ceux qui ont montré avec le plus d'éclat qu'une réduction des impôts indirects pouvait entraîner une augmentation des rentrées fiscales. Il y a pour chaque impôt indirect un seuil au-delà duquel le produit commence à diminuer et, pourvu qu'on y apporte la compétence nécessaire, il devrait toujours être possible de le déterminer. Aucun système fiscal ne peut tirer des impôts indirects plus que ce produit maximum dont le montant est indépendant de la volonté du législateur.

En ce qui concerne les impôts directs, la situation semble moins claire, mais elle n'est différente qu'en apparence. Examinons ces impôts selon les différentes sources de revenus qu'ils frappent : bénéfices industriels, profits de monopole, intérêts du capital, rente foncière et salaires. Nous pouvons en rester là, car on peut appliquer aux autres impôts directs, comme l'impôt sur les biens immobiliers et les dividendes, un raisonnement semblable à celui que nous avons tenu à propos des impôts indirects. Un impôt sur le revenu est toujours un prélèvement sur les produits dont se compose le revenu. Il n'existe guère que le seul impôt sur la richesse, tel qu'il est perçu en Prusse, impossible à prélever sur les revenus et constituant un véritable abandon d'actif, qui fasse exception : on peut cependant le considérer comme un expédient contingent et ne pas en tenir compte ici ; nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

Les bénéfices industriels proprement dits apparaissent dans l'économie capitaliste avec l'introduction d'une méthode nouvelle de production, d'une nouvelle politique commerciale ou d'une nouvelle forme d'organisation. Il faut exclure de ces bénéfices les intérêts du capital auxquels on les associait autrefois, la prime de risque, qui manifestement n'est pas un véritable produit, et le salaire du directeur, qui n'est qu'un cas particulier du salaire. Il s'agit au fond d'une prime que le capitalisme accorde comme rémunération des innovations : cette prime surgit aussi souvent qu'elle disparaît, grignotée par l'action de la concurrence qui, attirée par les bénéfices, suit à la trace

les novateurs heureux. Si tous ces bénéfices devaient être absorbés par l'impôt, on verrait disparaître l'incitation de loin la plus importante à la recherche de l'innovation dans l'industrie. Même si, sans aller jusqu'à la supprimer, la fiscalité réduisait trop fortement cette prime à l'innovation, le développement industriel se ralentirait considérablement, comme le montre assez l'exemple de l'Autriche. Les conséquences économiques d'une telle politique fiscale ne nous intéressent pas directement ici. Une seule chose nous importe, c'est que, au-delà d'une certaine limite, la pression fiscale ne peut pas aller sans endommager, puis anéantir, l'assiette de l'imposition fiscale elle-même. Un système fiscal optimal, adapté aux différents types de bénéfices industriels, pourrait rapporter des sommes beaucoup plus élevées que les systèmes fiscaux en vigueur qui, malgré leur rendement relativement réduit, étouffent dans l'œuf de nombreuses possibilités d'expansion économique. Cependant, la technique fiscale la plus raffinée rencontrerait toujours des limites, et même assez rapidement.

Il n'en va pas de même des rentes foncières et des produits de l'exploitation d'un monopole. Les bénéfices d'un cartel, qui représentent la différence entre le produit brut et le coût des moyens de production mis en œuvre — intérêts du capital compris, peuvent être pratiquement absorbés par les impôts sans conséquences défavorables. Le cas de la rente foncière en sa forme pure est analogue, puisqu'il s'agit de la fraction du produit brut d'une terre ou d'un terrain urbain qui reste après déduction des intérêts du capital investi (y compris les sommes correspondant aux salaires dépensés pour l'installation et le fonctionnement), mais non des intérêts du prix d'achat, bien entendu ! Etant donné en effet que la rente foncière proprement dite n'est autre chose que le paiement des prestations en productions naturelles, qui subsistent même lorsque le propriétaire n'en tire aucun bénéfice, et étant donné que c'est le produit attendu du travail et du capital investis qui incite à construire sur un terrain et que celui-ci subsiste même si la rente foncière est absorbée par les impôts, l'imposition n'a en ce cas aucune incidence sur la production. Il en va de même pour les bénéfices d'occasion qui ne sont pas le résultat d'une activité économique positive comme les héritages et, surtout, les formes spéculatives

de l'accroissement de valeur. Il est vrai qu'on ne peut pas toujours distinguer facilement, parmi les plus-values qualifiées de « spéculatives » par le profane, celles qui ont réellement droit à cette appellation et celles qui font fonction d'une prime de risque ou d'un intérêt. Si cette distinction allait de soi, nous aurions affaire à des objets imposables d'un genre idéal pour le fisc, ce qui ne s'est encore jamais rencontré. Souvent, c'est un peu comme si l'on voulait charger le sac de farine sur l'ombre de l'âne : on rencontre une limite ici aussi, qui ne dépend que de la fréquence et de l'importance de ces objets d'imposition.

En ce qui concerne les intérêts du capital et les salaires, il n'est pas possible à la fiscalité d'entamer beaucoup l'objet de l'imposition. Nous envisageons ici la fiscalité touchant le revenu capitaliste et les salaires dans leur généralité ; on ne prendra donc pas en considération les déplacements de capitaux et les migrations de main-d'œuvre de pays à pays ou de branche à branche : comme il s'agit d'un problème commun à tous les Etats fiscaux, c'est-à-dire d'un problème du système et non du problème concret d'un Etat déterminé, nous pouvons en effet ne pas tenir compte de la tendance du capital et du travail à émigrer vers des pays et des branches où la pression fiscale est plus réduite (bien que ce phénomène revête dans le cas particulier de l'Autriche une grande importance). Il faut évoquer essentiellement deux conséquences de la fiscalité frappant le capital et le travail. D'un côté, dans la mesure où les impôts tendent à faire augmenter le taux d'intérêt et la masse salariale que doit payer l'entrepreneur, ils ont pour effet de contrarier l'expansion de la production. Mais, d'un autre côté, dans la mesure où ces impôts sont prélevés sur le revenu du capitaliste ou de l'ouvrier, ils peuvent, sous certaines conditions, représenter une incitation à épargner ou à travailler davantage ! La deuxième hypothèse n'est guère probable pour le capital et elle ne prend quelque réalité pour la main-d'œuvre que lorsque la durée du travail est relativement courte avant la fixation de l'impôt. En règle générale, la formation du capital se trouve freinée par l'impôt et l'on peut même s'attendre à une diminution du capital par suite de la non-réalisation de l'amortissement ou de l'entretien. D'autre part, un prélèvement sur les salaires les plus élevés, qui sont prati-

quement les seuls en cause, décourage tout rendement supérieur à la moyenne, à moins qu'il ne trouve en lui-même sa raison d'être. Laissons cependant les effets de cette fiscalité sur l'économie nationale ; ce qui nous importe ici, c'est que le rendement de l'impôt n'est pas déterminé uniquement par le montant des revenus imposés, diminué du minimum nécessaire à l'existence du contribuable, mais qu'il est fonction de la nature des forces motrices de l'économie libérale. Le profane considère, lui, les revenus qui viennent s'ajouter aux fortunes importantes comme des sources d'impôts pratiquement inépuisables ; quant aux intellectuels, dont les cadres de pensée sont en majorité petit-bourgeois, ils ont tendance à fixer la limite à partir de laquelle on peut parler d'un revenu élevé juste au-dessus du salaire ou du revenu afférent au grade ou à la fonction auxquels ils espèrent accéder eux-mêmes. Il faut voir, cependant, que le nombre et l'importance des revenus élevés ainsi que la charge qu'ils peuvent raisonnablement supporter ne sont pas très élevés, en Autriche comme ailleurs (20). Rares sont les millionnaires sans enfants vivant de leurs rentes, dont le revenu, une fois déterminé, peut être imposé à volonté sans qu'il tende à diminuer pour autant.

L'Etat fiscal ne dispose pas uniquement des ressources de la fiscalité. Outre qu'il détient l'héritage de son prédécesseur (ce n'est souvent pas grand-chose), il peut aussi exercer pour son propre compte une activité économique dans le monde capitaliste en se faisant entrepreneur. Je ne songe pas ici à la « participation aux bénéfices » des entreprises privées, qui n'est qu'une autre façon de désigner l'impôt, mais aux entreprises dont l'Etat prend lui-même la responsabilité. Il faut admettre que par ce choix l'Etat se dépasse en quelque sorte lui-même. Mais, tant qu'il n'a pas absorbé la totalité ou la plus grande partie

(20) C'est seulement en fonction d'un idéal moral d'équité que l'on peut considérer la charge fiscale susceptible d'être supportée par des revenus élevés comme plus élevée que la charge susceptible d'être prélevée sur la même somme lorsque celle-ci se répartit en plusieurs petits revenus (pourvu que ceux-ci ne se rapprochent pas trop du minimum vital). Il n'y a, du point de vue économique, pas de différence fondamentale dans le rendement de sommes comparables et les réactions de l'économie privée aux pressions fiscales dont nous avons parlé sont les mêmes pour les petits revenus et pour les revenus élevés.

de l'économie nationale, on ne peut pas dire qu'il ait changé de nature. Le critère décisif du changement de nature de l'Etat me paraît résider dans le fait qu'il continue, ou non, à travailler dans le cadre de l'économie libérale, et qu'il en accepte, ou non, les principes et les méthodes dans ses entreprises (mis à part le cas des monopoles d'Etat). S'il gère ses entreprises dans un esprit capitaliste visant à obtenir le revenu le plus élevé possible, les sommes qu'il peut gagner restent limitées par les lois économiques du profit capitaliste et ces limites sont plus étroites que ne le pense le profane. Etant donné que l'Etat, comme tout autre entrepreneur, doit travailler avec un capital et qu'il ne peut se procurer ce capital que par l'emprunt, le bénéfice qui restera entre ses mains (même dans le cas de l'exploitation fiscale poussée à l'extrême d'un monopole et même sans tenir compte des capacités d'entrepreneur souvent fort limitées de l'Etat) ne sera jamais très supérieur aux sommes qu'il aurait pu soutirer à la même industrie par la fiscalité directe et indirecte — en y comprenant l'imposition frappant les bénéfices.

On voit qu'il faut accorder peu de crédit à l'affirmation selon laquelle, dans l'économie étatique, à l'opposé de l'économie privée, les bénéfices seraient en rapport direct avec les dépenses. Les possibilités financières de l'Etat fiscal ont une limite, non seulement dans le sens le plus général du terme, qui vaudrait aussi pour une collectivité socialiste, mais même dans un sens beaucoup plus restreint (21). Lorsque l'opinion publique réclame de l'Etat des dépenses de plus en plus élevées, lorsque des moyens de plus en plus importants sont consacrés à des fins pour lesquelles ils n'auraient pas été produits par l'économie privée, lorsque cette pression de l'opinion générale s'appuie sur un pouvoir de plus en plus grand et que toutes les couches de la population s'accordent pour réviser leur conception de la propriété privée et du mode de vie

(21) Plus l'Etat fiscal se rapproche de ces limites, plus croît l'opposition qu'il rencontre et plus le rendement de la pression fiscale est faible. L'armée de fonctionnaires nécessaire pour appliquer les lois fiscales devient de plus en plus importante, l'inquisition fiscale se renforce et les chicaneries se multiplient. On comprend en voyant ce gaspillage d'énergie que l'organisation fiscale de l'Etat ne prend son sens qu'avec l'autonomie de l'économie privée et de la vie privée, et qu'elle perd sa signification lorsqu'elle ne peut plus respecter cette autonomie.

— alors on peut dire que l'Etat fiscal de type bourgeois se trouve dépassé et il faut admettre que le fonctionnement de la société doive reposer sur d'autres motivations économiques que celles des intérêts individuels. C'est lorsque cette limite est atteinte que survient la crise mortelle pour l'Etat fiscal et il ne fait aucun doute qu'il puisse alors s'effondrer.

V. *L'Etat fiscal est-il condamné ?*

On ne compte plus les cas où un Etat fiscal s'est effondré ni les cas, encore plus nombreux, où l'effondrement a semblé imminent. Cela est vrai même en Angleterre où peut s'observer pourtant la plus longue continuité sans crises qu'ait connue une économie nationale. Mais, malgré les accidents et les fautes, on n'a jamais douté du système lui-même, et non sans raison puisqu'il s'est maintenu avec succès. Ni les avatars économiques, ni les erreurs de calcul les plus grossières n'ont pu l'ébranler définitivement, pas plus les guerres contre les Turcs, les guerres contre la menace espagnole, la guerre de Trente Ans que les guerres européennes contre la France de l'Ancien Régime ou contre Napoléon. Si les chiffres des dépenses étaient alors moins élevés qu'aujourd'hui, il en allait de même des ressources.

On serait presque tenté d'oublier les limites de l'Etat fiscal telles que nous venons de les décrire, lorsqu'on observe sa formidable expansion au cours des siècles. Que de chemin parcouru depuis les 3,5 millions de livres auxquels se montaient les ressources de l'Etat à la Restauration des Stuart (1680) jusqu'aux 188,8 millions de l'année fiscale anglaise 1912-1913 et, de là, jusqu'aux chiffres fabuleux du dernier budget de guerre ! Le budget de l'Autriche (uniquement pendant l'époque de la Double Monarchie) est passé de 281,24 millions de florins en 1888 à 3 milliards de couronnes environ dans la dernière année de l'avant-guerre. Mais ces chiffres importent moins qu'une constatation : le système de l'Etat fiscal a pu jusqu'ici faire face à toutes les situations et à tous les problèmes qui ont surgi ; lorsqu'il a échoué, dans certains cas bien particuliers, on peut toujours expliquer son échec par des causes précises, étrangères à sa logique propre.

Sa période la plus brillante a été sur le continent la fin du XIX^e siècle et, en Angleterre, la période de Gladstone. Partout il a su traverser les moments difficiles ou les périodes d'abaissement. Il a souvent nagé dans l'opulence. Plus que l'accroissement des dépenses sociales, ce sont les difficultés financières liées à l'approche de la Guerre mondiale qui ont mis fin à cette situation. En fait, ce sont les dépenses sociales qui se révélaient les plus funestes pour l'Etat fiscal et c'est de là que vient la menace de destruction. En tout cas, les grands problèmes des sociétés européennes — les problèmes financiers comme les autres — sont restés les mêmes qu'avant la guerre. La guerre n'a pas créé de nouveaux problèmes, elle n'a fait qu'accentuer les périls qui existaient déjà dans la situation antérieure : ce serait ne voir que l'aspect superficiel des choses que de vouloir lui imputer la crise de l'Etat fiscal, comme d'ailleurs de toute autre institution sociale.

Nulle part les menaces qui pèsent sur l'Etat fiscal ne sont aussi aiguës qu'en Autriche. En fait, l'effondrement de l'Etat fiscal, s'il devait se produire, serait un phénomène propre à l'Autriche et non à l'ensemble des pays de la Double Monarchie. L'effondrement de la Russie tsariste, régime autocratique plaqué sur une démocratie paysanne, qui avait été tout juste assez fort pour empêcher la formation d'une classe dirigeante politiquement capable d'agir, représente un cas à part qui ne doit pas entrer ici en ligne de compte. En outre, l'effondrement financier est en Russie la conséquence d'une politique anticapitaliste. Si pessimistes qu'aient pu être les jugements sur l'évolution financière de la Russie depuis 1890, nul ne pense qu'un colosse, doté de tant de possibilités économiques, était vraiment condamné à l'effondrement. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que l'Etat fiscal y sera rétabli. On ne saurait donc parler ni du dépassement de l'Etat fiscal sur le plan des principes ni de sa faillite irrémédiable. Or, la Russie mise à part, aucun autre peuple belligérant ne se verra contraint à renoncer au principe de l'Etat fiscal (22).

(22) Ce n'est pas un hasard si la plupart de ceux qui proclament l'insuffisance de l'Etat fiscal vivent en Autriche et si R. Goldscheid, en particulier, est autrichien. L'affirmation, souvent entendue en Autriche, que les difficultés de l'Etat autrichien ne doivent pas être prises au tragique, car « cela ne va pas mieux chez les autres », est tout simplement fausse.

L'Angleterre a même réussi à couvrir par l'impôt une grande partie de ses besoins de guerre. Et tout laisse à penser qu'il faut répondre par l'affirmative à la question de savoir si elle pourra supporter les charges léguées par la guerre dans le cadre de l'économie libérale. Il n'est pas possible non plus de douter des chances qu'a l'Allemagne de se remettre par les moyens que lui offre l'Etat fiscal. La situation de l'Italie n'est pas désespérée. Quant à la France, si elle devait connaître une crise grave, elle le devrait à la dévastation de ses régions septentrionales ; et aucune forme d'économie collective ne fournirait ici de remède-miracle. Mais on peut supposer que l'économie française ne s'effondrera pas et que les difficultés seront surmontées avec les moyens qui ont toujours été ceux de l'Etat fiscal. La politique financière de notre époque ne peut se targuer ni d'idées nouvelles ni d'invention dans leur mise en œuvre.

Nous nous limiterons donc à l'Autriche : si son Etat fiscal, le plus menacé, tient bon, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi ailleurs. Précisons simplement notre question : lorsqu'on dit que l'Etat fiscal sera impuissant devant les problèmes légués par la guerre, cette affirmation peut être comprise de deux façons différentes. On peut songer, soit au problème des charges imputables à la guerre et de la couverture de ces charges, soit au problème du « redressement » d'une économie désorganisée. On prétend donc, tout à la fois, qu'il n'a pas les moyens de faire face aux charges financières de la guerre et qu'il ne pourra suffire aux tâches nécessaires du redressement. Or les deux problèmes ne sont pas de même nature. Ou plutôt, leur solution relève de deux sphères différentes, que l'on doit soigneusement distinguer quand on traite de questions économiques et que le profane a toujours tendance à confondre.

Le premier problème est celui des finances publiques. Il s'agit de trouver l'argent dont l'Etat a besoin pour faire face à ses engagements et combler son déficit. Il ne s'agit pas de biens matériels : armement, nourriture, vêtements pour l'armée, etc. Certes, les véritables dépenses de guerre comme la dévastation de certaines régions du pays et la perte de main-d'œuvre représentent ce que la guerre a réellement « coûté » à l'économie. Le problème prin-

cial est bien de fournir ces biens nécessaires à la conduite de la guerre ; celui de se procurer l'argent pour ces achats est relativement secondaire et relève de la technique fiscale. En fait, nous nous sommes d'ores et déjà procurés tant bien que mal les biens dont nos armées et nos peuples avaient besoin pour la guerre et nous continuerons à le faire. Le problème qui subsistera ensuite ne sera, lui, qu'une « question d'argent ». Nous serons dans la situation d'un entrepreneur dont l'usine a brûlé et qui se trouve dans l'obligation de chiffrer ses pertes pour sa comptabilité. Semblable à un immense incendie, la guerre a consommé une partie importante de la fortune nationale et l'économie s'est appauvrie. Mais c'est là chose faite et il n'y a plus rien à y changer ; les biens nécessaires à la guerre seront fournis probablement jusqu'à la fin de la guerre. Cependant ce n'est pas en argent que notre économie s'est appauvrie. Pourquoi ? Simplement parce que les réserves en marchandises ont été remplacées par des créances de l'économie privée sur l'Etat et par des signes monétaires. L'Etat ne peut pas remplacer les biens arrachés à l'économie, car il faudrait qu'il commence par les y prendre. Ce qui se produira nécessairement, c'est simplement un changement des expressions monétaires qui les adaptera à nouveau au stock des marchandises, en somme une vaste opération d'amortissement. Cela ne pourra se faire que d'une seule façon : l'Etat devra couvrir ses obligations pécuniaires avec les créances et les provisions monétaires de l'économie nationale. C'est là le vrai problème posé par la couverture des dépenses de guerre, problème qui relève spécifiquement du domaine des finances de l'Etat, parce que seule la forme de l'Etat fiscal et de l'économie libérale, fondée sur la propriété individuelle, peuvent expliquer le mode de financement de la guerre et, par là, la formulation du problème qui nous préoccupe, à savoir la nécessité de financer la guerre comme une entreprise marchande, par des achats de marchandises et des opérations de crédit (la seule exception ayant été la prestation en personne constituée par le service armé). C'est cette formulation même qui nous garantit que le problème est soluble.

La question du redressement est tout autre. En effet, il ne s'agit plus — du moins pas essentiellement — de

trouver de l'argent, mais de produire des marchandises. Ce qui a pu être fait pendant les hostilités pour l'économie de guerre devra l'être après la guerre pour l'économie de paix. Ce problème ne ressortit pas spécifiquement au domaine de l'Etat fiscal : toute autre forme d'organisation s'y trouverait confrontée. L'Etat n'a besoin d'argent pour couvrir les dépenses de la guerre que dans la mesure où il est obligé de contracter des engagements envers l'économie privée afin de pouvoir faire la guerre. Mais on aurait toujours besoin des marchandises pour le rétablissement de l'économie, quelle que soit la forme d'organisation sociale qui se proposerait cette tâche.

Revenons maintenant au premier problème : le montant absolu de la charge financière n'est pas d'une importance déterminante pour notre propos, car l'inflation se développe au même rythme que la dette de guerre, et avec l'inflation, l'expression monétaire des produits, des revenus et des fortunes. C'est pourquoi nous n'avons pas à nous soucier de la date de la fin de cette folie sanglante qui dévaste l'Europe. On peut simplement supposer, pour fixer les idées, que la paix sera conclue cet automne. Nos chiffres ne pourraient pas, de toute façon, être très précis, car on ne peut pas prévoir à combien se monteront le dédommagement des victimes de guerre ainsi que les frais de démobilisation et de reconstruction des régions dévastées, ou les réparations et les dommages de guerre. Ces dépenses doivent en effet être engagées, non pas au titre de la reconstruction économique, mais pour couvrir les coûts de la guerre proprement dite. La note finale dépendra beaucoup plus des luttes d'influence entre groupes de pression et des intrigues de politique intérieure que de critères objectifs. Le véritable coût de la guerre — même évalué en monnaie — ne pourra donc être établi que plus tard. Mais, si l'on fait la somme de ces différentes catégories de dépenses et si l'on évalue les charges durables en termes de capital, il semble que la somme de cent milliards constitue une estimation plutôt modeste. Elle se présentera sous forme d'emprunts de guerre, de dettes bancaires et d'obligations en compte courant, ou prendra rapidement l'une de ces formes. L'Etat ne disposera d'une grande partie de ces sommes qu'à un taux d'intérêt nominal ; c'est pourquoi nous resterons dans les limites du vrai-

semblable si nous admettons, malgré l'augmentation inévitable du taux d'intérêt après la guerre, une charge moyenne de 5 %, c'est-à-dire une augmentation annuelle des obligations de cinq milliards pour la charge de la dette publique. Comme nous croyons pouvoir englober dans ces cent milliards toutes les dépenses de guerre au sens large, il nous reste encore à y ajouter les chiffres du dernier budget de paix. Certains d'entre eux n'ont que peu augmenté du fait de l'inflation (par exemple les chiffres représentant la charge de la dette publique), mais d'autres ont été multipliés par dix. Beaucoup — en particulier ceux qui représentent les salaires des fonctionnaires — n'ont pas augmenté proportionnellement au taux de l'inflation, mais rattraperont à coup sûr rapidement leur retard si la situation inflationniste se prolonge et celle-ci durera aussi longtemps que l'usage abusif que l'on fait actuellement de la monnaie-papier, ou même ira en empirant. Il est impossible de prévoir le résultat de ce processus. On peut néanmoins faire l'hypothèse que, lorsque, au 1^{er} janvier prochain (c'est-à-dire quelques semaines après l'armistice, même si les difficultés dans les négociations rendent cette date incertaine), le ministre des finances se penchera sur son budget, il devra s'attendre à voir les trois milliards de la dernière année d'avant-guerre devenus dix milliards. Le budget de paix devrait donc dans ces conditions s'élever à quinze milliards au lieu des vingt-trois milliards du dernier budget de guerre. Posons comme couverture probable celle du dernier budget de paix, soit cinq milliards. Le déficit serait alors de dix milliards au lieu des dix-huit milliards du dernier budget de guerre. En fait, le déficit de la première année de paix sera plus important, mais la différence doit être comptée dans les cent milliards des dépenses de guerre. Répétons d'ailleurs que ces chiffres n'ont qu'une valeur d'exemple ; on ne doit pas leur accorder le caractère d'une prophétie, pas plus d'ailleurs qu'à notre pronostic sur la fin de la guerre à l'automne.

Que peut faire l'Etat fiscal devant une telle situation ? Trois remarques s'imposent ici. En premier lieu, le système de l'Etat fiscal n'est pas responsable de cette situation, qui ne pourrait donc pas être invoquée comme argument contre son principe même, s'il s'avérait qu'il était incapable d'y faire face. L'énormité de la charge qui pèse

actuellement sur lui est d'abord la conséquence d'un gaspillage de richesse effréné, tel qu'aucun système n'aurait pu le supporter. Sans la guerre, la situation serait peut-être sérieuse mais elle n'aurait pas la gravité qu'elle revêt aujourd'hui. Ensuite cette charge est due à un recours immodéré à la monnaie-papier : l'exemple de l'Angleterre est là pour nous rappeler que ce n'est pas une conséquence nécessaire du système de l'Etat. Il est évident que le gouvernement aurait pu prélever l'argent nécessaire sur l'économie privée, comme il lui a arraché des marchandises. Il aurait pu obtenir ce résultat grâce à des impôts écrasants ; d'ailleurs pas plus écrasants finalement que la charge de la dévaluation monétaire qui se trouvait nécessairement au terme de l'autre choix. Les divers secteurs de l'économie auraient disposé d'une quantité moindre d'unités monétaires, mais auraient payé, en contre-partie, des prix proportionnellement plus bas. Les sacrifices auraient été répartis plus justement et plus rationnellement, si bien que, dans l'ensemble, le résultat eût été préférable. Mais il faut se rendre à l'évidence : la couverture totale des dépenses de guerre par l'impôt n'est possible dans aucun pays, pour des raisons d'ordre politique et fiscal, et à plus forte raison pas en Autriche. Reste qu'on aurait pu cependant aller plus loin dans ce sens. En second lieu nous affirmons qu'il est impossible de songer à se procurer ces dix milliards annuels par le recours à de nouvelles émissions, en raison des conséquences économiques et sociales d'une telle politique. Ce serait entrer dans un cercle vicieux qui ferait monter les prix et les dépenses de l'Etat jusqu'à des chiffres invraisemblables. En troisième lieu, nous repousserons les méthodes employées en 1811 et 1816 avec d'autant plus de détermination que l'on peut encore entendre certains les prôner : au XIX^e siècle déjà cette méthode était au moins aussi insensée qu'humiliante ; ce serait bien pis aujourd'hui.

Restent deux solutions. La première part d'une réflexion qui, pour nous autres Autrichiens, constitue un motif de consolation, d'ailleurs bien mélancolique : les chiffres de notre budget ne sont pas si accablants qu'ils le seraient si l'argent avait gardé la même valeur qu'avant la guerre. La masse des biens que représentent aujourd'hui quinze

milliards est bien inférieure à celle qu'ils auraient représenté il y a quatre ans. Or, ce qui importe, c'est justement la quantité de biens et de moyens de première nécessité qu'une ponction monétaire de quinze milliards opérerait sur l'économie. Et si la masse des billets n'est pas réduite dans un proche avenir, une autre cause d'augmentation des prix en temps de paix se manifesterait, à savoir la raréfaction des marchandises à la suite des troubles dans la production et des difficultés d'importation, les prix restant, de ce fait, à un niveau très supérieur à celui d'avant guerre. En gros, les revenus suivront la même courbe, si bien que les quinze milliards ne représenteront certainement pas le quintuple de la charge d'avant guerre et peut-être même pas le double. La difficulté c'est qu'il n'est pas possible de multiplier par cinq toutes les ressources de l'Etat, ne serait-ce qu'en considération de certains revenus qui n'ont pas augmenté à ce rythme. Ce n'est d'ailleurs là que la contre-partie du fait que d'autres revenus ont augmenté proportionnellement plus vite et pas seulement ceux des « riches » (23). Si une augmentation des rentrées de l'Etat de cet ordre de grandeur est théoriquement dans le domaine du possible, sa réalisation se heurte dans la pratique à des problèmes d'ordre fiscal très ardu. On nous objectera aussi que l'Autriche n'a plus l'énergie nécessaire pour réaliser un tel redressement. Cela regarde l'Autriche et ne saurait en conséquence être

(23) C'est là une question qui est recouverte de toute une phraséologie trompeuse. Mais les questions relevant de la politique fiscale ne gagnent rien à être dissimulées. En dehors d'un nombre relativement restreint de gros entrepreneurs, les véritables bénéficiaires de cette guerre, c'est-à-dire les gens dont le revenu a augmenté plus rapidement que la monnaie ne s'est dévaluée, ne se trouvent pas au premier chef dans la couche supérieure de la société capitaliste. Les capitalistes (actionnaires ou créanciers possédant des obligations à taux d'intérêt fixe) sont pour la plupart « perdants », puisqu'il est rare que leurs dividendes aient progressé en fonction de la dévaluation de la monnaie ; les intérêts proprement dits n'ont pas augmenté du tout. Les ouvriers sont, eux, dans une situation plus favorable — ce qui est logique, puisque leurs revenus ont augmenté, non seulement en fonction de la dévaluation mais aussi dans une certaine mesure du fait de l'accroissement de l'offre d'emploi consécutive à la mobilisation. En fait, aucun spécialiste ne devrait nier que les véritables bénéficiaires de la guerre sont les paysans, tandis que les gros propriétaires terriens n'ont pas pu profiter vraiment de la conjoncture. Ce sont là des faits indispensables à la compréhension de la conjoncture de l'après-guerre, même si leur énoncé soulève ordinairement des tempêtes.

imputé à l'Etat fiscal. Il faut remarquer cependant qu'une telle charge ne serait pas en soi écrasante, c'est-à-dire qu'elle n'entraînerait pas obligatoirement la misère et l'appauvrissement, qu'il s'agisse d'impôts directs ou d'impôts indirects : celui qui peut payer le quintuple pour ses articles de consommation (ce qui ne manquera pas d'arriver, même si ce n'est pas encore le cas, car les prix artificiellement contenus ne pourront l'être longtemps avec l'inflation persistante) peut payer aussi le quintuple de taxes à la consommation sur ces articles (24). C'est l'inflation qui permet cette performance. De telles affirmations ne peuvent paraître cyniques qu'à ceux qui sont encore sous l'influence des anciennes images sur le pouvoir d'achat de notre monnaie. Il faut reconnaître toutefois — et c'est le point faible de cette solution — qu'elle suppose la continuation de l'inflation et l'abandon de tout espoir de remettre de l'ordre dans nos finances.

L'autre solution ne conduirait pas seulement à une remise en ordre des finances, mais aussi à un rétablissement de la monnaie. Elle aurait en outre le mérite de freiner la création d'une classe de bénéficiaires des emprunts de guerre. Elle consisterait en un prélèvement sur le capital qui devrait être suffisamment élevé pour permettre à l'Etat d'amortir non seulement ses dettes bancaires et ses obligations en compte courant, mais aussi une part importante de la dette qu'il a contractée par les emprunts de guerre. Ce dernier objectif doit être à tout prix atteint, car le remboursement de la dette bancaire mettrait un terme à l'inflation fiduciaire et provoquerait nécessairement une forte baisse des prix ou, ce qui revient au même, élèverait le pouvoir d'achat de l'argent. Ainsi la valeur réelle du capital dû par l'Etat au titre d'emprunts de guerre et de coupons d'emprunts ainsi que la charge économique qui lui incombe s'en trouveraient augmentées. D'un autre côté, l'augmentation de valeur de l'argent, qui serait la conséquence de cette politique, aurait nombre d'effets favorables : l'Etat n'aurait pas besoin d'augmenter les salaires de ses fonctionnaires et il paierait moins cher les

(24) Dans les circonstances actuelles, une taxe sur la consommation ne frapperait pas uniquement le consommateur — ce qui explique l'hos-
tilité générale à une telle taxe.

biens matériels dont il a besoin — maisons, locomotives, etc. Il ne serait plus nécessaire, dans ce cas, d'évaluer les dépenses du budget de paix à un niveau très élevé : six ou sept milliards de rentrées pourraient suffire, y compris les intérêts dus pour le reste de l'emprunt de guerre.

Je reconnais que cette façon de rétablir la situation est théoriquement très séduisante, mais je doute finalement de ses chances de succès, à cause de considérations qui sont étrangères aux données proprement économiques du problème. Seul un gouvernement fort, s'appuyant sur une base politique très large, pourrait être à même de vaincre toutes les résistances et, en particulier, d'éviter que cet impôt frappe seulement certains secteurs de l'économie privée, trop peu nombreux pour assurer le succès de cette politique, mais condamnés par elle au déclassement et à la ruine. L'homme d'Etat qui aurait à accomplir cette tâche devrait posséder en matière de politique et de technique financière des connaissances considérables, outre un rayonnement et une aptitude à convaincre capables de lui gagner la confiance de tous. De toutes manières, les décisions qui ont été prises en matière de politique financière ont déjà rendu presque impossible une solution technique efficace. Cependant, c'est là une considération qui ne nous intéresse pas directement puisque nous ne voulons pas explorer les possibilités politiques ou techniques de cette solution, mais seulement apporter la preuve de sa viabilité. Si notre démonstration est probante, un échec éventuel ne prouverait rien à l'encontre de cette politique, même s'il devait s'avérer que les causes de cet échec sont dues à des difficultés insurmontables, propres au milieu autrichien (25). Mais, répétons-le encore, la faillite serait alors celle de l'Autriche et non celle de l'Etat fiscal.

Il peut paraître étonnant que l'on puisse songer à frapper une économie nationale, déjà appauvrie par la guerre, d'une taxe sur le capital qui n'aura même pas pour but de guérir la maladie des finances, mais de la ramener à des dimensions susceptibles de la rendre curable. Faut-il donc

(25) Je tiens à souligner ce point tout en évaluant réalistement l'évolution probable des choses. Ce que l'on pourrait faire de pire serait évidemment de s'attaquer à une telle tâche avec des moyens politiques insuffisants et un manque de confiance trop visible.

que la fortune déjà entamée soit encore réduite et que l'on retire aux citoyens le reste de leurs biens ? N'est-ce pas là une solution qui revient à reconnaître l'échec de l'Etat fiscal et à substituer à la « banqueroute financière » une « banqueroute morale », ou, comme on le dit souvent, une « banqueroute du peuple » à une « banqueroute de l'Etat » ? En fait, cette taxation ne saurait imposer à l'économie de nouveaux sacrifices en biens, puisque ces sacrifices sont d'ores et déjà consommés. L'objet imposé ne serait pas l'élément qui a déjà fondu pendant la guerre, c'est-à-dire la richesse nationale, mais ce qui s'est accru pendant la guerre et dont l'accroissement est dépourvu de sens, à savoir la valeur monétaire de cette richesse nationale. Seule cette valeur sera réduite, tandis que la richesse réelle de l'économie nationale restera inchangée. Cette situation est typique de l'Autriche (il n'y a qu'en Russie qu'elle soit plus marquée). C'est pourquoi la question de l'impôt sur la fortune tient en Autriche une place toute particulière d'autant plus que les mesures prises restent très timorées. Dans d'autres pays, on ne pourrait réclamer un impôt sur la fortune qu'avec prudence et, en tout cas, en s'appuyant sur une autre argumentation, car ce ne sont pas des biens, mais uniquement de l'argent et des obligations que cet impôt doit procurer à l'Etat (26). Ce prélèvement doit être effectué à la seule fin que cet argent et ces obligations puissent être détruits et non pour rendre possibles d'autres dépenses. S'il n'en était pas ainsi — et il est important de souligner ce fait pour bien distinguer le projet exposé ici de ceux qui voudraient faire entrer l'Etat en possession de véritables sources de revenu (biens fonciers, entreprises) —, non seulement il ne s'agirait pas d'un sauvetage, puisqu'on assisterait à un dépassement partiel de l'Etat fiscal, mais on ne pourrait garantir en outre que les fortunes n'en seraient pas entamées. Tel que je le conçois, l'impôt sur la fortune est non seulement compatible avec l'économie libérale, mais encore parfaitement conforme au principe de cette économie. Il la lais-

(26) La mesure dont nous parlons se distingue de l'impôt sur le capital tel que le préconise R. Goldscheid. Il faut souligner que ce n'est pas ce problème que nous avons voulu traiter et que ce n'est pas contre celui-ci que nos arguments sont dirigés. Nous nous attachons simplement à démontrer la viabilité de l'Etat fiscal.

sera intacte, et c'est toute la différence avec d'autres politiques pour lesquelles cet impôt n'est qu'une astuce destinée à dissimuler la nationalisation.

La possibilité d'éponger toute la dette publique au moyen de l'impôt sur la fortune apparaît comme réelle, dès lors qu'on aperçoit que cette dette constitue une grande partie de la « fortune » des citoyens (27). On pourrait certes frapper les créanciers d'un impôt sur le montant de leur créance, mais c'est là chose impossible à réaliser concrètement. Représentons-nous en effet la question en nous aidant de l'hypothèse classique et irréaliste de Soetbeer : si toutes les obligations de l'Etat, y compris les dettes bancaires, les dettes en compte courant et les dettes des ministères, étaient mises sous la forme d'un emprunt de guerre, dont le montant s'élèverait à cent milliards, et à supposer que tous les citoyens aient engagé une proportion équivalente de leur fortune, il est évident qu'une imposition à ce même taux réglerait la question sans ruiner quiconque. On voit que les difficultés pratiques résultent du fait que toutes les fortunes privées n'ont pas participé au même degré à l'emprunt de guerre et que toutes les obligations d'Etat ne se présentent pas sous la forme d'emprunt de guerre ou ne peuvent pas y être assimilées. Ces difficultés rendent impossible un succès total, mais non un succès partiel. Ce serait certainement une réussite que d'éponger quarante milliards environ, dans les conditions que nous avons dégagées. Les soixante milliards restants garderaient la forme d'un emprunt de guerre, ou, transformés en emprunt de guerre, resteraient des obligations d'Etat ; et il serait certainement possible, après une mise en ordre aussi énergique du budget, de les convertir à 5 %. Quarante milliards, en se basant sur un taux de l'impôt de 20 %, supposeraient l'existence d'une masse imposable de deux cents milliards. Et si l'on n'empêche pas artificiellement sa constitution, il est très vraisemblable qu'elle atteindra largement ce chiffre. Nous restons en effet certainement en deçà de la vérité en supposant que les prix auront été multipliés par cinq après la guerre par

(27) Sans doute devra-t-on évaluer nos obligations envers l'étranger à quinze milliards de couronnes environ. Mais ce n'est pas là un volume assez élevé pour transformer les données du problème.

rapport au niveau d'avant-guerre, du moins tant que ne sera pas intervenue une réduction de la masse monétaire en circulation. Or, avant la guerre, la fortune nationale s'élevait, selon l'évaluation certainement trop modeste de Fellner, à quatre-vingts milliards. La multiplication des prix par cinq signifie la multiplication par cinq des bénéfices, de même que celle de la valeur nominale du capital : donc quatre cents milliards (28).

Il est vrai qu'il faut tenir compte des régions dévastées et aussi du fait que le volume de la production restera vraisemblablement dans l'après-guerre inférieur pendant quelque temps à ce qu'il était auparavant. D'autre part, de nombreuses recettes et, par là, leur valeur en capital,

(28) On pourrait évidemment faire un grand nombre d'objections aux chiffres avancés ici, si l'on oublie qu'ils n'ont qu'une valeur indicative. En particulier, la valeur estimée des biens ne correspond pas à la réalité mais représente ce qu'une politique financière compétente et efficace pourrait atteindre. D'autre part, nous ne cherchons qu'à donner au lecteur une image approximative des choses ; c'est pourquoi on ne saurait nous opposer les résultats des travaux de Vogel dans le *Osterreichischer Volkswirt* (des 22 et 29.12.1917 et du 5.1.1918) même si, de notre point de vue, ces résultats sont absolument incontestables. D'autre part, l'estimation de Fellner, dont nous sommes partis, était beaucoup trop modeste même pour la période d'avant guerre, comme Vogel le souligne de son côté. Cela sans compter le fait qu'à partir de 1911, date à laquelle s'arrêtent les chiffres de Fellner, il a dû y avoir une nouvelle augmentation. De plus, dans le cas d'un impôt sur les fortunes, il faudrait ajouter à la fortune nationale les obligations de l'Etat envers les particuliers. Il conviendrait toutefois d'en retrancher le montant des biens d'Etat (et des biens des personnes juridiques non soumises à l'impôt). Mais Vogel a traité de l'augmentation de valeur pendant la guerre d'une façon tout à fait insuffisante et non sans fautes de méthode. Une comparaison avec les chiffres de la Prusse serait évidemment tout aussi inacceptable, car dans ce pays l'inflation est restée plus modeste. Dernière remarque pour ceux qui auraient encore des doutes : la seule imposition des obligations des particuliers envers l'Etat produirait, dans les conditions que nous avons définies, vingt milliards. Serait-il donc absolument impossible de prélever la même somme sur l'ensemble des biens restants à une époque où un *Joch* (35 à 56 ares, selon les régions) de bonne terre vaut jusqu'à dix mille couronnes et où la valeur marchande (qui seule nous importe) des terres de culture (sans bâtiments ni aménagements) est évaluée au minimum à cent milliards ? Les résultats pessimistes de Vogel s'expliquent par la technique fiscale sur laquelle ils se fondent. Nous ne pouvons pas aborder ce problème ici. Cependant, nous avons dans notre texte apporté pour l'essentiel une réponse à cette question. Il est évident qu'en recourant à des mesures tenant de l'Inquisition et en brandissant le code pénal fiscal, on ne peut que provoquer un sauve-qui-peut général, situation qui, quelle que soit la rigueur des mesures vexatoires, ne pourrait en aucun cas produire le résultat recherché.

ne pourront pas évoluer au même rythme (pensons en particulier aux loyers, par suite de la législation qui protège les locataires) et enfin, les petites fortunes — disons jusqu'à vingt mille couronnes — seront difficiles à recenser. Mais nous n'avons besoin que de compter sur la moitié de ces quatre cent milliards. Si nous n'atteignons pas les deux cent milliards, ce sera notre faute et surtout celle d'une hostilité absurde envers les capitaux, qui pousse ceux-ci à émigrer vers la Hongrie. Ce déplacement des capitaux entrave la hausse du cours des valeurs à dividendes, détruit ou amoindrit ainsi largement les bases de l'imposition et provoque des résultats opposés à ceux que l'on escompte, comme c'est toujours le cas quand on pratique une politique d'hostilité irrationnelle au capital. Des mesures plus radicales seraient sans doute contestables ; une solution qui laisserait subsister soixante milliards de rente sur l'Etat, comme séquelle de la guerre, n'est certes pas idéale (et ne permettrait pas le retour à la valeur d'avant-guerre de la monnaie), mais elle permet de trouver une issue et cela est bien suffisant. Cette tentative ne devrait pas, en tout cas, échouer pour des raisons techniques. Si l'on prend conscience qu'il s'agit de sauver l'Etat de la faillite et la société de la misère et non de répandre des slogans démagogiques, si l'on s'en tient au but à atteindre en renonçant à des mesures trop rigoureuses, qui conduiraient à mettre en place un véritable système répressif, et si l'on s'attache, au contraire, à protéger les objets imposables en laissant les propriétaires déduire l'impôt de leurs créances, la réalisation de ce projet devrait être relativement facile. Il s'agit essentiellement d'un problème d'estimation des valeurs (pour les sociétés par actions, il y aurait même un autre moyen). Les liquidités considérables dont dispose l'économie nationale faciliteraient cette opération (il faudrait naturellement accepter en paiement les titres de l'emprunt de guerre) et il n'y a qu'un petit nombre de cas où l'ajournement de l'impôt ou son étalement sur un certain nombre d'années seraient techniquement justifiés.

L'existence de liquidités permet encore de répondre aux objections économiques. Celui qui possède des billets, des emprunts de guerre ou un dépôt de banque ne risque rien, même s'il prélève l'impôt sur son capital de fonctionne-

ment : il disposera peut-être ensuite de moins d'unités monétaires, mais cette somme nominalement diminuée aura le même pouvoir d'achat (peut-être même plus) que la somme antérieurement disponible. Celui qui ne possède ni billets, ni titres d'empunt, ni dépôt bancaire devra se procurer l'un ou l'autre pour payer son dû. La chose est toujours possible, car il n'y a pas pénurie de billets, de dépôts ou de titres et, à coup sûr, il y a des personnes qui en possèdent plus que ce qui est nécessaire pour régler l'impôt qu'ils devraient payer sur leur fortune. Ainsi l'impôt sur le capital n'implique ni l'immobilisation des moyens nécessaires au fonctionnement des entreprises ou à la vie quotidienne, ni la continuation de l'inflation qu'appellerait la création de monnaie, pourvu toutefois que cette politique soit appliquée avec compétence et résolution, et non subrepticement. Il est bien entendu que cette opération doit se terminer dans le brasier où se consumeront tous les billets et les titres récupérés par l'Etat (évidemment pas les actions, qui peuvent aussi être données en paiement, mais qui seront échangées contre des titres et des billets). Le sens de toute l'opération n'est autre que le rétablissement de l'équilibre entre la masse des marchandises et la valeur fiduciaire, équilibre rompu par les excès de la consommation et les émissions de monnaie-papier pendant la guerre. Il n'est donc question ni d'exercer une pression insupportable ni de réduire des groupes sociaux à la misère ni d'entamer un processus qui pourrait inciter les gens à maudire l'Etat fiscal et à lui préférer n'importe quelle autre solution. Tout ne sera pas réglé cependant : de nouveaux impôts, de nouvelles augmentations fiscales et, probablement, la création de monopoles seront encore nécessaires. Cependant, l'essentiel du rétablissement peut être accompli grâce au prélèvement sur la fortune. Ce choix peut prévenir l'effondrement et conduire l'Etat fiscal vers un avenir meilleur, sans qu'il ait besoin de devenir un Etat tortionnaire. Naturellement, un impôt sur le capital maladroitement établi pourrait fournir un prétexte à toutes sortes d'abus ; mais l'échec serait dû alors au seul manque d'énergie et de compétence technique. Bref, il y a une solution à la situation actuelle, voilà tout ce que nous voulions démontrer.

L'Etat fiscal pourrait cependant subir un échec dans

l'œuvre de redressement de l'économie. Autrement dit, l'« économie libérale », l'économie de concurrence des entrepreneurs et des capitalistes pourrait échouer. Or, elle constitue le complément naturel de l'Etat fiscal et la logique du système veut que ce soit elle qui soit chargée du rétablissement comme de la gestion normale de l'économie. La démonstration que nous venons de faire serait caduque si l'échec devait intervenir à ce niveau. Il ne servirait en effet à rien de sauver l'Etat fiscal au prix de la ruine de l'économie nationale. Précisons bien que nous ne posons pas la question de savoir si l'économie libérale offre en soi le meilleur moyen de réaliser le redressement : indépendamment du fait que cette question est toujours posé à partir de présupposés injustifiables et avec une partialité qui exclut les analyses scientifiques, la réponse à cette question est sans intérêt pour notre propos. Nous ne voulons pas entrer dans ce type de discussion, en vue de la mise en accusation ou de la défense de l'économie libérale en soi. Nous voulons uniquement rechercher ce qu'on peut attendre aujourd'hui de ce système économique, afin d'être en mesure d'établir si un prompt redressement de notre économie nationale est possible dans ce cadre — sans ignorer que la seule autre solution est effectivement l'économie de gestion étatique généralisée.

Sous sa forme la plus générale, la question de savoir si l'économie libérale suffira à sa tâche doit recevoir une réponse négative. Là où les destructions ont été importantes, là où le travail de reconstruction se présente comme la tâche primordiale de toute la communauté sociale, il faut évidemment que la machine de l'Etat fiscal mette en œuvre de son côté tous les moyens dont elle dispose. Elle devra jouer son rôle dans la liquidation des situations anormales créées par la guerre, en particulier pour régler les problèmes posés par le rassemblement de vastes masses humaines dans les armées, pour rétablir les situations que l'économie privée n'arrive pas à maîtriser et pour centraliser la reconstruction de l'économie à l'aide de l'appareil administratif. Bien d'autres changements sont à réaliser, dont certains seront irréversibles : les bureaux d'embauche en offrent le meilleur des exemples. Tout cela est évident. La question décisive reste cependant de savoir si la force motrice continuera à venir des impulsions de l'économie

libérale ou si celle-ci devra être relayée par l'Etat, c'est-à-dire si c'est à l'Etat qu'incombera la tâche essentielle d'opérer ce que Goldscheid appelle la « recapitalisation ». Cette tâche recouvre deux problèmes qui tous les deux sont des problèmes économiques et non monétaires.

En premier lieu, l'« économie de guerre » a détourné l'économie nationale de la production des biens destinés à satisfaire les besoins de la vie civile, au profit de la production de biens nécessaires à la guerre. Les moyens de production ont été utilisés pour fabriquer des produits autres que ceux du temps de paix — avant tout, du matériel de guerre — ou pour fabriquer les mêmes produits mais pour d'autres clients. En outre, les moyens de production existants ont été utilisés pour produire le plus de biens possibles répondant à des besoins immédiats, aux dépens de la production des moyens de production — usines et installations industrielles — si bien que cette production qui, en temps de paix, tient une si grande place, parce qu'elle sert à entretenir et à développer l'appareil de production, a diminué de plus en plus. Notre principal recours jusqu'ici a consisté à orienter la main-d'œuvre et les capitaux, qui participaient antérieurement à la fabrication des moyens de production (ou « biens d'avenir »), vers la production des biens de consommation (ou « biens immédiats »). C'est cette mesure qui a sauvé en gros le niveau de vie jusqu'à présent, en empêchant la production des biens de consommation de se tarir entièrement. Tout ceci montre les possibilités et la souplesse de l'appareil industriel moderne, mais explique aussi pourquoi il peut s'essouffler et se désagréger assez rapidement (Lederer) : nous ne prendrons totalement conscience de notre pauvreté qu'après la guerre. A ce moment, les machines usées, les bâtiments délabrés, les champs en friches, le cheptel diminué et les forêts ravagées témoigneront de toute la profondeur des effets de la guerre. La première tâche de la « recapitalisation » sera de reconstituer cet appareil et de le reconverter à la production du temps de paix. Dans un premier temps, cette reconversion tendra à aggraver la pénurie des biens de consommation.

Il faut bien voir que le gigantesque effort industriel de conversion de l'économie nationale à la production de guerre a été pour 90 % l'œuvre des automatismes de

l'économie libérale et du jeu des égoïsmes individuels. Nous devons à ce système non seulement l'approvisionnement et l'armement des armées, mais aussi (dans une proportion plus importante que ne veut l'admettre l'opinion publique) une répartition de la production qui a permis aux masses de continuer à vivre à peu près normalement : ce n'est pas en effet à des mesures gouvernementales que l'ouvrier doit de pouvoir manger à sa faim, mais aux quarante ou cinquante couronnes de salaire journalier que l'automatisme de l'économie concurrentielle lui assure, du moins dans les meilleurs cas. L'Etat n'est contraint d'intervenir que lorsque un pays se trouve dans la situation d'une forteresse assiégée, analogie dont se nourrissent les intellectuels et qu'amplifie encore l'imagination publique. Hors de ces cas d'urgence, il faut tenir compte dans l'évaluation de cette intervention des effets sur l'offre en plus du résultat immédiat — si l'on veut réfléchir sur cette solution et non formuler un slogan ou exprimer un intérêt personnel. En fait, la « reconversion » à l'économie de paix présente une différence fondamentale avec la « conversion » à l'économie de guerre, réussie par l'économie privée. En effet, alors que le passage à l'économie de guerre exigeait la mobilisation à des fins immédiates des forces de production employées à assurer l'approvisionnement en biens d'avenir, la reconversion à l'économie de paix appelle la démarche opposée. La première mutation était un acte de gaspillage économique, justifié par l'urgence des besoins du moment ; la seconde sera un acte d'épargne, propre à contrecarrer la première. La conversion à l'économie de guerre eût été facile à réaliser dans le cadre d'une économie collectiviste, quels qu'eussent été les résultats par rapport à l'ampleur des besoins à satisfaire ; la reconversion à l'économie de paix exige, outre l'efficacité des entreprises, des attitudes qui peuvent tout aussi difficilement se passer de l'initiative privée qu'aux débuts du capitalisme et qui se développent rapidement lorsque les intérêts individuels disposent d'une entière liberté de manœuvre. Si donc l'économie libérale a réussi la conversion à l'économie de guerre, elle réussira *a fortiori* la reconversion à l'économie de paix. Nous ne voulons pas débattre ici la sempiternelle question de savoir si la direction de l'économie par l'Etat est capable de susciter chez

les agents économiques un engagement de toute la personne, cette « énergie du désespoir » qui seule force le succès et qui caractérise précisément les résultats obtenus par les entrepreneurs à titre privé : tous les économistes sont d'accord sur ce point depuis le milieu du XVIII^e siècle, socialistes compris. Inutile d'insister sur le fait que tout ce qui existe d'expérience accumulée et de talent industriel se rencontre dans l'économie privée et non au sein de la bureaucratie. Point n'est besoin, non plus, de montrer comment l'âpreté au travail, produite par l'économie libérale, est aujourd'hui l'un des gages de l'avenir et ce que signifie cette âpreté pour le bien-être des générations futures. Il suffit de retenir que la forme d'organisation de l'économie de libre concurrence, qui a créé dans ses grandes lignes l'économie nationale moderne, pourra la reconstruire après la guerre et que son complément au niveau de l'organisation collective, l'Etat fiscal, dispose ainsi d'une méthode de reconstruction grâce à laquelle il ne peut pas ne pas réussir. C'est d'ailleurs l'un des mérites du *Manifeste communiste* que d'avoir magistralement exposé l'efficacité historique de ce système économique. L'Etat fiscal sera d'autant plus capable de promouvoir la reconstruction qu'il tiendra compte, dans sa politique fiscale, de la nécessité de l'épargne, qu'il fera tout pour ne pas l'entraver et surtout qu'il saura mettre en œuvre les réserves d'énergie qui se gaspillent en Autriche à lutter contre les entraves imposées à l'initiative privée par la législation : les entrepreneurs sont aujourd'hui détournés de leurs tâches d'organisation technique et commerciale par la nécessité de se pousser dans les antichambres et les couloirs de la politique ou de l'administration, parce que tout le système subordonne la réussite à cette stratégie.

En second lieu, l'autre objectif de la « recapitalisation » consistera à se procurer à l'étranger les produits — essentiellement les matières premières — dont a besoin l'économie. On entend souvent dire que l'économie privée sera incapable de se procurer le nécessaire et qu'il faudra pour cela dépasser le principe de l'Etat fiscal. Or, quiconque a quelque connaissance de ces problèmes sait qu'une banque sérieuse trouvera à l'étranger plus facilement crédit et bonne volonté que l'Etat, du moins dans la situation difficile qui sera celle de l'après-guerre. Dans notre monde

« capitaliste pourri », comme on dit, seule l'ingéniosité commerciale des capitalistes, aiguillonnée par le désir du profit privé, trouvera le moyen de détourner, tantôt ici tantôt là, une cargaison au profit de l'Autriche. Les entreprises participant aux *Konzern* des grandes banques peuvent être rassurées sur ce point ; mais elles ne sont pas les seules. Il est certain que la répartition des matières premières qui se réalisera conformément à ces mécanismes n'aura rien d'idéal et que de nombreuses entreprises devront recourir à l'aide de l'Etat. Il est tout aussi certain que ces entorses au jeu de la concurrence sont sans importance, car il s'agira de situations d'urgence. En raison du niveau des salaires et de la masse des liquidités, c'est l'importation privée qui sera toujours la plus avantageuse. Répéter qu'un Etat qui fonctionnerait idéalement pourrait faire mieux relève de la discussion oiseuse. Il est hors de doute que l'économie privée peut accomplir cette tâche sans difficultés particulières, pourvu que la bureaucratie ne lui rende pas la tâche impossible en élevant une barrière de dossiers entre les matières premières indispensables et l'économie nationale. L'aide de l'Etat peut consister essentiellement à ne pas pénaliser l'importateur et à adopter une politique de conciliation vis-à-vis des Etats étrangers. Si cette aide se complète de la politique fiscale et monétaire esquissée ci-dessus, on pourra importer autant que l'on voudra sans se faire de soucis sur le cours des devises.

Il nous faut pourtant en terminant nous interroger sur deux limitations possibles de notre argumentation. Premièrement, il faut se demander si l'Etat fiscal et l'organisation propre à l'économie libérale seront capables de contrôler la situation concrète, telle qu'elle se présentera après la guerre, sans être acculés à des mesures draconiennes. Je crois qu'on peut répondre à cette question par l'affirmative. Ce serait une autre question de se demander s'il n'existe pas de causes capables d'inciter les peuples à se détourner du système libéral. En tout cas, ils n'y seront pas contraints par la faillite de l'Etat fiscal et ni la guerre ni la fin de la guerre ne constituent un motif suffisant. On peut donc dire dans ce sens, qui est essentiel, qu'il n'y a pas de « crise de l'Etat fiscal ». Deuxièmement, notre argumentation ne vaut que pour l'époque historique dans laquelle nous vivons. Elle ne vise pas à

présenter l'économie libérale comme un système parfait et indépassable. Je n'ai pas l'habitude de tresser des couronnes à la bourgeoisie ; mais il faut reconnaître qu'elle est capable de remplir les tâches d'aujourd'hui. Tout ce qu'on pourra dire sur l'étroitesse de son esprit et la pauvreté de sa culture ne changera rien à l'affaire. Marx lui-même, s'il lui était donné de revenir aujourd'hui, ne pourrait pas être d'un autre avis. Et il aurait sans doute un sourire amer à l'adresse de ses disciples qui saluent dans l'« économie dirigée » qui s'esquisse ici ou là l'aube du socialisme, alors qu'elle est sous ce rapport tout ce qu'il y a de plus antidémocratique : elle constitue même un pas en arrière par rapport à l'économie de libre concurrence, qui seule peut préparer la voie à un véritable socialisme. Le système social de l'avenir ne pourra surgir d'une économie nationale appauvrie et retardée dans son développement, ni encore d'instincts déchaînés. Le tragique de tous les essais qui ont été tentés pour réaliser le socialisme — le dernier en date étant la tentative russe —, c'est que les masses ne se sont ralliées à cette solution que talonnées par la misère, dans une situation telle qu'un succès véritable était exclu. Les entrepreneurs bourgeois auraient, eux, été capables de reprendre en main une telle situation grâce à leur état d'esprit, leur expérience et leurs méthodes.

La condition préalable à l'apparition d'une société socialiste, c'est que le capitalisme ait accompli son œuvre, c'est-à-dire qu'il existe une économie nationale saturée de capitaux et rationalisée par les entrepreneurs, en sorte qu'elle soit capable d'absorber le ralentissement du développement économique inévitablement induit par le socialisme. Le socialisme implique en effet que la vie sociale s'affranchit des contraintes de l'économie et même se détourne de ses exigences. Mais cette heure n'a pas encore sonné. Elle a même été retardée par la guerre. L'époque actuelle appartient à l'entreprise privée et au travail productif ; par l'intermédiaire de l'entreprise privée, elle appartient également à l'Etat fiscal. A n'en pas douter, on ne pourrait changer de système qu'au prix de lourds sacrifices pour tous et même aux dépens des intérêts de la classe ouvrière. D'ailleurs, l'heure du socialisme viendra. Peu à peu le développement de l'économie et l'élargis-

sement du cercle des solidarités sociales qu'il entraîne feront perdre à l'entreprise privée sa signification historique. Ce processus s'annonce déjà et vient s'inscrire dans les tendances de la deuxième moitié du XIX^e siècle, dont les dernières erreurs ont peut-être connu leur paroxysme avec la guerre. La société dépassera peu à peu l'entreprise privée et l'Etat fiscal, mais, à coup sûr, ce sera en dépit et non par suite de la guerre.

principaux ouvrages de joseph schumpeter

Nous donnons ici, à l'exclusion des nombreux articles de l'auteur qui s'échelonnent de 1905 à 1950, les références des textes de Schumpeter qui ont fait l'objet d'une publication en volume, même s'ils ont d'abord paru dans des revues. Parmi les traductions, nous ne mentionnons que la traduction française et, à défaut de celle-ci, la traduction en langue anglaise. On trouvera une bibliographie complète des publications de Schumpeter dans G. Habeler, « Joseph Alois Schumpeter, 1883-1950, A Bibliography of Schumpeter's Writings », compiled by E. B. Schumpeter, *The Quarterly Journal of Economics*, vol. LXIV, n° 3, août 1950.

Das Wesen und der Hauptinhalt der theoretischen Nationalökonomie, Düncker & Humblot, Munich-Leipzig, 1908.

Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung, Düncker & Humblot, Leipzig, 1912. Deuxième édition, revue et augmentée, avec le sous-titre *Eine Untersuchung über Unternehmervergewinn, Kapital, Kredit, Zins und den Konjunkturzyklus*, Düncker & Humblot, Munich-Leipzig, 1926. Traduction française, *Théorie de l'évolution économique ; recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, vol. II de la Collection scientifique d'économie politique à la Librairie Dalloz, Paris, 1935. (Traduction de J.-J. Anstett, introduction de F. Perroux.)

Epochen der Dogmen- und Methodengeschichte, première édition dans *Grundriss der Sozialökonomik*, I. Abteilung, *Wirtschaft und Wirtschaftswissenschaft*, J. C. B. Mohr, Tübingen, 1914. Traduction anglaise, *Economic Doctrine and Method*, Allen & Unwin, Londres, 1954. (Traduction de R. Aris.)

Vergangenheit und Zukunft der Sozialwissenschaft, Schriften des sozialwissenschaftlichen akademischen Vereins in Czernowitz, Heft 7, Düncker & Humblot, Munich-Leipzig, 1915.

Die Krise des Steuerstaates, Leuschner & Lubensky, Graz-Leipzig, 1918. Republié dans J. Schumpeter, *Aufsätze zur Soziologie*, J. C. B. Mohr, Tübingen, 1953.

Zur Soziologie der Imperialismen, première publication dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, vol. 46, Tübingen, 1919. Republié dans J. Schumpeter, *Aufsätze zur Soziologie*, op. cit.

Die sozialen Klassen im ethnisch homogenen Milieu, première publication dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, vol. 57, Tübingen, 1927 ; republié dans J. Schumpeter, *Aufsätze zur Soziologie*, op. cit.

Business Cycles ; A Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process, Mc Graw-Hill Book Co. Inc., New York-Londres, 1939.

Capitalism, Socialism and Democracy, Harper & Brothers, New York, 1942. Seconde et troisième éditions revues et augmentées, 1947 et 1950. Traduction française, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Ed. Payot, Paris, 1961. (Traduction et introduction de G. Fain.)

Ten Great Economists from Marx to Keynes (essais consacrés à Marx, Walras, Menger, Marshall, Pareto, Böhm-Bawerk, Taussig, Fisher, Mitchell et Keynes), Oxford University Press, New York, 1951.

The History of Economic Analysis (édité par E. B. Schumpeter), Oxford University Press, New York, 1954.

A

Accumulation, *théorie marxiste de l' —*, 112-113, 174-175.

Agressivité (*instinct agressif*), — *et guerres*, 27-28, 41-44, 49, 57, 60, 64, 69, 74, 80, 83, 95, 109, 115, 145.

ALEXANDRE LE GRAND, 92-93.

« Anarchie », — *de la production*, 137.

« Aptitude », 10, 17, 217-227, — *au commandement*, (V. *commandement*); — *militaire*, (V. *chevalier*, *féodalité*, *nation guerrière*); — *à la mobilité sociale*, 180, 189-191; — *s naturelles et acquises*, 220-223; (V. aussi *fonction*, *hérédité*).

Arbitrage (*diplomatique*), 119-120.

Armée, — *de chevaliers*, 89, 91, 199, 244-245; — *de mercenaires*, 57-58, 65, 67, 71, 95, 207, 244-245; — *de réserve*, 66, 113.

Armement, *course aux —s*, 62; *dés—*, 119.

Atavisme, (V. *impérialisme et atavisme*).

Austro-marxisme, (V. *austro-marxisme*).

B

Banque, — *et trust*, 131-132, 280.

BAUER (A.), 15, 129, 158.

BEACONSFIELD, (V. *DISRAELI*).

Bede, 241-243.

BELOW (G. von), 236-239, 243.

Bénéfices (*industriels*), 176, 256-

257, (V. aussi *bénéfices de guerre*, *intérêt et bénéfice*); « *participation aux —* », 259.

Bourgeoisie, 10, 31; — *et capitalisme*, 111-112, 145-148; — *et militarisme*, 150-151, (V. aussi *évolution de la structure de classe*); — *et monarchie*, 143-144, 147-148; — *et nationalisme*, 51, 149-150; (V. aussi *capitalisme*, *idéologie bourgeoise*).
Bureaucratie, 14, 113, 248; — *et état*, 107-108, 253, (V. aussi *monarchie*); — *et initiative privée*, 279, 280.

Butin, 70, 74, 78, 85.

C

CAMBYSE, 68, 69.

Capital, *exportation du —*, 104, 126, 130-132; *impôt sur le —*, 270-275; *intérêts du —*, 122-123, 258-259.

Capitalisme, 27; — *concurrentiel*, 112-113, 123-125; — *et impérialisme*, 45, 109-154; — *de monopole*, 128-136; — *et pacifisme*, (V. *pacifisme*); *auto-destruction du —*, 34, 133; *origine du —*, 111-116; (V. aussi *banque*, *capital*, *industrie*).

Cartel, 59; — *international*, 125, 134; — *national*, 134; — *et protectionnisme*, 129-131; *concurrence et —*, 134, 136, 141, 178, (V. aussi *exportation monopolistique*); (V. aussi *impôts directs*).

Catherine II, 107-108.

* Les pages auxquelles renvoie cet index peuvent traiter du thème sans contenir le mot même qui le désigne ici. En raison de la multiplicité des noms propres et des références, on n'a retenu, afin de ne pas alourdir cet index, que les noms des personnages historiques qui jouent un rôle important dans les analyses de Schumpeter et ceux des auteurs qui sont cités plus d'une fois.

Cavaliers, (V. chevaliers noblesse, nomades).

CÉSAR (J.), 93, 97.

CHAMBERLAIN (J.), 48-49, 52-53, 139.

CHARLEMAGNE, 89-90.

Chevaliers, 170, 172, 185, 198-200, 204, 209, 212, 251, (V. aussi armée, féodalité, patrimonialisation).

Circenses, 95.

Classe (sociale), 158-227 ; — *bourgeoise*, (V. bourgeoisie) ; — *s dominantes*, 10, 20, 31, 165, 191, 210-211 ; — *militaire*, (V. appareil militaire) ; — *noble*, (V. noblesse) ; — *ouvrière*, (V. ouvriers) ; — *paysanne*, 95-96, 107 ; *définition de la* —, 159-168 ; *domination d'une* —, 14, 55, 253 ; *évolution de la structure de* —, 20, 170-182, 191-227 ; *fonction et* —, (V. fonction et classe sociale) ; *lutte de* —s, 25, 161, 165, 187, 206 ; *solidarité de* —, 161, 163, 225 ; *structure de* —s, 18, 21, 100, 161, 166-170, 193, 218 ; *théorie des* —s, 17-21, 157-159, 165 ; (V. aussi aptitude, mobilité sociale).

COLBERT (J. B.), 104, 213, 233.

Colonies, 24, 48-49 ; — *et bases militaires*, 50 ; *conquête des* —, 51-53 ; *rentabilité des* —, 49-51, 53-54, 57-59, 123-128, 132.

Commandement, *aptitude au* —, 17-18, 19, 196, 223-224.

Communauté, 76 ; — *et Etat*, 251-253 ; — *et société*, 249-252.

Communisme, — *primitif*, 167 ; *manifeste* — *ste*, 35, 279.

Comparaison, 13, 23, 45, 75, 89.

Concurrence, 178 ; — *monopolistique*, 33 ; *libre* —, (V. libre-échange) ; *prix de* —, 174.

Conquête, *opposition à la* —, (V. pacifisme) ; *volonté de* —, 44, 64-65, 80, 109, (V. aussi agressivité, guerre comme sport).

Condottiere, 121.

Courtisan, 101-103 ; *coût des* —s, 203, 244.

Crise, — *de l'Etat fiscal*, 231-282 ; — *des finances princières*, 244-246.

Cristallisation (*des positions de classe*), 18, 171, 224-225.

Croisades, 83, 99, (V. aussi Eglise).

D

Démocratie, — *archaïque*, 76 ; — *bourgeoise*, 143-151 ; — *paysanne*, 107, 262.

Dépérissement, — *du capitalisme*, 133, 137 ; — *de l'Etat*, 250, 252.

Despotisme, 67, 71, 79, 92, 97 ; — *monarchique*, 107-108, (V. aussi monarchie).

Diplomatie, 25 ; — *secrète*, 55-56, 116.

DISRAËLI (B.), 45, 47, 49, 51-53, 61, 227.

Domination, (V. *structure de classe*) ; — *des mers*, (V. protectionnisme).

Droit, — *naturel*, 167 ; — *privé et public*, 202, 236-240.

Dumping, 49, 129-130, 132, 136 ; *législation anti-*, 140-141.

Dynastie, (V. lignée) ; *guerre — que*, (V. guerre dynastique).

E

Economie, — *isme*, 36 ; — *étatisée*, 234, 252, 276 ; — *de guerre*, (V. guerre) ; — *de libre-échange*, (V. libre-échange) ; — *de paix*, 266, 267-268, 278 ; *conception — que de l'histoire*, 44-45, 110, 129, 166, (V. aussi marxisme, matérialisme, rapports de production).

Eglise, 82-84.

Elite, 15, 186, 204, 215, 218, 221-224.

Entrepreneur, 10, 33, 68, 115, 129, 140 ; — *et Etat*, 279 ; *et gestion*, 177-180 ; — *et innovation*, 256-257 ; — *et investissement*, 174-176 ; — *et protectionnisme*, 127-128 ; *Etats* —s, 253.

Esclavage, — *et guerre*, 96 ; *chasse aux* —s, 85 ; *lutte contre l'—*, 60.

Etat, 253-254 ; — *bourgeois (origine de l')*, 243-248 ; — *despotique*, 69, 107-108 ; — *fiscal (origine de l')*, 233-248 ; — *princier*, 98, 237-238, 240, (V. aussi monarchie) ; — *et société*, 157, 239-240, 249-251 ; *appareil d'—*, 10, 14, 27, 108, 147, 250-254.

Ethnocentrisme, 16, 22.

Expansion, (V. conquête).

Explication, — et « motivation », 41-43, 69, 73-74, 84-85.
 Exportations, 53 ; — *monopolistiques*, 26, 133-134, 136-145, 151-153 ; (V. aussi *exportation du capital*, *guerre commerciale*, *protectionnisme*).
 Expropriation, 96, 174.

F

Famille, (V. *lignée*).
 Féodalité, 64, 89-92 ; — et *impôts*, 250-251 ; — et *monarchie*, (V. *monarchie et noblesse*) ; — et *patrimonialisation*, 13, 245 ; — et *société capitaliste*, 146-148, 213.
 Finances, — *du prince*, 101-102, 240-247 ; — *publiques*, 263-264, 265-270 ; *sociologie des* —, 232-235, 249-250, 252.
 Fonction, — et *classe sociale*, 17, 19, 193-217 ; *évolution des* —s, 205-214, 217 ; *hiérarchie des* —s, 216-217 ; *poids des* —s, 214-216.
 Force, (V. *violence*).
 FRÉDÉRIC LE GRAND (FRÉDÉRIC II), 91-92, 106.

G

Gemeinen Pfenninge, 241.
 Gentilhomme, 185, 226 ; — et *activité économique*, 200 ; — *agriculteurs*, 209 ; (V. aussi *chevalier*, *noblesse*, *patrimonialisation de la personnalité*, « *ro-coco* »).
 Gentleman, 24, 32 ; *bourgeois* —, 36.
 GLADSTONE (G.), 47, 48, 51, 213, 256, 262.
 GOLDSCHIED (R.), 233, 262, 271, 277.
 Guerre, — et *agressivité*, (V. *agressivité*) ; — *d'anéantissement*, 72-73 ; — *commerciale*, 58, 104, 130-133 ; — *dynastique (ou de cabinet)*, 104, 106 ; — *de libération*, 60, 65 ; — « *des paysans* », 203 ; — *comme sport*, 74-75, 102-103, 107 ; *bénéfices de* —, 58-59, 122-123, 273-275 ; *économie de* —, 122-123, 277-278 ;

industries de —, 236-266 ; *techniques de* —, 65, 71-72, 198-199, 207-208, 244 ; *théorie de la* —, 31 ; (V. aussi *impérialisme*).
 Guerrier, *classe de* —s, (V. *féodalité*) ; *nation* —e, 66-68, 71, 79, 85-86, 88-89.

H

Habitus, 30-33, 36-37, 253.
 HEGEL (F.), 15, 34, 236.
 Hégémonie, (V. *politique de puissance*, *impérialisme*).
 Hérité, — et *féodalité*, (V. *féodalité*) ; — *sociale et* — *biologique*, 18-19, 218-223 ; — *socio-culturelle*, 21, 171, 182-187, 220.
 HILFERDING (R.), 15, 129, 133.
 Histoire « *petite* — », 25, 52-54, 69.
 HOHENSTAUFEN, 169-171.

I

Idéologie, 15, 21, 30, 45 ; — *anti-bourgeoise*, 149-150 ; — *bourgeoise*, 19, 26, 149-150 ; — *féodale*, 146-147 ; — *religieuse*, 78-80 ; — et *science*, 28-29 ; — *socialiste*, 118 ; (V. aussi *militarisme*, *nationalisme*, *pacifisme*, *phraséologie*).
 Impérialisme, 41-153 ; — *antique*, 26, 64-75, 93-97 ; — et *atavisme*, 26, 28, 74-75, 88, 110, 121, 145-148 ; — et *capitalisme*, (V. *capitalisme*) ; — et *classes sociales*, 95-97, 122-125, 127-139 ; — *commercial*, 60, 121, 133-140 ; — *culturel*, 93 ; — et « *instinct agressif* », (V. *agressivité*) ; — et *monarchies absolues*, 23, 98-108, 111, 144-146 ; (V. aussi *Etat*, *monarchie*, *appareil militaire*) ; — « *populaire* », 66, 68, 85-89, 92, 139 ; (V. aussi *nation guerrière*, *pacifisme*) ; — *personnel (ou privé)*, 58, 92-93, 97 ; — et *propagande*, 48-54 ; — *religieux*, 16, 70-71, 73, 76-85 ; *anti* —, (V. *pacifisme*) ; *avenir de l'* —, 152-153 ; *définition de l'* —, 22-25, 43-44 ; (V. aussi *conquête*, *guerre*).

Impôts, 246-247 ; — *directs*, 256-260, 269-275 ; — *et Etat*, 249, 252 ; *origine des* —, 241-243, 246-247 ; (V. aussi *impôt sur le capital*, *finances*).

Individualisme, 114, 175, 252 ; — *et patrimonialisation*, 202-203, 208.

Industrie, — *de guerre*, (V. *guerre*) ; *capitaine d'—*, (V. *entrepreneur*) ; *caractéristiques de l'—alisation*, 111-114 ; (V. aussi *bénéfices*, *capital*, *cartel*).

Inflation, (V. *monnaie*).

Intellectuels, 13, 29-33, 37, 61, 146 ; — *et capitalisme*, 112-113 ; — *de droite et de gauche*, 13, 30, 31, 37 ; — *et nationalisme*, 149-150 ; (V. aussi *idéologie*).

Intérêt, — *s et bénéfices*, 254, 256-261, 265-266 ; — *du capital*, (V. *capital*) ; — « *concret* », 41-43, 109, 122-124 ; *taux d'—*, 265-266, 268.

Interventionnisme, 26, 60, 94, 105, 278.

ISLAM, 16, 80-85.

K

Kammerzieler, 241.

Konzern, (V. *cartel*).

L

LASSALLE (F.), 227.

Latifundia, 235.

LÉNINE (V. I.), 15, 31.

Liberté, — *économique*, (V. *libre-échange*) ; — *des nations*, 46, 60.

Libre-échange, 46, 49, 116 ; — *et classe ouvrière*, 137-138 ; *économie de —*, 23, 50, 53, 124-125, 129, 141-142, 231-232 ; *politique de —*, 61-62 ; (V. aussi *cartel*, *exportation monopolistique*, *individualisme*, *protectionnisme*).

Lignée, 169 ; *destin d'une —*, 170-173, 182, 217 ; *généalogie des —s*, 184-187, 190 ; *position des —s*, 174-183, 186-190, 212 ; *succès de l'individu et position de la —*, 179-181 ; (V. aussi *mobilité sociale*, *classe sociale et fonction*).

LOUIS XIV, 75, 99, 100, 102, 103, 213.

M

MAHOMET, 16, 77, 78, 82.

Mariage, 164 ; — *consanguin*, 226 ; *inter—*, 163, 170, 185 ; *politique de —s*, 159, 171 ; (V. aussi *li-gnée*).

MARX (K.), 7, 9, 13, 21, 32-33, 133, 158, 174-175, 281.

Marxisme (*théorie marxiste*), 30 ; — *de l'« abstinence »*, 38 ; — *de l'accumulation*, (V. *accumulation*) ; — *de l'Etat*, 14-15 ; — *de la mobilité sociale*, 21 ; — *de la paupérisation*, 112-113, *austro—* (ou *néo—*), 7, 15, 44-45, 129, 137 ; (V. aussi *conception économique de l'histoire*, *matérialisme*, *rapports de production*).

Matérialisme, 16 ; — *historique*, 7, 35.

Mercantilisme, 59, 145 ; — *et impérialisme*, 104-105 ; *néo—*, 45.

Militaire, *appareil —*, 23, 27, 65-66, 79, 99-100, 103, 105, 107-108.

Militarisme 26-27 ; — *et bourgeoisie*, 150-152 ; *dé—sation*, 206 ; (V. aussi *appareil militaire*, *monarchie*, *noblesse*).

Mobilité (*sociale*), 18-19, 181-191 ; — *et évolution de la structure de classes*, 17, 20-21, 181.

Monarchie (*pouvoir monarchique*), — *et bourgeoisie*, 143-144 ; — *et impérialisme*, 91-92, 98-108 ; — *et noblesse*, 98-99, 101-103, 107, 147-148, 213-214 ; — *et opinion publique*, 55-58 ; *origine de la —*, 98-100, 201-202, 237-248 ; (V. aussi *Etat princier*, *noblesse de cour*).

Monnaie, — *papier et inflation*, 122, 265, 275 ; *rétablissement de la —*, 269-270.

Monopole, 130 ; *économie de —*, 134-135 ; *prix de —*, 135 ; (V. aussi *cartel*, *exportation monopolistique*).

N

nabab, 58.

NAPOLÉON, 45, 59, 93, 261.

Nationalisme, 13, 25, 26-27, 48,

50, 98-99, 132-133 ; — *et impérialisme*, 70, 151 ; *origine pré-bourgeoise du* —, 149-150.
 Naturalisme, 18, 28.
 Noblesse, 64-65, 95-97 ; — *de cour*, 54, 102-103, 203, 244 ; — *guerrière*, 146 ; — *et monarchie*, (V. monarchie) ; — *et politique*, 123 ; — *et société bourgeoise*, 146-148 ; *démilitarisation de la* —, 99, 206-208 ; (V. aussi *évolution de la structure de classe*, *féodalité*, *fonction et classe sociale*).
 Nomades, 79-80, 82, 195 ; — *et sédentaires*, 76.

O

Opinion publique, 52-53, 55-57.
 OTTONIENS, 90-91, 241.
 Ouvrier, 61-62 ; *classe —e et exportation monopolistique*, 137-139 ; *classe —e et guerre*, 268 ; *classe —e et impérialisme*, 136-139, (V. aussi *impérialisme populaire*) ; *classe —e et mobilité sociale*, 189-190 ; *classe —e et pacifisme*, 118, 123 ; *classe —e et protectionnisme*, 127 ; *constitution de la classe —e*, 112-114.

P

Pacifisme, 24-25, 51, 54, 57-63 ; — *et capitalisme*, 116-121, 141-142.
 PALMERSTON (H.), 59-60.
 PARETO (V.), 13, 23, 27, 30, 34.
 Parlement, 55-56, 59, 62.
 Patrimonialisation, 197, 202-203, 205-208, 213 ; — *des charges*, 202, 210-211 ; — *de l'individu*, 203, 208, 245 ; — *de la propriété*, 202, 209-210 ; (V. aussi *fonction*, *individualisme*, *noblesse*).
 PEEL (R.), 46, 61, 62.
 Phraséologie, 94-95, 117-118.
 PITT (W.), 59, 256.
 Politique, — *de cabinet*, (V. *diplomatie secrète*) ; — *de classe*, 97 ; — *extérieure*, 56-62, 65-66, 94, 103, 106 ; — *intérieure*, 45-55, 97, 117 ; — *de puissance*, 43.

Politisme, 14, 15.
 Positivisme, 14, 22, 26, 28-29, 37 ; — *et méthode analytique*, 9, 34-35 ; — *et neutralité*, 17.
 Presse, 49, 53, 139.
 Production, 61, 112, 141, 166, 199 ; « *anarchie* » *de la* —, (V. « *anarchie* » *de la production*) ; « *moyens de* — », 199 ; *rapports de* —, 44-45, 61, 76 ; *rapports de* — *et modes de* —, 110, (V. aussi *industrie*).
 Profit, 111, 280 ; — *des conquêtes*, 70, 135 ; *accroissement des* —s, 122, 135 ; (V. aussi *libre-échange*).
 Prolétariat, — *romain*, 95-96 ; *sous-* —, 26 ; (V. aussi *classe ouvrière*).
 Prophète, 77-85 ; *succès du* —, 16, 81-82.
 Propriété, 164 ; — *privée*, 174 ; *patrimonialisation de la* —, 202, 209-210.
 Protectionnisme, 47-49, 130 ; — *et capitalisme*, 127-129 ; — *et impérialisme*, 125-127, 141 ; — *et monarchie*, 142 ; (V. aussi *libre-échange*, *pacifisme*).
 Puissance, *équilibre des* —s, 62 ; *politique de* —, (V. *politique de puissance*).

R

Race, 19, 157.
 Rationalisation, 110 ; — *des comportements*, 113-116.
 « *Recapitalisation* », 278-280.
 Réforme, — *agraire*, 26, 29 ; — *constitutionnelle*, 171 ; — *électorale*, 46-48 ; — *religieuse*, 77-78.
 Religion, (V. *impérialisme religieux*).
 Rente (*foncière*), 241, 257-258, (V. aussi *Bede*).
 Rentier, *état* —, 253.
 « *Rococo* » (*époque*), 203-204.
 Romermonate, 241.

S

Sainte Alliance, 59.
 Salaire, 122, 136-139, 258-259, (V. aussi *libre-échange*, *ouvriers*).

SIMMEL (G.), 158, 162.
 Socialisme, 137, 250, 281-282 ;
 — *et capitalisme*, 11.
 Sociologie, — *de l'audience*, 11-12,
 82 ; — *de la connaissance*, 8,
 13, 16, 31, 37, 81-82 ; — *de la*
famille, 159 ; — *historique*, 10,
 27, 37, 164-168 ; — *et psycho-*
logie, 18, 19 ; *biologie et* —,
 29 ; (V. aussi *sociologie des fi-*
nances).
 Spéculation, (V. *rente foncière*).
 Structure (sociale), (V. *structure de*
classes).
 STUARTS, 54.
 SUGER (abbé), 98.
 Superstructure, 201.
 Survivance, 26, 67-68, 166-167, (V.
 aussi *atavisme et impérialisme*).

T

Tarifs (*douaniers*), (V. *protection-*
nisme).
 TOCQUEVILLE (A.), 13, 30.
 Travail, — *et bourgeoisie*, 254 ;
division du —, 9, 78, 125, 158,

193 ; *rationalisation du* —, 111-
 116.
 Travailleurs, (V. *ouvriers, indus-*
trialisation).
 Trust, (V. *cartel*).
 TUDORS, 54.

U

Utilitarisme, 116-117.

V

VALOIS, 99.
 Vavasseur, 172, 207, 246-247.
 Violence, — *et prosélytisme*, 82-
 84 ; *recours à la* —, 43-44, 103,
 109-111, (V. aussi *agressivité,*
guerre, impérialisme).

W

WALRAS (M. E. L.), 7, 10.
 WEBER (M.), 7, 13, 15, 23, 26-27,
 34, 37, 163.
 Whigs, 46, 48, 57, 59.

table des matières *

BIOGRAPHIE	7	
PRÉSENTATION	9	
PREMIÈRE PARTIE : <i>Contribution à une sociologie des impérialismes</i> ..		
— Le problème	39	[72-146]
— L'impérialisme comme slogan ..	41	[72-75]
— L'impérialisme à l'œuvre	45	[75-87]
— L'impérialisme dans la monarchie absolue des temps modernes	63	[87-110]
— Impérialisme et capitalisme ...	98	[111-118]
	109	[118-146]
DEUXIÈME PARTIE : <i>Les classes sociales en milieu ethnique homogène</i> ..		
— Avertissement	155	[147-213]
— Les problèmes	157	[147-149]
— La mobilité au sein des classes .	159	[149-158]
— La mobilité au travers des barrières de classe	168	[158-169]
— L'évolution de la structure de classe	181	[169-179]
— Conclusions	191	[179-203]
	217	[203-213]
TROISIÈME PARTIE : <i>La crise de l'Etat fiscal</i>		
— Questions	229	[1-71]
— Vers une sociologie des finances	231	[1-3]
— La crise de l'économie domaniale à la fin du Moyen Age ..	233	[4-6]
— Nature et limitation de l'Etat fiscal	235	[6-17]
— L'Etat fiscal est-il condamné ? .	249	[17-32]
	261	[32-58]
BIBLIOGRAPHIE	283	
INDEX	285	

(*) Les nombres entre crochets renvoient à la pagination de l'édition allemande, J. Schumpeter, *Aufsätze zur Soziologie*, J. C. B. Mohr Tübingen, 1953.

- ABELLIO Raymond
Assomption de l'Europe.
- ADOUT Jacques
Les raisons de la folie.
- ALAIN
Idées.
- ALQUIÉ Ferdinand
Philosophie du surréalisme.
- ARAGON Louis
Je n'ai jamais appris à écrire ou les Incipit.
- ARNAUD Antoine, NICOLE Pierre
La logique ou l'art de penser.
- AXLINE D' Virginia
Dibs.
- BADINTER Elisabeth
L'amour en plus.
- BARRACLOUGH Geoffrey
Tendances actuelles de l'histoire.
- BARTHES Roland
L'empire des signes.
- BASTIDE Roger
Sociologie des maladies mentales.
- BECCARIA Cesare
Des délits et des peines.
- BERNARD Claude.
Introduction à l'étude de la médecine expérimentale.
- BIARDEAU Madeleine
L'hindouisme. Anthropologie d'une civilisation.
- BINET Alfred
Les idées modernes sur les enfants.
- BOIS Paul
Paysans de l'Ouest.
- BONNEFOY Yves
L'arrière-pays.
- BRAUDEL Fernand
Écrits sur l'histoire.
- BRILLAT-SAVARIN
Physiologie du goût.
- BROUÉ Pierre
La révolution espagnole (1931-1939).
- BURGUIÈRE André
Bretons de Plozévet.
- BUTOR Michel
Les mots dans la peinture.
- CAILLOIS Roger
L'écriture des pierres.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène
Lénine, la révolution et le pouvoir.
- Staline, l'ordre par la terreur.**
- CASTEL Robert
Le psychanalysme.
- CHAR René
La nuit talismanique.
- CHASTEL André
Éditoriaux de la Revue de l'art.
- CHAUNU Pierre
La civilisation de l'Europe des Lumières.
- CHEVÈNEMENT Jean-Pierre
Le vieux, la crise, le neuf.
- CHOMSKY Noam
Réflexions sur le langage.
- CLAVEL Maurice
Qui est aliéné?
- COHEN Jean
Structure du langage poétique.
- CONDOMINAS Georges
Nous avons mangé la forêt.
- CORBIN Alain
Les filles de noce.
- DAVY Marie-Madeleine
Initiation à la symbolique romane.
- DERRIDA Jacques
Éperons. Les styles de Nietzsche.
- La vérité en peinture.**
- DETENNE Marcel et VERNANT Jean-Pierre
Les ruses de l'intelligence. La métis des Grecs.
- DODDS E.R.
Les Grecs et l'irrationnel.
- DUBY Georges
L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (2 tomes).
- Saint-Bernard. L'art cistercien.**
- EINSTEIN Albert et INFELD Léopold
L'évolution des idées en physique.
- ÉLIADE Mircéa
Forgerons et alchimistes.
- ERIKSON E.
Adolescence et crise.
- ESCARPIT Robert
Le littéraire et le social.
- Les états généraux de la philosophie.**
- FABRA Paul
L'anticapitalisme.
- FERRO Marc
La révolution russe de 1917.
- FINLEY Moses
Les premiers temps de la Grèce.
- FONTANIER Pierre
Les figures du discours.
- FUSTEL DE COULANGES Numa Denis
La cité antique.
- GARDEN Maurice
Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle.
- ***
- Le génocide arménien**
- GENTIS Roger
Leçons du corps.
- GERNET Louis
Anthropologie de la Grèce antique.
- Droit et institutions en Grèce antique.**
- GINZBURG Carlo
Les batailles nocturnes.
- GONCOURT E. et J. (de)
La femme au XVIII^e siècle.
- GOUBERT Pierre
100 000 provinciaux au XVII^e siècle.

GREPH (Groupe de recherches sur l'enseignement philosophique)

Qui a peur de la philosophie?

GRIMAL Pierre

La civilisation romaine.

GUILLAUME Paul

La psychologie de la forme.

GUSDORF Georges

Mythe et métaphysique.

GURVITCH Georges

Dialectique et sociologie.

HEGEL G.W.F.

Esthétique. Tome I.

Introduction à l'esthétique.

Esthétique. Tome II.

L'art symbolique. L'art classique. L'art romantique.

Esthétique. Tome III.

L'architecture; la sculpture; la peinture; la musique.

Esthétique. Tome IV.

La poésie.

JAKOBSON Roman

Langage enfantin et aphasie.

JANKÉLÉVITCH Vladimir

La mort.

Le pur et l'impur.

L'ironie.

L'irréversible et la nostalgie.

Le sérieux de l'intention.

JANOV Arthur

L'amour et l'enfant.

Le cri primal.

KRIEGLER Annie

Aux origines du communisme français.

KROPOTKINE Pierre

Paroles d'un révolté.

KUHN Thomas S.

La structure des révolutions scientifiques.

LABORIT Henri

L'homme et la ville.

LAPLANCHE Jean

Vie et mort en psychanalyse.

LAPOUGE Gilles

Utopie et civilisations.

LE GOFF Jacques

La civilisation de l'Occident médiéval.

LEPRINCE-RINGUET Louis

Science et bonheur des hommes.

LE ROY LADURIE Emmanuel

Les paysans de Languedoc.

Histoire du climat depuis l'an mil (2 tomes).

LOMBARD Maurice

L'Islam dans sa première grandeur.

LORENZ Konrad

L'agression.

L'homme dans le fleuve du vivant.

MANDEL Ernest

La crise 1974-1982.

MARIE Jean-Jacques

Le trotskysme.

MEDVEDEV Jaurès

Andropov au pouvoir.

MICHELET Jules

Le peuple.

La femme.

MICHELIS Robert

Les partis politiques.

MOSCOVICI Serge

Essai sur l'histoire humaine de la nature.

MOULÉMAN MARLOPRÉ

Que reste-il du désert?

NOËL Bernard

Dictionnaire de la Commune (2 tomes).

ORIEUX Jean

Voltaire (2 tomes).

PAPAIOANNOU Kostas

Marx et les marxistes.

PAZ Octavio

Le singe grammairien.

POINCARÉ Henri

La science et l'hypothèse.

PÉRONCEL-HUGOZ Jean-Pierre

Le radeau de Mahomet.

PORCHNEV Boris

Les soulèvements populaires en France au XVII^e siècle.

POULET Georges

Les métamorphoses du cercle.

RENOU Louis

La civilisation de l'Inde ancienne d'après les textes sanscrits.

RICARDO David

Des principes de l'économie politique et de l'impôt.

RICHTER Denis

La France moderne. L'esprit des institutions.

RUFFIÉ Jacques

De la biologie à la culture (2 tomes).

SCHWALLER DE LUBICZ R.A.

Le miracle égyptien.

Le roi de la théocratie pharaonique.

SCHWALLER DE LUBICZ ISHA

Her-Bak, disciple.

Her-Bak «Pois Chiche».

SEGALEN Martine

Mari et femme dans la société paysanne.

SIMONIS Yvan

Claude Lévi-Strauss ou la «Passion de l'inceste». Introduction au structuralisme.

STAROBINSKI Jean

1789. Les emblèmes de la raison.

Portrait de l'artiste en saltimbanque.

STOETZEL Jean

La psychologie sociale.

STOLERU Lionel

Vaincre la pauvreté dans les pays riches.

SUN TZU

L'art de la guerre.

TAPIÉ Victor L.

La France de Louis XIII et de Richelieu.

THIS Bernard

Naître... et sourire

ULLMO Jean

La pensée scientifique moderne.

VILAR Pierre

Or et monnaie dans l'histoire 1450-1920.

WALLON Henri

De l'acte à la pensée.

Achevé d'imprimer
sur les presses de l'imprimerie
HEMMERLÉ 75002 PARIS
0868-07-1984
Dépôt légal : Octobre 1984
N° d'éditeur : 10146
Printed in France

Ce volume rassemble trois essais de Schumpeter, parus en allemand et relevant de l'analyse sociologique, écrits entre 1919 et 1927 :

Contribution à une sociologie des impérialismes, Les Classes sociales en milieu ethnique homogène et La Crise de l'État fiscal.

Ces textes, centrés sur les relations entre l'histoire sociale des classes dominantes, le système de production capitaliste et l'État centralisé doivent leur importance théorique à la position qu'ils occupent entre la sociologie historique et l'histoire de l'économie.

Pourquoi lire Schumpeter aujourd'hui ? Parce que sa démarche intellectuelle garde pour nous toute son originalité. Sa sociologie historique, qui met à l'œuvre la méthode comparative, avec un sérieux dans la documentation devenu rare depuis Marx et Max Weber, prend pour objet des systèmes de relations sociales, tels l'impérialisme, la structure de classes ou la mobilité sociale.

C'est sans doute dans le rapport à Marx que se trouvent rassemblés et concentrés les traits les plus spécifiques du caractère intellectuel de Schumpeter. Lui vouant dès ses premiers écrits une admiration mêlée d'agressivité, il a mené avec lui tout au long de sa vie un dialogue obstiné, réfutant une à une chacune de ses démonstrations, pour leur substituer les siennes propres.

Couverture : Robert Nanteuil, *Portrait gravé de Louis XIV.*

Bibliothèque Nationale.

Photo Giraudon.

